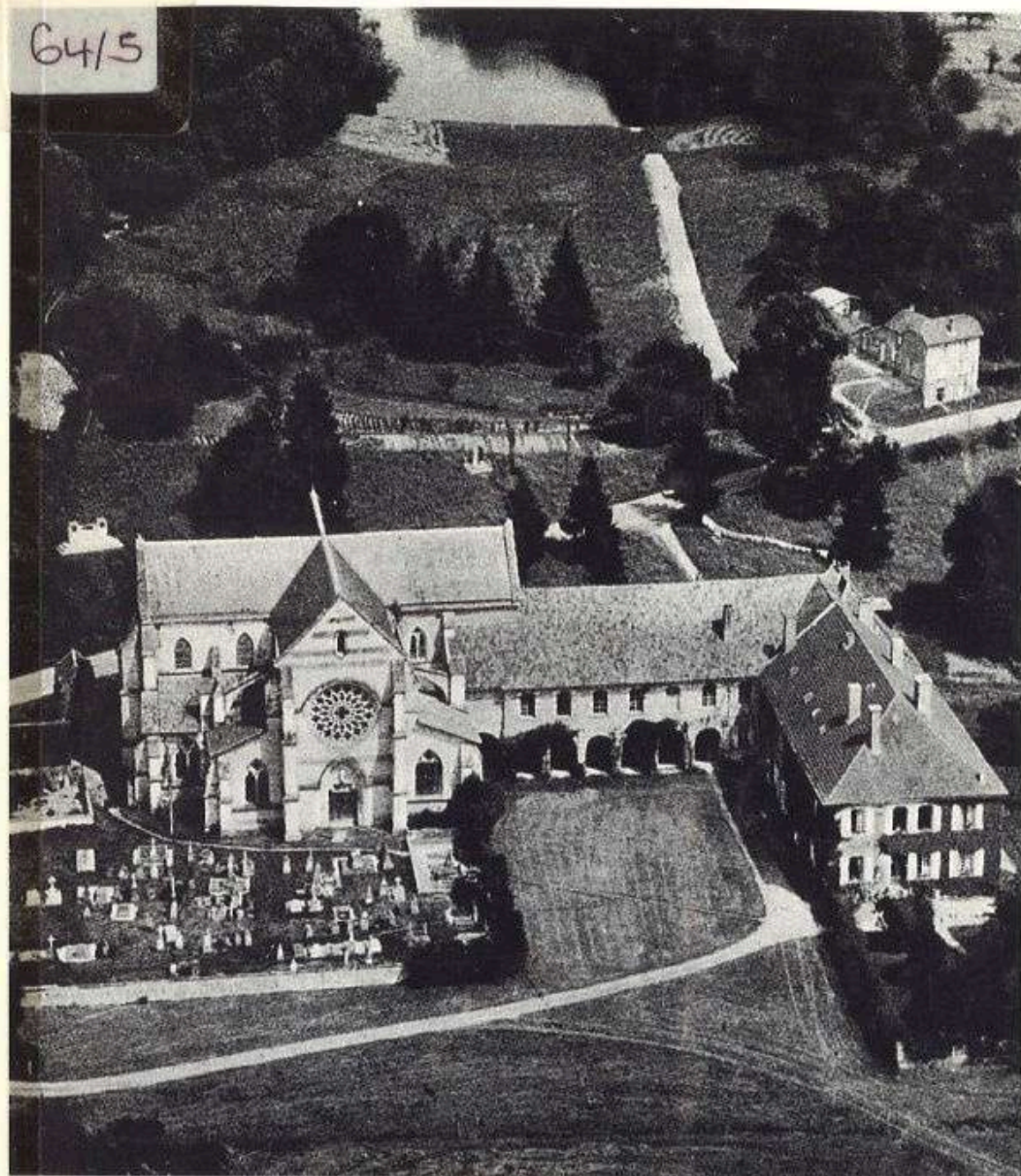


64/5



ISSN 0441-2303

L'ABBAYE DE LA CHALADE
HORIZONS D'ARGONNE

N° 64-65

1992

150 F

HORIZONS D'ARGONNE

Revue éditée par le Centre d'Etudes argonnais

90 9257

Directeur de la publication :

Georges CLAUSE

Secrétaire de rédaction :

Noëlle CAZIN,
Bibliothèque départementale, B.P. 514,
55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Comité de rédaction :

Jean-Paul AMAT
Serge BONNET
Noëlle CAZIN
Georges CLAUSE
Gilles DÉROCHE
Jacques HUSSENET
François JANNIN
Bernard JEAN
Alcide LERICHE
Jean NOËL
Jean-Pierre RAVAUX

Administration - Publicité - Abonnements :

Jean NOËL, B.P. 8, 71, rue Camille-Margaine
51800 SAINTE-MENEHOULD

Abonnement d'un an :

Abonnement 1993 : 150 F.
Au C.C.P. 994-675 Châlons-sur-Marne,
au nom du Centre d'Etudes argonnais

Couverture :

Photo aérienne de l'abbaye de La Chalade
1991 © Inventaire général SPADEM



ARRIVÉ LE

SOMMAIRE

27 MAI 1993

CDDP 08

Horizons d'Argonne n° 64-65 : L'abbaye de La Chalade

	Pages
Jean LANHER, <i>(La) Chalade, un toponyme commun.</i>	3
Jean-Pierre RAVAUX, <i>L'abbaye de La Chalade.</i>	9
Alcide LERICHE, <i>Pont-Verdunois, bourgade du Moyen-Age où se tenait « l'Etaul ».</i>	109
François JANNIN, <i>La Chalade : « l'atout carreaux ».</i>	111
Gilbert DESTREZ, François JANNIN, <i>A propos des vitraux de l'abbaye de La Chalade.</i>	115
Jean-Luc COUSINAT, <i>La Chalade, de l'Étroite Observance à la Révolution française 1637-1790.</i>	123
Abbé André GAILLEMIN, <i>Les cisterciens de La Chalade à la Révolution.</i>	135
Noëlle CAZIN, <i>L'abbaye de La Chalade en 1790 : la dispersion des religieux.</i>	139
Jean-Paul AMAT, <i>La forêt de Lachalade, un joyau argonnais.</i>	145
Général Bernard JEAN, <i>La Légion étrangère à Lachalade.</i>	179
John DOS PASSOS, <i>Lachalade, 1917 : l'initiation d'un homme.</i>	185
Alcide LERICHE, <i>Depuis plus d'un siècle, l'église abbatiale de Lachalade fait l'objet de travaux continus de restauration et d'entretien.</i>	191
Vient de paraître.	199

médiathèque CDDP 08



63073

(LA) CHALADE, UN TOPONYME COMMUN

Le regretté Jean Babin répétait à ses interlocuteurs – lui, le spécialiste incontesté de toponymie argonnaise – combien le toponyme *Chalade* l'intriguait. Roland Blondin, qui le connaissait mieux que quiconque, rappelle dans la *Revue de linguistique romane* (1) que « *Chalades* et *Senades* hantaient (leurs) conversations », et « qu'il (Jean Babin) considérerait (ces toponymes argonnais) comme un étrange méridionalisme ». J'essaierai, à mon tour, à la lumière de cet excellent article, de pousser les choses encore un peu plus en avant, et d'apporter un point de vue personnel fondé sur un ensemble de remarques suggérées, pour la plupart d'entre elles, par la lecture des chartes lorraines anciennes et l'examen des cartes de l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Lorraine romane* (2).

La forme *Chalade*, *La Chalade*, *Lachalade* apparaît fréquemment en macrotoponymie, davantage encore en microtoponymie. Le terme est relevé, notamment, de manière très claire, dans les *Dictionnaires topographiques* départementaux. Et la consultation desdits *Dictionnaires* révèle que le terme est surtout le fait des régions de langue d'oïl, en particulier des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, des Ardennes, de la Marne, de la Moselle et des Vosges. Le phénomène touche moins les pays de langue d'oc, puisque, d'après ces mêmes sources constituées par les *Dictionnaires topographiques* et les relevés du *Fichier Rivoli*, ne seraient concernés que les départements de l'Ardèche, de l'Ariège, de la Corrèze, de la Dordogne, du Puy-de-Dôme et des Pyrénées orientales. D'un côté, pour toute la partie des départements de langue d'oc, des formes éparses, de l'autre en plein domaine d'oïl, très groupées d'ailleurs, un ensemble assez impressionnant d'attestations dont le suffixe *-ade* a tout d'une forme occitane. Paradoxe étrange ! Ce qui apparaît comme un occitanisme n'existerait pratiquement, et surtout, qu'à la limite de la Champagne et en Lorraine, où l'on ignore *-ade*, et où l'on ne connaît que *-é*, à condition toutefois que nous supposions que *Chalade* est bien un continuateur de *Callata*.

Le rappel ici des formes de *Lachalade* dans les seuls *Dictionnaires topographiques* lorrains me paraît indispensable. Le *D.T.M.* (3), sous *Lachalade*, indique comme premières formes : *Caladia*, 1148 (cartulaire de Saint-Paul) ; *Calladia*, 1153, 1156 (charte d'Albéron de Chiny) ; *De Calladia*, 1247 (bulle d'Innocent IV) et, à nouveau, en 1515 : *Monasterium de Calladia* (Trésor des chartes B) ; en 1517, *ibid* : *Abbaye de la Caillaide* ; en 1580 : *Calladium*. Puis viennent les formes « françaises » : *La Chalade*, 1394, *La Challade*, 1571.

(1) Tome 44, 1980, p. 164-172, « Sur les continuateurs du lat. vulg. CA(L)LATA dans le lexique et la toponymie de la Galloromania ».

(2) A.L.L.R., 4 tomes, éd. du CNRS, 1979, 1981, 1985, 1988, 1 273 cartes.

(3) *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 120 ab.

Pour ce qui ne renvoie pas à l'abbaye, le même *D.T.M.* indique les formes suivantes : *Chalade*, *La Chalade*, *Lachalade*, *Chalaide*, *La Chalaide*, *Lachalaide*, *La Chalède*, *Chalatte*, *La Chalatte*, à Montigny-devant-Sassey, sur le territoire du Claon, sur les communes de Bréhéville, de Stainville, de Bar-le-Duc, de Fains-les-Sources, de Longeville, de Naix, de Seigneulles et de Tannois. Pour l'actuelle Meurthe-et-Moselle (jusqu'en 1871 département de la Meurthe), le *D.T. Mth* (4) donne *Chalade* (*La*), « un des hameaux dont la réunion a formé la commune d'Ain-geray » (p. 26 b). Pour les Vosges (5), les attestations sont de loin les plus nombreuses : *Chalade* (*La*), (*Sur La*), (*Sous La*), (*Rue de La*). Je cite, dans l'ordre : Circourt-sur-Mouzon, Landaville, Midrevaux, Viviers-le-Gras, Sionne, La Vacheresse-et-La Rouillie, Greux. A Monthureux-sur-Saône : *Chalarde* (*La*), à Bréchainville : *Chalâtre* (*La*). Particulièrement intéressante est la notation sous *Chalade* (*La*), du « chemin desservant la vallée du Vair ; le nom en sert à désigner les lieux-dits appartenant à diverses communes de cette vallée ». Les communes concernées sont : Mandres-sur-Vair, Sandaucourt, Houécourt, Courcelles-sous-Châtenois, Vouxey, Removille, Harchéchamp, Autigny-la-Tour, Domrémy-la-Pucelle. L'examen d'une carte fera rapidement apparaître que la concentration de ces toponymes se situe dans la région même de Neufchâteau.

Les graphies elles-mêmes ne sont pas innocentes. J'aime signaler que les formes en *-l-aide* sont tout à fait conformes à la tradition de la *scripta* lorraine, qui fait « permuer » de façon constante : *-l-ade* et *-l-aide*, comme elle le fait, non moins constamment, pour le suffixe *-agel-aige* (*tesmoignage*, *tesmoignaige*), pour la préposition *a* : *a/ai*, etc. Les graphies *Chalaide* sont en effet fréquentes, comme on peut le voir, puisque, dans le seul *D.T.V.*, nous avons sous *Chalade* (*La*), « lieu-dit, commune de Midrevaux », (*La Crowée de*) *la Chalaide*, 1556 ; (*Dessus*) *la Challaide*, 1713 ; sous *Chalade* (*La*), « chemin desservant la vallée du Vair » : *La Chalaide*, 1589. Sous *Chalade* (*La*), « anc. chemin vers La Rouillie et Sauville » : (*la voye que on dit à*) *La Chalaide*, 1337. Que dire de *Lachalède*, *D.T.M.* (6), qui prouve à l'évidence que le scribe transcrit un *a* très fermé, notant ainsi à l'oreille un *a* lorrain qui hésite toujours entre un *â* (*a* palatal) et un *ä* (*a* vélaire) ? Les scribes lorrains, surtout à partir de la fin du XIII^e siècle, écrivent ainsi : *ai*, ou *e*, un *a* en position fermée ou atone à l'initiale notamment, allant jusqu'à écrire : (*Je... ai donnei*) et... : (*J'ai donné*) à ... ». Le même système d'équivalences graphiques se retrouve dans des conditions identiques dans un grand nombre de cas (*D.T.M.*) :

– *Malvagia*, 1011 ; *Malvage*, 1166 ; *Mauvaige*, 1257 ; *Mauvaiges*, 1495 (7) ;

– *Brabant-le-Roi* : *Braibant*, 1321 (8) ;

– *Dombasle* : *Dombaile*, 1245 ; *Donbaile*, 1257, 1264, 1273 (9) ;

(4) *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, p. 26 b.

(5) *Dictionnaire topographique du département des Vosges*, p. 73 b.

(6) P. 121 a.

(7) P. 145 a.

(8) *Ibid.*, p. 32 b.

(9) *Ibid.*, p. 70 a.

- *Mad (Rupt-de-) : Ru de Maid, 1700 ; Ru de Math, Ru de Mais, Matiscus fluvius, 1756 (Dom CALMET, note) (10) ;*
- *Saint-Nicolas-de-Gravière : Saint-Nicolay, 1267 (11) ;*
- *Septsarges : Chesserges, 1272 (12).*

l-Adel-Aide sont donc bien identiques. Et si l'on retient qu'il s'agit du suffixe féminin singulier *-ata* de *Ca(l)lata*, il n'y a pas de doute que nous avons affaire à un « méridionalisme ». La liste serait longue de ce type de mots traduisant leur origine du Sud. Je ne citerai que : *cantonade*, emprunté au provençal *cantonada*, de même que *escalade*, de *escalata* ; *bastonade* emprunté à l'italien *bastonada*, de même que *serenade*, venant du même italien *serenada*. Le même suffixe, dans les régions d'oïl, aurait abouti à : *-ée*, en lorrain à *l-Eye* ou *Aye* (13). Sous *Callis* (14), cité par R. Blondin, nous trouvons effectivement *Chalée* (Nièvre) « petit sentier » ; *cholaye*, à Uriménil (Vosges) « chemin tracé dans la neige ».

Cependant, s'il s'agit bien d'un « méridionalisme » quant au suffixe, pourquoi le radical constitué par *-Cal-* n'est-il pas passé sous sa forme non palatalisée en domaine d'oïl, comme *escalade* cité plus haut ? Doublement « étrange méridionalisme », en effet, qui verrait le radical se « franciser », mais qui garderait son suffixe d'origine *l-ade*.

Je reviens à la forme latine *Ca(l)ladia*, citée à diverses reprises dans les D.T. L'entrée de cette forme dans le *Dictionnaire* de Du Cange (15) est la suivante : « *CALADIA* via, f. *idem quod calcea, via strata, Gall. Chaussée* (1150). » *Caladia* est en réalité un adjectif épithète de *via*. La citation entière est intéressante, puisque elle fait apparaître une première fois : « *usque ad caladium...* », repris ensuite par : « *... in longum usque ad Caladium viam quam supra diximus* ». N'y a-t-il pas tautologie en utilisant deux mots pour dire la même chose ? *Callis* (16) désigne à lui (elle) seul (e) *le sentier, le chemin*. *Via* semblerait inutile. Est-ce *Callis* – « le chemin » – qui doit être considéré comme l'étymon de départ ?

Si l'on consulte le F.E.W. sous *Caljo* (17) « (gall.) *stein* », on ne manquera pas d'être frappé, à la page 97a, par les occurrences : *Meuse, Chalin*, « *pierre très dure qui se trouve en couche assez épaisse au-dessus de la pierre de taille* », *Argonne, Florent, Châline*, « *pierre de la Meuse que l'on emploie sur les routes* ». Qui ne connaît en Meuse l'utilisation du *chalin* comme revêtement des chemins récemment tracés lors des opérations de remembrement ?

Tous les dictionnaires lorrains d'ailleurs citent le terme : VARLET (18) : « *Sorte de pierre très dure qui se trouve en couche assez épaisse au-dessus de la pierre de taille* » ; LABOURASSE (19) : « *Terre maigre du*

(10) *Ibid.*, p. 136 a.

(11) *Ibid.*, p. 210 b.

(12) *Ibid.*, p. 222 a.

(13) A.L.L.R., t. 1, cartes 6 (la) *rosée*, 4, 6 : (la) *gelée*, carte 461 ; etc.

(14) F.E.W., II, 99 a.

(15) *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 2, p. 19 b.

(16) *Thesaurus linguae latinae*, tome 3, p. 273 a.

(17) II, 1, p. 95.

(18) *Dictionnaire du patois meusien*, p. 149.

(19) *Patois de la Meuse*, p. 194.

sous-sol que l'on évite d'entamer avec la charrue » ; LAVIGNE (20) : « Pierraille, pierre finement cassée, mélangée avec de la terre. Après avoir décombré une maison démolie, après avoir enlevé les pierres d'une carrière, ce qui reste est le *chalin* » ; ZELIQZON (21) : « Sous-sol pierreux » ; *Glossaire en patois gaumais* (22) : « Sable de carrière mélangé à des déchets de pierrailles pour servir de base aux sols de terre battue (Virton, Ruette) ».

Je citerai en outre, dans la Meuse, *Chalaines*, « sur la rive droite de la rivière, à 1 km à l'est de Vaucouleurs », village bâti à flanc de coteau au-dessus de la vallée de la Meuse, dans un terrain « caillouteux » (23) blanc, annonçant Pagny-la-Blanche-Côte situé à petite distance, dont le nom à lui seul est évocateur du sous-sol calcaire et blanc. Roland Blondin signale excellemment tout cela dans l'article cité à la page 168, en omettant, il est vrai, la référence à *Caljo* susdit.

Il me semble que la motivation première de ce *Caladia*, qu'il faudrait donc rattacher à *Caljo*, est bien la matière dure (la pierre, le « caillou ») constitutive d'un terrain à fond pierreux, capable, éventuellement, de supporter le tracé d'un chemin ou d'un sentier où l'on ne s'embourbe pas. On passerait de « terrain pierreux » à : « matériau pierreux et caillouteux » utilisé pour le revêtement des chemins, chemins situés souvent à flanc de coteau, dans des terrains de préférence calcaires.

La situation des lieux-dits que j'ai pu constater *de visu* me conduit à cette conclusion. Il me paraît intéressant de faire référence ici au texte de E. Fourier de Bacourt, « *L'Affileil* », *Ancien Noël patois de Ligny-en-Barrois* (24). Le texte en patois (p. 229) est le suivant :

J'croëue qu'çatint dos brancas
Qu'davalint de d'cheu los *chalaidés*
Pa Chartê et par la Hervâ,

...

Ce texte cité par J.-P. Ravaux (25) est traduit par E. Fourier de Bacourt : « Je croyais que c'étaient des chariots qui descendaient *de dessus les côtes* par Chartel et par la Herval... ». Le terme important est : *de d'cheu*, littéralement *de dessus* (les côtes), en empruntant les chemins de Chartel et de la Herval. Les *Chalaidés* ainsi désignées renvoient bien aux côtes, ou au plateau, duquel les chariots descendent en faisant grand bruit, puisqu'ils roulent sur des chemins de pierre. La notation est très précise, et confirmation m'en a été donnée par Monsieur le secrétaire général de la mairie de Ligny-en-Barrois, ce lundi 2 novembre

(20) *Le Patois de Cumières*, p. 207.

(21) *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, p. 111.

(22) P. 80.

(23) D.T.M., p. 43 b.

(24) *Mémoires de la Société des Lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1893, p. 225-241.

(25) Voir plus loin : « L'abbaye de La Chalade, une longue histoire », note (5).

1992 (26) ! Le *chemin de la Herval*, en empruntant le pont qui enjambe le canal, le *chemin de Chartel*, à partir dudit canal, « montent » tous deux en direction de la *Forêt de Ligny* pour se rejoindre sur « le plateau », en direction de Maulan. Les *chalades* constituent bien « le plateau », en haut des côtes, et ce plateau est constitué de « pierres assez tendres ». Lesdits chemins d'ailleurs, qui empruntent une descente assez rapide, sont eux-mêmes relativement difficiles, les pierres qui les recouvrent pouvant « rouler » sous les pieds des gens, et en tout cas rendant la descente « précautionneuse ».

Une autre source – il s'agit de *La Chalade* – abbaye et village – elle-même, mérite d'être notée. C'est celle d'André Theuriet qui, dans un de ses romans (27) décrit *La Chalade* de la manière suivante : « Le village qui descend en désordre vers la vallée de la Biesme... ». Il s'agit bien du village qui n'a pas encore été détruit, puisque sa destruction ne date que de 1917-1918. Si l'abbaye elle-même est construite en bas, le long de la Biesme, elle est sise sur le territoire qui a pour nom *La Chalade*, qui désigne le village, bâti à flanc de coteau, comme chacun peut encore le constater aujourd'hui. *La Chalade*, c'est d'abord un nom de lieu, qui renvoie à un lieu-dit et à un territoire cadastré, sur lequel est construite une localité, qui tirera son renom de l'implantation de l'abbaye elle-même. D'ailleurs J.-P. Ravaux indique bien que le lieu « s'appelait primitivement "*La Chalade de Saint-Rémi*" », faisant référence (vraisemblablement) à « l'abbaye Saint-Rémi de Reims » et rappelant que la juridiction rémoise s'étendait « sur l'espace s'étendant entre la *Biesme* et la *Haute-Chevauchée*. Les bâtiments abbatiaux de *La Chalade* occupent peu de place le long du cours d'eau, en comparaison de l'importance en surface des flancs pierreux du coteau qui conduisent à la *Haute-Chevauchée* elle-même. Le village de *La Chalade* d'ailleurs, « accroché » qu'il est au coteau naissant, ressemble tout à fait, quant à sa situation, au village de *Chalaines* mentionné plus haut, et dont la motivation étymologique ne fait pas le moindre doute.

Que l'on me permette cette dernière précision, donnée par M. André Noël – que je remercie – qui est allé faire « sur place » la vérification du mot *Chalade*, lieu-dit à Goviller (Meurthe-et-Moselle) : « *La Chalade* désignait l'endroit où l'on emmagasinait les pierres qui étaient cassées sur place et emmenées plus loin pour empierrer la route et les chemins. Les pierres étaient extraites "à Ramon" sur le flanc du "Bois d'Anon (?)". (Renseignement fourni par un habitant de Goviller, âgé de 80 ans, le jeudi 5 novembre 1992).

Caljo – F.E.W. ci-dessus cité (29) – ne semble-t-il pas être le bon étymon ? La motivation de « *caillou* », matériau à base de pierre, n'est-elle

(26) M. Christian Féry, que je remercie très chaleureusement des précieuses indications qu'il m'a fournies, ainsi que de la photocopie du cadastre qu'il a bien voulu me faire parvenir.

(27) *Sous-bois*, 1878.

(28) Il s'agit pour les géographes d'un « talus d'éboulis ou d'un cône d'accumulation ».

(29) P. 95 ab, p. 96 ab, p. 97 a, II, 1.

pas la première à retenir ? Ce qui me conduit à poser une autre question. L'étymon : *Callis fussweg* ne serait-il pas le même que celui de : *Caljo stein* ? Faut-il vraiment distinguer deux origines ? N'est-ce pas le même ancêtre commun ? La pierre, constitutive du sol (*Caljo stein*), en particulier dans nos régions de Lorraine, une pierre calcaire – pouvant servir à l'empierrement des chemins (*Callis fussweg*) ? N'est-ce pas, d'ailleurs, ce que sembleraient indiquer A. Dauzat et Ch. Rostaing (30) sous « La Chalade, Meuse (*Caladia*, 1148) : pré-ind. européen *cal-pierre*, abri sous roche ; la finale fait difficulté ».

Reste – le mot n'est pas inadéquat – la justification du terme *Chalade* lui-même. Emprunt, terme d'occitan ? Pourquoi encore une fois un emprunt qui ne serait pas un calque ? Pourquoi *Cha(lade)* et non pas *Cal(ade)* pour ne s'en tenir qu'au radical ?

J'oserais une autre hypothèse. Faire de *Calladia* – car tout le monde s'accorde sur cette forme – la matrice savante de *Chalade* ? Le traitement du suffixe *-adia*, « groupe consonne + *i* en hiatus après l'accent », est abordé par P. Fouché (31), qui indique que, « pour des raisons savantes, le passage de *i* inaccentué à *y* a pu être retardé, lorsqu'il a eu lieu, l'anticipation de *y* ne se produisant plus : le groupe *ye* s'est alors réduit à *e* ».

N'est-ce pas ici le même phénomène que pour *studiu* : « étude », *remediu* : « remède », *concordia* : « concorde » ? De même que – même s'il ne s'agit plus de *d + y* – pour *horlogiu* : « horloge », *naufragiu* : « naufrage », *prodigiu* : « prodige », *refugiu* : « refuge » ?

Difficile, *La Chalade* ? Mot savant ? Si le sémantisme paraît, me semble-t-il, évident, le suffixe l'est moins. Je me suis permis d'ajouter ma « pierre » – qu'on n'y voie pas un mauvais jeu de mot – à un ensemble de réponses apporté à l'une des questions qui tenait le plus à cœur au savant et à l'homme d'Argonne qu'était le recteur Jean Babin. Je lui dédie ici ces pages. Si mes conclusions diffèrent des siennes, je sais qu'il l'aurait admis. La grande vénération que je nourris à son égard et la profonde affection qui est la mienne pour Henriette Babin – qui nous fait l'amitié, à ma femme et à moi-même, de nous recevoir chaque année dans sa maison de Varennes – sont les meilleurs garants qui soient d'une étude conduite en toute clarté et indépendance d'esprit.

Nancy, « Salle Jean-Babin »,

le 2 novembre 1992

Jean LANHER

(30) *Dictionnaire des noms de lieux de France*, Larousse, 1963, p. 376 a.

(31) *Phonétique historique du français*, vol. III, p. 940-941.

L'ABBAYE DE LA CHALADE

UNE LONGUE HISTOIRE

En terre d'Empire, mais à quelques mètres du Royaume de France, en bordure du modeste cours d'eau qui servit de frontière entre ces deux états durant des siècles, l'abbaye de La Chalade (1) est un important monument gothique de l'Est de la France, tant par sa qualité architecturale que par sa date ; et elle a conservé la plus grande partie de ses bâtiments conventuels du XVII^e siècle. Mais sa modestie cistercienne l'a laissée à l'écart des grands courants touristiques. Et la destruction presque totale de ses archives, qui ne facilite pas son étude et oblige à passer beaucoup de temps pour essayer de combler, au moins partiellement, les lacunes de son histoire, explique le petit nombre des travaux qui lui ont été consacrés (2).

L'abbaye a été implantée au cœur de la forêt d'Argonne (3), dans la vallée de la Biesme, à une centaine de mètres de ce cours d'eau, qui coule alors dans l'axe du massif forestier et qui a été défini depuis longtemps comme marquant des limites : entre les diocèses de Châlons-sur-Marne et de Verdun ; entre le royaume de France et l'Empire ; entre les départements de la Marne et de la Meuse ; entre les régions de Champagne-Ardenne et de Lorraine.

La Biesme reçoit sur sa rive droite toute une série de petits affluents ; l'abbaye s'est implantée sur l'un d'eux, le ruisseau de la Chevrerie, dont les eaux ont été canalisées et domestiquées par les moines ; le village, né de l'abbaye, profite d'un petit élargissement de la vallée pour s'étendre vers le nord, jusqu'au ruisseau des Sept-Fontaines.

Le site correspond tout à fait à ceux qu'aimaient les cisterciens : un lieu situé loin de l'agitation du monde, dans la forêt, à proximité de l'eau.

(1) Commune de Lachalade, canton de Clermont-en-Argonne, arrondissement de Verdun (Meuse). Il m'est agréable de remercier tous ceux grâce à qui ce travail a pu être mené à bien ; en particulier M^{me} et M. Challan-Belval, propriétaires de la partie de l'abbaye qui jouxte l'église, qui ont bien voulu me faire visiter les parties qui m'intéressaient et m'ont montré des choses dont je ne soupçonnais pas l'existence ; M. Gilbert Destrez, président des Amis de l'église abbatiale de Lachalade ; M. Théron, maire de Lachalade ; M. François Jannin ; et tous ceux qui ont facilité mes recherches, en particulier aux Archives de la Meuse et au service régional de l'Inventaire.

(2) L'essentiel de la bibliographie et des références aux sources a été donné par Dom. H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 3 vol., Mâcon, 1939, et a été repris et complété par J.-M. CANIVEZ, Notice dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 12, Paris, 1950, col. 266, puis par Hubert COLLIN, « Les débuts d'une fondation cistercienne en Argonne : l'abbaye et l'abbatiale de La Chalade au diocèse de Verdun », *Le Pays lorrain*, 1978, p. 121-132. Il faut y ajouter les articles parus depuis cette date.

(3) Avant de désigner une région naturelle, le nom d'Argonne fut d'abord appliqué à la forêt, prolongement vers le sud de celle d'Ardenne.

Dans le cas présent, ce ne sont pas eux qui l'ont choisi ; mais il convenait à leurs désirs, parce que ceux qui s'y étaient établis les premiers avaient eu les mêmes préoccupations qu'eux.

L'endroit était probablement inhabité lors de l'arrivée des premiers moines. Mais son nom est antérieur à leur venue : en Lorraine et dans l'est de la Champagne, une « chalade », c'était une montée pierreuse sur un chemin (4), c'est-à-dire une côte. Ce mot fut utilisé comme nom commun au moins jusqu'au XVII^e siècle, puisqu'on le trouve dans le Noël de Ligny-en-Barrois (5), et son sens était encore compris au XIX^e siècle (6).

Le lieu s'appelait primitivement « la Chalade de Saint-Rémi », qui se traduisait en latin : « Caladia Sancti Remigii ». Cette dénomination ne se trouve que dans les textes les plus anciens et disparut très vite (7). Rappelle-t-elle le souvenir de l'ancien propriétaire du lieu, à savoir l'abbaye Saint-Rémi de Reims, qui a eu tant de biens dans la région ? C'est vraisemblable, puisque l'abbé rémois fut l'auteur d'un des rares textes qui utilise cette expression. De plus l'abbaye de Moiremont, en août 1130 (8), puis le chapitre de la cathédrale de Reims, en octobre suivant (9) abandonnèrent tous leurs droits sur l'espace s'étendant entre la Biesme et la Haute-Chevauchée (10). Or on sait qu'il y a eu des interférences entre les biens de ces deux communautés et ceux de Saint-Rémi de Reims.

La position de l'abbaye, à quelques mètres de la frontière entre le royaume et l'Empire et près de l'endroit où les diocèses de Châlons-sur-Marne, Reims et Verdun se touchent, a provoqué toutes sortes de confusions. L'abbaye en a vraisemblablement joué au mieux de ses intérêts. Au XII^e siècle, elle a en effet reçu plus de dons du côté champenois que du côté lorrain, et fut l'objet d'une particulière générosité de la part des châ-

(4) Roland BLONDIN, « Sur les continuateurs du lat. vulg. ca(1)lata dans le lexique et la toponymie de la Galloromania », *Revue de linguistique romane*, t. 14, 1980, p. 164-172.

(5) *J'croëue qu'çatint dos brancas
Qu'davalint de d'cheur los chalaides
Pa Chartê et pa Hervâ.*

[Je croyais que c'étaient des chariots
qui descendaient les côtes
par Chartel et par Herval.]

Texte publié et traduit par E. FOURIER DE BACOURT, « L'«Affileil», ancien Noël patois de Ligny-en-Barrois, dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1893, p. 225-241.

(6) Abbé N. ROBINET, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t. 1, Verdun, 1888, p. 733, n. 2.

FOURIER DE BACOURT, *op. cit.*

(7) L'expression est utilisée par l'évêque de Verdun Aubéron en 1134 (*Gallia christiana*, t. XIII : *Instrumenta*, Paris, 1874, col. 568, n° 21) et par l'abbé de Saint-Rémi de Reims en 1135 (Bibliothèque nationale, Collection de Champagne, t. 5, f° 95). Pour la date de la charte de 1134, voir note 42. Pour le nom de l'évêque, voir note 22.

(8) B.N., Coll. Champagne, t. 5, f° 67.

(9) *Ibidem*, f° 68 v°.

(10) Il s'agit bien de la Haute-Chevauchée qui se trouve dans le département de la Meuse et non de celle de la Marne, car l'abbaye de Moiremont abandonna en même temps ses droits sur Abancourt (commune de Lachalade).

telains de Vitry-en-Perthois, comtes de Rethel, qui étaient seigneurs de Sainte-Menehould.

La situation juridique de l'abbaye a pu ne pas paraître toujours très claire : elle est dans le diocèse de Verdun, assure Laurent de Liège dès le XII^e siècle (11) ; mais la plus grande partie des biens qui lui seront donnés au XII^e siècle, le seront dans le diocèse de Châlons-sur-Marne ; et c'est dans ce diocèse que la localisera, en 1281, l'official de l'archidiacre de Reims, dans un acte pourtant demandé par l'abbaye elle-même (12).

Les problèmes liés à l'emplacement et aux variations de la frontière entre le royaume de France et l'Empire ont suscité plusieurs études (13). Nous n'y reviendrons pas, sinon pour ajouter quelques pièces au dossier. La plus importante est l'acte du 22 mars 1441 (n. st.), dans lequel le roi de France reconnaissait que l'abbaye était *située hors de fins et mittes* [= limites] *de notre royaume* (14).

La question de la garde de l'abbaye est complexe : le comte de Bar Thibaud II affirma en 1247 (v. st.) : *J'ai an ma garde l'abbaye de la Chalaide, et les granges, et toutes les appendises de ceil mesmes lieu, et se ne les puis oster de ma garde, ou de mon hoir celui qui enra* [= aura] *Clermont* (15). Il affirme donc que cette garde dépend du château de Clermont. On est donc en droit de penser qu'il possédait cette garde depuis qu'il détenait ce château, c'est-à-dire depuis que l'évêque Aubéron III (1131-1156) le lui inféoda (16).

(11) Voir note 25.

(12) B.N., Coll. Champagne, t. 5, f^o 82 v^o, n^o 143.

(13) Julien HAVET, « La frontière d'Empire dans l'Argonne, enquête faite par ordre de Rodolphe de Habsbourg à Verdun en mai 1288 », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1881, p. 383-428.

H. STEIN, L. LE GRAND, *La Frontière d'Argonne (843 - 1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1561)*, Paris, 1905.

Ch. AIMOND, *Les Relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, Paris, 1910.

(14) Archives de Condé, Musée de Chantilly, E 8. Voir, dans le même sens, l'affirmation de l'abbé Jean de Varennes, en 1428, citée ci-dessous (*Ibidem*). L'argumentation de Nicolas Boucherat et du procureur du roi, considérée comme perdue, est conservée sous la même cote.

(15) Charte du 2 avril 1247 ou 1248, publiée par A. LESORT, *Les Chartres du Clermontois conservées au musée Condé à Chantilly (1069-1352)*, Paris, 1904, p. 96, n^o 31.

(16) Aubry de Trois-Fontaines relate, sous l'année 1131, l'accession au siège de Verdun de l'évêque Aubéron ; il résume, en une courte notice, ses démêlés avec Renaud de Bar et termine : *Postea fecit pacem episcopus cum comite Barri pro quadam summa, et dedit ei feodum Clarimontis, et feodum de Hans et de Vienna* ("Chronique d'Aubry de Trois-Fontaines", *Monumenta Germaniae historia, Scriptores*, t. 23, Hanovre, 1874, p. 830). L'accord a parfois été daté de 1131, alors que le chroniqueur le place après cette année-là.

Les auteurs de la *Gallia christiana* ont certainement fait le même raisonnement que moi, quand ils affirment que le comte possédait la garde de l'abbaye dès 1183. Ils s'appuient évidemment sur la charte par laquelle le comte Henri I^{er} confirma, en tant que suzerain, une donation faite par Raoul de Clermont (B.N., Coll. Champagne, t. 5, f^o 79, n^o 91).

Hubert Collin (*op. cit.*, p. 126) date l'acquisition de cette garde « vers 1175-1183 », sans donner de justification.

Le fait que le comte soit très peu intervenu dans le premier siècle de l'histoire de l'abbaye (17) n'a pas de rapport avec ce droit de garde : il avait l'obligation de défendre l'abbaye, moyennant une rémunération qui n'est pas connue, mais qui n'était habituellement pas négligeable ; il n'était pas pour autant autorisé à intervenir dans le fonctionnement de l'abbaye, ni dans les dons qui lui étaient faits.

Mais, en 1388, Yolande de Flandre, comtesse de Bar, ne revendique plus ce droit de garde pour elle, prétendant seulement que *les religieux, abbey et couvent de l'église de la Chalaide ait esté fondée par nos prédécesseurs contes de Bar* (18), ce qui était d'ailleurs inexact.

Qui avait alors ce droit de garde ? Probablement le roi de France, puisque, en 1428, Jean de Varennes, abbé de La Chalade, proclame que, bien que *sa dite église soit assise hors du royaume de France, néanmoins d'ancienneté ycelle et son couvent sont en la garde du roy* (19) ; et cette affirmation est reprise par le roi Charles VII qui, en 1441, écrit que *combien que la dite abbaye soit située et assise hors les fins et mittes de nostre royaume, [elle est] de long temps en nostre protection et especial sauvegarde* (20).

Depuis quand le roi de France avait-il la garde de l'abbaye de La Chalade ? Ce fut peut-être une conséquence du traité de Bruges imposé par le roi Philippe le Bel au comte Henri III de Bar, le 4 juin 1301. Un des articles de ce document prévoit en effet que le roi gardera tous les biens que le comte avait dans le royaume de France, car ils ont été confisqués *pour raison de forfaiture*. Mais le cas de Vienne-le-Château est laissé en suspens. Cette localité reviendra au comte *se il estoit trovez qu'elle fust de l'éritage de sa mère*. Or Vienne était une dépendance du comté de Clermont et provenait des ancêtres paternels du comte, et non de sa mère, fille du roi d'Angleterre. Pourtant Vienne resta au comte. Il y eut donc négociation et on peut supposer que le roi de France obtint alors la garde de La Chalade (21).

LA FONDATION DE L'ABBAYE

Les origines et les premiers temps de l'abbaye de La Chalade sont bien connus par une charte donnée par Aubéron (22) III, évêque de Verdun,

(17) On ne le voit intervenir que deux fois au XII^e siècle (en 1133-1134) (B.N., Coll. Champagne, t. 5, n° 81) et en 1183 (*Ibidem*, n° 91).

(18) Chantilly, E8.

(19) Supplique du 10 novembre 1428 (*Ibidem*).

(20) Acte du 22 mars 1441 (n. st.) (*Ibidem*).

(21) Le texte du traité n'a jamais été intégralement publié. J'ai utilisé la copie qui se trouve dans le cartulaire de Bar (B.N., ms fr. 11 853, f° 8).

(22) J'utilise la forme française de son nom, celle qu'utilisait ses contemporains. Mais, parce qu'en latin son nom s'écrivait « *Adalbero* », certains auteurs traduisent par « *Adalbéron* ». Pour être logiques avec eux-mêmes, ils devraient traduire « *Petrus* » par « *Pètre* » et non par « *Pierre* ».

depuis longtemps connue, publiée (23) et commentée (24). Les *Gesta episcoporum Verdunensium* (écrits par Laurent de Liège, moine de Saint-Vanne de Verdun) confirment les événements relatés par cette chartre et apportent quelques renseignements complémentaires, bien que, dans l'ensemble, ils soient moins bien informés et que leurs affirmations doivent être prises avec prudence quand elles ne se trouvent pas aussi dans la chartre (25). C'est pourtant cette chronique qui a été utilisée par tous les auteurs anciens, car c'était la seule source connue par eux (26).

Au commencement étaient deux frères, Robert et Ricuin, qui s'installèrent avec quelques autres personnes au lieu-dit La Chalade-Saint-Rémi. Leur règle ne nous est pas connue, mais on peut supposer qu'il s'agissait de celle de saint Benoît, car Robert était moine de l'abbaye Saint-Vanne de Verdun et, par la suite, il fut nommé abbé de l'abbaye bénédictine de Beaulieu-en-Argonne par Henri de Winchester, évêque de Verdun de 1117 à 1129 (27).

Leur démarche n'a rien d'étonnant, à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e, période de foisonnement religieux qui vit beaucoup d'hommes quitter le monde pour aller chercher Dieu dans les monastères. D'autres, épris d'absolu, partirent dans la solitude et devinrent ermites. Certains, enfin, fuirent le monde en groupe pour fonder des communautés, tentant d'inventer de nouvelles formes de vie religieuse. Certains de ces nouveaux établissements ne durèrent que peu de temps, d'autres aboutirent à des formes que l'Eglise refusa et considéra comme entachées d'hérésie. Mais certains se perpétuèrent, soit en devenant des ordres nouveaux (cisterciens, grandmontains, chartreux, prémontrés, etc.), soit en se rattachant à des formes de vie monastique anciennes ou nouvelles. C'est ainsi que débuta l'abbaye du Reclus (28), qui s'affilia ensuite à l'ordre

(23) L'original n'existe plus. Il en subsiste trois copies : celle de la *Gallia christiana* (op. cit.), celle copiée en 1785 sur le cartulaire (B.N., Coll. Moreau, t. 55, f° 79) et celle de Chantilly (E 8). Ces copies ne diffèrent que par d'infimes détails.
(24) Elle a été traduite et commentée en dernier lieu par H. COLLIN, op. cit., p. 121-123.

(25) LAURENT DE LIÈGE, « Gesta episcoporum Verdunensium et abbatum Sancti Vitoni », *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. 10, Hanovre, 1852, p. 506. Republié par l'abbé J.-P. MIGNE, *Patrologiae latinae cursus completus*..., t. 204, col. 966.

(26) Richard de WASSEBOURG, *Antiquitez de la Gaule belgique*, 1549, f° 299 v°.

Gaspar JONGELINCX, *Notitia abbatiarum ordinis cisterciensis*. Lorraine, Cologne, 1640.

R.P. Angelus MANRIQUE, *Annales cisterciennes*, Lyon, 1642, t. 1, p. 191.

Pierre LE NAIN, *Essai de l'histoire de l'ordre de Citeaux*, t. 9, Paris, 1697, p. 263-264.

(27) Henri, accusé de simonie, de débauche et de dissipation des biens de l'Eglise, alla à Rome pour se justifier. Le pape demanda à son légat en France de régler cette affaire. Henri fut donc convoqué au concile de Châlons-sur-Marne, le 2 février 1129. Sur les conseils de Saint Bernard, il accepta de démissionner.

(28) Ancien diocèse de Troyes ; aujourd'hui, commune de Talus-Saint-Prix, Marne.

cistercien. Ponton (29) fut d'abord un ermitage, avant de devenir une « grange » (30) de l'abbaye cistercienne de Hautefontaine (31).

En Argonne, il faut évidemment citer le cas des trois abbayes de Châtrices (Marne), Montiers-en-Argonne (Marne) (32) et Lisle-en-Barrois (Meuse), fondées par un certain Eustache, qui en devint abbé. Elles formaient un embryon d'ordre, mais, peu de temps après la mort du fondateur, les deux dernières devinrent cisterciennes.

Robert et Ricuin voulurent fonder une communauté durable et en communion avec l'Eglise. Ils obtinrent donc l'accord des seigneurs du lieu, Mathilde, dame de Vienne-le-Château, et son fils Gautier, dit le Neveu. Puis, estimant que ce patronage était insuffisant, ils demandèrent l'aval de l'évêque de Verdun, Henri. Celui-ci le leur accorda de façon solennelle, dans une cérémonie qui eut lieu dans la cathédrale de Verdun. On suivit une procédure féodale pour la donation de la terre où l'abbaye était en cours de constitution : Gautier et sa mère Mathilde remirent cette terre à leur seigneur, Baudoin de Belrain ; celui-ci la rendit à son propre seigneur, le comte Renaud de Bar, agissant ici comme « avoué » de l'évêché de Verdun (c'est-à-dire, dans la terminologie de l'époque, comme responsable du temporel de l'évêché) (33) ; le comte la remit à l'évêque, qui en fit don aux nouveaux moines. Ceci se passa « quelques années avant 1127 », plus précisément entre 1117 (date du début de l'épiscopat d'Henri) et 1127.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le don du lieu où l'abbaye était installée fut accompagné de droits d'usage sur tout le terroir d'Aubréville, ce qui permet de savoir que La Chalade, dont le nom n'est même pas cité dans cette chartre, avoisinait le terroir de cette paroisse, qui devait s'étendre jusqu'à la Biesme. En effet, les villages du Claon, du Neufour et des Islettes n'existaient pas encore : ils ont été créés bien plus tard (34), par défrichement de la forêt d'Argonne qui, auparavant, s'étendait sans solution de continuité entre les vallées de l'Aire et de l'Aisne, et formait la frontière entre le royaume de France et l'empire germanique. Les moines s'étaient donc installés au cœur du massif forestier, loin de tout centre habité, comme le faisaient les cisterciens et beaucoup d'autres.

(29) Diocèse de Châlons-sur-Marne ; commune de Sainte-Marie-du-Lac, Marne (son emplacement est noyé sous le lac du Der).

(30) Dans l'ordre cistercien, une « grange » était une exploitation agricole où travaillaient et vivaient en permanence des moines. C'est l'équivalent de certains prieurés bénédictins.

(31) Commune d'Ambrières, Marne. Remarquable ensemble de bâtiments du XII^e au XVIII^e siècle, en cours de destruction grâce à l'obstination de leur propriétaire.

(32) Commune de Possesse, Marne. Il reste l'un des bâtiments monastiques.

(33) Cette hypothèse a été émise par l'abbé Robinet (*op. cit.*, p. 737) et reprise par H. Collin (*op. cit.*, p. 122). Elle n'est pas contestable.

(34) F. Liénard (*Dictionnaire topographique de la Meuse*, Paris, 1872) ne cite pas de texte les concernant avant le XVI^e siècle.

La qualité de la vie religieuse du nouvel établissement et les bonnes relations qu'il entretenait avec le chef du diocèse engagèrent l'évêque Henri à nommer Robert abbé de la très vieille abbaye de Beaulieu-en-Argonne (Meuse).

Son départ priva La Chalade de son dynamisme ; c'est pourquoi son frère Ricuin, qui avait pris la tête de la communauté, se décida à faire entrer son établissement dans la communauté cistercienne, qui était alors en plein développement et apparaissait comme la meilleure voie vers la perfection. Il reçut l'accord de son frère Robert, celui de l'évêque Henri, et proposa son agrégation par l'intermédiaire de l'abbaye de Trois-Fontaines (Marne), fille aînée de Clairvaux. Il vint donc à Trois-Fontaines, avec Gautier, seigneur de Vienne-le-Château, rencontra l'abbé Gui, qui la dirigeait, et le persuada d'envoyer des moines de son abbaye à La Chalade.

Une lettre de saint Bernard, abbé de Clairvaux, adressée à Henri, évêque de Verdun, mentionne cette transformation et demande à l'évêque de la favoriser (35). C'est ce qu'il fit volontiers. Une date fut fixée ; les deux abbés, Gui de Trois-Fontaines et Robert de Beaulieu rencontrèrent Hugues l'apocrysaire, envoyé par l'évêque Henri, qui n'avait pas pu venir lui-même, et qui avait mission de confirmer canoniquement à Gui la possession du lieu ainsi qu'il en avait été décidé à Verdun. La concession primitive fut même augmentée, puisque fut reconnue à l'abbaye toute l'étendue de la terre comprise entre les deux voies — celle qui conduit à Vienne-la-Ville (36) et celle des Gipponois (37) — et depuis le coudrier qui se trouve en haut de ces deux voies jusqu'au ruisseau appelé la Biesme. Cette remise officielle eut lieu en 1127.

En résumé, il faut distinguer plusieurs périodes dans les premiers temps de l'abbaye :

(35) J.-P. MIGNE, *op. cit.*, t. 182, col. 168-169, « Epistola 64 ».

(36) C'est l'ancienne voie romaine de Reims à Verdun. Une charte de Thibaud II, comte de Bar, écrite en français et datée de juillet 1264, donne les noms français de ces limites, que l'acte de 1134 donne en latin ; cette voie y est appelée : *li granz chemin levez qui s'an va a Viayne* (André LESORT, *op. cit.*, p. 114, n° 49).

(37) La charte de 1134, qui est écrite en latin, dit : *via Gibborum*, ce que H. Collin (*op. cit.*, p. 123) traduit par *voie des bosses*, ce qui est bien le sens de ces mots en latin classique. Mais ce nom était, en réalité, une mauvaise latinisation du mot français *des Gipponois*, dont j'ignore le sens exact. Il semble que le scribe du XII^e siècle l'ait, lui aussi, ignoré, car il paraît difficile de le faire dériver du mot latin *gibbus*, même si son génitif pluriel a une consonance proche de Gipponois. Le mot français est donné par la charte de juillet 1264, citée à la note précédente, et aussi par Dom Demeaux, en 1756, dans l'inventaire du chartrier de l'abbaye de Lachalade (A.D. Meuse, 11 F 78, p. 1).

Cette voie se trouvait à proximité de la limite septentrionale du terroir actuel de Lachalade, de la même manière que la voie de Vienne est proche de la limite méridionale. Son nom ne se trouve plus dans la toponymie actuelle (carte au 1/25 000 ; cadastre), à moins qu'il ne soit conservé sous la forme très modifiée de « chemin de la Gépine », qui longe le ruisseau des Sept-Fontaines, au nord du village de Lachalade.

1) installation, dans un lieu inhabité, de deux frères épris d'absolu, Robert et Ricuin ; ils sont rejoints par d'autres personnes ;

2) se pose alors à eux le problème de la stabilisation de leur établissement ; ils obtiennent alors, des seigneurs de Vienne-le-Château, le don du lieu où ils vivent ;

3) ils obtiennent l'accord de l'évêque de Verdun, à la fois seigneur temporel et spirituel de ce lieu ; pour cela, on suivit une procédure typique des institutions féodales ;

4) Robert est nommé abbé de Beaulieu-en-Argonne ;

5) Ricuin, ne voulant pas assumer la responsabilité de la direction de l'abbaye, sollicite son agrégation à l'ordre cistercien, en tant que fille de Trois-Fontaines.

Il reste à dater ces étapes :

– le seul indice permettant de dater la première installation est la date de décès de Robert : il vivait encore entre 1132 et 1135 (38) ; il a donc dû naître dans le dernier tiers du XI^e siècle, ce qui reporte sa fuite du monde à la fin de ce siècle, ou plus vraisemblablement au début du suivant. Les moines étaient donc déjà ici lorsque, en 1122, Henri, évêque de Verdun, y rencontra le comte Renaud de Bar pour faire la paix avec lui (39). On doit donc y voir le plus ancien témoignage du rayonnement spirituel de l'abbaye, et la preuve de l'intérêt et de la confiance que lui témoignait l'évêque Henri ;

– la deuxième phase se fait alors que Gautier de Vienne est encore sous la tutelle de sa mère Mahaut ;

– l'accord de l'évêque de Verdun est obtenu au plus tôt en 1117, date à laquelle Henri devient évêque de Verdun, et au plus tard en 1125, puisqu'il y eut plusieurs années entre cet événement et le suivant ;

– Robert devint abbé de Beaulieu au plus tard en 1127 ; il succédait à Aubry, qui exerçait encore sa charge en 1125 (40) ;

– la remise de La Chalade à l'ordre cistercien eut lieu en 1127. La date officielle de fondation fut fixée au 8 juillet 1127 (41).

(38) A.D. Marne, 56 H 980. Publication par E. de BARTHÉLEMY, *Notice historique et archéologique sur les communes du canton de Ville-sur-Tourbe*, Paris, 1865, p. 254. Curieusement cette publication est meilleure que celle de G. ROBERT (« Le prieuré de Saint-Thomas-en-Argonne », *Nouvelle revue de Champagne de Brie*, t. 14, 1936, p. 254), qui est défigurée par l'omission de plusieurs mots.

(39) LAURENT DE LIÈGE, *op. cit.* p. 506. Frédéric, comte de Toul et de Dampierre-le-Château, et Henri, comte de Grandpré, servirent de médiateurs entre les parties.

(40) *Gallia christiana*, *op. cit.*, col. 1 266.

(41) Gaspar JONGELINCX, *op. cit.*, p. 1.

L. JANAUSCHEK, *Originum cisterciensium*, t. 1, Vindobonae, 1877, p. 14, n° XXX.

Tout ceci fut confirmé en 1134 (42) par l'évêque Aubéron III, à la demande d'un abbé de La Chalade nommé Hugues.

On prétend depuis longtemps (43) que, dans un premier temps, l'église fut dédiée à saint Sulpice. Cette affirmation trouve son origine dans un passage de Laurent de Liège, qui assure qu'un noble nommé Hervé se joignit aux moines d'une manière admirable : ayant quitté sa femme, son fils unique, le monde et tous ses biens, il se fit attacher une corde au cou et, comme un malfaiteur, il alla de sa maison jusqu'« au lieu-dit Saint-Sulpice », éloigné de deux milles, faisant l'admiration de tous (44).

Le chroniqueur n'écrit pas que l'église de La Chalade est dédiée à saint Sulpice : il parle du lieu (*locum Sancti Sulpicii*). Dès lors, comment ne pas voir qu'il s'est trompé de saint, citant Sulpice au lieu de Rémi ? C'est en effet ce dernier qui avait attaché son nom à La Chalade : « Caladia Sancti Remigii », ainsi que nous l'avons vu.

D'ailleurs aucun autre document ne vient confirmer ce vocable inhabituel chez les cisterciens ; bien au contraire, tous les textes conservés disent que l'abbaye était sous le patronage de la Vierge Marie au moins dès 1135 (45).

AU TEMPS DES CONSTRUCTEURS : DU XII^e AU XIV^e SIÈCLE

Il n'est pas dans mon propos d'écrire la totalité de l'histoire de l'abbaye. Celle de la constitution du temporel de l'abbaye au XII^e siècle

(42) Cette chartre n'est pas datée ; mais la chronologie des témoins permet de proposer cette date : en effet, parmi eux, figure Guillaume, doyen de la cathédrale de Verdun, dont le prédécesseur, nommé Martin, vivait encore en 1133 (Jean-Pol EVRARD, *Les Actes des évêques de Verdun*, thèse de III^e cycle, Nancy, 1973) ; et Hugues, abbé de La Chalade, qui était remplacé dès 1135 (charte pour l'abbaye de Saint-Rémi de Reims, A.D. Marne, 56 H 980, dans laquelle figure Robert, abbé de Beaulieu, lui-même remplacé dès 1136).

(43) C'est probablement Pierre Le Nain (*op. cit.*, p. 263) qui a émis le premier cette affirmation, sans citer sa source. Elle fut reprise par presque tous les auteurs postérieurs, qui ne citent pas plus de référence ; par exemple : E. BAUGIER, *Mémoires historiques de la province de Champagne*, t. 2, Châlons, 1721, p. 183 à 185. Cependant Angelus Manrique (*op. cit.*, p. 191) et Gaspar Jongelinx (*op. cit.*, p. I) n'en disent rien.

(44) Ayant résumé l'histoire des origines de La Chalade, Laurent de Liège (*op. cit.*, col. 966) rapporte que Gautier le Neveu, qui possédait La Chalade, la donna à Gui, abbé de Trois-Fontaines, avec l'accord de l'évêque Henri, *et maximo Herveo viro nobili hoc totum innente et hortante. Qui Herveus ubi idem locus merito rebus et numero servum Dei accrevit, se coetibus eorum associavit exemplo mirabili. Nam uxori, unico filio, mundoque et omnibus ejus abrenuntians, vir optimus unum servorum suorum ad hoc compulit, ut sibi domino suo laqueum in gula nodaret, et ita se tanquam latronem a domo sua usque ad locum Beati Sulpitii per duo millia pertraheret, cunctis mirantibus, lacrymantibus et Deum in hoc laudentibus.*

(45) Peu d'actes font mention du vocable de l'abbaye, ce qui est tout à fait habituel ; il y en a pourtant une dizaine au XII^e siècle. Le plus ancien est daté de 1135 (B.N., Coll. Champagne, t. 5, f^o 93 et 94 ; *ibidem*, Coll. Moreau, t. 56, f^o 166).

ayant été écrite par Hubert Collin (46), je m'attacherai à souligner un certain nombre de points en relation avec la construction, l'entretien et l'utilisation de l'église et des bâtiments conventuels.

Laurent de Liège rapporte que l'abbaye de La Chalade fut consacrée par l'évêque de Verdun Aubéron III, mais sans en fixer la date (47). Selon la *Gallia christiana*, ce fut en 1130 (48). Mais cette date est évidemment fausse, puisque les auteurs de cet ouvrage assurent en même temps que ce fut au temps de l'abbé Hugues, alors que celui-ci n'avait pas encore reçu cette charge en cette année et qu'ils avaient écrit, quelques pages auparavant, qu'Aubéron était devenu évêque de Verdun en 1131 (49) ! La date de 1130 a toutes les apparences d'une coquille malencontreuse : il faut sans doute lire « 1136 », comme l'avait écrit Edme Baugier (50), quelques années avant les auteurs de la *Gallia*, et qui est probablement leur source. Il nous est aujourd'hui impossible de savoir sur quoi repose son affirmation, et donc d'en apprécier la valeur ; l'année 1136 est plausible. Nous l'admettons donc avec prudence. Si on voulait refuser la précision peut-être illusoire de cette date (51), il faudrait placer cette consécration entre les années 1131 et 1156, qui limitent la période pendant laquelle Aubéron III fut évêque de Verdun, sachant qu'elle est postérieure à la chartre de 1134 qui n'en parle pas.

L'abbaye connut une grande prospérité au XII^e siècle, ainsi que le laisse supposer le grand nombre de donations qu'elle reçut (52). Laurent de Liège l'affirme, en précisant que, de son temps, il y avait plus de 300 moines. On sait que les chiffres donnés par les auteurs anciens n'ont pas la précision que nous leur donnons ; mais celui-ci témoigne de l'importance de l'abbaye et de la forte impression qu'en ressentit le chroniqueur.

La vitalité de l'abbaye se manifesta aussi par la fondation d'une abbaye-fille : en 1147, les chanoines de la cathédrale de Reims donnèrent à Gontier, abbé de La Chalade, et à ses moines leur domaine de

(46) Hubert COLLIN, *op. cit.*, p. 121-128.

(47) *Op. cit.*, p. 506.

(48) *Gallia christiana*, *op. cit.*, t. XIII, col. 1 320.

(49) *Ibidem*, col. 1 200.

(50) Edme BAUGIER, *op. cit.*, p. 184. Cet ouvrage, le premier qui traitait de l'histoire de la Champagne, a eu beaucoup de succès. Il est aujourd'hui très décrié, souvent à juste titre, car son auteur n'a pas beaucoup de sens critique ; mais l'auteur a vu des monuments et a eu connaissance de documents disparus depuis. Il est donc souvent nécessaire de le consulter, bien qu'il faille vérifier, autant que faire se peut, toutes ses affirmations.

Cette date de 1136 avait été admise par l'ouvrage édité par Marcel AUBERT et la marquise de MAILLÉ, *L'Architecture cistercienne en France*, 2 vol., Paris, 1947.

(51) Il arrive fréquemment aux auteurs anciens, même aux plus sérieux, d'affirmer une date pour un événement alors que la documentation dont ils disposaient ne permettait pas une telle précision ; et sans doute jugeaient-ils que l'addition d'une formule dubitative, telle que « aux environs de », risquait de faire paraître leur ouvrage peu crédible. L'inconvénient de cette méthode, c'est qu'elle rend suspecte toute date précise lorsque nous n'avons pas les moyens de la vérifier.

(52) Analysées par Hubert Collin, *op. cit.*

Chéhéry (Ardennes), pour y établir une abbaye de leur ordre (53). Après avoir veillé sur les premiers temps de la nouvelle abbaye, La Chalade accepta, en 1189, que Chéhéry soit considérée comme une fille de Trois-Fontaines (54).

Hugues I^{er}, châtelain de Vitry, donna, en 1221, une rente annuelle de 50 sous sur ses tonlieux de Sommevesle (Marne), afin que les messes soient célébrées avec des chandelles de cire, alors que, jusque-là, elles l'étaient avec des chandelles de suif ; il donna en même temps cinq setiers de froment pour confectionner des hosties (55).

Un texte, signalé dès 1905, est resté inconnu des historiens de La Chalade : le 15 mai 1290, le pape Nicolas IV accorda quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient l'église de l'abbaye de Notre-Dame de La Chalade, sise dans le diocèse de Verdun, aux fêtes de la Vierge : Annonciation, Visitation, Purification et Assomption (56). Faut-il mettre cette concession en rapport avec des travaux de reconstruction, en cours ou simplement prévus ? C'est évidemment très tentant. Mais je ne crois pas qu'il faille le faire, pour deux raisons : il n'est pas fait mention d'une telle cause dans l'attribution de ces indulgences (57) ; et, le même jour, le pape accorda la même faveur, dans les mêmes termes, à neuf autres abbayes cisterciennes voisines : Chéhéry, Trois-Fontaines, Châtillon, Haute-fontaine, Orval, Cheminon, Montiers-en-Argonne, Saint-Dizier et Vitry-en-Perthois (58).

En 1372, Perrin de Vauquois fut enterré près d'un autel où il avait fondé une chapellenie (59).

DE LA GUERRE DE CENT ANS A LA RÉFORME

La guerre de Cent Ans dévasta la Lorraine, bien qu'elle ait été membre du Saint-Empire. Aucun texte n'indique que La Chalade ait été détruite ou pillée (60) ; mais elle souffrit profondément de la crise violente qui secoua l'économie et la société.

(53) *Gallia christiana*, op. cit., t. XIII, *Instrumenta* col. 570, n° 24.

(54) *Ibidem*, t. IX, *Instrumenta*, col. 50, n° 51; Originaux (chirographes) : A.D. Marne, 22 H 12.

(55) Le texte de cette donation est partiellement conservé par une copie du XVII^e siècle (B.N., Coll. Champagne, t. 5, f° 85, n° 173). Les précisions sur les chandelles sont fournies par une déclaration sur les fiefs aliénés, faite au comte de Champagne, par Robert I^{er}, châtelain de Sommevesle, fils du donateur, entre 1249 et 1252 ; il plaçait cette donation à une trentaine d'années en arrière (A. LONGNON, *Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonier*, Paris, 1877, n° 1 617).

(56) E. LANGLOIS, *Les Registres de Nicolas IV*, Paris, 1905 n° 2 423.

(57) Certes E. Langlois publie non pas le texte en entier, mais un court résumé, mais il est peu probable qu'il ait omis de signaler un point aussi important qu'une mention de travaux.

(58) *Ibidem*, n° 2 424 à 2 432.

(59) Cette fondation n'a pas laissé de traces dans ce que nous conservons des archives de La Chalade.

(60) A. LAPIERRE, « La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethélois », *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 6^e année (1898-1899) et 7^e année (1899-1900).

Nous en avons plusieurs témoignages. Lors du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, tenu en 1400, l'abbé de La Chalade fit approuver un contrat passé avec un chanoine de Montfaucon, pour la remise en état de vignes à La Neuve-Grange, ruinées depuis près de quarante ans (61).

En 1412, le roi de France Charles VI, préparant une expédition contre les Armagnacs, alors alliés au roi d'Angleterre, demanda à l'abbaye de La Chalade de lui fournir un chariot avec des chevaux. Les moines le supplièrent de les en dispenser, car, d'une part, ils n'y étaient pas tenus par la coutume, et, d'autre part, leur situation ne le leur permettait pas et ils demandèrent au roi de considérer *les grans charges qu'ilz ont à supporter, les pertes et dommaiges qu'ilz ont eus par le fait des gens d'armes depuis naguaires et autrement, par quoy ils n'avaient de quoy envoyer ne fournir les choses dessus dites [sans] que le divin service ne cessast de tous poins, ou qu'ilz ne demourassent en très grant nécessité.*

On pourrait peut-être croire qu'il y avait de leur part un peu d'exagération, car on a du mal à imaginer que la fourniture d'un chariot, même attelé de chevaux, et d'une ou plusieurs personnes pour le conduire puisse les réduire à une telle misère : d'ailleurs si, le 7 mai 1412, le roi les dispensa de cette fourniture, ce fut uniquement parce que la coutume ne permettait pas de la leur imposer (62).

Mais cette situation désastreuse est confirmée par un autre document : le 7 décembre 1440, Gillette de Cheppy, veuve de Nicolas de Nettancourt, en préambule à un acte de donation, explique qu'elle a *eu regart, pitié et compassion à la grande et misérable povreté en quoy, par le moyen et oppression des guerres et autrement, [les religieux, abbé et couvent] estoient de piéça chez* (63).

L'histoire de l'abbaye nous échappe ensuite pendant un siècle. Rien ne permet de savoir si elle eut à souffrir des guerres de religion ou de celles entre Charles-Quint et François I^{er} : la mention de pillages au milieu du XVI^e siècle est en effet une simple erreur d'inattention de Dom Demeaux, qui a écrit 1551 au lieu de 1651 (64).

Les stalles, qui devaient être d'un modèle peu courant, puisque Dom Guyton a noté, à chacun de ses passages, leur particularité, avaient été faites sous l'abbatiat de Claude Angenost (65), qui est connu depuis 1541

(61) J.-M. CANIVEZ, *Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis*, t. 3, Louvain, 1935, p. 746.

(62) Chantilly, E 8.

(63) *Ibidem*.

(64) A.D. Meuse, 11 F 78, f^o 2. Il écrit en effet : *Elle fut pillée et ravagée plusieurs fois en 1551, 52, etc. dans la guerre des princes, tant par leurs armées que par celle du roy. Elle étoit en très mauvais état, ses bâtimens toiboient en ruine, ce qui obligea les religieux de l'abandonner et de trouver un refuge à Vienne-le-Château.* La « guerre des princes » est bien celle de la Fronde. Et, dans les pages suivantes, Dom Demeaux, qui développe le court résumé du folio 2, relate les pillages en leur donnant leurs dates précises dans le XVII^e siècle (f^o 16).

(65) Renseignement fourni par Dom Demeaux ; ce qui permet d'être certains qu'elles n'ont pas été remplacées avant 1756. Il est très peu probable qu'elles l'aient été après cette date.



Pl. 1. Fig. 1 : Sceau de l'abbaye (XIV^e siècle) : Vierge à l'Enfant, sous un gâble gothique trilobé. Tout autour figure l'inscription : S. CONVEN[TI ET ABBAT]IS DE CALADIA (sceau du couvent et de l'abbé de La Chalade) (A.D. Marne, 17 H 134).

Fig. 2 : Sceau de l'abbé Jean de Louvain, connu de 1399 à 1408 (A.D. Marne, 17 H 134).

et mourut le 20 décembre 1562. Elles étaient donc probablement faites dans le style de la Renaissance. Elles furent détruites sous la Révolution, et c'est une perte importante, que nous ne pouvons que regretter.

Par son testament daté du 9 janvier 1607, Christophe de La Vallée, évêque de Toul et abbé commendataire de La Chalade, légua à son abbaye *la somme de quatre centz francs... pour estre employé... à l'achat d'ornementz d'église [les] plus nécessaires à l'église dudict monastère* (66). Ce legs indique sans aucun doute que l'abbaye se trouvait dans une grande pauvreté, puisqu'il voulut non pas embellir le culte divin, mais seulement pallier aux manques les plus flagrants.

L'INTRODUCTION DE LA COMMENDE

La commende ne fut introduite dans l'abbaye de La Chalade qu'assez longtemps après le concordat de 1516, passé entre le pape Léon X et le roi François I^{er} ; et ceci pour une raison évidente : en 1516, l'abbaye de La Chalade ne se trouvait pas dans le royaume ! N'étant pas comprise dans cet accord, elle aurait même dû rester dans la régularité. Mais les rois de France donnèrent toujours à cet accord une portée extensive, quand cela leur était profitable. Dans le cas de La Chalade, les papes cherchèrent à maintenir leurs droits le plus longtemps possible, mais en vain. Il faut bien dire que l'élection prévue par la règle bénédictine ne se pratiquait généralement plus, par la faute du pouvoir pontifical qui avait pris de mauvaises – mais rentables – habitudes : le pape s'était réservé la nomination de tous les titulaires de bénéfices ecclésiastiques, mais il acceptait les permutations et les démissions faites au profit d'un tiers. On imagine les trafics auxquels se livraient les ambitieux, au grand scandale de tous ceux qui rêvaient d'une Eglise parfaite.

Il n'empêche que les moines de La Chalade eurent à regretter le temps où le pape choisissait les abbés ; car il les prenait habituellement dans des monastères, alors que le roi choisissait plutôt des clercs séculiers, qui avaient une fâcheuse tendance à vouloir faire carrière et à pressurer leur abbaye pour en tirer le maximum d'argent.

La commende fut introduite par étapes. Le dernier abbé qui avait été religieux cistercien fut Claude Lollier, qui avait été choisi, en 1574, parmi les moines de La Chalade (67). Il résigna, en 1581, en faveur de Nicolas Thomas, religieux de La Chalade. Mais le pape refusa de valider sa nomination et nomma, en 1583, Charles de Vaudémont, dont la famille était une branche cadette de la famille ducale de Lorraine. Bien que trop jeune pour être sacré, il était déjà évêque de Toul, et allait devenir évêque de

(66) A. ROSEROT, *Titres de la maison de Rarécourt de La Vallée de Pimodan*, Paris, 1906, p. 142.

(67) Le chroniqueur anonyme de 1654, qui est notre source principale en raison de la disparition des documents originaux, a mal compris les documents qu'il avait sous la main et commis des erreurs de chronologie. Le récit des événements que nous publions est donc en partie hypothétique, pour ce qui concerne Claude Lollier, Nicolas Thomas, Charles de Vaudémont et Charles Le Pougant (B.N., Coll. Champagne, t. 5, f^o 25).

Verdun en 1585. Le nouvel abbé n'était pas moine, mais, étant frère de Louise de Vaudémont, il se trouvait être beau-frère du roi de France Henri III, qui intervint en sa faveur. Ce fut le premier abbé commendataire, mais, comme il devint cardinal en 1585, les moines du XVII^e siècle crurent qu'il pouvait être compté parmi les réguliers, car, disaient-ils, les cardinaux avaient le droit de posséder une abbaye réputée régulière (68). Les rois de France ne l'entendirent pas ainsi et surent se souvenir de ce précédent.

Malgré l'opposition de Nicolas Thomas, qui continua à se proclamer abbé de La Chalade, Charles de Vaudémont en prit possession. Après sa mort (1587), Charles Le Pournant, qui était religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Mihiel, fut nommé à l'abbatiale par le pape. Il résigna en faveur de Christophe de La Vallée, évêque de Toul, moyennant le paiement d'une pension annuelle de 1 350 francs barrois ; le pape accorda ses bulles au nouvel abbé, le 20 février 1597.

Christophe de La Vallée mourut en 1607. Le pape nomma alors François de Livron de Bourbonne, le 26 décembre 1607, malgré les protestations du roi Henri IV, qui considérait que l'abbaye était tombée en commendé (69). Et on comprend qu'il ait pu le croire, en raison de l'histoire récente de l'abbaye.

Ce fut le dernier abbé que nomma le pape. En effet, quand il mourut, le 15 novembre 1647, les moines élurent Placide Petit : celui-ci ayant été nommé abbé de L'Etoile (en Poitou) par le roi, ils élurent Benoît Lavan-dier, religieux de Clairvaux. En même temps le pape nommait Louis de La Rivière, tandis que le roi Louis XIV accordait le titre abbatial à Gilbert de Clérembault de Palluau. Trois personnes se disputaient donc la charge d'abbé de La Chalade. Ce fut le candidat du roi qui en prit possession, pour la simple raison que les troupes françaises occupaient la Lorraine (70). Le pape refusa de reconnaître cet abbé, puis ses successeurs jusque 1718, bien que tous aient été nommés par le roi ; mais cela ne les empêcha pas de jouir des revenus de l'abbaye.

LES ACCORDS AVEC LES ABBÉS COMMENDATAIRES

Il nous faut revenir un peu en arrière, pour comprendre les circonstances qui entourent la reconstruction de l'abbaye.

La séparation entre la mense des moines et celle de l'abbé se fit tardivement. Tant que les abbés furent des réguliers, cela ne semble pas avoir posé trop de problèmes. Mais la séparation des menses devint indispensable à partir du moment où l'abbé ne fut plus un religieux, car il ne versait aux moines que le minimum leur permettant de vivre et ne réparait pas les bâtiments. Ce fut une source de difficultés et de procès qui durèrent plus d'un siècle. Il nous faut exposer les méandres de cette affaire,

(68) C'est du moins ce qu'assure le moine anonyme de La Chalade qui raconte ces événements (*Ibidem*).

(69) BERGER DE XIVREY, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. 7, Paris, 1858, p. 215-216.

(70) Ici se termine le récit du chroniqueur de 1654 (*op. cit.*).

car ils nous permettent de comprendre les raisons et les conditions des travaux de reconstruction des bâtiments conventuels et du logis de l'abbé.

Il fallut trente ans à François de Livron de Bourbonne pour accepter un partage des biens : en 1637, il accorda aux religieux les revenus provenant du tiers des biens fonciers. Puis, par arrêt du parlement de Metz, daté du 19 décembre 1646, les biens furent divisés en trois lots : l'un pour l'abbé, le deuxième pour les moines et le dernier pour l'entretien des bâtiments. On revint très vite sur le partage, sans remettre en cause son principe ; et le même parlement ratifia, les 30 et 31 juillet 1647, une nouvelle répartition des biens. L'abbé accepta de laisser aux moines la gestion du troisième lot, à charge pour eux de reconstruire les bâtiments conventuels et de lui verser une rente annuelle de 800 livres. Mais il mourut le 15 novembre suivant.

Son successeur, Gilbert de Clérembault de Palluau, fit saisir ce troisième lot, en 1654, après avoir mis la main sur les titres, en 1653. Les religieux l'assignèrent alors devant le parlement de Metz, puis devant celui de Paris, car il refusait de faire les réparations pourtant attachées au troisième lot. Un premier arrêt provisoire accordait aux moines une provision de 1 500 livres (15 mars 1661). Puis le Parlement trancha, en répartissant le troisième lot entre les deux parties : celle des moines restait chargée des réparations et celle de l'abbé était grevée de diverses charges : paiement des décimes ecclésiastiques (71), de la pension du moine laïc (72) et de celle du maître d'école de Sainte-Menehould (73). Et l'abbé avait l'obligation de remettre toutes les archives dans le trésor.

Par transaction du 5 mai 1679, l'abbé acceptait de rendre les archives ; il acceptait aussi que les moines rasant le logis abbatial, qui les gênait, et le reconstruisent ailleurs. Il mourut en 1680, alors que cette démolition venait d'être entreprise.

Son successeur, Adrien de Guittoneau, entra immédiatement en procès contre les moines, tant à cause de la destruction de la maison abbatiale que pour obtenir un nouveau partage des biens (74). Celui-ci fut fait le 22 décembre 1682 (75) ; et l'abbé mourut le 15 janvier 1683.

(71) Ce sont des taxes levées par le clergé sur ses propres revenus ; la plus grande partie était versée au roi, sous le nom de « don gratuit », qui était en réalité un impôt obligatoire ; le reste servait à payer les frais de recouvrement et ceux des institutions chargées de la répartition des décimes.

(72) Je n'ai trouvé aucune autre mention de ce « moine laïc ». On peut seulement proposer une hypothèse : il arrivait que le roi impose aux établissements religieux l'entretien d'un ou de plusieurs soldats mutilés à la guerre, et incapables de pourvoir à leur subsistance. Ce système compensait l'absence de pensions versées par l'Etat et l'inexistence d'institutions spécialisées dans l'accueil de ces malheureux.

(73) Voir, à ce propos, Claude BUIRETTE, *Histoire de la ville de Sainte-Menehould et de ses environs*, Sainte-Menehould, 1882, p. 219 et 220. Cet auteur ne donne pas la date de création de cette rente, mais cite deux arrêts du parlement de Paris condamnant l'abbaye de La Chalade à la payer (31 juillet 1567 et 3 mai 1687), ce qu'elle fit jusqu'à la Révolution.

(74) Arrêts du Parlement des 5 août 1681, 19 juin 1682 et 16 février 1683.

(75) Son contenu nous a été conservé : A.D. Meuse, 17 H 5.

Il fut remplacé par Nicolas Chéron, qui voulut jouir de deux des trois lots. Et qui obtint un arrêt du Conseil, le 3 janvier 1686, qui l'autorisait à se saisir du lot contesté. Les moines finirent par accepter (19 août 1686 et 27 février 1687) de n'avoir qu'un seul lot et de se charger quand même de toutes les réparations de l'église, de celles des bâtiments conventuels, de la construction d'un nouveau clocher et de celle du logis abbatial !

Durant la courte période où ils ont joui d'une partie du troisième lot, les moines ont réussi à reconstruire la totalité des bâtiments conventuels. L'argent nécessaire aux travaux provint de la coupe et de la vente des arbres de leurs bois, mais aussi d'emprunts ; le visiteur de 1686 nota même que les moines s'étaient lourdement endettés pour mener à bien leurs travaux (76).

La reconstruction de leur abbaye explique qu'ils aient accepté cet accord, ce qui paraît inexplicable, à première vue, tellement il semble aller à l'encontre de leurs intérêts. L'entretien de ces bâtiments neufs devait paraître peu coûteux et supportable pour leurs revenus, suffisamment, du moins, par rapport au bienfait que représentait la paix avec leur abbé (77). Le nom du prieur en charge durant cette période des travaux nous a été conservé : c'était Dom Lhommedieu, au nom prédestiné (78).

Après la mort de l'abbé Nicolas Chéron (16 janvier 1692), vint Louis de Vassinhac d'Imécourt, qui fit condamner les religieux à reconstruire le clocher (3 octobre 1692), ce qu'ils firent en 1695, tout en plaquant contre la transaction de 1686 (voir Pl. 19).

Le 30 septembre 1702, ils transigèrent avec leur abbé : celui-ci accepta de leur verser une rente annuelle de 1 000 livres. Ils firent reconstruire le logis abbatial en 1706 et 1707. Puis il y eut un nouveau partage des biens, homologué le 9 septembre 1711. L'abbé mourut en décembre 1716.

Il fut remplacé par Eustache Le Danois de Geoffreville de Ronchères. Les moines plaquèrent contre lui pour obtenir qu'il participe à la réfection de *deux gros piliers de l'église qui menaçaient ruine*. Ces piliers sont sans doute des contreforts, car c'est ainsi qu'on les appelait au XVIII^e siècle. L'abbé accepta de verser 700 livres en 1724. Puis les religieux engagèrent un procès au receveur qui gérât les biens de l'abbé, car il ne versait pas la rente de 1 000 livres qu'il devait leur payer. Une transaction termina cette affaire en 1730.

En 1738, les religieux firent faire une coupe de bois pour faire des travaux importants dans les bâtiments conventuels, ce qui provoqua un nouveau procès avec leur abbé, terminé par un accord, le 15 octobre 1748, homologué le 30 décembre 1749.

La seconde moitié du XVIII^e siècle fut beaucoup plus calme, mais cette succession de procès montre bien que les abbés commendataires

(76) Voir *Annexe I*.

(77) Dom Demeaux, qui n'a pas vu que les bâtiments venaient d'être reconstruits, s'étonne de cet accord, qu'il juge contraire aux intérêts des moines, et reproche au prieur Joseph de Fesche sa faiblesse de caractère dans cette occasion.

(78) Dom Demeaux rapporte qu'il se retira ensuite à l'abbaye de Sept-Fontaines.

n'avaient aucun souci religieux : leur seul désir était de recevoir le plus d'argent possible. D'ailleurs, ils ne résidaient pas à La Chalade. Il est même vraisemblable que certains d'entre eux n'y sont jamais venus. Où auraient-ils habité entre 1680 et 1707, alors qu'il n'y avait pas même une maison pour les abriter ? Et nous savons que, lorsque celle-ci existait, elle était habitée par le receveur ou par un fermier (79).

LA RECONSTRUCTION DES BATIMENTS CONVENTUELS

Les religieux, secoués par les soubresauts des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, avaient fini par prendre quelques libertés avec la règle cistercienne. Nous en citerons pour preuve une remarque faite par Claude Lemaistre, abbé de Châtillon, qui visita La Chalade en 1670 : il signala l'existence d'un bâtiment indépendant, appelé « Le Pavillon », qu'avait fait construire un moine « antérieur à la Réforme ». Ce moine avait donc conservé ses biens propres et vivait à l'écart de la communauté, ce qui témoigne d'un certain laxisme dans l'application de la règle bénédictine.

A une époque plus ancienne, le laxisme avait été encore bien plus grand, puisqu'un moine avait pu amener au dortoir des femmes « suspectes » et que, de l'une d'elles, il avait eu une descendance ! Mais il se repentit et obtint son pardon en 1492 (80).

Il était devenu urgent de retourner à une interprétation plus stricte. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu fit réformer l'abbaye de La Chalade, comme d'ailleurs bien d'autres en France. Les religieux de la stricte observance furent introduits le 30 mars 1637 (81). En l'absence de documents contraires, il est normal de penser qu'elle fut introduite comme cela se faisait partout : les anciens moines restaient sur place, ayant le choix entre s'intégrer à la nouvelle communauté ou continuer à vivre comme ils le faisaient auparavant. Ceux qui prenaient ce parti ne recrutaient plus de nouveaux membres. Les revenus étaient partagés entre les deux communautés, jusqu'à extinction naturelle de l'ancienne.

La réforme de la vie des moines imposait une remise en état des bâtiments monastiques, afin de pouvoir mener une vie communautaire, ce qui devait être devenu difficile, si on en juge par les descriptions qui nous sont parvenues.

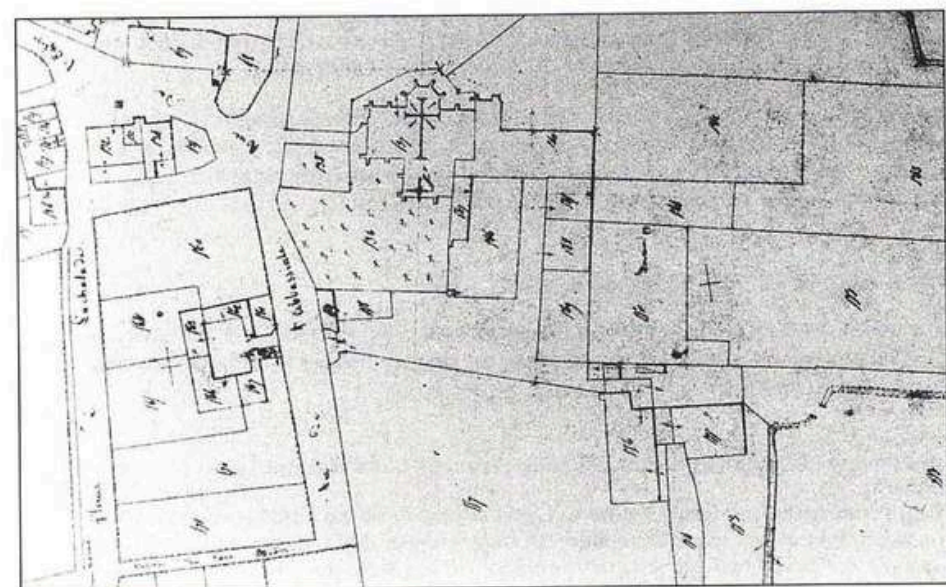
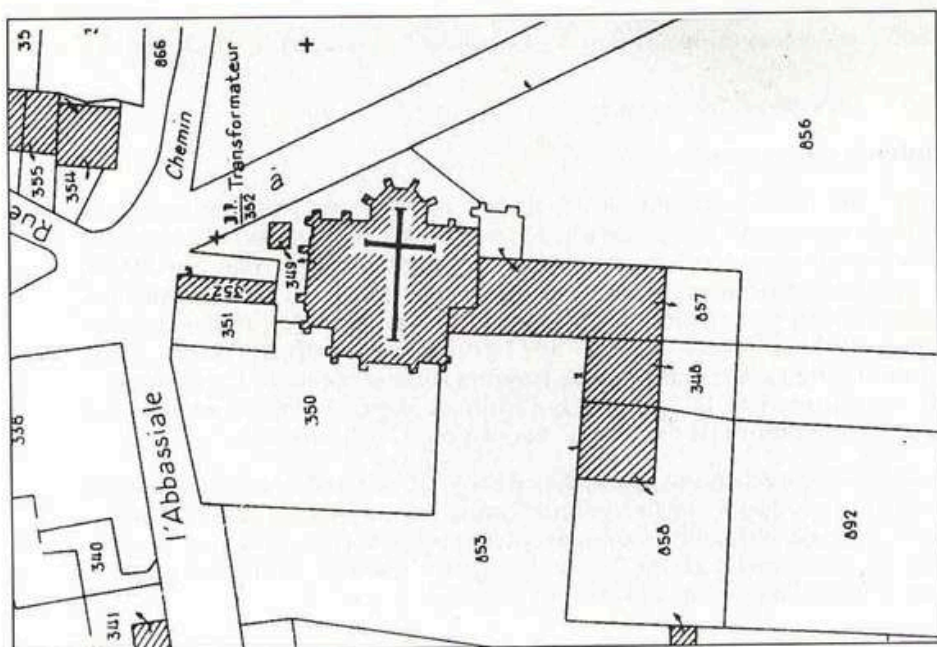
Dans ce qui nous reste des archives de La Chalade, il ne subsiste rien qui concerne la reconstruction de l'abbaye ; nous pouvons y suppléer partiellement en comparant les diverses descriptions de l'abbaye, qui permettent de déterminer les dates approximatives de construction (82).

(79) Les renseignements concernant cette période sont extraits essentiellement de l'*Inventaire* de Dom Demeaux (*op. cit.*, p. 7 à 16) ; quelques confirmations, compléments et précisions, proviennent du mémoire anonyme de 1654 (*op. cit.*, f° 25 à 66 v°) et de quelques documents conservés aux Archives de la Meuse (17 H 3, 17 H 5 ; Q 815).

(80) J.-M. CANIVEZ, *Statuta*, *op. cit.*, t. 6, p. 53.

(81) *Gallia christiana*, *op. cit.*, t. XIII, col. 1 320. Voir aussi ci-dessous l'article de Jean-Luc COUSINAT.

(82) Voir *Annexe I*.



Pl. 2. Fig. 1 : L'abbaye de La Chalade d'après le plan cadastral levé en 1834.
On notera l'absence des collatéraux du côté nord et la présence de l'aile nord du cloître.

Fig. 2 : L'abbaye en 1934, d'après le nouveau plan cadastral.

Logis abbatial

- 5 mai 1679 : accord pour son transfert ;
- 1680 : démolition ;
- 1706 : reconstruction un peu à l'ouest de l'église (voir Pl. 2, fig. 1 ; Pl. 4) ;
- 1707 : réception des travaux.

Bâtiments conventuels

Cloître : en 1670, l'ancien cloître existe encore ; en 1686, le nouveau cloître n'est encore ni voûté, ni pavé, ce qui indique que les travaux du gros œuvre sont très récents ; par la documentation concernant les démêlés des moines et de leurs abbés commendataires, nous savons que les moines ont eu la jouissance des biens contenus dans le lot chargé des réparations et de la reconstruction des bâtiments à partir de 1679 ; c'est évidemment après cette date que les travaux ont commencé. Cette déduction est confirmée par le fait que les moines acceptèrent de ne plus en jouir dès l'achèvement des travaux (accord du 27 février 1687).

Aile orientale : pas encore commencé en 1670, ce corps de bâtiment est dit *tout à neuf* en 1686 ; et le visiteur ajoute qu'une partie des lambris a été achevée *l'année dernière*. Cette remarque conforte l'idée que les travaux ont débuté après 1679. La distribution intérieure du dortoir fut modifiée et les fenêtres agrandies en 1738 (83).

Aile sud : pas encore commencée en 1670 ; en 1686, on dit que ce bâtiment est *tout à neuf*, et *n'est pas encore achevé* ; il l'est en 1692.

Aile occidentale : c'est elle que Dom de La Hupproye désigne, en 1692, sous l'appellation : *le corps du logis du devant*, qui avait été construit entre le 28 avril 1686 et le 13 novembre 1692 (84).

La première aile reconstruite fut donc celle qui regarde l'orient : c'est elle en effet qui contenait les locaux les plus utiles pour la vie monastique : le dortoir (ou plus exactement les chambres des moines), la cuisine, le réfectoire et peut-être la salle capitulaire.

L'ABBAYE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Après avoir vu les problèmes juridiques qui se posèrent à l'abbaye, il nous faut revenir aux divers événements en rapport direct avec la vie des moines et les bâtiments.

(83) Cette date est fournie par Dom Demeaux (*op. cit.*), qui indique aussi pour eux l'année 1735.

(84) Il faut remarquer que Dom Demeaux, qui connaît si bien l'histoire des démêlés entre les abbés et les moines, ignore la date exacte des bâtiments, construits 70 ans avant qu'il ne rédige son inventaire : il les date en effet de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e, probablement parce qu'il n'a pas lu les pièces d'archives se rapportant aux travaux, et qu'il ne sépare donc pas celles qui concernent les bâtiments conventuels (entre 1679 et 1692) et celles qui se rapportent à la reconstruction du logis abbatial (1706 et 1707).

En 1644, le pape Innocent X permit l'érection d'un autel et d'une confrérie du Rosaire (85). L'introduction de cette dévotion, alors en plein essor, montre que les moines de la Stricte Observance se préoccupaient de la vie religieuse des habitants de La Chalade, dont la paroisse se réunissait dans leur église et dont l'un d'eux était curé.

L'abbaye fut pillée trois fois en 1650 : en octobre, par les troupes du maréchal de Praslin ; en novembre, par celles du général Roses ; en décembre, par l'armée du maréchal de Turenne. L'année suivante fut presque aussi désastreuse, puisque l'abbaye y fut pillée deux fois : en janvier, par le régiment de Corval, qui faisait partie de l'armée du général Roses, et, en novembre, par les troupes du marquis de La Ferté-Sénectère (86). Pendant ces troubles, les religieux s'étaient réfugiés à Vienne-le-Château, tandis que les archives avaient été mises à l'abri à Châlons-sur-Marne.

Si l'on en croyait certains auteurs, ce serait pendant l'un de ces pillages que « les deux flèches qui flanquaient le grand portail furent incendiées et effondrèrent, en s'écroulant, trois travées de la nef ». Lemoine est le premier à l'affirmer (87) ; mais, si il est généralement bien informé, il lui arrive de commettre des erreurs. Dans le cas présent, le silence total des sources contemporaines sur un tel désastre et sur les travaux qui auraient dû s'ensuivre obligatoirement ne permet pas d'ajouter foi à son affirmation. En particulier, le moine qui décrivit l'abbaye et ses biens, en 1654, assure qu'on ne sait pas si la nef a jamais été achevée ou si elle a été ruinée (88). On admettra qu'il est tout à fait invraisemblable que ce moine ignore un événement aussi important qui se serait passé quatre ans plus tôt.

D'ailleurs, en 1645, cinq ans avant la prétendue destruction, un moine anonyme décrivait déjà l'église dans sa forme actuelle. Son texte est difficile à comprendre pour nos contemporains, car il comprend l'église d'un point de vue liturgique : pour lui, la nef est la partie qui est à l'ouest du chœur des moines. Son texte est donc précieux, car c'est le premier à nous faire connaître l'étendue de ce dernier : il occupait trois travées de voûtes : la croisée du transept et les deux travées de nef (89).

De plus, comme l'a fait remarquer Hubert Collin, la présence de deux tours en façade serait tout à fait anormale chez les cisterciens (90). On aurait une preuve incontestable de leur non-existence si le trou de cloche placé à la croisée du transept remontait bien aux origines de l'église ; malheureusement, dans son état actuel, il est entièrement moderne et les végétaux qui l'ornent ne ressemblent à rien d'autre dans l'édifice. Quoiqu'il en soit, on ne peut croire ni à ces deux tours, qui ne sont pas

(85) A.D. Meuse, 11 F 78, p. 6. L'érection eut lieu le 9 octobre 1641. L'acte en est conservé dans les registres paroissiaux, cités par N. Robinet, *op. cit.*, p. 735.

(86) Dom DEMEAUX, *op. cit.*, p. 16.

(87) M. LEMOINE, *Département de la Meuse*, Verdun, 1909, p. 825.

(88) B.N., Coll. Champagne, t. 5, f° 35. Voir *Annexe I*.

(89) Cette étendue est confirmée par la description faite en 1670, par Dom Claude Lemaistre (voir *Annexe I*).

(90) Hubert COLLIN, *op. cit.*, p. 129.

attestées anciennement, ni à l'incendie de 1650, qui ne s'est jamais produit ; et ceci met en cause la mention des trois travées détruites.

Des travaux d'aménagement eurent lieu vers 1686, date à laquelle Dom de La Hupproye nota que le sol de l'église venait d'être exhausé d'environ deux pieds (une soixantaine de centimètres) et pavé de carreaux hexagonaux. Il remarqua aussi que l'église était « assez proprement ornée », ce qui signifie que son mobilier (autels, etc.) avait été rénové ou remis en état (91). Mais des travaux de gros œuvre restaient à faire : la première arcade de la nef du côté sud était étayée, de même que le mur du collatéral voisin. Le mur servant de façade occidentale, que Dom de La Hupproye situe au « septentrion », selon un usage dont on a d'autres exemples, menaçait ruine, car ses fondations étaient insuffisantes : la partie supérieure se déversait, il y avait des fissures que les moines avaient fait boucher pour éviter que la pluie n'y rentre. Ils avaient aussi fait réparer les deux contreforts de cette façade et fait édifier un contrefort provisoire pour la maintenir. Le pignon du bras sud, contigu au dortoir, était en mauvais état. Enfin la flèche qui surmontait la croisée du transept menaçait de s'écrouler, car son poinçon central était pourri (92).

En 1687, le pape Innocent XI accorda une indulgence à tous les fidèles qui visiteraient, douze fois par an, sept autels de l'église de La Chalade. Mais, comme il n'y avait pas tant d'autels dans l'église (93), les moines obtinrent du pape que cette indulgence soit appliquée à ceux qui viendraient visiter l'autel de Saint-Sébastien (94). C'est le seul vocable d'autel que nous connaissions pour la période antérieure à la Révolution (95). Et il n'est pas sans intérêt de remarquer que cet autel était celui de la paroisse, sur laquelle nous allons revenir.

Les religieux firent reconstruire le clocher en 1695, ayant été condamnés à le faire à la suite d'un procès intenté par leur abbé. Au lieu de la flèche très aiguë qu'avait vue le visiteur de 1670, ils firent faire une petite flèche couronnée d'un dôme (voir Pl. 19).

Parce que « deux gros piliers (c'est-à-dire deux contreforts) de l'église menaçoient ruine », les moines obtinrent du Parlement la condamnation de leur abbé en 1723. Aussi celui-ci accepta-t-il de payer les réparations l'année suivante (96). Il s'agit probablement des piliers de la façade occidentale, qui étaient déjà en mauvais état quarante ans plus tôt. Le dessin

(91) Voir *Annexe I*. Un des autels de ce temps subsiste (en pièces détachées depuis au moins 1905) : cf. note 101.

(92) Voir *Annexe I*.

(93) Il y en avait cinq en 1654 (cf. *Annexe I*).

(94) A.D. Meuse, 11 F 78, p. 6. Un pèlerinage à ce saint est encore signalé en 1888, par N. Robinet (*op. cit.*, p. 735).

(95) L'inventaire de 1905 cite, en plus du maître-autel, ceux de la Sainte-Vierge, de Saint-Nicolas et de Saint-Joseph (A.D. Meuse, 56 V 20). Il n'y avait en effet que trois autels dans les chapelles : l'emplacement de la chapelle la plus au sud était fermé et transformé en sacristie, comme le signalait déjà la visite diocésaine faite par le vicaire général Didiot, le 30 septembre 1851 (*Ibidem*, 49 V 6, p. 338-339). Cet aménagement dura jusque vers 1980.

(96) A.D. Meuse, 11 F 78, p. 14.

de l'abbaye exécuté en 1768 montre que l'ensemble de la façade fut reconstruit vers cette date.

Les derniers travaux exécutés par les moines sont ceux que Dom Guyton vit en 1744 ; malheureusement, il n'en précise pas l'étendue.

LA FIN DE L'ABBAYE

Comme tous les établissements religieux de France, l'abbaye de La Chalade fut supprimée par la Révolution française. La date exacte de la dispersion des moines n'est pas connue ; mais les principales étapes en sont attestées par les archives. Ils étaient encore présents dans l'abbaye le 10 février 1790, puisque, à cette date, ils faisaient déclaration des revenus de leur mense conventuelle (97). La liquidation et la vente étaient proches. Le 21 mai, on fit, en présence du maire de La Chalade, un récolement du mobilier ; celui-ci fut enlevé le 7 octobre et vendu le 29 novembre. Les religieux demandèrent à quitter l'abbaye, *pour vivre en leur particulier*, le 8 novembre. Les archives furent envoyés à Bar-le-Duc, le 30 décembre (98).

Les bâtiments du couvent, avec toutes leurs dépendances, furent adjugés, le 18 avril 1791, à Jean-Marie de Parfonru, maître de verreries demeurant au Four-de-Paris (99). Le contrat imposait un certain nombre de clauses consécutives à la mitoyenneté avec l'église, qui devenait propriété communale. La porte qui mettait en communication l'aile orientale du cloître et le bas-côté sud de l'église devait être murée ; des dispositions particulières devaient être prises pour accéder à l'horloge et aux charpentes. Il était interdit à l'acquéreur de détruire l'aile nord du cloître, car elle contrebutait l'église. Le directoire du district de Clermont se réservait le droit de déterminer lui-même certaines limites de propriétés ; c'est en fonction de cette clause que le préfet de la Meuse décida, le 18 octobre 1822, d'annexer à la parcelle cadastrale contenant l'église certaines parties de l'anciens clos des moines (100) (voir Pl. 3 et 8).

LA PAROISSE AVANT 1790

Le 19 germinal an II (8 avril 1794), la municipalité fit faire un inventaire des objets encore contenus dans l'église. On y apprend qu'il y avait un autel en marbre (le maître-autel) et deux en bois (101) (il y en avait cinq en tout, en 1654), une seule cloche, servant à l'horloge publique (il y en avait quatre le 10 février 1790). On y précisait que « les bancs ne devaient pas être compris dans le présent inventaire, attendu qu'ils appartiennent aux propriétaires qui les ont fait construire à leurs frais

(97) A.D. Meuse, Q 815.

(98) *Ibidem*.

(99) A.D. Meuse, Q 1533, f° 177.

(100) A.D. Meuse, 2 O 630, 27 V 4. Voir *Annexe I*.

(101) E. de BARTHÉLEMY (*op. cit.*, p. 591) en vit un dans « la chapelle de droite ». L'inventaire de 1905 signale « boiseries d'autel détachées en bois sculpté, comprenant retable et tabernacle » (A.D. Meuse, 56 V 20). Il subsiste, en 1992, des éléments de cet autel, sculpté vers 1686 ; cf. note 91.

et deniers, n'y ayant jamais eu de fabrique dans la commune de La Chalade » (102). La mention de l'absence de fabrique explique pourquoi un moine assurait le service paroissial auprès des habitants : la paroisse n'avait pas d'existence propre, du point de vue juridique.

L'histoire de la paroisse est encore plus mal connue que celle de l'abbaye. D'après l'abbé Robinet, elle fut annexe de Boureuilles jusqu'en 1705. A cette date, elle fut érigée en cure régulière (103), c'est-à-dire desservie par un moine, que la terminologie de l'époque appelait un « régulier ». Un mémoire manuscrit rédigé vers 1771, et qui provient de l'évêché de Verdun, mentionne que, en 1723, les moines refusèrent l'entrée de l'église à Charles-François d'Hallencourt, évêque de Verdun (104). Il s'ensuivit un conflit larvé, qui se termina par un accord en 1758, suivi d'un second vers 1771.

Tout ceci permet de reconstituer l'histoire des origines de la paroisse : les premiers moines s'étaient établis en un lieu désert de la paroisse de Boureuilles. Peu à peu, des laïcs vinrent habiter près d'eux, sur leur propriété et dans leur dépendance (105). Leur qualité de « familiers » de l'abbaye permit aux habitants de La Chalade d'obtenir le droit d'assister aux offices des moines. La distance entre les habitations et l'église paroissiale (7 km à vol d'oiseau) les incita à obtenir que tous les actes paroissiaux leur soient accordés par les religieux. L'un de ceux-ci fut chargé de s'occuper d'eux. Et c'est ce qui explique que les moines n'aient pas reconnu l'autorité de l'évêque de Verdun !

Comme nous allons le voir, les habitants avaient leurs propres offices, à l'autel Saint-Sébastien, situé dans une des chapelles du bras nord ; ils se réunissaient devant cet autel, dans le bras, son collatéral occidental et le bas-côté de la nef.

Tout ceci explique certaines particularités de l'église abbatiale de La Chalade.

MENACES ET RESTAURATIONS : XIX^e ET XX^e SIÈCLES

L'église de La Chalade, qui a joui d'une histoire paisible durant les derniers siècles de l'Ancien Régime, eut depuis une existence pleine d'aventures dangereuses.

Elle faillit disparaître à deux reprises au cours du XIX^e siècle. La première fois, elle fut paradoxalement sauvée grâce à la pauvreté de la commune, qui ne put payer le coût de sa destruction et de la reconstruc-

(102) A.D. Meuse, Q 815.

(103) N. ROBINET, *op. cit.*, t. 1, p. 735.

(104) A.D. Meuse, L 746, n° 5 ; copie par André Lesort : A.D. Meuse, 16 G 269. N. Robinet place ce refus en 1729 (*op. cit.*, t. 1, p. 734, n° 2).

(105) L'abbé N. Robinet écrit que *les habitants de La Chalade ne furent jamais que les serfs du monastère* (*op. cit.*, p. 734, note 3). Mais, d'après la suite de sa remarque, on peut se demander si il ne confond pas servage et paiement d'une censive. La censive était la reconnaissance d'un droit de propriété (l'abbaye possédait toute la commune) et non une marque de dépendance personnelle.

tion d'une autre église. La seconde fois, elle échappa de peu à une ruine inéluctable, par la seule volonté d'un homme, son curé, l'abbé Chaput.

Au XX^e siècle, son existence fut encore deux fois gravement menacée par les deux guerres mondiales qui la touchèrent durement. Mais son classement parmi les monuments historiques lui permit d'être réparée convenablement.

Voyons de plus près cette histoire mouvementée.

L'église abbatiale, devenue paroissiale en 1790, eut à souffrir du manque d'entretien qui accompagna les diverses vicissitudes de la Révolution, et ceci d'autant plus qu'elle est construite en matériaux fragiles, sensibles plus que d'autres au manque d'entretien régulier.

Les premiers travaux documentés (106) datent de 1815 et consistèrent en réparations de couvertures.

Si on en croit N. Roussel (107), l'église fut abandonnée de 1816 à 1827 et considérée comme une ruine, en conséquence de quoi elle fut livrée au pillage et au vandalisme.

L'écroulement de l'arc-boutant placé au nord de la nef, probablement en 1819, fit prendre conscience du mauvais état général et décida la commune à entreprendre d'importants travaux. Le dossier d'archives ne comporte malheureusement pas les pièces les plus explicites et il faut reconstituer l'histoire de cette période à l'aide d'allusions parfois peu claires. Un premier devis établi par Louis Magisson, architecte à Clermont-en-Argonne, s'élevait à 10 680,76 F. Il prévoyait la démolition d'une grande partie de l'église : au moins les collatéraux, les bras du transept et leurs chapelles ; les parties que l'on aurait gardées auraient été modifiées, mais nous ne savons pas de quelle façon. Pour le moins aurait-on supprimé les voûtes. A la place des parties détruites, on envisageait de construire un presbytère et une mairie. Le conseil municipal, l'architecte et le préfet auraient préféré raser l'église et la remplacer par une autre plus au goût du jour ; mais la pauvreté de la commune ne permettait pas d'envisager de telles dépenses !

L'impécuniosité municipale était telle qu'elle interdisait de réaliser ce devis, même avec la subvention du ministère des Cultes. C'est pourquoi il fut modifié, au moins trois fois, pour en abaisser le coût. Le 5 août 1821, le même Magisson, avec l'aide de Jean Drouet, maître-charpentier au Neufour, présentèrent une modification abaissant l'estimation à 9 880,70 F.

(106) Les archives communales ayant disparu, tous les renseignements qui vont suivre sont extraits du volumineux dossier provenant de la préfecture et conservé aux archives départementales de la Meuse : 2 O 630. Il est malheureusement incomplet : en particulier, manquent presque tous les devis, plans et réceptions de travaux, qui étaient retournés à la commune, car ils n'existaient souvent qu'en un seul exemplaire. Le dossier conservé aux archives du Patrimoine commence en 1853, mais conserve surtout le souvenir des travaux postérieurs à 1918.

(107) N. ROUSSEL, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, t. 2, Bar-le-Duc, 1864, p. 254.

Mais c'était encore trop cher, et un projet fut établi par les sieurs Drouet et Mauchaussée : il conservait tout le transept et ne coûtait que 7 616 F.

Finalement, c'est un devis de Cauyette, architecte à Verdun, qui fut soumissionné le 2 juillet 1826, pour la somme de 7 325 F. Les paiements furent effectués en 1826 et 1827. Ce devis est perdu et nous ne connaissons les travaux que par des pièces qui le citent, et par des témoignages postérieurs.

Le collatéral nord fut détruit, « à la poudre » (108), les arcades de la nef fermées par des murs, dans lesquels on ouvrit des baies en plein-cintre (109). De maigres contreforts furent élevés, pour contrebuter les poussées des voûtes. Le clocher (voir Pl. 19), qui était auparavant au-dessus de la croisée du transept et qui était surmonté d'un dôme (110), fut démoli et remplacé par un autre qui fut posé sur la façade principale. Les toitures furent modifiées : on changea leur pente, pour pouvoir y mettre des tuiles courbes, en lieu et place de tuiles plates vernissées, « qui dessinaient de grands compartiments de couleurs variées » (111).

Parallèlement à ces travaux, eurent lieu de longues discussions entre la fabrique et les héritiers de Jean-Marie Bigault de Parfonrut, qui avait acquis les bâtiments monastiques le 18 avril 1791. En effet il y avait quelques imprécisions dans les limites des propriétés. Ainsi l'horloge communale se trouvait sur le toit des propriétaires de l'abbaye ; mais ceux-ci utilisaient une cave placée sous l'escalier qui conduisait autrefois du dortoir des moines vers l'église ; et cet escalier était construit à l'intérieur du bras sud du transept. Par son arrêté du 18 octobre 1822, le préfet, s'appuyant sur une clause de l'acte de vente du 18 avril 1791, trancha tous les problèmes ; il en profita pour accorder à la commune une bande de terre large de cinq mètres tout autour du chevet, ainsi qu'un accès au portail du bras nord.

Cette affaire provoqua un échange de correspondances avec la famille de Granrut, qui eut pour conséquence heureuse l'établissement de deux plans (Pl. 3 et 8), dont un très détaillé (112), établi en 1822, qui est le plus ancien plan connu de l'église et des bâtiments conventuels et abbatiaux. Il précise l'utilisation des bâtiments aux derniers temps des moines et nous fait connaître des constructions disparues depuis lors.

(108) C'est ce qui est écrit dans un mémoire du conseil de fabrique daté du 2 octobre 1859 (A.D. Meuse, 2 O 630).

(109) C'est ce qui ressort d'une courte description de 1845, où il est dit que l'église a 27 fenêtres dont 22 gothiques (A.D. Meuse, 20 V 4). Les cinq autres fenêtres sont les quatre qui se trouvent sous ces arcades (deux à l'ouest du bras nord et deux au nord de la nef) et celle percée à l'ouest du collatéral sud.

(110) Dom DEMAUX, *op. cit.*, p. 13.

(111) N. ROUSSEL, *op. cit.*, p. 254. C'est par erreur que l'architecte diocésain Demoget, dans une notice datée du 16 mai 1853 et conservée aux archives du Patrimoine, prétend que le « portail dorique » datait de cette époque. Les documents concernant les travaux de 1826-1827 n'en font pas mention ; et ce portail est déjà visible sur le dessin de 1768.

(112) Ce plan était annexé à la lettre du 25 mai 1822, qui le cite et donne l'explication des lettres portées sur lui.

Des réparations eurent lieu en 1842, sur un devis établi par Marmottin, qui est probablement l'architecte de La Neuville-au-Pont ; mais son contenu nous échappe.

L'état de l'église continuait à donner des inquiétudes ; et la commune n'avait ni les moyens, ni la volonté d'entreprendre les travaux indispensables. Nicolas-Joseph Dodo, curé desservant de La Chalade, crut trouver un moyen de les faire entreprendre en demandant le classement parmi les monuments historiques (lettre du 24 octobre 1843). Le préfet demanda un rapport au sous-préfet de Verdun. Celui-ci vint sur place et jugea que les travaux de 1826 et 1827 avaient tellement défiguré l'édifice qu'il ne méritait plus le classement. Et le dossier fut enterré (113).

La Chalade n'avait pas eu de curé résidant depuis 1810 jusqu'à 1840. Puis cinq prêtres se succédèrent en dix ans. Cette rotation rapide des desservants laisse supposer que la paroisse n'était pas parmi les meilleures du diocèse de Verdun, ou qu'il s'y posait de graves problèmes.

Mais, en 1851, arriva l'abbé Victor Chaput, qui resta jusque 1881 et décida de sauver son église. En effet, le gothique étant revenu à la mode, on percevait à nouveau la beauté de ces grands édifices, que l'on cherchait partout à conserver pour les générations futures.

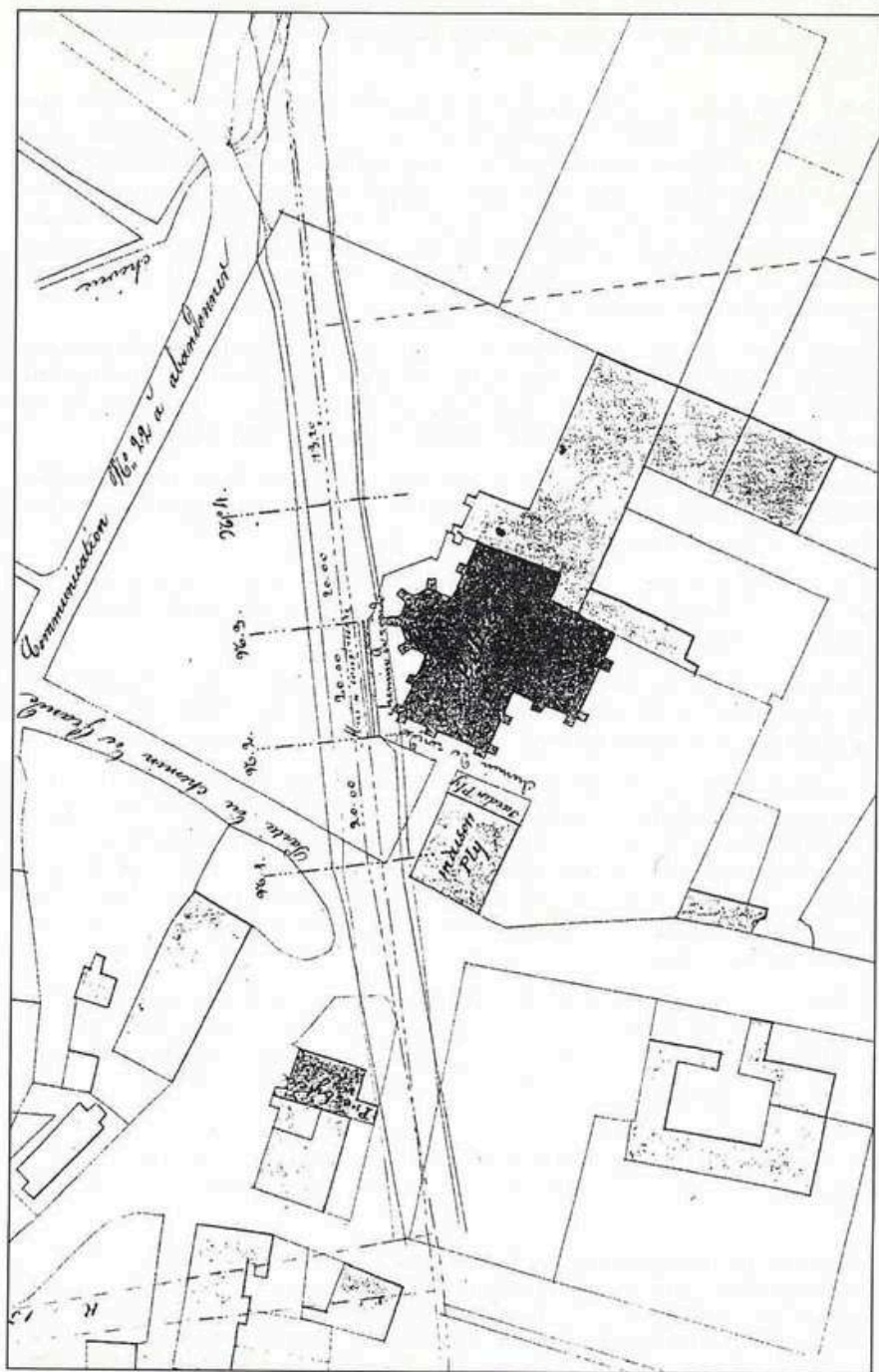
Le curé désirait une remise en état qui fût complète : la façade occidentale menaçait ruine ; les contreforts établis en 1827 à l'emplacement du bas-côté nord de la nef étaient trop minces et le mur se déversait, tandis que les voûtes s'ouvraient ; les toitures étaient en mauvais état ; l'église souffrait de l'humidité ; le mobilier liturgique était inexistant ou dans un état de dégradation insupportable. Il était urgent d'agir.

Dès l'année de son arrivée, il obtint de son évêque l'autorisation de déblayer les terres autour de l'abside, pour assainir le monument. La profonde tranchée (qu'il creusa en partie de ses bras) montra l'utilité de la bande de terrain large de cinq mètres attribuée par la décision préfectorale de 1826. Cette tranchée entraîna des discussions avec le service des Ponts et Chaussées, lorsque le chemin de grande communication n° 22 fut déplacé. L'agent voyer principal dut, à son corps défendant, modifier légèrement le tracé du chemin qu'il projetait (1856), et qui devait frôler les contreforts, pour le faire passer au-delà de cette fameuse bande de cinq mètres transformée en fossé. Cette querelle a permis la conservation de plans montrant les différents tracés de la route, l'ancien et le nouveau (114) (Pl. 4).

En 1853, le curé tenta d'obtenir le classement de son église, ce qui entraîna la rédaction de plusieurs descriptions de l'édifice. Cette protection fut finalement accordée, mais seulement en 1862, et malgré un rapport de l'architecte Boeswilwald, daté du 15 décembre 1860, qui concluait que l'église ne méritait pas le classement, car elle était construite avec de trop mauvais matériaux.

(113) A.D. Meuse, 81 T 362.

(114) A.D. Meuse, 8 O 382.



Pl. 4 : L'abbaye en 1856, avec les différents projets pour le nouveau tracé de la route (A.D. Meuse, 8 O 382).

L'évolution rapide de l'état de l'église ne permit pas d'attendre la décision de l'administration : l'écroulement d'une voûte du collatéral sud de la nef, le 24 avril 1853, entraîna des travaux de reconstruction en 1854 (115).

L'abbé Chaput décida alors d'assainir son église (devis du 22 novembre 1853, adjugé au sieur Raulet), en abaissant le sol extérieur de 50 cm et en établissant un système d'écoulement des eaux jusqu'à la Biesme. Il fallut, évidemment, faire des reprises dans les parties basses des murs et des contreforts ainsi dégagés. Le sol intérieur fut lui aussi abaissé de 40 cm, ce qui entraîna la restauration de douze bases de piles, la réfection du pavage et la remise en état du maître-autel. Les murs intérieurs furent débadigeonnés et les toitures réparées.

L'abbé Chaput décida alors de lancer une grande campagne de restauration, dans le but de sauver son église d'une ruine totale. Connaissant sans doute le proverbe « Aide-toi et le ciel t'aidera », il donna de sa personne et entreprit cette œuvre de façon assez peu orthodoxe.

Il avança à la commune l'argent des travaux et se fit rembourser sur plusieurs années, en fonction des possibilités de prélèvement fiscal sur les habitants. Il ne percevait évidemment pas d'intérêts.

De plus, il soumissionna certains travaux, comme si il était entrepreneur, et les fit exécuter par des artisans compétents, sans prélever le bénéfice qu'un véritable entrepreneur aurait perçu.

Enfin il travailla de ses mains : *J'étais le premier au travail et au danger, car souvent il y avait danger*, écrira-t-il en 1865. De plus, il semble bien avoir fait lui-même les restaurations et copies de vitraux.

Par contre, il est vraisemblable que, emporté par sa fougue, le curé n'ait pas toujours attendu que tous les papiers officiels soient en règle, se contentant parfois d'accords verbaux. Il y eut aussi des problèmes dans les remboursements. D'où des difficultés avec le maire, qui semble avoir eu une bonne dose de mauvaise foi, même si il est probable que le curé ait certainement considéré qu'il avait tous les droits pour lui, et qu'il ait forcé la main du maire.

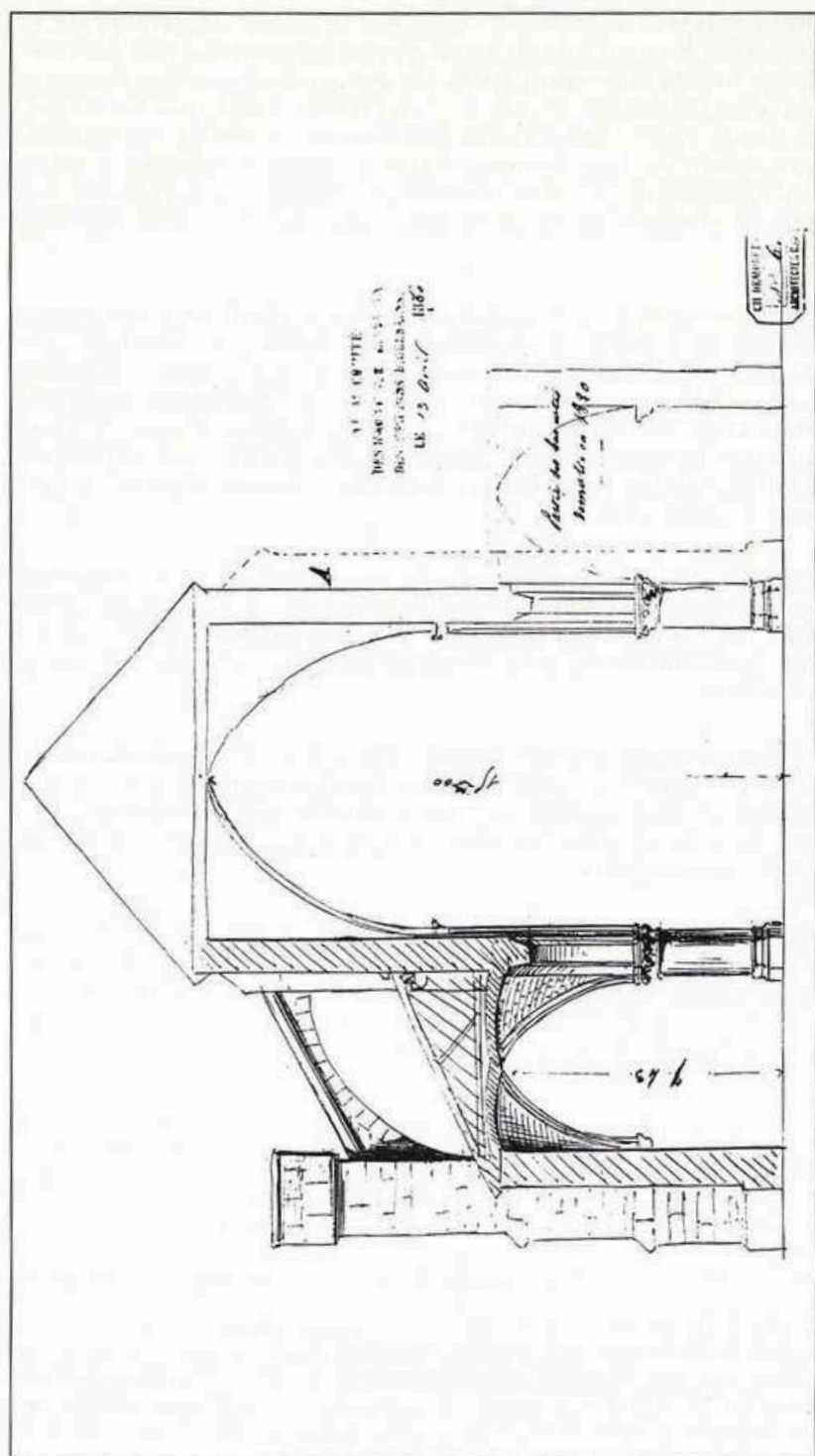
La remise en état de l'église commença par la reconstruction des parties détruites en 1826-1827 : c'est ainsi que fut restitué, en 1891, le collatéral nord, sur ses fondations anciennes (116) ; les arcades de la nef, qui avaient été simplement bouchées, furent rouvertes (117) (Pl. 5 ; voir aussi les plans : Pl. 2 et 4).

Ces travaux ébranlèrent-ils l'édifice devenu très fragile ? C'est possible, puisque les voûtes hautes de la nef s'effondrèrent le 27 mars

(115) Le devis fut fait par Maxe, architecte diocésain à Bar-le-Duc.

(116) Une inscription gravée, à l'extérieur de l'église, sous une base de colonnette de la fenêtre occidentale du collatéral, commémore l'achèvement des travaux : « Benedicite filii hominum Domino ; le 12 juin 1861 DU PLESSIS BELLIERE ».

(117) Le devis fut fait par Ch. Demoget, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc, le 14 juin 1859. Les travaux furent soumissionnés par Modeste Gondoin, maçon à La Chalade, le 16 août 1860.



Pl. 5 : Coupe sur la nef et le collatéral sud, avec indication du contrefort construit en 1827
 et le schéma du projet de reconstruction du collatéral nord, par l'architecte Demogot, en 1859
 (A.D. Meuse, 2 O 630).

1861 ; bientôt suivies, le 15 avril 1861, par la partie supérieure de la façade occidentale, bien qu'elle ait été étagée en septembre 1860. Le reste de cette façade fut abattu en juin 1861. Le devis pour son remplacement par une nouvelle façade fut établi, le 2 décembre 1861, par Demoget, architecte à Bar-le-Duc (118). Elle fut édifée en 1862 (119) ; on y inséra une rose provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vanne de Verdun (120). En même temps, les voûtes furent reconstruites et la colonne sud de la nef reprise en sous-œuvre, avec son chapiteau et les arcs reposant sur elle (121).

Comme nous venons de le dire, dans la façade nouvelle, fut intégrée la rose provenant de l'ancienne abbaye Saint-Vanne de Verdun, que l'armée démolissait. L'histoire de cette rose n'est pas banale : d'abord destinée à la cathédrale de Verdun, elle avait été entreposée dans son cloître ; mais elle ne fut pas utilisée, car on changea d'avis. L'abbé Chaput vint alors la chercher pour l'intégrer dans la nouvelle façade de son église (122). Malheureusement, l'encadrement avait déjà été utilisé comme pierre à bâtir (123).

On ne reconstruisit pas le portail néo-classique, mais on le remplaça par un autre, inspiré d'assez loin par celui du bras nord. Le clocher, placé sur la façade, fut évidemment démonté. Il ne fut pas reconstruit, car on prévoyait de le refaire à son emplacement d'origine, c'est-à-dire sur la croisée du transept.

Mais il y eut un temps d'arrêt, imposé par les relations conflictuelles entre le curé et le maire. L'accord qui y mit fin imposa un frein aux ambitions de l'abbé Chaput ; car il est vraisemblable que la commune ne pouvait ou ne voulait plus s'imposer davantage pour terminer le programme de restaurations.

Il est vrai que les travaux de sauvegarde avaient été réalisés. Il fallut cependant faire encore quelques dépenses indispensables pour que l'église puisse servir au culte. Ils se limitèrent à la réfection des vitraux anciens et à la confection de verrières neuves. Mais d'autres projets, dont le clocher faisait partie, furent remis *sine die*.

(118) Demoget eut beaucoup de mal à se faire payer ses honoraires : ce n'est qu'en 1879, alors qu'il habitait Angers, qu'il obtint du conseil municipal la somme de 836,07 F, « relativement à des honoraires qui lui sont dus pour des travaux exécutés à l'église en 1862 » (A.D. Meuse, 2 O 629).

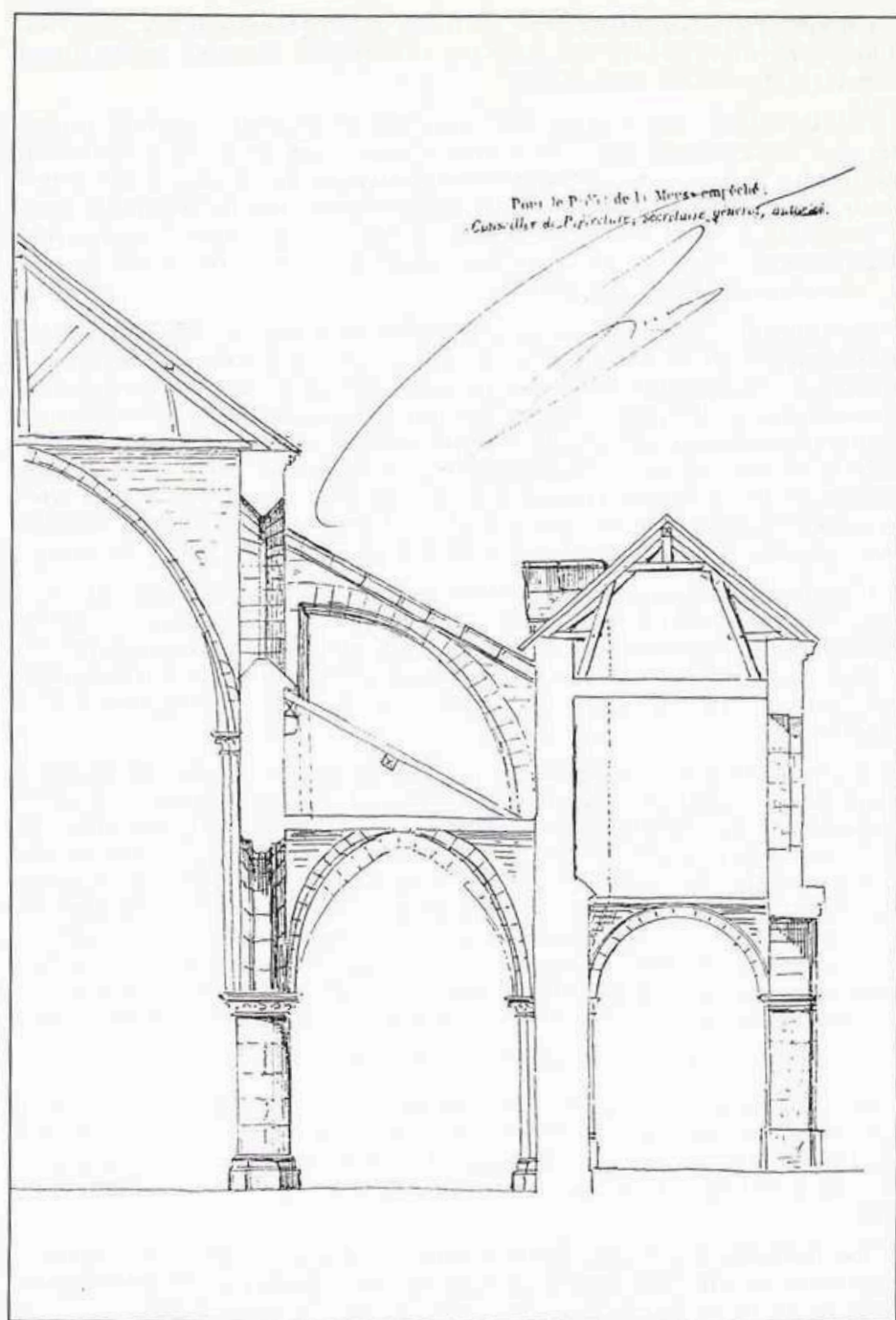
(119) La réception des travaux eut lieu les 23 et 24 décembre 1862.

(120) Le devis fut établi le 29 août 1861 par Ch. Demoget.

(121) Ce travail délicat fut fait par Pierre Henrion, entrepreneur à Vienne-le-Château.

(122) Louis CLOUËT, *Histoire de Verdun*, t. 2, Verdun, 1868, p. 238.

(123) Le rapport de Demoget prévoit explicitement l'insertion, dans le pignon, de la rose qui provient de la belle église Saint-Vanne de Verdun. Pour les détails de ce transfert, cf. M. MAZILIER, « Notes sur quelques anciens édifices de l'arrondissement de Verdun », *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. 8, 1877, p. 245.



Pl. 6 : Coupe sur le collatéral sud et la galerie du cloître attenante, par Demoget, en 1865 (A.D. Meuse, 2 O 630).

Un vitrail à personnages avait été placé dans la fenêtre d'axe, en 1854. Il avait été offert par le curé, aidé par la fabrique. Tous les autres furent faits ou restaurés en 1864 et 1867.

Le classement, survenu en 1862, ne changea rien à la façon de procéder de l'entrepreneur curé : il semble n'avoir cherché ni aide, ni conseil auprès des Beaux-Arts ; et ceux-ci ne paraissent pas avoir tenté d'intervenir d'une façon ou d'une autre. C'est pourquoi on ne trouve nulle trace d'une activité quelconque de leur part dans les dossiers des archives départementales (124). Et les archives du Patrimoine sont vierges de tout document pour toute cette période.

En 1865, le conseil de fabrique fit établir un procès-verbal de visite du collatéral sud de la nef par Charles Demoget, architecte à Bar-le-Duc, duquel il résultait que les désordres constatés de ce côté étaient dus au mauvais état de la galerie du cloître qui le longeait (Pl. 6). En effet les contreforts avaient été coupés au moment de la construction de cette galerie et reposaient désormais sur ses voûtes. Sa stabilité était donc désormais liée à la leur. Or la galerie n'était plus entretenue et les voûtes avaient bougé, entraînant avec elles les contreforts ; elles menaçaient de tomber, ce qui aurait provoqué l'effondrement d'une partie de la nef.

Charles Demoget avait également visité l'ancien chartrier ; il avait découvert que ses propriétaires avaient démolì ses deux niveaux de voûtes, pour le transformer en écurie ; cette destruction avait affaibli les voûtes de l'église. Quant aux eaux sales qui croupissaient près du fumier, elles passaient à travers les murs, en mauvais état, et pénétraient dans l'église.

Il concluait que le propriétaire du cloître devait y faire des travaux confortatifs, rempiéter le mur du collatéral sud de l'église et rétablir certaines parties détruites des contreforts. Aucun document d'archive ne fait connaître la suite qui fut donnée à cette visite. Mais l'examen des cartes postales anciennes représentant la façade occidentale de l'église vers 1900 permet de deviner ce qui fut fait : ce qui restait de l'aile nord du cloître fut abattu et remplacé par une petite construction sans caractère ; et les contreforts furent réparés. L'absence de toute autre pièce d'archive contenant des récriminations à l'encontre du propriétaire permet de penser que les travaux durent être exécutés peu de temps après 1865.

Vers le même temps, le collatéral sud fut restauré.

Le programme de remise en état du gros œuvre de l'édifice que l'abbé Chaput s'était fixé était alors terminé, à l'exception de la reconstruction du clocher sur la croisée du transept. Le curé finit par admettre qu'il ne parviendrait pas à le refaire, puisque, en 1874, un nouveau beffroi fut installé.

Des travaux concernant la charpente et la toiture furent faits en 1878, puis en 1894. On refit alors la corniche de la chapelle sud, on pava l'extérieur de l'édifice, et on opéra des reprises dans les contreforts.

(124) On ne trouve rien concernant La Chalade dans les dossiers concernant les travaux sur les monuments historiques : 81 T 1 et suivants.

Le village de Lachalade se trouva dans la zone de feu de 1914 à 1918, dans les premières lignes françaises, et l'église reçut de nombreux obus ; deux voûtes de la nef et du chœur s'effondrèrent ; les couvertures, criblées d'éclats, laissèrent passer l'eau des pluies et la charpente commença à pourrir. Tout ceci est connu par un rapport de l'architecte André Ventre, qui eut à restaurer la cathédrale de Verdun et les autres monuments historiques de la Meuse touchés par la Grande Guerre.

Dès 1919, l'église fut déblayée et une couverture provisoire fut posée. A la fin de l'année, furent remises en état les charpentes et les couvertures du chœur et du transept. Celles de la nef et des collatéraux le furent en 1921. Mais, dès 1920, la voûte du bas-côté nord avait pu être réparée et cette partie de l'édifice avait été rendue au culte. En 1925, on travailla sur les entablements, les contreforts et les fenêtres du chœur. L'année suivante, l'architecte fit reprendre en urgence le pilier sud du chœur qui s'écroulait ; il fit refaire la voûte du chœur et réparer ses murs, ainsi que ceux du transept et des chapelles. En 1928, les voûtes de la nef et du bas-côté sud furent restaurées ; les restes des verrières anciennes furent réparés et déplacés, et de nouveaux vitraux, en verre blanc, furent posés.

En 1929, on installa des chéneaux en béton armé. L'année suivante, il fallut reprendre les piliers et les voûtes du bas-côté nord ; et on entreprit la restauration de la rose occidentale ; elle ne fut achevée qu'en 1932 et ne reçut ses verres qu'en 1934. Le dallage du chœur fut établi en 1933.

Malgré tous ces travaux, l'église ne paraissait toujours pas en bon état et, en 1936, il fallut reprendre les charpentes, les couvertures et les chéneaux, réparer les maçonneries de la façade principale. Deux ans plus tard, on travailla sur les extérieurs du côté sud : l'arc-boutant, le mur de la nef et celui du bras du transept. En même temps, on posait un nouveau maître-autel, la table de communion et les menuiseries des portes. La restauration pouvait alors être considérée comme achevée.

Ce ne fut que pour peu de temps, car l'église fut sérieusement endommagée en juin 1940 : les deux voûtes de la nef s'effondrèrent, et les charpentes et les couvertures furent en grande partie anéanties. Une couverture provisoire fut établie avant l'hiver. Elle ne suffit pas à protéger l'édifice, puisque le pignon de la façade occidentale s'écroula à son tour.

L'architecte André Ventre était toujours responsable de la restauration ; en 1941, il fit réparer les deux murs de la nef, l'arc-boutant nord, et toutes les charpentes et les couvertures.

L'architecte Paul Pillet, qui avait succédé à Ventre, fit refaire le mur ouest de la nef en 1943, la charpente et les couvertures en 1948, les vitraux en 1951. Cette même année, il fit réparer les voûtes du bras sud et des chapelles voisines. Les voûtes de la nef furent reconstruites en 1955. Enfin la restauration s'acheva de 1961 à 1968, après une intervention de Louis Jacquinot, ministre des Départements d'Outre-Mer (125), auprès d'André Malraux, ministre de la Culture.

(125) Il était également député de la Meuse et c'est à ce titre qu'il intervenait.

UNE ABBAYE ENCORE ENTIÈRE

L'ÉGLISE GOTHIQUE

Le plan

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui donna à l'ordre cistercien une expansion prodigieuse, à tel point qu'il en est parfois considéré comme le véritable fondateur, voulait que les églises de ses abbayes soient modestes : pas de tours élevées, pas de décor sculpté somptueux, pas de fantaisies inutiles. L'église de La Chalade, bien que construite à une date déjà éloignée de la mort du saint, fut élevée selon son désir. Mais, comme dans beaucoup d'abbayes cisterciennes, cette modestie n'interdit pas la grande qualité des lignes architecturales.

Elle est bâtie selon le plan traditionnel des premières églises cisterciennes, appelé parfois « bernardin », car il fut surtout utilisé du vivant de saint Bernard (Pl. 7). Il y a cependant deux différences, à vrai dire mineures par rapport à la volonté de simplicité. La principale tient à la forme du chevet, qui est polygonal et non rectangulaire comme il l'était dans les édifices du XII^e siècle ; et ceci a permis de transformer le sanctuaire en une couronne de lumière, dont l'intention théologique est évidente. C'est le Christ qui est la vraie lumière ; et l'autel, où il prend corps à chaque messe, est l'endroit le mieux éclairé de l'église.

Une seconde différence consiste dans le fait que les chapelles qui ouvrent sur les bras du transept n'étaient séparées que par des murs incomplets. Ce parti architectural rare est probablement lié au traitement de la lumière à l'intérieur de l'édifice, qui en est baigné. C'est encore une idée théologique qui justifie ce choix : la lumière, qui symbolise le Christ, baigne largement toute l'église de pierre, qui représente l'Eglise.

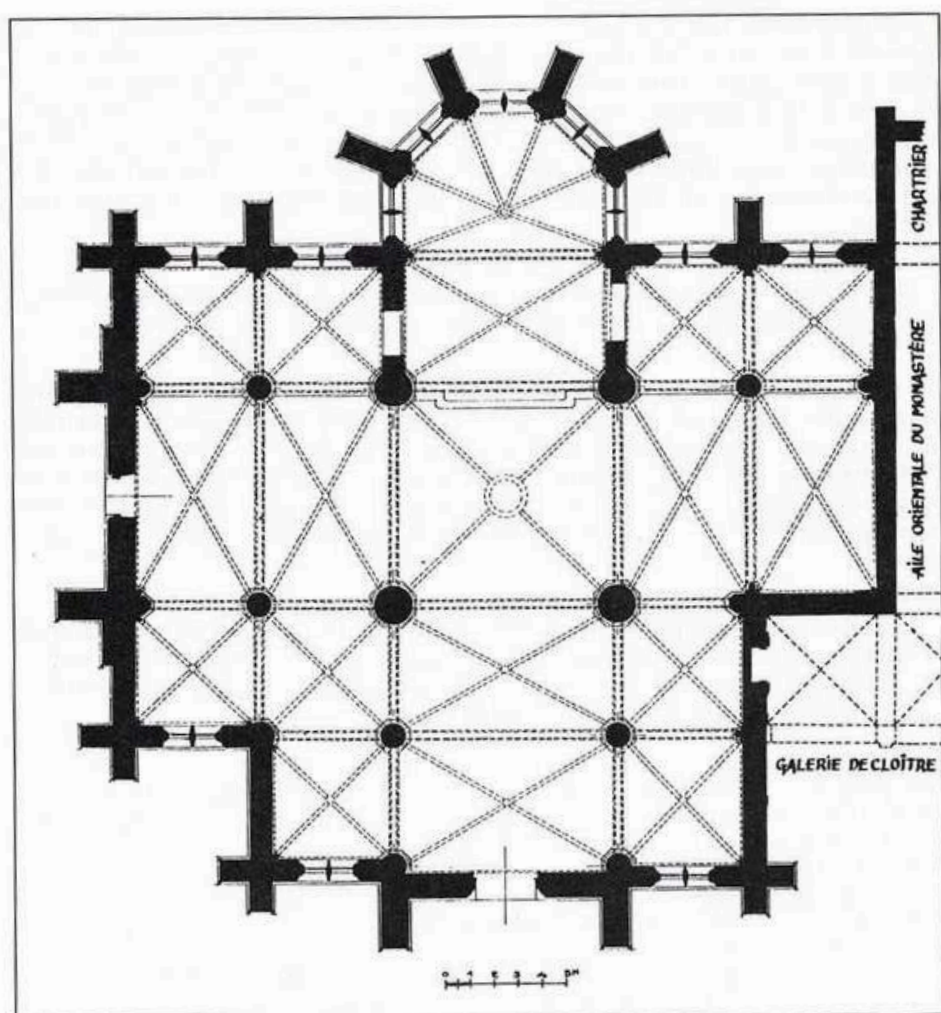
La Chalade a donc un plan en forme de croix latine. Le chœur est peu profond : il est constitué d'une abside à cinq pans et d'une travée droite. La nef est accompagnée de bas-côtés. A l'est du transept, s'ouvrent des chapelles rectangulaires qui, aujourd'hui, ne sont pas séparées les unes des autres (elles l'étaient partiellement à l'origine). Il y a un collatéral à l'ouest du bras nord, alors qu'il n'y en a pas à l'ouest de l'autre bras.

Cette dissymétrie des deux bras du transept s'explique par une raison liturgique : le bras nord servait d'église paroissiale.

Les archéologues se préoccupent trop peu de l'utilisation des églises ; c'est pourtant elle qui, à l'évidence, conditionne bien des aspects du plan et de l'architecture des édifices religieux.

Le droit canon interdisait aux moines bénédictins (et les cisterciens suivent la règle de saint Benoît) d'assurer le service paroissial (126). Mais il arrivait qu'une église serve à la fois au culte paroissial et pour les céré-

(126) Cependant un religieux de La Chalade était curé de la paroisse de La Chalade (cf : N. ROBINET, *op. cit.*, p. 735) et aussi de celle de Chéhéry.



Pl. 7 : Plan de l'église : état actuel (d'après H. Collin).

monies d'une communauté monastique, pour toutes sortes de raisons (historiques, économiques, féodales, etc.). Il y avait alors obligatoirement un partage de l'édifice : les religieux se réservaient toujours le chœur, avec le maître-autel, et laissaient aux paroissiens un autel particulier, situé souvent à l'entrée de la nef ou dans un bras du transept. Souvent, on jugea plus commode de diviser matériellement l'église en deux parties, grâce à la construction d'un mur (127).

Ce ne fut pas le cas à La Chalade, où la paroisse n'obtint jamais son autonomie complète vis-à-vis des moines. L'église ne fut pas sectionnée. Mais, les religieux ayant conservé le chœur, les paroissiens furent installés dans le bras nord et dans le collatéral de la nef (128). Leur autel était sous le vocable de saint Sébastien (129). Le nombre des habitants (130) explique qu'il ait fallu construire, dès l'origine de l'église actuelle, un collatéral à l'ouest de ce bras, alors qu'un symétrique ne s'imposait pas au sud.

Une porte fut percée dans le bras nord, afin que les paroissiens puissent accéder facilement à la partie de l'édifice qui leur était réservée.

Cette partition explique le sacrifice de ce collatéral en 1826, qui fut plus symbolique que réellement efficace pour diminuer le coût des restaurations : il s'agissait d'effacer du monument, et de la mémoire collective, le souvenir du temps où les paroissiens étaient réduits à la portion congrue dans l'église des moines. Bien des destructions et des transformations d'églises au début du XIX^e siècle n'ont pas d'autre raison.

L'église est incomplète : la nef n'a que deux travées, alors qu'elle était prévue pour en avoir davantage. On ne sait pas si elle n'a jamais été achevée ou si elle a perdu les parties occidentales de sa nef. On sait seulement qu'elle était déjà ainsi au XVII^e siècle (131).

(127) Il n'y a qu'une seule tentative de synthèse sur ce sujet : Jean-Pierre RAVAU, « L'église de Margerie », *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. 36, 1984, p. 152 sq.

(128) Dom Guyton nota, dans sa deuxième visite, que tout le côté nord était réservé aux paroissiens (cf. *Annexe I*). Le conseil de fabrique le dit aussi, de façon moins précise, le 5 mai 1822 (A.D. Meuse, 2 O 630). L'abbé N. Robinet indique que « la chapelle de la paroisse occupait le collatéral nord de l'église abbatiale » (*op. cit.*, p. 734). La maladresse de son expression indique qu'il a puisé à une source ancienne, qui était peut-être un procès-verbal de visite pastorale. Mais ceux du diocèse de Verdun ont disparu, y compris celui que l'abbé Robinet a cité. Cf. : *Répertoire des visites pastorales de la France*, t. 4, La Rochelle-Ypres, Paris, C.N.R.S., 1985.

(129) Le vocable est cité dans une délibération du conseil de fabrique du 5 mai 1822 (A.D. Meuse, 2 O 630).

(130) Pour le nombre d'habitants, on consultera Jacques HUSSENET, *Argonne, 1630-1980*, Reims, 1982, p. 326 sq. Le chiffre de 400 communiant donné par Dom Guyton (cf. *Annexe I*) est à peine exagéré.

(131) Voir p. 96.

L'espace situé à l'ouest de la nef actuelle est occupé par le cimetière. Il avait déjà cet usage en 1682 (132) et recevait alors aussi bien les moines que les habitants de La Chalade (133). Sur le plan qui donne l'état des bâtiments en 1822 (Pl. 8), le cimetière a sa forme actuelle et apparaît englobé dans les possessions monastiques, comme si il en avait autrefois fait partie. Et il est limité à l'ouest par un mur qui prolonge l'ancien mur du bâtiment occidental de l'abbaye. Il y a à ceci une explication simple, car il était fréquent que la façade des bâtiments conventuels soit bâtie dans le prolongement de celle de l'église. Or cet espace situé entre la nef actuelle et le mur occidental du cimetière se divise exactement en cinq travées de dimensions égales à celles des deux travées qui existent de nos jours. La nef aurait donc eu sept travées (Pl. 9). Et, certes, de telles proportions correspondent mieux à celles qui se trouvent habituellement dans les églises cisterciennes des XII^e et XIII^e siècles (134).

Cette hypothèse ne permet d'ailleurs pas de savoir si la nef gothique a été achevée : car il est possible qu'on ait voulu lui donner la même longueur qu'à la nef romane.

Quoiqu'il en soit de l'achèvement de la nef gothique, il faut remarquer que la partie existante est celle qui était la plus utile aux moines. En effet, comme cela était fréquent pour les églises dont le chevet (135) est court, leur chœur occupait la croisée du transept et les deux dernières travées de la nef.

Le plan utilisé à La Chalade (chevet polygonal et transept avec des chapelles rectangulaires) n'est pas unique dans l'ordre cistercien : dans les deux volumes de plans d'églises publiés par le père Anselme Dimier (136), on rencontre une trentaine d'autres cas, dans toute l'Europe occidentale. Les églises où on l'a utilisé ont été construites aux XIII^e et XIV^e siècles, si l'on en croit les indications chronologiques données par

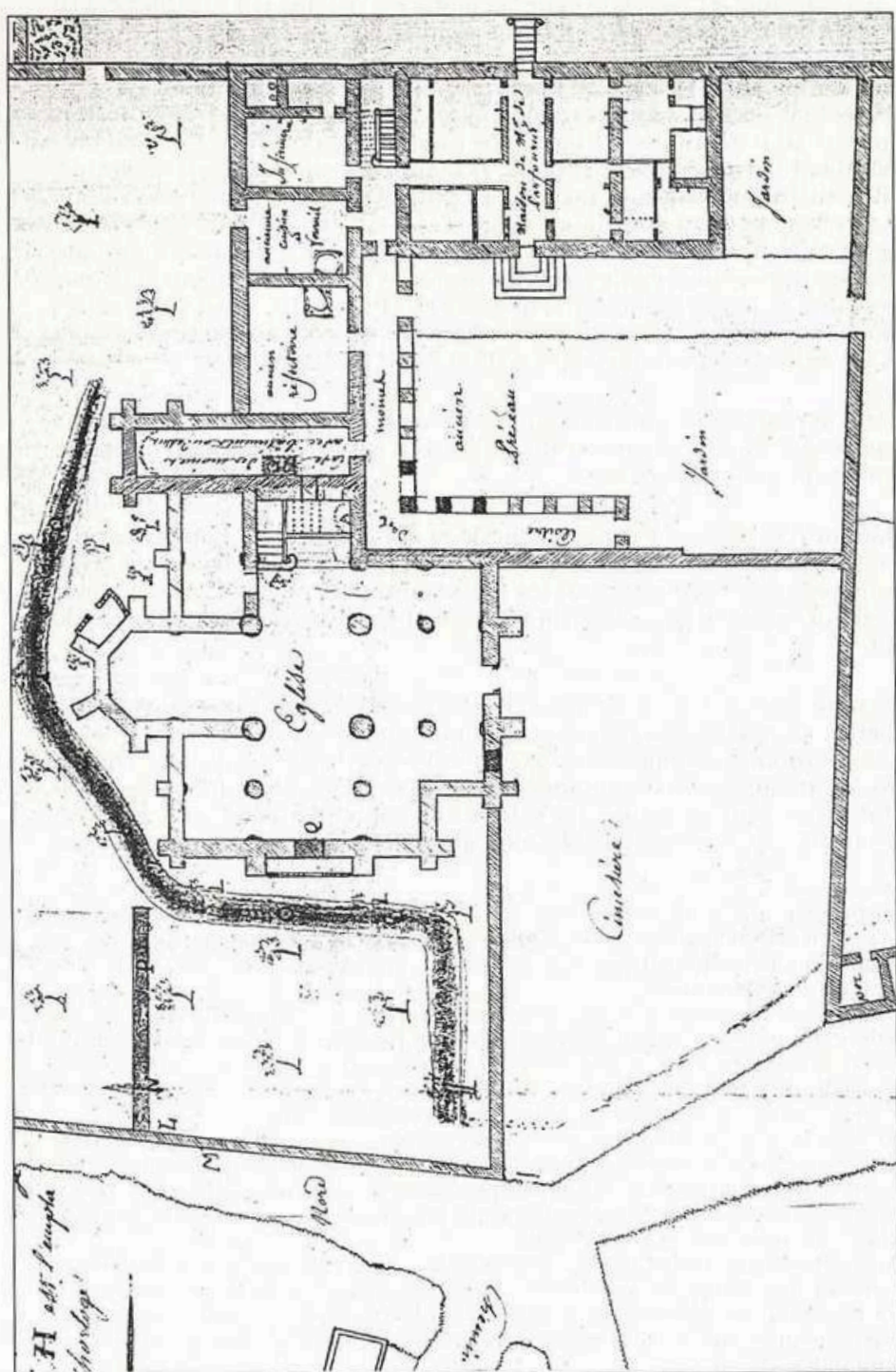
(132) Partage du 22 décembre 1682 (A.D. Meuse, 17 H 5). Le cimetière des moines était cependant séparé de celui des habitants de La Chalade, ainsi que le nota, en 1686, Dom de La Hupproye. Il occupait apparemment la totalité – ou une partie – de la nef détruite.

(133) C'est ce qui ressort de la volonté des moines de continuer à en jouir. Le cimetière des moines était auparavant à l'est de l'église. Il y était déjà quand fut gravée l'épithaphe de frère Louis (voir ci-dessous) à la fin du XIII^e ou au XIV^e siècle. Il y était encore quand fut gravée celle de Luc au XVI^e siècle (voir note 167). On ne sait quand il fut transféré à l'ouest de l'église.

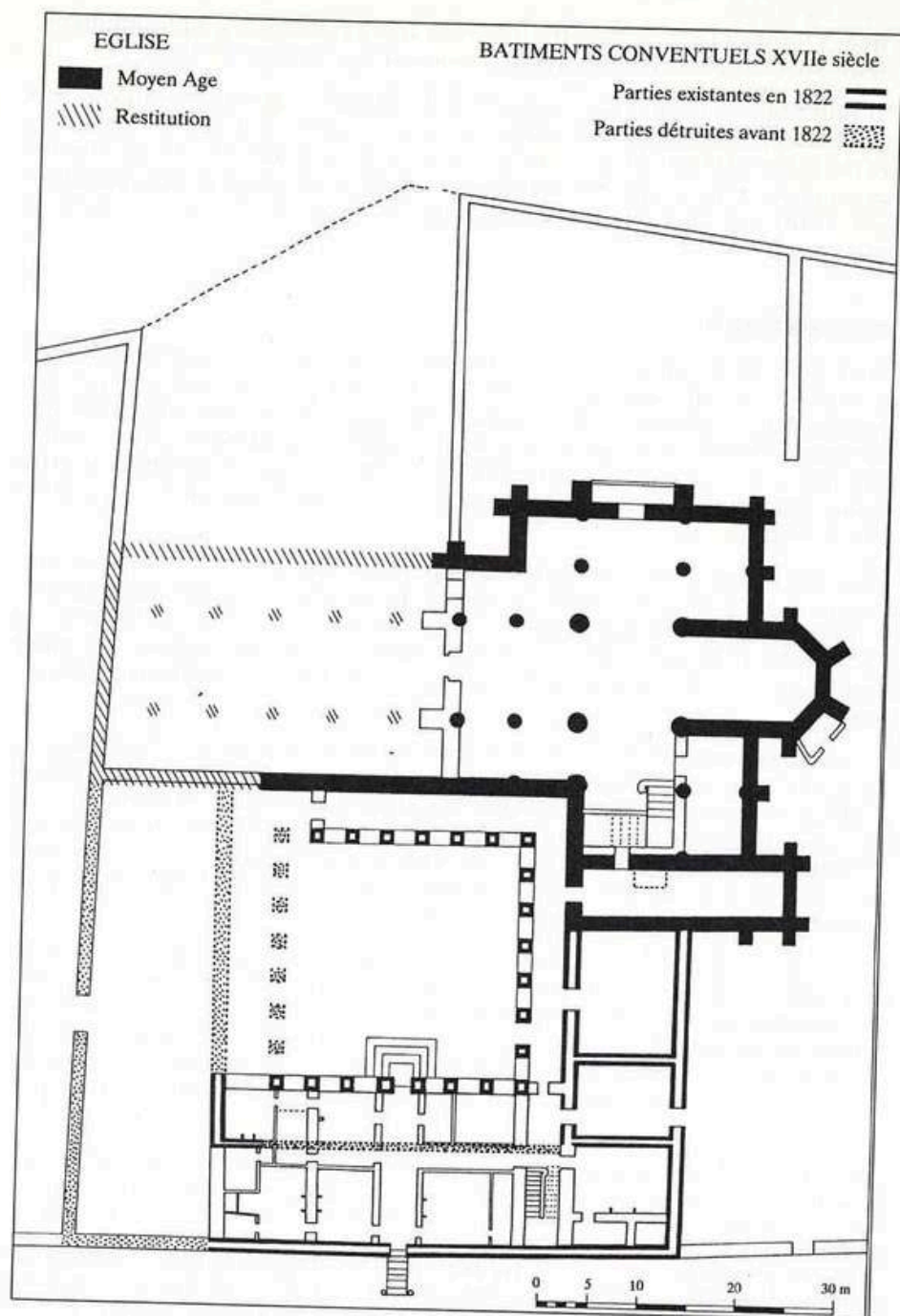
(134) Voir les recueils de plans publiés par le Père Anselme Dimier (*Recueil de plans d'églises cisterciennes*, Grignan - Paris, 1949 ; *Supplément*, *Ibidem*, 1967). Nous ne citerons que deux exemples pris dans des abbayes voisines : la nef romane de Trois-Fontaines avait huit travées et celle de Lisle-en-Barrois, qui était gothique, en avait sept, plus un porche.

(135) J'utilise ce mot dans le sens de chœur architectural, malgré le *Vocabulaire de l'architecture*. Mais comment faire autrement ? Au lieu de limiter le sens du mot « chevet », ses auteurs auraient mieux fait d'accepter ce sens étendu, afin d'éviter quelques-uns des nombreux quiproquos provoqués par les trop nombreux sens du mot « chœur ».

(136) Anselme DIMIER, *op. cit.*



Pl. 8 : Plan de l'église et des anciens bâtiments conventuels en 1822 (A.D. Meuse, 2 O 630).



Pl. 9 : Restitution du plan des bâtiments conventuels dans leur état du XVIII^e siècle et hypothèse sur la longueur prévue pour la nef de l'église du XIV^e siècle (d'après le plan de 1822 reproduit à la Pl. 8).

le père Dimier (137). L'une d'elles était très proche géographiquement : à Lisle-en-Barrois (Meuse), abbaye aujourd'hui disparue (138).

Il faut encore ajouter que ce plan a été utilisé régionalement pour des églises n'appartenant pas à l'ordre cistercien : celle de l'abbaye bénédictine de Saint-Mihiel (fin du XII^e siècle), celle de Notre-Dame de Bar-le-Duc, qui abritait un prieuré dépendant de Saint-Mihiel et une paroisse (vers 1200), et celle de Rembercourt-aux-Pots (XV^e siècle), dans la Meuse.

Les matériaux

Les murs de l'abbatiale sont construits avec deux types de matériaux : de la pierre et de la brique. Celle-ci n'avait pas été utilisée par les constructeurs médiévaux de la région. Dans le cas présent, elle a été utilisée par différents restaurateurs, dont l'abbé Chaput ne fut ni le seul – ainsi que l'a cru Henri Jadart (139) –, ni le premier. Il semble en effet qu'une partie importante est plus ancienne, et date vraisemblablement du XVIII^e siècle.

La pierre est un matériau local appelée « gaize ». C'est un calcaire contenant un fort pourcentage d'argile. Il est d'assez mauvaise qualité : friable, gélif, résistant mal aux intempéries... et à la pollution du XX^e siècle. Il avait l'avantage d'être extrait sur place, et donc de coûter moins cher que des pierres plus solides, mais qu'il fallait faire venir de loin.

Les parements extérieurs ont été fortement restaurés par l'abbé Chaput, mais pas dans leur totalité, comme on l'a parfois affirmé : un certain nombre de pierres portent encore des signes lapidaires et deux d'entre elles ont des inscriptions anciennes. Les pierres modernes sont souvent difficiles à distinguer des autres : en effet, elles sont taillées dans le même matériau et leur vieillissement rapide leur a parfois donné un aspect proche des blocs en place depuis le Moyen Âge.

Les signes lapidaires qui se trouvent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice ont été étudiés par Michelle Steger (140). L'étude attentive des parements, le relevé soigneux des signes lapidaires sont trop peu souvent réalisés. Aussi est-il nécessaire de souligner l'intérêt de cette étude. Je me permettrai cependant de ne pas être d'accord avec certaines conclusions de cet auteur : il ne me paraît pas établi que ces marques

(137) Il date même certaines d'entre elles de la seconde moitié du XII^e siècle ; mais il s'agit toujours d'édifices gothiques éloignés de la zone où cet art était habituellement utilisé à cette date, de sorte qu'on peut se demander si il n'y a pas d'erreur dans les datations.

(138) A. DIMIER, *op. cit.*, 1^{er} volume, pl. 158, d'après le plan conservé aux archives de la Meuse, 18 H 2. Un autre plan a été publié par l'abbé C. Joignon, d'après un document sans nulle indication venant de la vente de l'abbaye en 1791 (C. JOIGNON, *Rembercourt-aux-Pots*, s.l., s.d. [1939], p. 309.

(139) H. JADART, *op. cit.*, p. 28.

(140) M. STEGER, « Les marques de tâcherons à l'église de La Chalade », *Cîteaux*, t. 36, 1985, p. 86-91.

indiquent des pierres utilisées pour des réparations et provenant « des bâtiments primitifs de l'abbaye ». Ces pierres ne sont pas en position de reprises dans l'appareil des murs ; bien au contraire, elles ne se distinguent pas de leurs voisines. Une restauration qui aurait exigé tant de pierres correspondrait à une reconstruction quasi complète de certaines parties de l'édifice, ce que rien dans le monument, ni dans la documentation écrite ne permet d'affirmer.

Si il était avéré que les signes employés ici ne se trouvent qu'au XII^e siècle, il faudrait plutôt y voir des réemplois de matériaux provenant de l'édifice que remplaça l'église actuelle.

Mais je ne suis pas persuadé que ces signes soient caractéristiques du XII^e siècle. Tous peuvent se rencontrer plus tard et il me paraît bien plus probable qu'ils ont été gravés au temps de la construction de l'église actuelle.

Un mot sur les toitures, pour rappeler qu'elles n'ont plus aucun rapport avec ce qu'elles étaient à l'origine, ayant été modifiées à deux reprises au XIX^e siècle. Quant aux charpentes, dans leur état actuel, elles datent du XX^e siècle.

Le chevet

L'abside est construite sur cinq pans d'un octogone. Elle est précédée d'une travée droite (Pl. 10 à 14, et 24).

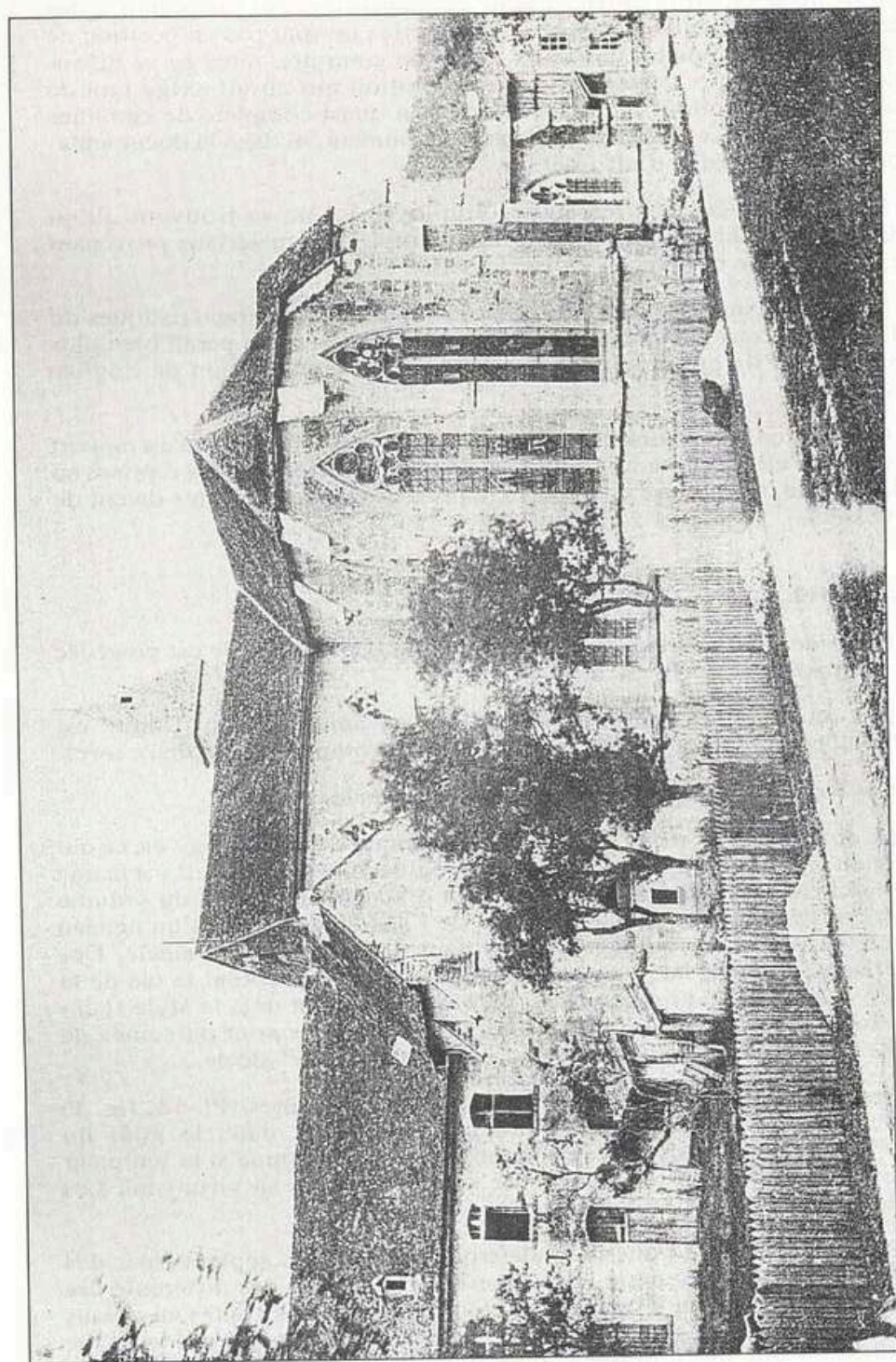
Les ogives sont moulurées d'un tore en amande, dont l'arête est remplacée par un petit méplat et qui est accompagnée de deux tores.

Les formerets sont formés d'un tore en amande.

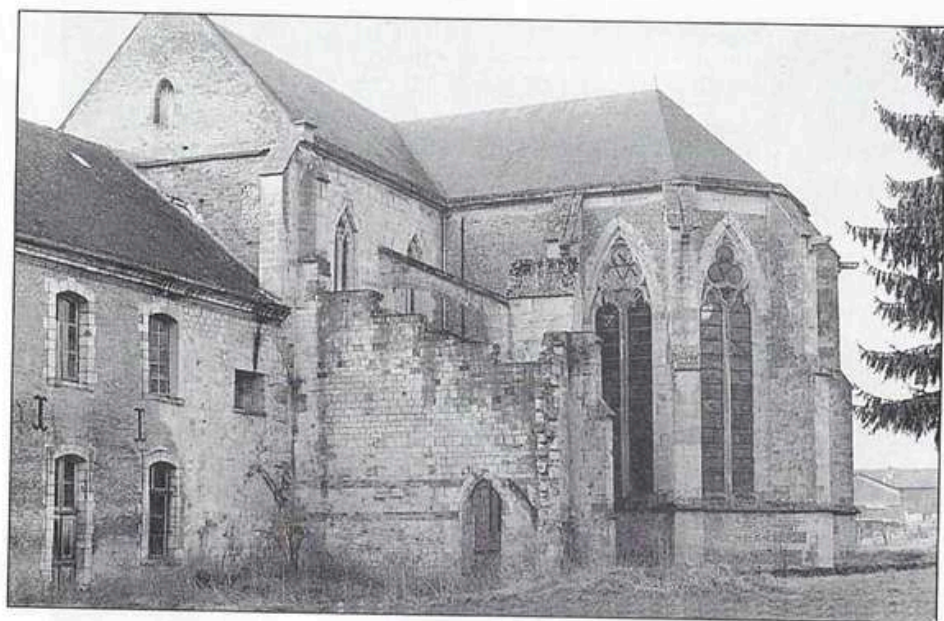
Le doubleau a reçu une mouluration identique à celle des ogives, ce qui n'a rien pour surprendre à l'époque où l'église fut construite. Il y a là une recherche esthétique qui avait pour but d'accentuer l'unité du volume intérieur de l'édifice. La clé de voûte de l'abside est ornée d'un agneau placé au milieu de feuillages taillés dans le goût du XIV^e siècle. Des feuillages, formant deux couronnes concentriques, décorent la clé de la voûte de la travée du sanctuaire ; bien qu'annonçant déjà le style flamboyant par leurs ondulations et leurs découpes, ils sont parsemés de petites fleurs dans le genre de ce qu'on faisait au XIV^e siècle.

Les chapiteaux placés sous les retombées des voûtes (Pl. 13, fig. 1) sont couverts de feuillages qui, eux aussi, sont dans le goût du XIV^e siècle. Ils sont disposés de façon très variée, comme si le sculpteur avait voulu faire ainsi la preuve de son talent et de sa virtuosité. Les tailloirs, très minces, sont du type dit « à becs ».

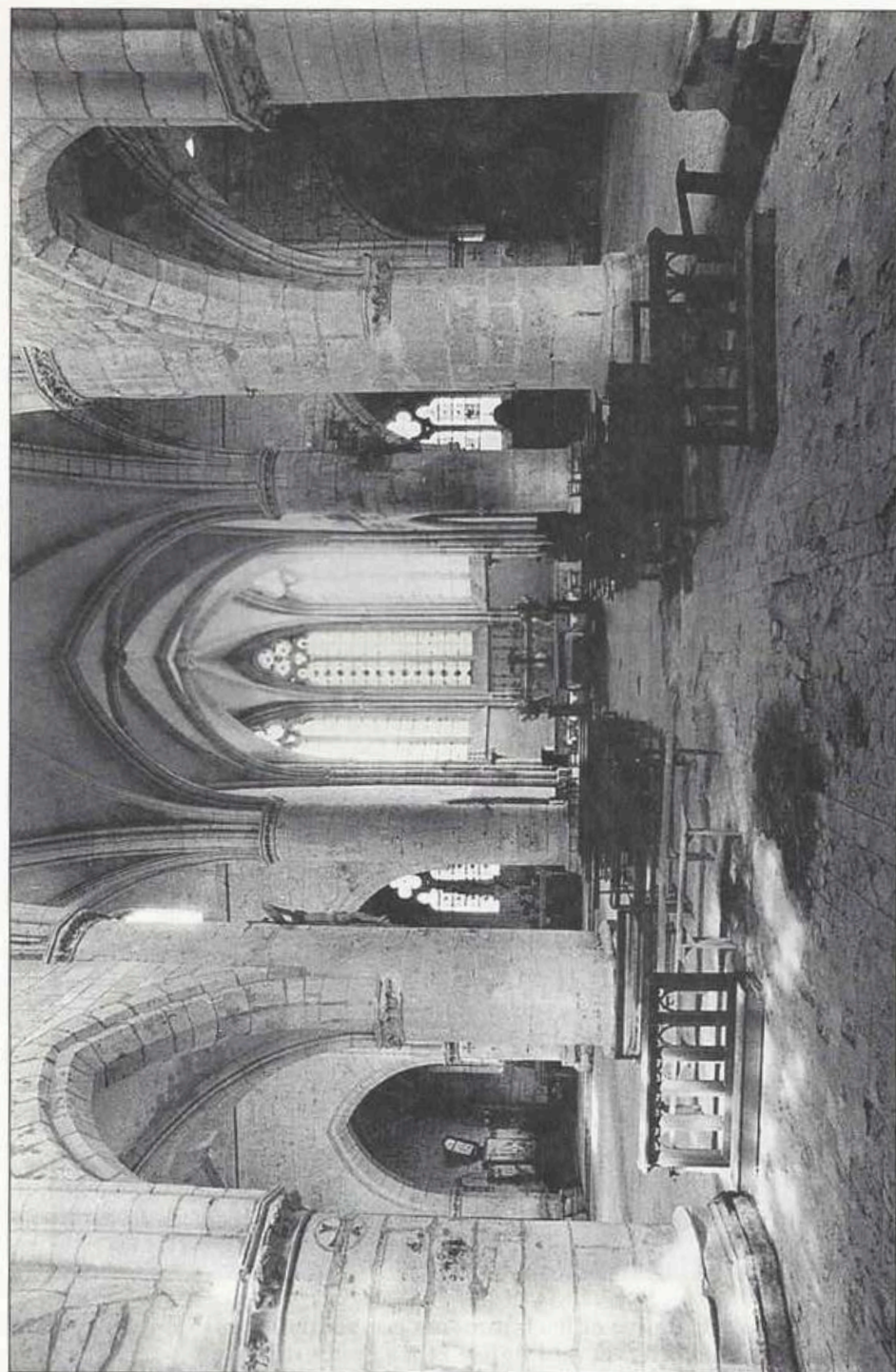
Les supports sont constitués de trois colonnettes, séparées par des cavets ; la pile placée entre l'abside et sa travée n'est pas différente des autres ; il a donc fallu « tasser » les cinq retombées des voûtes au-dessus des chapiteaux, afin que le formeret et l'ogive soient reçus par le même chapiteau. Cette uniformité des piles et celle des moulures des nervures



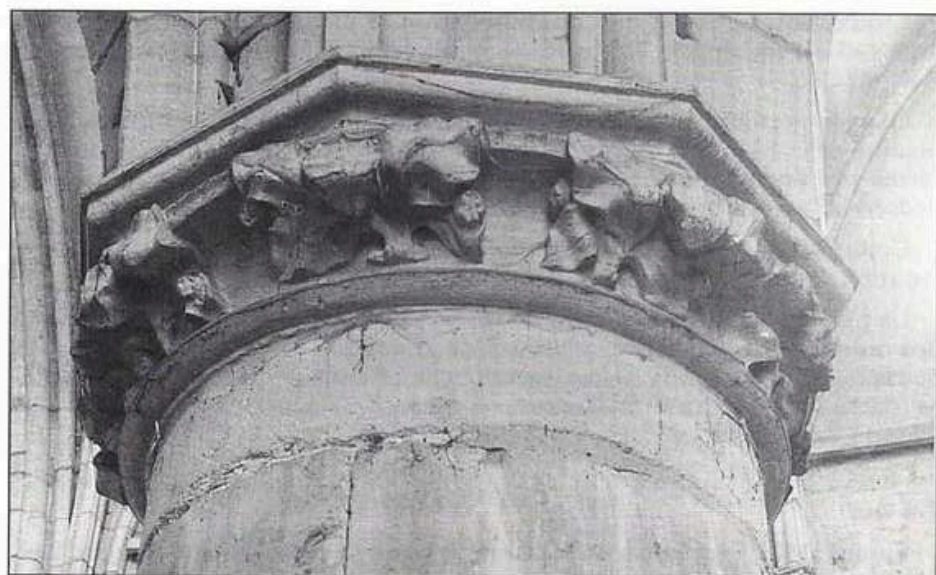
Pl. 10 : La plus ancienne photo de l'église de La Chalade, prise entre 1856 (nouveau tracé de la route) et 1861 (destruction du clocher) (A.D. Meuse, 2 O 630).



Pl. 11. Fig. 1 : L'église et les bâtiments conventuels, vus de l'est.
Fig. 2 : Le chevet de l'église et les restes du trésor.



Pl. 12 : L'intérieur de l'église de La Chalade. Vue générale.



Pl. 13. Fig. 1 : Chapiteau à l'angle nord-est du bras nord.

Fig. 2 : Chapiteau au sud-est de l'abside.

Fig. 3 : Chapiteau de la colonne de la face orientale du bras nord.

de la voûte donne une grande unité à cette partie de l'église, qui est perçue comme un seul volume, malgré la différence de traitement des murs.

Les bases paraissent avoir été toutes refaites au XIX^e siècle ; elles sont constituées, selon le modèle classique du XIV^e siècle, de deux tores sans scotie ; le petit tore supérieur est déprimé.

Chacun des pans de l'abside est ajouré d'une fenêtre qui occupe tout l'espace disponible entre les retombées des voûtes, à l'intérieur, et entre les contreforts, à l'extérieur. Elles sont toutes bâties sur le même modèle : l'arc d'ouverture est très aigu ; il est divisé en deux par un meneau qui porte deux arcs trilobés brisés. Le tympan est occupé par un trilobe de grandes dimensions. A la base des fenêtres court un bandeau. Ces baies donnent au chevet de l'église abbatiale de La Chalade un aspect caractéristique et un abondant éclairage, qui compense l'absence totale d'ouverture dans la travée droite du chœur.

Cette travée s'ouvre aujourd'hui vers les chapelles du transept, par des arcs dissymétriques qui sont bien postérieurs à la construction primitive (141).

Au nord, c'est un enfeu dont le mur de fond a été défoncé : son ouverture vers le chœur est encadrée d'une moulure du XIV^e siècle ; mais ses chapiteaux et ses bases ont été refaits au XX^e siècle ; le soubassement de cet enfeu subsiste et on y a posé un gisant, à une date très récente. Ce fut une excellente idée ; car la fonction et la date de l'enfeu concordent avec celles du gisant.

L'ouverture qui met en communication le chœur avec la chapelle du bras sud est un simple arc brisé, sans décor. Toutes ses pierres datent du XX^e siècle.

Dans la première travée sud de l'abside, se trouvent une armoire et une piscine (Pl. 14). L'armoire est un simple vide rectangulaire, autrefois fermé par une porte. Ce vide est surmonté de deux linteaux superposés, décorés d'un arc brisé à redents, en faible relief.

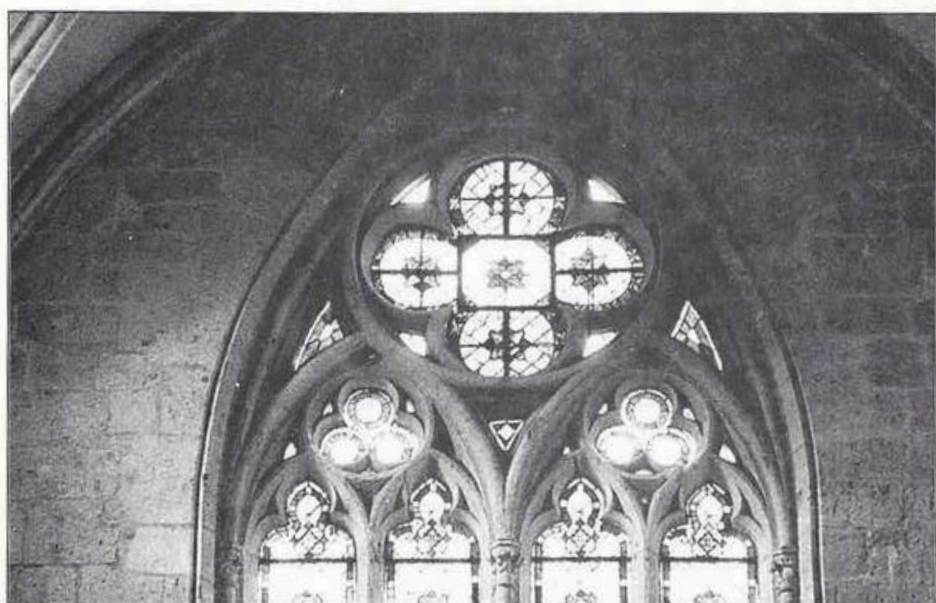
Cette armoire est antérieure à la piscine, puisque son piédroit ouest a été refait quand celle-ci fut mise en place.

La piscine est en plein cintre et ornée d'un tore en amande reposant sur des colonnettes, par l'intermédiaire de chapiteaux à feuillages. Ceux-ci, de même que les bases des colonnettes, sont dans le goût du XIV^e siècle. Sa partie supérieure était décorée d'un réseau dont il ne reste que des départs de trois lobes.

La nef

La nef (Pl. 15) et le transept ont reçu la même élévation à deux étages, c'est-à-dire sans triforium. Les grandes arcades qui percent le mur à sa base reposent sur de simples colonnes ; ce type de supports, assez peu

(141) Ces deux arcades avaient été bouchées à une date inconnue (A.D. Meuse, 81 T 1 : rapport au préfet par l'architecte H. Mazilier, daté du 12 mai 1874).



Pl. 14. Fig. 1 : La fenêtre de la façade du bras nord.
Fig. 2 : La piscine du chœur.

usité dans le royaume de France (142) entre le début du XIII^e siècle et le XV^e siècle, est fréquent en Lorraine, comme dans le nord de l'Europe et dans toutes les régions où s'est développé l'art dit habituellement « anti-chartrain » et qu'on appellerait plus justement « para-chartrain ». On pourrait citer de nombreux édifices du XIII^e siècle en Lorraine : Gorze, Metz (cathédrale, Saint-Martin), Waville, Zetting... Pour le XIV^e siècle, les exemples sont moins nombreux (Notre-Dame à Bar-le-Duc, Bonnet...), mais c'est surtout parce qu'on a peu construit d'églises pendant cette période. Par contre les édifices de style flamboyant dotés de colonnes sont légion : on a pu même dire, à juste titre, qu'elles sont une des caractéristiques de cet art.

Ce type de supports a l'intérêt d'être simple et donc moins coûteux que d'autres. Il amplifie le volume du vaisseau central en lui intégrant ceux des collatéraux. Cette volonté de laisser circuler librement l'air et la lumière, sans créer de zones fortement contrastées comme le feraient des piliers composés, se trouve dans un tout petit nombre d'édifices du milieu du XIII^e siècle (cathédrale de Châlons-sur-Marne). Elle deviendra une caractéristique de l'art flamboyant.

Ces colonnes sont couronnées de chapiteaux à feuillages, disposés sur un seul rang. Marcel Aubert et la marquise de Maillé y ont identifié de la chicorée frisée, des nénuphars, des branchettes de chêne et des pampres de vigne (143) : toutes feuilles très découpées, se prêtant à des jeux d'ombres et de lumière. Ils sont surmontés de tailloirs octogonaux, moulurés d'un bandeau surmontant un talon.

Les grandes arcades ont deux rouleaux en arc brisé et leur mouluration est très simple, puisqu'on s'est contenté d'abattre leurs angles. La simplicité de cette mouluration devait plaire à des esprits cisterciens. Mais on la rencontre ailleurs, par exemple à Ligny-en-Barrois et à Bonnet (doubleaux du bras nord), pour ne citer que deux exemples barrois, dont la date n'est pas éloignée de celle de La Chalade.

Il est curieux de constater que l'arc supérieur est partout mal extradossé, ce qui est peu courant au Moyen Âge.

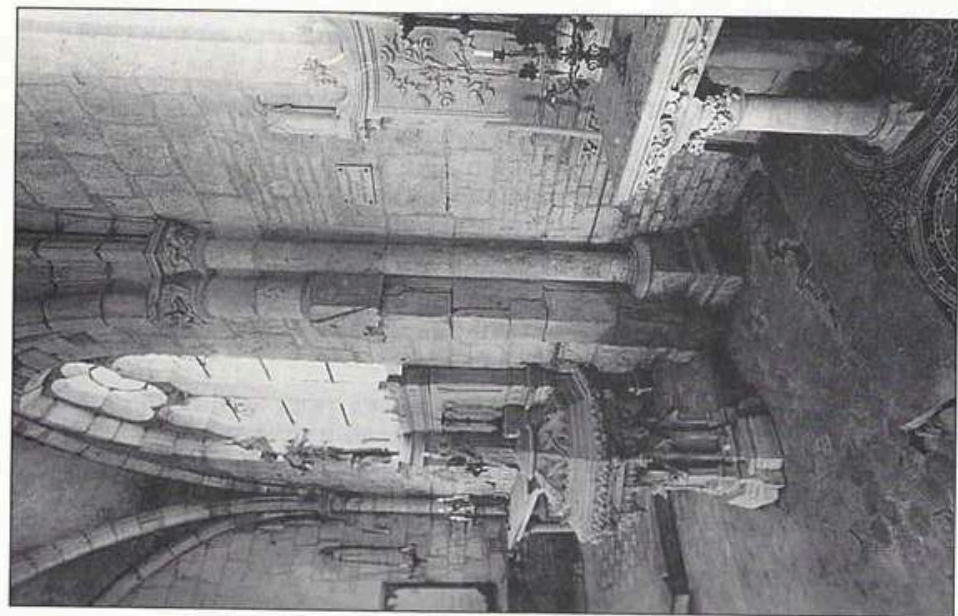
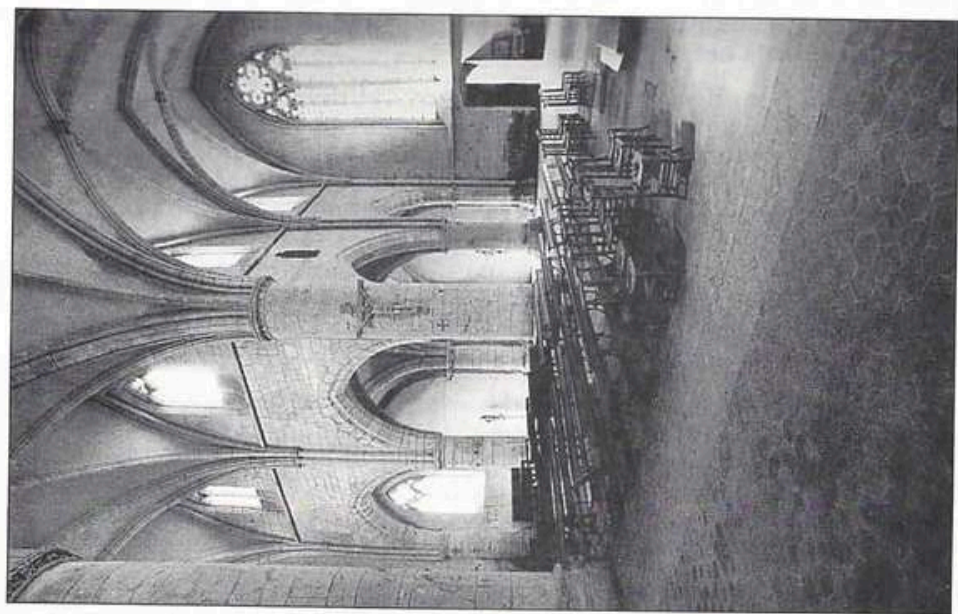
Entre ces arcades et les fenêtres hautes se trouve un espace mural assez important. A quatre endroits, il est percé d'une ouverture en forme de porte, dont le linteau repose sur des corbeaux moulurés. Ces ouvertures communiquent avec le comble des collatéraux ou des chapelles, selon le cas. Elles se trouvent toujours près d'une pile de la croisée : trois sont dans le transept et une dans la nef, dans la seconde travée du côté sud.

Une moulure coupe toute la largeur du mur à la base des fenêtres hautes.

Ces fenêtres (Pl. 16) sont relativement étroites : il y a un espace à peu près identique à leur largeur entre chacune d'elles et les retombées des

(142) Mais on en a construit quand même, y compris dans de grands édifices : cathédrales de Rouen, Châlons-sur-Marne, etc.

(143) Marcel AUBERT, *op. cit.*, t. 1, p. 273. Liste recopiée par H. Collin (*op. cit.*, p. 130).



Pl. 15. Fig. 1 : Le bras nord et la nef.

Fig. 2 : Intérieur des chapelles du bras nord, avec le muret arasé.

voûtes. Elles reprennent le schéma de celles de l'abside, mais en y apportant plusieurs modifications : elles ont des dimensions plus petites et un arc d'encadrement moins aigu, ce qui les prive de la monumentalité de celles du chevet ; les trilobes supérieurs ont des proportions moindres que leurs homologues du chœur ; de plus, tous les arcs des réseaux sont brisés.

Pour les nervures des voûtes, on a utilisé les mêmes profils que pour les autres voûtes hautes. Elles reposent sur trois colonnettes, de sorte que les formerets se fondent dans les ogives un peu au-dessus des chapiteaux. Cette technique a pour but de diminuer le volume des piles et donc de minimiser la distinction entre les travées, au moins visuellement. Ici encore, on sent la volonté d'unifier le volume intérieur de l'église.

Les colonnettes descendent jusqu'aux chapiteaux des colonnes ; il est à noter qu'elles n'ont pas de base moulurée, mais reposent directement sur les tailloirs des colonnes inférieures.

A l'extérieur, des arcs-boutants sont placés pour contrebuter les poussées des voûtes du transept et de la nef. Ils sont très simples, constitués chacun d'un arc surmonté d'un chaperon. Chaque tête est portée par un petit pilastre engagé, dont les angles sont abattus. Les culées sont surmontées de toitures en bâtière dotées d'une forte pente.

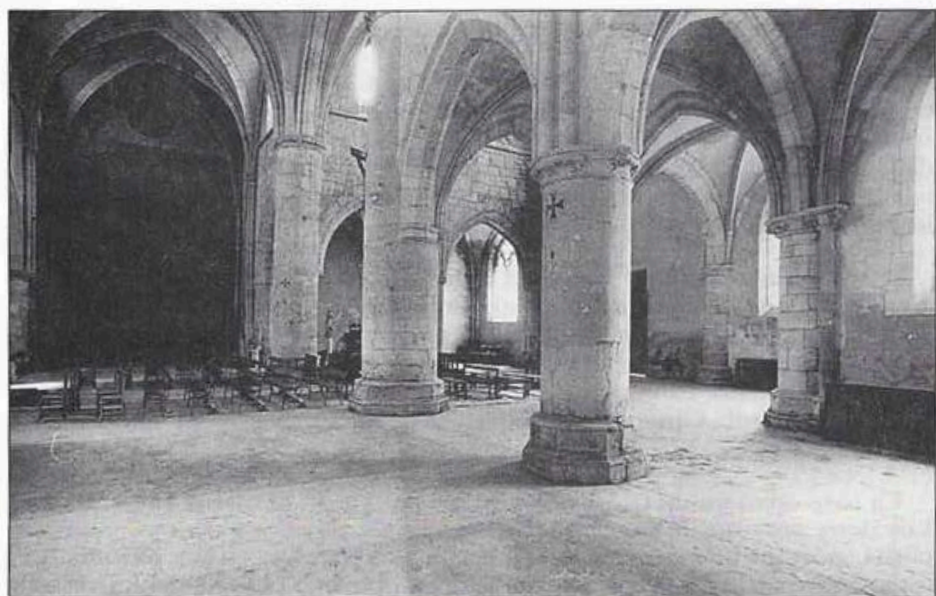
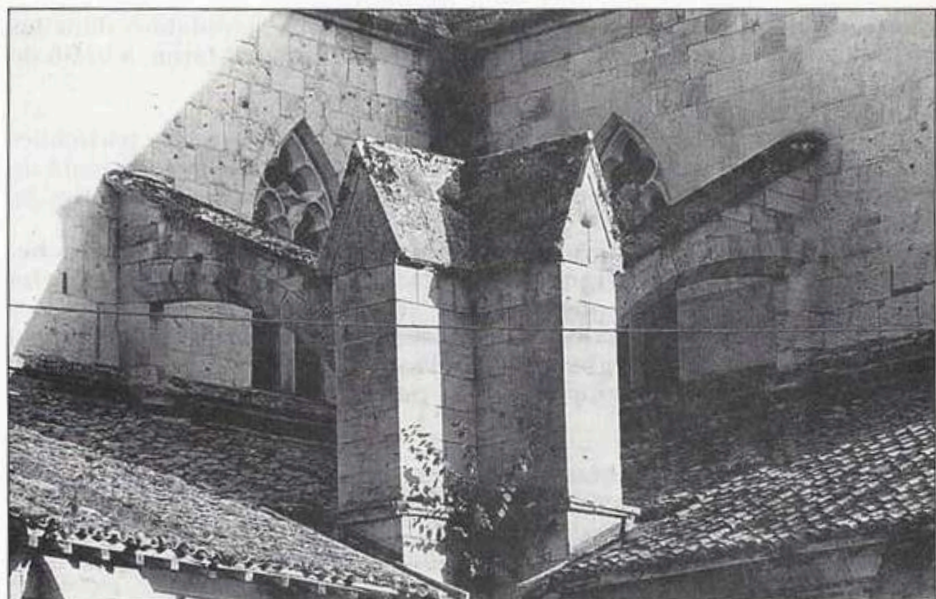
Le transept

Comme nous l'avons dit, l'élévation de la nef se poursuit dans le transept (Pl. 16 à 18). Les dispositions architecturales propres à un transept ont cependant imposé quelques particularités qui ne se rencontrent pas dans la nef.

Les piles de la croisée sont des colonnes cylindriques, un peu plus fortes que celles de la nef et des bras du transept, surmontées de minces chapiteaux ornés de feuillages posés en petites touffes. Leurs tailloirs sont octogonaux, avec de petits « becs » sous les arcs des bas-côtés. L'utilisation, pour les piles de la croisée du transept, de supports dont le plan, sinon le volume, est identique à ceux de la nef et du transept, accentue l'unité de l'édifice. Il s'agit d'un parti assez rare : généralement, on préférerait renforcer les piles de la croisée, en leur donnant un plan et un volume différents de ceux des autres supports. L'église de Bonnet (Meuse) présente la même particularité que La Chalade.

Les piles engagées à la rencontre des murs nord et sud du transept ne sont pas des demi-colonnes, comme on s'y attendrait, mais des pilastres à pans coupés (ou portions de piles octogonales), accostés de deux colonnettes engagées. Chaque pilastre reçoit les deux rouleaux des arcades, tandis que les colonnettes portent les ogives. Le chapiteau à feuillages forme frise sur le pilastre et la colonnette tournée vers le bas-côté.

La mouluration des nervures des voûtes du transept ne présente pas de différence avec celle qui a été utilisée pour le reste de l'édifice, à ceci près que les quatre arcs doubleaux de la croisée sont les seuls des voûtes hautes de l'édifice qui ne soient pas identiques aux ogives, dont ils diffèrent à la fois par leur mouluration et par leur volume. Ils sont beaucoup



Pl. 16. Fig. 1 : Angle de la nef et du bras nord.
 Fig. 2 : Ensemble du transept vers le sud.

plus larges que tous les autres, ce que leur fonction justifie : le gros boudin aplati qui compose chacun d'eux est doté d'un méplat sur sa face inférieure, et il est accompagné de deux tores plus petits, mais eux aussi munis de méplats. On rencontre des moulurations semblables dans les chapelles rayonnantes de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, à la fin du XIII^e siècle.

Les chapiteaux sont couverts de feuillages. On remarquera particulièrement celui de l'angle nord-est du bras nord, qui est proche de ceux du revers de la façade occidentale de la cathédrale de Reims (Pl. 13, fig. 2).

La clé de voûte de la croisée est remplacée par un trou de cloche, décoré de rinceaux de vignes d'une facture moderne. C'est en effet au centre de la croisée que s'élevait le clocher charpenté dit « des michettes » (144). Il fut édifié à une date inconnue, vraisemblablement dès la construction de l'église, et remplacé — ou modifié — en 1695, et détruit en 1826. On le remplaça alors par un autre qui fut placé sur la façade occidentale.

Les clés de voûte des bras sont ornées de feuillages. Il est curieux de constater que toutes ces clés sont différentes les unes des autres dans leur conception et leur décoration, sans qu'il soit possible de déterminer quelle part les différents restaurateurs des XIX^e et XX^e siècles ont dans cette diversité.

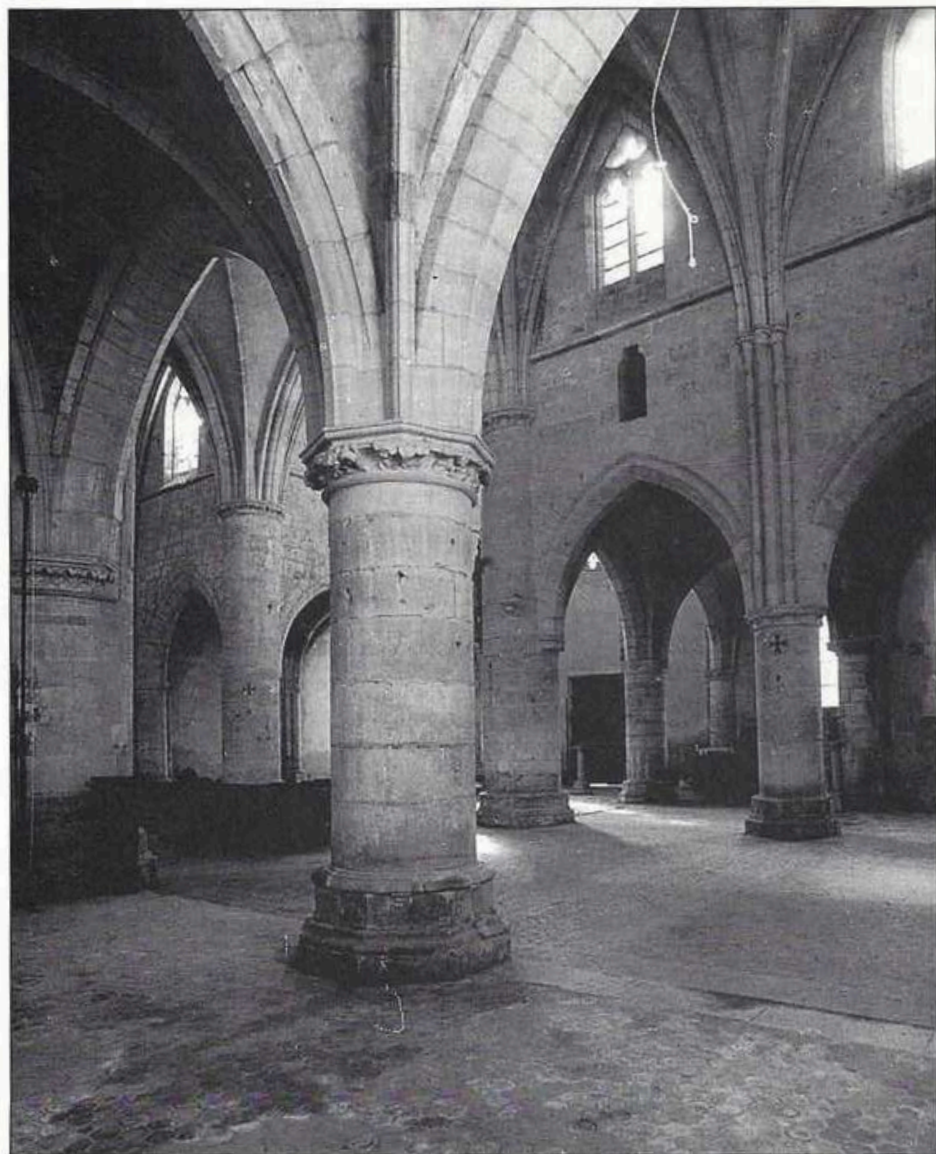
L'extrémité du bras nord est percée d'une porte en arc brisé ; la mouluration de l'arcade se poursuit sans interruption sur les piédroits, sans être interrompue par des chapiteaux ou des impostes.

Au-dessus de cette entrée, est percée une grande baie, la plus importante de l'édifice (Pl. 14 et 15). Elle contient un réseau dont les formes sont doublement hiérarchisées : les arcs le sont par emboîtement les uns dans les autres, et les moulures parce qu'elles sont d'autant plus en saillie sur le plan vertical déterminé par le vitrail que leur fonction est plus importante dans l'organisation du remplage.

L'arc d'encadrement de cette baie est orné d'un tore. Son tympan contient une rose reposant sur deux arcs brisés ; la rose et ces deux arcs sont eux aussi munis de tores, placés dans le même plan que ceux de l'encadrement ; tous ces tores se pénètrent à leurs points de rencontre et reposent sur trois colonnettes, placées le long des piédroits et devant le meneau central. Chaque colonnette est surmontée d'un chapiteau à feuillages.

La rose contient un quadrilobe, placé en retrait du tore d'encadrement. Les deux arcs qui la portent sont subdivisés chacun par deux arcs plus petits, portant une rose et reposant sur des meneaux sans colonnette ; toute cette partie du réseau se trouve dans le même plan que le quadrilobe de la rose supérieure.

(144) La coutume qui donna ce nom au clocher est décrite par N. Robinet (*op. cit.*, t. 1, p. 743, note 1). Voir aussi Dom Demeaux (*op. cit.*, p. 5-6).



Pl. 17 : Le transept vu de la chapelle du bras nord.

Les redents des arcs inférieurs et les trilobes contenus par les petites roses sont placés dans un troisième plan, encore plus rapproché du vitrail.

Cette hiérarchisation des moulures dans des plans différents, en fonction du rôle de l'élément qu'elle souligne, est habituelle au XIII^e siècle, à partir du moment où les fenêtres à réseau furent divisées en plus de trois formes. Cette technique subtile aura tendance à disparaître par la suite.

Cette façade est traitée à la façon d'une façade occidentale telle qu'on en faisait chez les cisterciens, c'est-à-dire sans décor sculpté et sans tours, mais en insistant sur la qualité de la baie. Elle nous permet d'avoir une idée de la façade occidentale, détruite ou jamais construite. On peut d'autant plus regretter l'horrible clocher en béton armé placé devant elle.

Le mur sud du transept est entièrement recouvert, à l'intérieur, d'un enduit moderne ; on a cependant laissé libre le tympan monolithe d'une porte ; il est en plein cintre et décoré d'une croix de feuillages très mutilée (Pl. 20).

Tout en haut de ce mur, on voit un petit oculus muré, dont une petite partie est visible à l'extérieur, au-dessus de la toiture des bâtiments conventuels, et le reste sous le comble. Sa présence permet de savoir que la toiture médiévale du couvent s'élevait moins haut que celle du XVII^e siècle. Nous y reviendrons à propos de ces bâtiments conventuels.

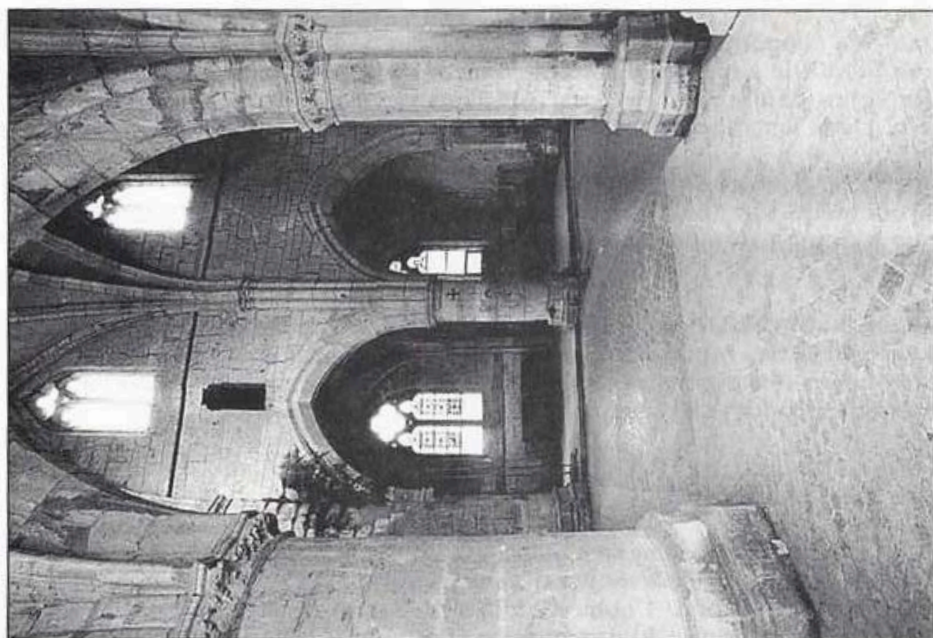
Chapelles et collatéraux

Les chapelles qui s'ouvrent à l'est du transept sont traitées, du point de vue architectural, comme si il s'agissait d'un collatéral, à un détail près imposé par leur fonction. C'est pourquoi nous les étudierons ensemble.

Les nefs basses sont couvertes de voûtes d'ogive dont les moulurations sont identiques à celles du reste de l'édifice ; mais les doubleaux sont moulurés d'un gros tore aplati orné d'un méplat sur sa face inférieure ; il est dégagé par un cavet. Ce profil est proche de celui qui a été utilisé pour les quatre doubleaux de la croisée, mais il est ici plus simple. Une des clés de voûte mérite une mention particulière, c'est celle de la chapelle la plus au nord. On y voit en effet la seule représentation humaine de l'édifice : un visage au milieu de feuillages (Pl. 18, fig. 2).

Les piles engagées le long des murs sont composées de trois colonnettes, mais il n'y en a qu'une seule dans les angles. La pile placée à l'angle du collatéral nord de la nef et du bas-côté occidental du bras est une colonne ronde ; mais elle est dans la partie reconstituée totalement par l'abbé Chaput et il est peu probable que le restaurateur ait pu avoir un renseignement positif sur l'état antérieur. Il ne faut donc pas en tenir compte dans l'interprétation de l'église médiévale.

Le collatéral oriental du transept a été divisé en chapelles selon un procédé inhabituel : pour séparer les deux travées, on avait construit un mur séparatif ne s'élevant que jusqu'à environ 2,50 m du sol et ne se prolongeant pas jusqu'à la colonne qui porte le mur gouttereau du transept, puisque celle-ci ne conserve pas de traces de ce mur. Comme ce



Pl. 18, Fig. 1 : Face orientale du bras nord.

Fig. 2 : Clé de voûte d'une chapelle du bras nord, montrant une tête humaine dans des feuillages.



mur a été détruit, on ne sait pas jusqu'où il se poursuivait vers l'ouest. Seules des fouilles pourraient nous faire savoir quelle était sa longueur.

Il ne s'élevait pas jusqu'aux voûtes et était surmonté d'un chaperon ; la colonnette destinée à recevoir le doubleau reposait sur ce dernier. Le sectionnement du mur a été exécuté à la verticale de la colonnette du doubleau, laissant subsister le départ de cette disposition originale (Pl. 15, fig. 2), apparentée à celle qui a été utilisée entre les chapelles rayonnantes des abbayes de Vézelay et de Saint-Etienne de Caen.

Elle paraît être un compromis entre deux nécessités. La première est d'ordre fonctionnel : il fallait faire une séparation entre deux autels voisins afin que des prêtres célébrant la messe en même temps ne se gênent pas mutuellement. La seconde est à la fois esthétique et symbolique : l'architecte désirait donner le plus d'unité possible à son église, ainsi que nous l'avons déjà constaté, et, pour cela, il voulait éviter de la sectionner, préférant laisser circuler librement l'air et la lumière. De tels murets, dont le sommet se trouvait au niveau du bas des fenêtres, ne devait gêner en rien le regard. Leur suppression indique certainement que le message de leur auteur fut compris et parut plus important que la fonction utilitaire de ce membre d'architecture.

Les fenêtres ont des proportions semblables à celles qui percent les murs gouttereaux de la nef et du transept. Mais elles sont dotées de réseaux légèrement différents : dans chacune d'elles, les deux arcs trilobés portent un quadrilobe non cerclé. Mais elles n'ont pas plus de chapiteaux que les précédentes (Pl. 10, 11, 15, 24).

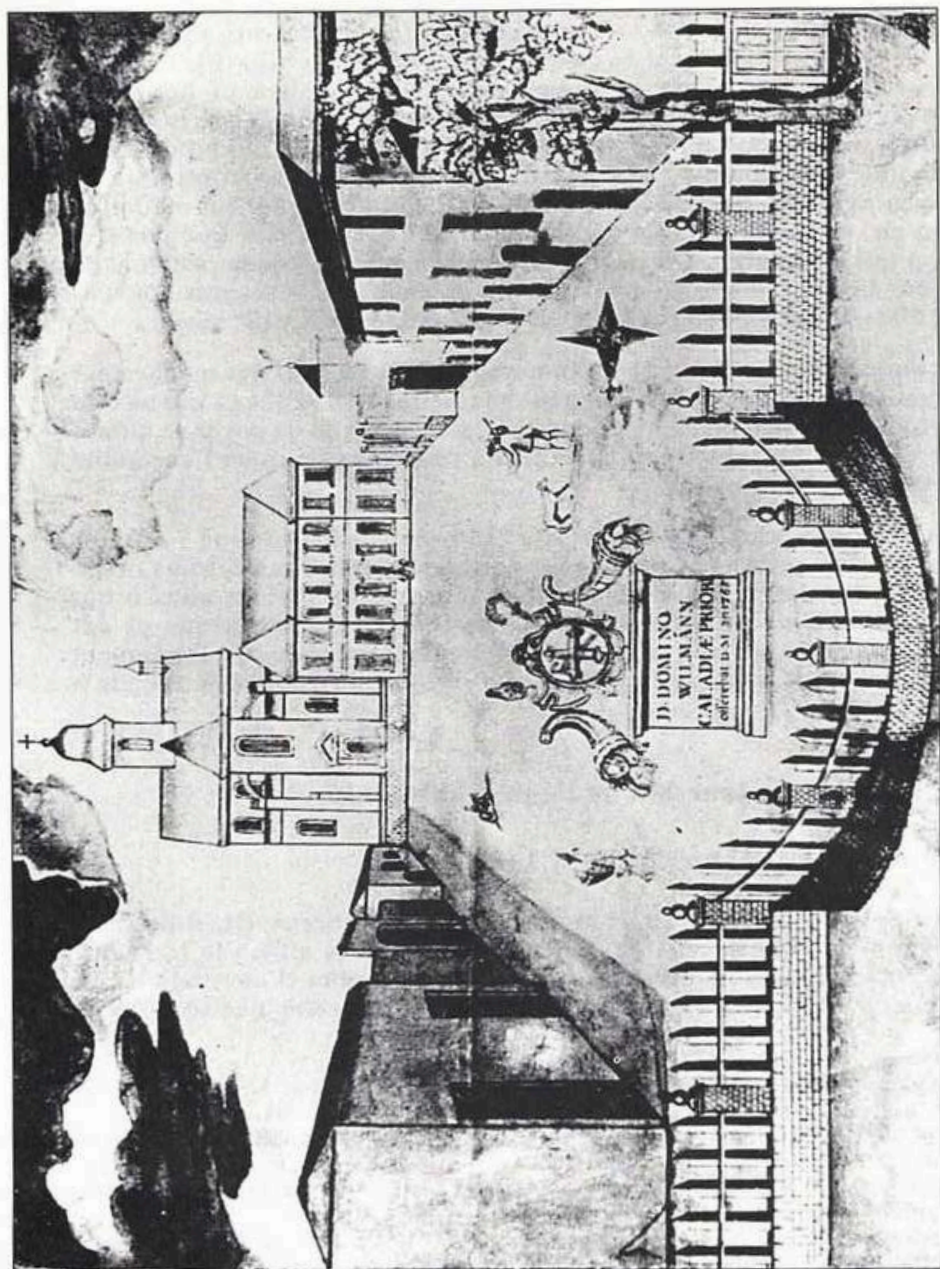
Dans les chapelles du bras sud, le talus qui se trouve à la base de ces baies fait saillie sur le mur, et cette saillie, terminée par un arrondi, se prolonge en bandeau jusqu'aux piles qui reçoivent les retombées des voûtes. Dans les chapelles du bras nord, le talus ne fait pas saillie sur le mur.

Le collatéral sud de la nef était primitivement aveugle, car la galerie du cloître s'appuyait contre lui ; une petite baie a été percée à l'époque moderne.

Quant aux collatéraux du nord, ils sont l'œuvre de l'abbé Chaput. Leurs dispositions reprennent celles de l'autre collatéral et leurs fenêtres copient celles des chapelles ; mais il est bien sûr impossible de savoir si leur dessin primitif était bien celui-ci.

La façade occidentale

La façade qui ferme la nef à l'ouest (Pl. 26, fig. 2) est l'œuvre de l'abbé Chaput. Son principal intérêt est d'avoir remployé la rose (mais pas son encadrement) faite pour l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, ainsi que nous l'avons vu dans l'historique de l'abbaye. Certes, dans son état actuel, elle est entièrement neuve, ayant été refaite entre 1929 et 1932. Mais son dessin ne semble pas avoir été modifié.



Pl. 19 : Façades de l'église et de l'aile occidentale des bâtiments conventuels,
d'après un dessin de 1768, aujourd'hui disparu
(Cl. François Jannin).

La rose de Saint-Vanne était due aux travaux de l'abbé Etienne Bourgeois (1417-1452) qui avait reconstruit la nef de son église abbatiale (145).

La façade détruite en 1861 est connue par quelques documents écrits et par le dessin de 1768, dédié au prier, Dom Wilmann (146) (Pl. 19). Elle était percée, dans sa partie supérieure, par une grande baie et, à sa base, par un portail de style dorique (147) surmonté d'un fronton. Sur le dessin, ce portail est presque identique à celui qui s'ouvrait au milieu de l'aile occidentale de l'abbaye ; la seule différence est que le fronton de ce dernier n'avait pas de base. Et le portail, lui aussi dorique, qui mettait le cloître en communication avec l'église, ne diffère d'eux que par son fronton qui est courbe. On peut donc avancer que la façade occidentale avait été élevée à une date assez proche de celle des bâtiments conventuels, c'est-à-dire vers la fin du XVII^e ou le début du XVIII^e siècle.

Or on sait que les deux gros contreforts de la façade, qui menaçaient ruine en 1686, n'avaient toujours pas été réparés en 1723. Les travaux de réfection eurent lieu peu après, puisque l'abbé accepta de payer sa quote-part en 1724. C'est donc probablement à cette occasion que l'ensemble de la façade fut reconstruit.

Cette façade coupe une nef qui a été prévue plus longue : on voit encore un départ de voûtes d'ogives pour le collatéral nord. Mais on ne sait si les travées manquantes ont été détruites ou bien si elles n'ont jamais été achevées. Nous avons vu, dans la partie historique de cet article, les motifs qui font rejeter au nombre des légendes sans fondement l'assertion selon laquelle l'église aurait eu, jusque 1650, une façade à deux tours.

Les dates de construction de l'église abbatiale

Les restes de l'église précédente

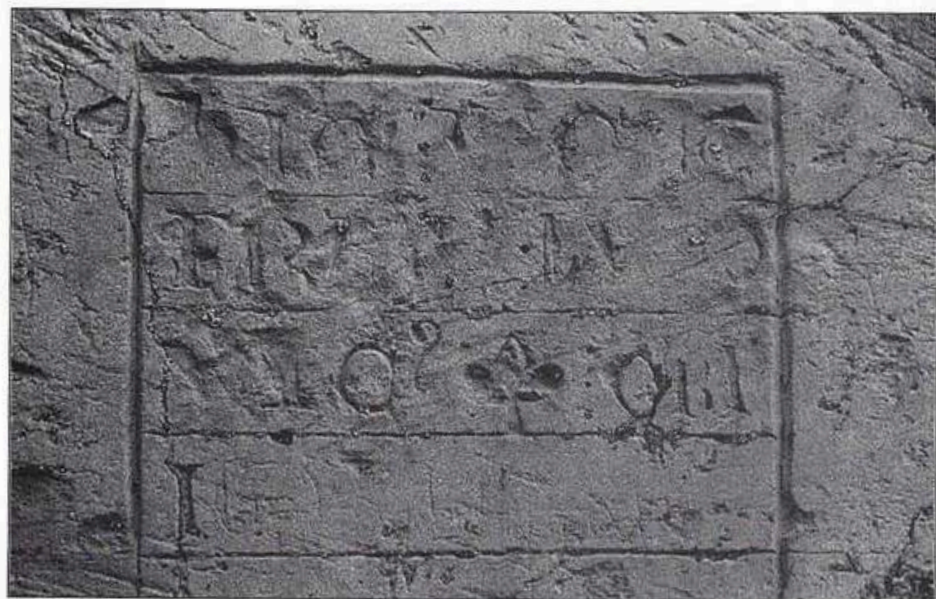
De l'église consacrée en 1136 par l'évêque Aubéron III, il ne reste apparemment rien de visible. Cependant les murs situés le long des bâtiments conventuels présentent un certain nombre d'anomalies, qui permettent d'affirmer qu'ils sont en partie plus anciens que le reste de

(145) Son épitaphe le dit expressément (publiée par N. Roussel, *op. cit.*, t. 2, p. 174, note a. Voir aussi : *Gallia christiana*, *op. cit.*, t. 13, col. 1 301).

(146) Il se trouvait dans l'*Album verdunois*, constitué par l'abbé N. Robinet et conservé à la Bibliothèque de Verdun ; il a été en partie volé ; le dessin représentant La Chalade n'y existe plus. Je le connais par une photographie prise par François Jannin, avant le vol. Je le remercie pour son obligeance.

Ce dessin est cité par N. Robinet (*op. cit.*, p. 742, n° 3), avec la date erronée de 1763. Il est assez sommaire et il simplifie les détails : on notera par exemple que les fenêtres gothiques sont dessinées en plein cintre et sans fenestration.

(147) Son appartenance au style dorique est affirmée dans un rapport de l'architecte diocésain Demoget, daté du 16 mai 1853 (Archives du Patrimoine). Le schématisation du dessin de 1768 ne permet pas de vérifier cette assertion.



Pl. 20. Fig. 1 : Tympan d'une porte murée, au sud du bras sud,
avec la croix sculptée.

Fig. 2 : Inscription funéraire de frère Louis.

l'église actuelle (148). Malheureusement, ils sont en grande partie recouverts d'un enduit récent très épais, qui interdit toute analyse des maçonneries et empêche de les dater avec précision.

Cet enduit laisse voir la plus grande partie d'un tympan (Pl. 20, fig. 1), qui est celui de la porte qui mettait en communication l'église et la sacristie et qui fut murée peu après 1822 (149) (Pl. 8).

Ce tympan est en plein cintre. Sa partie centrale a été défoncée, pour laisser en relief une croix très mutilée et une moulure d'encadrement constituée d'un tore dégagé par un cavet. Ce témoin a été signalé pour la première fois en 1984, dans deux ouvrages qui le croient contemporain des premiers travaux de l'abbaye (150).

Je le pense plus récent : la mouluration ne se rapporte pas aux années 1130-1140 ; elle indique plutôt la fin du XII^e ou le début du XIII^e siècle. La croix, très mutilée, se laisse difficilement dater. Elle ne paraît pas romane ; la souplesse de ses branches fait penser au gothique : on la comparera avec celle qui orne le tympan du petit portail, aujourd'hui muré, qui se trouve à l'ouest du collatéral sud de l'église de Bonnet (Meuse) et que l'on peut dater du début du XIII^e siècle, par comparaison avec la porte des prêtres à Gorze (Moselle) et avec les portails du collatéral nord de Blécourt (Haute-Marne).

Ce tympan de La Chalade peut être comparé avec les portails latéraux de la façade de l'église de Somsois (Marne) (151), où on trouve deux tympanes en plein cintre ornés d'un décor en relief (il s'agit ici de feuillages) et encadrés de moulures. Somsois date des alentours de 1200.

Ce tympan est donc bien antérieur à la construction de l'église et à celle de la sacristie ruinée vers 1945 (152). Il est le dernier vestige datable avec précision de l'église antérieure à l'édifice actuel et permet de savoir que celle-ci se trouvait au même emplacement.

La face occidentale du bras sud laisse entrevoir des remaniements et une position surprenante pour la moulure qui traverse la deuxième travée. Du côté des bâtiments conventuels, on voit un immense arc en plein cintre, qui a été bouché ; dans ce rebouchage, on a percé une lancette, qui fut elle aussi murée à une époque postérieure. Tout ceci paraît difficile à dater. La liaison avec la petite porte — que je date du début du XIII^e siècle — ne pouvant être démontrée à cause des enduits, je ne ferai aucune proposition de datation.

(148) Je remercie vivement M^{me} Challan-Belval, qui a attiré sur elles mon attention et m'a montré ce qui n'est visible que du côté des bâtiments conventuels.

(149) Cette porte est figurée sur le plan de 1822 ; elle permettait alors d'aller de l'ancienne sacristie vers un petit réduit voûté, qui se trouvait sous l'escalier par lequel les moines allaient directement de leurs chambres à l'église. Cet escalier, détruit peu après 1822, datait du XVII^e ou du XVIII^e siècle.

(150) Hubert COLLIN, *Les Eglises romanes de Lorraine*, t. III, Nancy, 1984, p. 15. Hans Günther MARSHALL, *Lorraine romane*, La Pierre-qui-Vire, 1984.

(151) Eglise dont l'étude détaillée n'a jamais été faite. Courte notice par Jean-Pierre RAVAUX, *Dictionnaire des églises de France*, V B, Paris, 1969, p. 112.

(152) Voir p. 87

Aucun texte ne fait mention ou allusion à la reconstruction de l'église (153). Mais on a reconnu depuis longtemps qu'elle relève de l'art du XIV^e siècle. Cette datation est un peu imprécise, puisque ce style déborde sur les siècles voisins : il naît dans les dernières décennies du XIII^e et se poursuit, en Lorraine et ailleurs, au moins jusqu'au milieu du XV^e (154). Marcel Aubert est le seul qui ait tenté une chronologie plus fine, en proposant les années 1320-1340 (155), mais sans argumenter sa datation. Il est vraisemblable qu'elle repose sur les blasons de France et de Navarre, qui se voyaient, avant 1914, dans les fenêtres de l'abside.

Mais on ne peut évidemment dater un monument à l'aide de blasons se trouvant dans des vitraux, et ceci d'autant moins qu'ils ont disparu avant que n'aient été étudiés leurs rapports avec l'édifice.

L'architecture du XIV^e siècle est mal connue et ses éléments ne se laissent pas facilement dater avec précision. Cependant, dans le cas présent, il y a un ensemble d'indices concordants qui permettent de proposer une datation relativement précise.

Les réseaux des fenêtres de l'église de La Chalade se répartissent en quatre types différents, dont trois sont des variations sur un même schéma : division en deux formes, surmontées d'arcs trilobés ; partie supérieure occupée par un trilobe (dans deux cas sur trois) ou un quadrilobe, qui ne sont pas cerclés.

Ce dernier motif est particulièrement remarquable dans les baies de l'abside, auxquelles il donne un cachet particulier. En effet ce thème est assez peu fréquent dans les fenêtres gothiques, où on a plus communément utilisé des roses à quatre, cinq ou six lobes.

Le trilobe a été utilisé pour la première fois comme motif unique d'un réseau pour le triforium de la nef de la cathédrale d'Amiens, où il surmonte trois lancettes. L'ensemble fut repris et agrandi aux dimensions d'une fenêtre à Saint-Martin-aux-Bois (Oise).

Le triforium de l'abbaye cistercienne de Royaumont, dont il ne subsiste que peu de choses, reprend ce thème en le modifiant : les lancettes sont réduites à deux et ornées de trèfles.

(153) Il ne faut évidemment pas tenir compte, bien que certains l'aient fait, de l'indication donnée par E. Deliège (*Pays d'Argonne*, Reims, 1907, p. 96-102) ; ce n'est qu'une licence poétique qui ne repose sur aucun texte : son auteur relate une légende de son invention, qu'il place en 1275, sous l'abbé Thibaud (qui gouvernait l'abbaye en 1213 et a été remplacé dès 1214 !).

(154) On en a la preuve dans les premiers travaux de l'église Saint-Etienne (ancienne collégiale Saint-Pierre) à Bar-le-Duc. Cf. Ch. AIMOND, *L'Eglise Saint-Etienne, ancienne collégiale de Bar-le-Duc*, Bar-le-Duc, 1912, M. DESHOULIÈRES, « Bar-le-Duc : église Saint-Etienne, ancienne collégiale Saint-Pierre », *Congrès archéologique de France*, 1933, p. 331-341.

(155) M. AUBERT, *op. cit.*, t. 1, p. 285, note 1. Datation acceptée par H. Collin (*op. cit.*, p. 129).

Ce schéma binaire, qui fut utilisé dans divers monuments français, passa en Allemagne, où on l'utilisa, avec des variantes dans le décor des lancettes, par exemple dans les fenêtres de l'abside de l'abbaye cistercienne d'Altenberg (construite entre 1255 et 1276) et où se voit l'influence de Royaumont ; dans celles de la *Briefskapelle* à Notre-Dame de Lübeck (vers 1310) ; dans le triforium du chœur de la cathédrale de Cologne, qui date du début du XIV^e siècle.

Il semble que ce motif passa de mode après le début du XIV^e siècle, tant dans le Royaume que dans l'Empire.

Presque partout, le réseau est porté sur des arcs brisés, tréflés ou non. Mais il est rare qu'il repose sur des arcs en forme de trèfles comme à La Chalade. Le plus ancien exemple de ce thème se trouve au triforium de l'abbaye de Saint-Denis, vers 1236 ; mais il ne fit guère école.

On rencontre à Saint-Urbain de Troyes tous les éléments utilisés dans les fenêtres de l'abbaye argonnaise, mais toujours dans des compositions différentes.

La rareté de ces baies permet de penser que l'utilisation de remplacements presque identiques à ceux de La Chalade, dans une église qui en est peu éloignée géographiquement, ne peut être un effet du hasard. Le « portique » de Notre-Dame de Bar-le-Duc présente en effet deux fenêtres dont les formes sont surmontées d'arcs trilobés brisés, et dont le réseau est constitué d'un trèfle. Elles ne sont pas dotées de chapiteau. Elles entrent donc tout à fait dans la série des baies de La Chalade : leurs caractères stylistiques sont identiques et leur dessin est intermédiaire entre celui des baies de l'abside de La Chalade et celui des fenêtres qui percent le haut des murs gouttereaux du transept et de la nef.

Ce portique, ou deuxième collatéral sud, n'est pas daté ; mais il existait en 1299 (156). Ses caractères permettent de le situer vers les années 1270. Les feuillages de ses chapiteaux, en particulier, sont dans la mouvance de ceux du revers de la façade occidentale de la cathédrale de Reims.

Les fenêtres des chapelles de La Chalade ont des réseaux moins caractéristiques, dont on trouve des exemples peu après le milieu du XIII^e siècle dans des triforiums (cathédrale de Strasbourg, Saint-Amand-sur-Fion...) et, tout au long du XIV^e, dans des fenêtres (bras sud de la cathédrale de Saint-Dié ; abside de Saint-Jean-sur-Tourbe, dans la Marne...). Leur origine pourrait être l'ancienne abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

Le remplage de la baie sud du bras sud a une composition caractéristique du XIII^e siècle (chapelles de la nef de Notre-Dame de Paris...), mais dont on rencontre des exemples au siècle suivant. La fenêtre de La Chalade ne diffère du réseau qui orne le portail occidental de Saint-Urbain de Troyes que par un seul point : les roses secondaires de la collégiale troyenne sont quadrilobées. Ce réseau a servi de modèle pour

(156) Ch. AIMOND, *L'Eglise prieurale et paroissiale Notre-Dame de Bar-le-Duc*, Bar-le-Duc, 1958, p. 12 et 33. Je n'ai pas retrouvé le texte utilisé par M^{re} Aimond ; mais il me semble incorrectement interprété par lui.

celui de l'ancien portail sud de Bonnet, aujourd'hui transformé en accès vers la sacristie ; mais, là, l'ensemble est ajouré et la rose supérieure a huit lobes.

Ce même dessin, avec une rose principale quadrilobée et des roses secondaires trilobées, se rencontre au transept d'Altenberg (157), abbaye cistercienne que nous avons déjà citée à propos des fenêtres de l'abside.

Deux points nous retiendrons encore, à propos des fenêtres. Le premier est qu'à La Chalade on ne rencontre pas l'extrême minceur si fréquente au XIV^e siècle, dont le premier exemple se trouve à Saint-Urbain de Troyes. Le second est l'absence de cercle autour des trilobes. On y voit parfois la marque d'un XIV^e siècle déjà avancé. C'est oublier que des expériences dans ce sens ont été faites dès le siècle précédent, que ce soit dans des triforiums ou dans des fenêtres ; il n'y a pas, dans ce domaine, d'évolution linéaire, mais des allers et retours qui témoignent de la diversité des recherches des architectes gothiques.

La nef de l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc présente une élévation identique à celle de La Chalade ; mais elle lui est évidemment postérieure, comme le montrent ses chapiteaux, ses moulurations et les remplages de ses fenêtres. De plus elle n'est pas précisément datée : car je ne pense pas qu'il soit prudent de se fier aveuglément à une mention, placée sur un plan de 1623, faisant mention d'une reconstruction par le duc de Bar Robert, qui régna de 1352 à 1411 (158).

Une autre église du Barrois, celle de Bonnet (159) présente des points communs avec celle de La Chalade : la nef est portée sur colonnes et ces mêmes piles encadrent la croisée du transept. On ne connaît aucun document d'archives en relation avec sa reconstruction. Mais, par comparaisons stylistiques, on peut établir que les travaux, qui commencèrent par le chœur aux alentours de 1260, se poursuivirent par tranches successives pour se terminer vers le milieu du XIV^e siècle. Les différentes campagnes de construction présentent des changements de parti et de style assez nets, qui laissent penser que la construction fut faite par à-coups.

Les piles de la croisée sont surmontées de chapiteaux dont la structure – mais pas le décor – est semblable à celle de La Chalade. Mais, dans la nef, les chapiteaux ont été scindés de façon à former de petits bouquets de feuillages isolés. En effet les arcs pénètrent partiellement les colonnes, de sorte que seule une faible partie repose sur ces petits chapiteaux, qui ressemblent à des culots. Ce système est postérieur à celui qui est suivi

(157) Mais les arcs inférieurs n'y ont pas de redents.

(158) M. DESHOULIÈRES, « Bar-le-Duc : église Notre-Dame », *op. cit.*, p. 318-330. Il ajoute que ses armes se trouvaient sur le portail latéral sud, détruit en 1723. Je ne connais pas l'origine de cette affirmation, ni la valeur qu'il est possible de lui accorder. Ch. Aimond (*L'Eglise prieurale et paroissiale Notre-Dame de Bar-le-Duc*, *op. cit.*) cite ce plan, mais évite d'attribuer le blason à un duc plutôt qu'à un autre.

(159) Il n'existe pas de monographie récente de cet édifice important. On consultera : Meuse, canton de Gondrecourt-le-Château, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris, 1981, p. 110-127 (avec bibliographie). M.-C. BURNAND, *Lorraine gothique*, Paris, 1989, p. 89-93.

pour les piles occidentales du transept et la nef de La Chalade : là, sur des chapiteaux qui entourent toute la colonne, les motifs végétaux sont répartis en petites touffes placées uniquement dans les axes des retombées des arcs. On a même modelé le tailloir des chapiteaux bas des piles de la croisée, pour former des sortes de petits becs sous les arcs.

Les comparaisons que nous avons pu faire, les rares éléments datables avec une relative précision (fenêtres de l'abside, un chapiteau, piles de la croisée) orientent donc vers la fin du XIII^e siècle plutôt que vers le début du siècle suivant. L'abside semble avoir été conçue vers 1280 ou 1290 ; l'église, telle qu'elle existe aujourd'hui, fut élevée rapidement, sans qu'on puisse fixer sa date d'achèvement.

La saveur régionale de La Chalade est bien marquée. Mais l'influence d'autres monuments cisterciens a pu être non négligeable sur elle. Altenberg a été cité. Mais combien d'autres abbayes ont été détruites, dont on ne connaît quasiment rien ! On pense en particulier à Lisle-en-Barrois, dont le plan, qui est la seule chose que nous connaissons d'elle, était identique à celui de La Chalade. Mais il faut aussi citer Montiers-en-Argonne, où il reste deux bases de colonnes rondes, dont la mouluration atteste le second quart du XIII^e siècle, et dont nous ne savons rien d'autre.

LES OBJETS MOBILIERS DU MOYEN AGE

Les vitraux

Avant 1914, toutes les fenêtres de l'église de La Chalade étaient garnies de vitraux : généralement des grisailles ; il n'y avait de scènes figurées que dans quatre fenêtres : celle de l'axe du chœur et trois autres, dont une au moins se trouvait dans une chapelle du bras sud. Les tympanaux des trois fenêtres de l'abside avaient des blasons. Peu de fragments ont survécu : ils ont été remontés dans les fenêtres des chapelles du transept (160), dans la baie d'axe et dans la fenêtre sud du bras sud. Toutes les parties figurées ont disparu. Les descriptions anciennes sont évidemment insuffisantes pour permettre une datation précise.

Trois blasons existaient dans les baies de l'abside. Leur identification pose problème : d'après E. de Barthélemy, auteur de la seule description détaillée antérieure aux travaux de l'abbé Chaput, c'étaient ceux de France, de Bar et de Champagne (161) ; mais H. Jadart, qui passa après l'achèvement de ces travaux, cite celui de Navarre au lieu de celui de Champagne (162). C'est d'ailleurs le seul écu qui existe encore.

Il est peu vraisemblable que les armoiries aient été modifiées par l'abbé Chaput, car on ne voit pas le but d'un tel changement. Par contre une erreur d'E. de Barthélemy n'aurait rien pour surprendre ceux qui sont

(160) Un plan de l'architecte André Ventre, conservé aux archives des Monuments historiques, indique les provenances de ces fragments.

(161) E. de BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 591.

(162) H. JADART, « Excursion dans l'Argonne », *Revue de Champagne et de Brie*, 1894, p. 29.

familiers avec ses nombreuses publications : il en a commis bien d'autres, et de plus énormes. Il travaillait beaucoup avec sa mémoire et a dû confondre les armoiries de la Champagne et celles de la Navarre, parce que ce comté et ce royaume ont été unis pendant tout le XIII^e siècle.

Cependant il est bien certain que la vitrerie avait été modifiée et complétée au cours du XIX^e siècle. La documentation conservée, pour lacunaire qu'elle soit, mentionne des réfections, des compléments et des vitraux neufs.

Certains fragments conservés – et en particulier le blason de Navarre – ont un aspect très douteux. Une étude de recherche d'authenticité serait nécessaire. De plus, il faut savoir que plusieurs des fragments aujourd'hui conservés proviennent de baies recrées par l'abbé Chaput.

E. de Barthélemy ne signale de grisailles que dans les fenêtres de l'abside, et quelques fragments dans la baie percée au nord du bras nord. On peut évidemment imaginer que cet auteur n'a pas signalé toutes les grisailles ; mais il est prudent d'admettre que son silence ne présage rien de bon pour l'ancienneté des vitraux qu'il ne cite pas.

Le doute est confirmé par la description faite par Henri Jadart en 1894 : l'érudit rémois était sans illusions sur l'ampleur des restaurations dans les vitraux qu'il vit (163).

Enfin l'inventaire fait, en 1905, à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, énumère (164) :

- « quatre vitraux avec personnages » ;
- « dix vitraux en grisaille, y compris la rosace » ;
- « dix petits vitraux, ancienne grisaille ».

L'interprétation la plus optimiste de cette dernière expression ne permet pas de croire à l'ancienneté des dix autres grisailles, parmi lesquelles est rangée la rosace dont la vitrerie ne pouvait pas être antérieure au XIX^e siècle.

Il est certes vraisemblable que l'abbé Chaput n'a pas inventé, mais qu'il a complété et copié les grisailles anciennes. Mais il serait important de faire une étude d'authenticité, car les rapports qui ont été signalés avec les grisailles de Saint-Urbain de Troyes et d'Altenberg (165) pourraient être des indications précieuses pour la connaissance des divers courants artistiques qui se sont croisés à La Chalade.

(163) *Ces différentes baies ont conservé, au milieu de vitraux modernes, beaucoup de débris de leurs vitraux du Moyen Age. Nous signalons notamment les deux fenêtres latérales du fond de l'abside qui gardent chacune un compartiment en grisailles du XIV^e siècle...* (H. JADART, *op. cit.*, p. 29).

(164) A.D. Meuse, 56 V 20.

(165) Helen Jackson ZAKIN, *French cistercian grisaille glass*, New York et Londres, 1979, p. 69-75 ; « Cistercian glass at La Chalade (Meuse) », *Studies in cistercian art and architecture*, t. 1, 1982, p. 140-151 ; « Recent restorations of the La Chalade glass », *Mélanges à la mémoire du père Anselme Dimier*, t. III, vol. 6 (*Abbayes*), Arbois, 1982, p. 767-779.

Les trois blasons, qui se trouvaient dans les baies de l'abside, n'ont pas été portés ensemble par une seule personne : il n'y a pas d'alliance entre les comtes de Bar et la famille royale de France au temps où cette dernière possédait le royaume de Navarre.

Il faut envisager autrement la signification de ces blasons. C'est ce qu'a fait Helen Jackson Zakin (166), qui a analysé l'évolution des relations entre le comte de Bar et le roi de Navarre durant la période pendant laquelle ce royaume était tenu par un membre de la famille royale française.

On peut la résumer ainsi : Jeanne, héritière de Champagne et de Navarre, fut mariée en 1283 à celui qui, l'année suivante, allait devenir le roi Philippe le Bel. Les relations sont alors tendues avec le comte de Bar et la guerre finit par éclater. Le roi fut vainqueur et imposa le traité de Bruges au comte Henri III (4 juin 1301). Celui-ci se reconnut vassal du roi pour tous ses alleux situés à l'ouest de la Meuse ; ce fut la création du « Barrois mouvant » et l'entrée du comté de Bar dans l'orbite française. Henri mourut l'année suivante. Son fils Edouard I^{er}, âgé de six ou sept ans, fut élevé à la cour de France. En 1306, il épousa Marie de Bourgogne, dont la sœur Marguerite avait épousé l'année précédente le futur Louis X le Hutin. Ce dernier fut couronné roi de Navarre en 1307, en tant qu'héritier de sa mère Jeanne. En 1314, Marguerite fut condamnée pour adultère et exécutée. Et les relations se détériorèrent entre les deux anciens beaux-frères.

H. J. Zakin interprète ces vitraux dans un sens généalogique : elle les date donc de la période pendant laquelle le comte était le beau-frère du roi, c'est-à-dire entre 1307 et 1314. Cette démonstration se heurte à l'absence des armes de Bourgogne, qui surprend, puisque c'est par cette famille, dont étaient issues leurs femmes, que le comte et le roi étaient parents.

C'est pourquoi il me semble qu'il faut donner un sens politique à ces blasons et élargir la période possible pour ces vitraux, en y incluant les années qui suivent le traité de Bruges.

L'élargissement n'est pas considérable, puisqu'il n'ajoute que six années. Mais c'est justement cette période qui devient la plus probable : ce sont les liens de sujétion envers le roi Philippe IV le Bel, roi de France et de Navarre, qui sont affirmés dans ces verrières, et il faut certainement les dater de la période pendant laquelle le jeune comte était à la cour de France, parce que le roi avait, sans aucun doute, un droit de regard sur la gestion du comté.

Quoiqu'il en soit, il est certain que ces vitraux ne peuvent être antérieurs à 1301, ni postérieurs à 1314.

(166) H. J. ZAKIN, *Cistercian...*, *op. cit.*, p. 145-147.

Les monuments funéraires

Frère Louis

La seule inscription funéraire qui soit restée en place (Pl. 20, fig. 2), et la seule qui pourrait donner une indication sur la date de l'édifice, n'a pas encore été signalée. Elle est gravée sur le contrefort de l'abside placé au sud de la fenêtre d'axe (167). Elle est incomplète et mutilée, mais se laisse encore déchiffrer. Dans un cadre gravé, on a tracé quatre lignes, et prévu la place d'une cinquième, pour servir à placer les lettres. On lit :

HIC : JACET
FRATR : LVDO
VIC* (fleur de lys) OBI
IT

C'est-à-dire : *Hic jacet frater Ludovicus ; obiit...* (Ici gît frère Louis ; il mourut...).

La dernière lettre est seulement dessinée avec un instrument pointu, montrant que le lapicide a été interrompu dans son travail.

Les caractères de cette inscription indiquent le XIII^e ou le début du XIV^e siècle. Autant dire que cette inscription pourrait être un élément important pour la chronologie de l'édifice, si elle était datée. Malheureusement, elle ne l'est pas. Et le personnage qu'elle désigne est inconnu. Le titre de frère désigne un moine ; on peut même penser qu'il s'agit probablement d'un abbé : le titre de frère leur fut donné tout au long du Moyen Âge et encore au XVII^e siècle. Certes, aucun abbé de ce nom n'est connu à La Chalade. Mais nous ne les connaissons pas tous (168) ; et le XIV^e siècle est la période pour laquelle nous sommes le moins bien renseignés, puisque quatre noms seulement figurent dans notre liste entre 1290 et 1400 !

Oger, seigneur de Dannevoux

Cette dalle funéraire (Pl. 21, fig. 1) a été cassée en plusieurs morceaux ; mais les morceaux ont été recollés et la dalle est complète. On y a gravé la figure d'un chevalier, sous un arc trilobé. Il a les mains jointes et ses pieds reposent sur une sorte de petite estrade.

Sur l'arc trilobé, se lit l'inscription qui donne son nom : CI GIST. MESIRE. OGIERS. CHEVALIERS. SIRE. DE. DONEVOU. PROIEZ. POR. LUI (169).

(167) Sur la face principale du même contrefort, se lit une autre inscription, beaucoup plus récente (XVI^e siècle) : *Hic jacet Lucas*. La fin manque. Ce Luc est tout aussi inconnu que le frère Louis. Il était probablement moine de La Chalade.
(168) Voir *Annexe II*.

(169) Cette dalle était seulement fendue quand Henri Jadart la vit et en releva l'inscription (*op. cit.*, p. 30). Ma lecture est légèrement différente de la sienne et de celle de Louis Brouillon (*L'Argonne, guide du touriste*, Sainte-Menehould, s.d., p. 48).

Il est vêtu d'un haubert (ou cotte de mailles) muni d'un capuchon, qu'il a passé sur sa tête, et de gants. Par-dessus, il porte une cotte d'armes sans manches. Ses jambes sont protégées par des chausses de maille.

Il porte en bandoulière une épée courte, à lame lourde, faite pour frapper d'estoc. Le pommeau est en forme de vase, comme si il avait contenu des reliques : les quillons sont légèrement courbés vers la lame. La poignée est faite pour être tenue avec une seule main. Tous ces caractères indiquent le milieu du XIII^e siècle (170).

L'arc trilobé repose sur deux colonnettes munies de chapiteaux à feuillages stylisés, assez sommairement traités. Au-dessus, de chaque côté, on voit des fortifications qui symbolisent la Jérusalem céleste. Ce thème est assez rarement traité sur des dalles funéraires, mais bien plus souvent au-dessus de saints, par exemple sur les vitraux de l'abside de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, où on trouve des architectures assez proches. La qualité du dessin de la dalle est très inférieure à celle du vitrail et on ne peut évidemment la dater de façon très précise en fonction de ce seul élément. On peut seulement proposer une datation vers 1250 ou dans le troisième quart du XIII^e siècle (171).

Il existe, au Metropolitan Museum of Art de New York (U.S.A.), une dalle gravée remarquablement proche de celle d'Oger de Dannevoux, par le détail du costume, la disposition des plis des vêtements, l'inscription sur un arc trilobé surmonté d'une architecture. Elle est incomplète (les côtés ont été coupés) et ne porte pas de date, mais seulement le nom du chevalier qui y est représenté : Jacquelin de Ferrières. Sa provenance exacte est inconnue, mais elle présente une si étroite parenté avec celles de La Chalade, qu'elle doit provenir d'une église de la même région. F.A. Greenhill date cette dalle des environs de 1280 (172), probablement par comparaison avec la dalle d'un chevalier de Saulx, qui se trouve à Fontaine-lès-Dijon et qui est datée de 1270 (173).

De chaque côté d'Oger de Dannevoux, on a représenté son blason sur un écu triangulaire : sur un champ entouré d'une bordure, est figuré un croissant, surmonté d'un râteau (?) à cinq dents (174) ; chacune des dents est décorée de besants, qui n'ont probablement qu'un rôle décoratif et non héraldique.

(170) E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. 5, Paris, s.d., p. 372 sq.

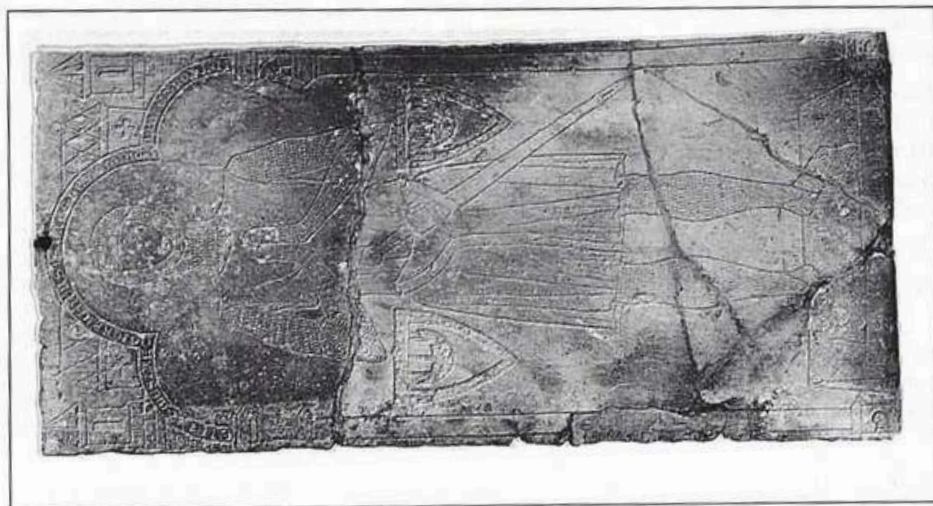
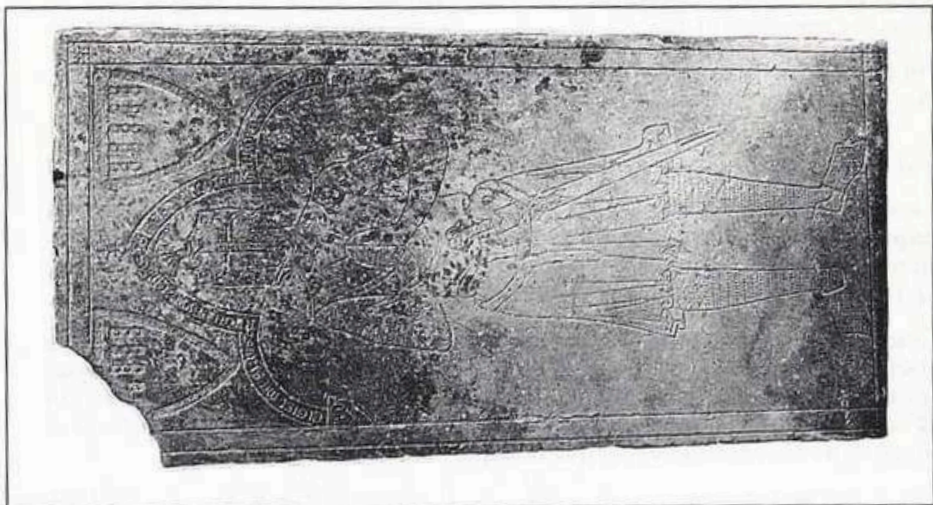
C. ENLART, *Manuel d'archéologie française. Le costume*, Paris, 1927, p. 470.

(171) Les vitraux ont pu être datés de 1237 (Jean-Pierre RAVAUX, « Les vitraux de l'abside de la cathédrale de Châlons-sur-Marne donnés par saint Louis », *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 1989, p. 73-89). Ce contact stylistique indiquerait-il que ces vitraux sont de provenance argonnaise ? On a fait des vitraux en Argonne au XIII^e siècle (François JANNIN, « Fouilles de l'atelier de verrerie de Pérupt dans la forêt de Lachalade », *Découverte de l'Argonne*, t. 2, 1980, p. 6-25).

(172) F.A. GREENHILL, *Incised effigial slabs*, Londres, 1976, t. 1, p. 41, t. 2, pl. 60a.

(173) *Ibidem*, pl. 52a.

(174) H. Jadart a lu *cinq demi-pals partant du haut de l'écu* ; et L. Brouillon, *cinq vergettes en chef*.



Pl. 21. Fig. 1 : Dalle funéraire d'Oger de Danneveux.
Fig. 2 : Dalle funéraire de Raoul Buri, seigneur de Fontaine-en-Dormois.

Le personnage représenté n'a pas encore été identifié, bien qu'il apparaisse dans plusieurs textes. Oger de Dannevoux, chevalier, fils de Garnier de Vienne, donna aux lépreux de Royon, une rente en blé sur le moulin de Liey, en juillet 1239 (175). Il est cité, entre 1249 et 1252, comme vassal d'Oudinet de Saint-Hilaire et arrière-vassal du comte Thibaud IV de Champagne (176). A une date inconnue, antérieure à 1280, il porta au comte de Bar l'hommage d'une terre qu'il avait tenu du comte de Grandpré (177).

On peut donc proposer pour cette dalle une date vers les années 1270-1280.

Raoul Buri, seigneur de Fontaine-en-Dormois

La deuxième dalle (Pl. 21, fig. 2) est restée monolithique, mais il lui manque un petit morceau à l'angle supérieur gauche. Elle ressemble beaucoup à la précédente. On y a gravé un chevalier, sous un arc trilobé brisé reposant sur des culots ornés de petits chiens.

Comme Oger de Dannevoux, le personnage représenté est vêtu d'un haubert recouvert d'une cotte d'armes et porte des chausses de maille. Mais il a coiffé son heaume. Celui-ci est caractéristique du milieu du XIII^e siècle, avec la fente horizontale pour les yeux et le renforcement vertical dans l'axe du nez, ce qui dessine une croix.

Sur l'arc trilobé, est écrit : CI GIST ME SIRE S RAOUS BURIZ
CHEVALIERS SIRE S DE FONTAINES PROIEZ POUR LUI.

Dans chacun des angles, au-dessus de l'arc, on a représenté son blason : un lambel à cinq pendants et une bordure (178). Ce blason ne diffère du précédent que par l'absence du croissant, qui est sans doute une brisure.

Raoul Buri, chevalier, seigneur de Fontaine-en-Dormois (179), n'a, lui non plus, jamais été identifié. Il est cité, dans un document rédigé entre 1249 et 1252, comme vassal du comte de Rethel et arrière-vassal du comte de Champagne (180). Il vivait encore en novembre 1261, date à laquelle il passa un accord avec Thibaud V, comte de Champagne (181).

La parenté entre cette effigie et celle d'Oger de Dannevoux est frappante, et sa date doit être fixée dans la même période.

(175) A.D. Marne, 10 H 3, f^o 312 v^o. Dannevoux est une commune de la Meuse ; Royon était sur le territoire de Vienne-le-Château (Marne) ; le moulin de Liey était à La Neuville-au-Pont (Marne).

(176) A. LONGNON, *Rôles des fiefs du comté de Champagne*, Paris, 1877, n^o 1 219, p. 272.

(177) A. LONGNON, *Documents...*, *op. cit.*, p. 416, n^o 7 300. Le document qui relate cette soustraction d'hommage est daté par A. Longnon des environs de 1280. Mais le fait peut être bien antérieur.

(178) H. Jadart (*op. cit.*) et L. Brouillon (*op. cit.*) ont mal lu le nom du personnage. (179) Marne.

(180) A. LONGNON, *Documents...*, *op. cit.*, p. 303, n^o 6 431.

(181) A.D. Marne, 10 H 3, f^o 418. Cet acte n'est pas cité dans le catalogue établi par Henri d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. 1, Paris, 1866.

Un chevalier anonyme

Une troisième dalle (Pl. 22, fig. 1) est proche parente des deux autres. Elle est très incomplète : il n'en subsiste qu'une partie du haut. Elle a été découpée, sans doute pour servir de pavage.

Le chevalier qui y est représenté est vêtu d'un haubert recouvert d'une cotte d'armes. A son cou, est suspendu un écu qui recouvre toute la partie conservée de son corps. Sur ce bouclier, est gravé son blason : pals de vair (il n'en reste que trois), au chef chargé d'un râteau (?) à six dents (quatre sont conservées) ; les dents sont décorées de besants.

Il est placé sous un trilobe légèrement brisé, surmonté d'un gâble et reposant sur deux colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages. Dans les écoinçons, entre le gâble et le trilobe, on a gravé deux roses et une fleur de lis. Au-dessus du trilobe, se voit une enceinte fortifiée, celle de la Jérusalem céleste.

Sur la bordure supérieure, la seule qui soit conservée, se lit la fin d'une phrase : M(?) MELIVS SUSCIPET IPSE DEUS +.

Sur la portion conservée de l'arc, on voit un morceau d'une inscription qui se poursuit sur la seule colonnette conservée ; le début et la fin manquent : ... ANNUS SUB PETRA PULVERE TECTVS QVI FVERAM MILES UT NOTAT EFFIGIES (182).

Cette dalle présente des caractères proches des deux précédentes et doit avoir été faite vers le même temps.

Perrin de Vauquois

Henri Jadart a publié une inscription aujourd'hui disparue, qui se trouvait gravée sur une pierre de 45 cm de haut et 52 cm de large. Nous la reproduisons telle qu'il l'a éditée (183) :

+Ci gist : nobles : hons : Perrin
s : de : Vaucoix : iadis : Balis : de :
Clermont : fundour : de : ces
te : chappelle : qui : mourut :
lan : M : CCC : LXXII : XXV^e iours
de moix : daoust : proies :
pour : lui : + amen :

Le gisant

La seule statue funéraire conservée dans l'église de La Chalade est un gisant anonyme (Pl. 22, fig. 2), qui a été cassé. Deux blocs de pierre jointifs subsistent seuls et il manque sa partie inférieure, à partir des genoux.

(182) H. Jadart (*op. cit.*) et H. Collin (*op. cit.*) ont lu quelques mots de façons différentes. L. Brouillon (*op. cit.*) ne signale pas cette dalle.

(183) H. JADART, *op. cit.*, p. 30. L. Brouillon ne la signale pas.

C'est un homme allongé sur le dos, les mains jointes sur la poitrine. Il est imberbe et porte des cheveux courts, comme c'était la mode à la fin du XIV^e siècle et au XV^e. Il est accompagné par deux anges, qui tiennent ses épaules et dont les têtes ont disparu.

Il est vêtu d'une cotte qui est étroitement ajustée. Elle est boutonnée par-devant et les manches le sont sous les avant-bras. Le capuchon repose sur ses épaules.

A sa ceinture, placée très bas, pend une dague de couillier, portée par-devant, entre les deux cuisses ; elle passe dans un petit sac de peau qui servait d'escarcelle et empêche l'arme de balloter de droite et de gauche (184).

Cet homme d'armes n'était pas un chevalier, combattant à cheval, mais un couillier, c'est-à-dire quelqu'un qui combattait à pied et qui n'avait peut-être même pas le titre d'écuyer (185).

Son costume, sa dague, sa coiffure et son visage indiquent la fin du XIV^e siècle (186).

Hubert Collin propose d'y voir le gisant de Pierre de Vauquois, dont l'inscription rapportée ci-dessus fait mémoire (187). Cette identification est vraisemblable.

LES BATIMENTS CONVENTUELS

Au Moyen Age

Les bâtiments monastiques tels qu'ils étaient avant les reconstructions du XVII^e siècle sont mal connus. On peut cependant indiquer comment ils s'organisaient les uns par rapport aux autres et étudier les quelques éléments qui en subsistent.

Tout d'abord, il faut faire remarquer que la route ne longeait pas le chevet de l'église, comme elle le fait actuellement. Elle passait à une centaine de mètres plus à l'est et l'enclos des moines s'étendait jusque-là.

Le cloître

Il était évidemment le centre du monastère. Il se trouvait là où il fut reconstruit au XVII^e siècle, ainsi que le dit Dom de La Hupproye, lors de sa visite de 1686 (188). Mais son niveau était plus bas que celui du cloître

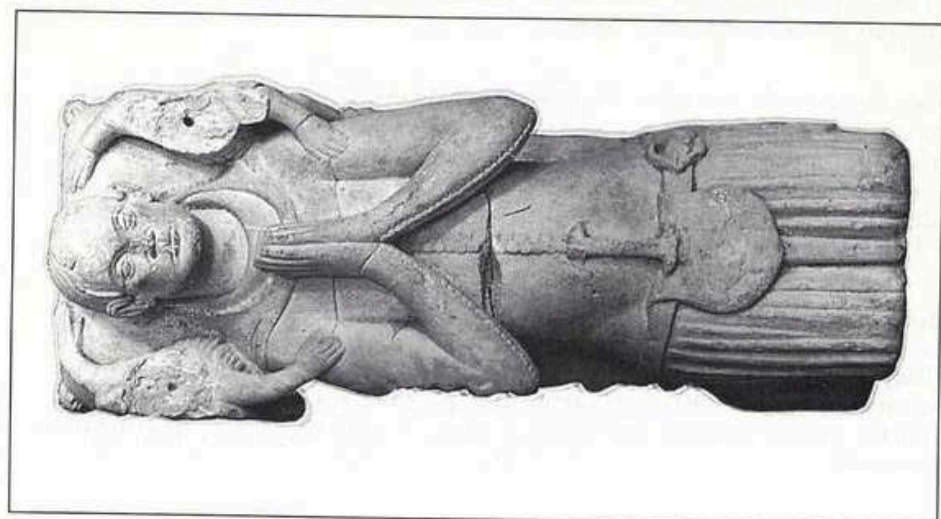
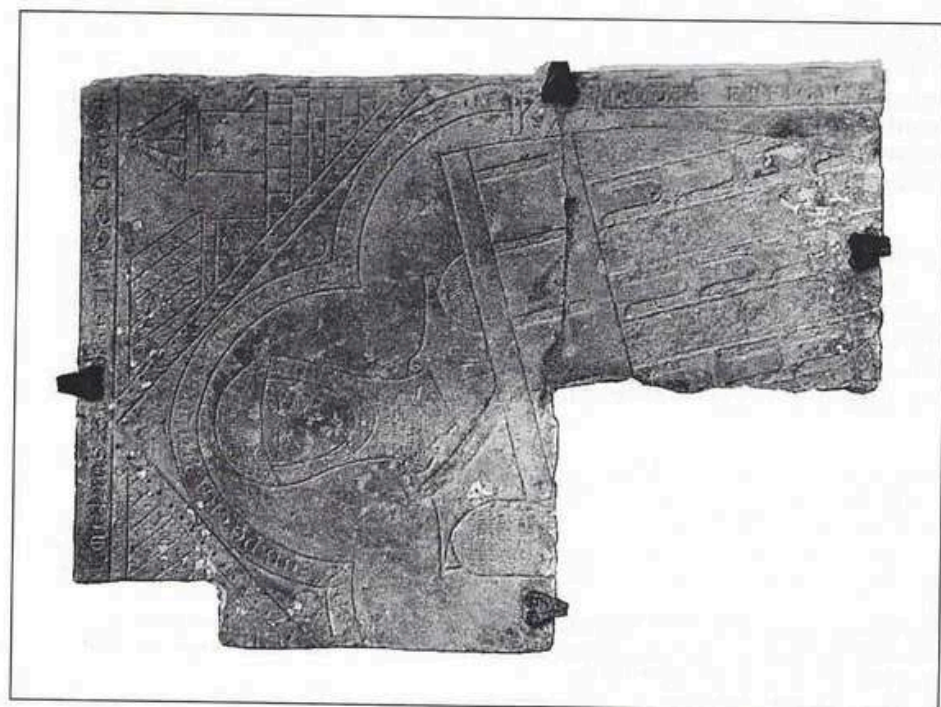
(184) E. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. 5, p. 323 et fig. 7.

(185) Un écuyer pouvait se faire représenter avec, pour seule arme, une dague : par exemple Philippe de Saie, décédé en 1359 (dalle au musée de Besançon, reproduite par F.A. Greenhill, *op. cit.*, p. 61b).

(186) Quand Henri Jadart (*op. cit.*) vit ce gisant, il était déjà incomplet, mais n'était pas cassé. Il semble avoir pris le petit sac qui maintient la dague pour un blason fruste. L. Brouillon ne signale pas ce gisant.

(187) H. COLLIN, *op. cit.*, p. 130.

(188) Cf. *Annexe I*.



Pl. 22. Fig. 1 : Dalle funéraire d'un chevalier anonyme.
Fig. 2 : Gisant présumé de Perrin de Vauquois.

actuel, puisque le visiteur a noté *que l'on a porté beaucoup de terre pour hausser et relever ledit cloître*. Et, de fait, son sol est bien au-dessus de celui du pavé de l'église. Il est donc vraisemblable que les fondations de cet ancien cloître subsistent sous le cloître actuel.

Lors de sa visite du 19 au 22 novembre 1670, frère Claude Lemaistre, abbé de Châtillon (189) signalait que *les cloîtres, quoique simples, n'étant ny voûtés, ny lambrissés, ny pavés, sont néanmoins en leur entier*. L'absence de voûtes permet de supposer, avec vraisemblance, que les galeries du cloître, telles qu'elles subsistaient en 1670, dataient bien de l'époque romane. Elles furent démolies peu avant 1686.

Différents fragments proviennent de ce cloître et des bâtiments conventuels remplacés au XVII^e siècle. Certains d'entre eux ont été dispersés après la reconstruction de l'abbaye, ainsi que le prouve un texte de 1756 (190) ; d'autres ont pu sortir après la Révolution. Certains enfin subsistent encore dans l'église et les bâtiments conventuels.

Les seuls qui aient été publiés (191) (Pl. 23, fig. 1) se trouvent dans une collection privée. Ils proviennent de la maison située au chevet de l'église abbatiale, où ils servaient à caler le grillage d'un poulailler (192). Ce sont trois chapiteaux, un simple (H. : 34 cm ; L. : 30 cm) et deux doubles (H. 34 cm ; L. : 47 cm ; l. : 30 cm) ; leurs dimensions et leurs formes indiquent qu'ils proviennent du cloître. Ils sont très simples, comme on peut s'y attendre dans une abbaye cistercienne (193) : ils sont couverts de grandes feuilles plates et lisses, qui entaillent à peine le bloc.

Le matériau dans lequel ces chapiteaux sont taillés a une provenance assez lointaine : il s'agit d'une pierre extraite aux environs de Vertus (Marne). On l'appelle, aujourd'hui, « pierre de Faloise », du nom de la carrière d'où on l'extrayait. Elle a été utilisée à Châlons-sur-Marne, à l'exclusion de toute autre, à l'époque romane ; elle y fut concurrencée, dès le milieu du XII^e siècle, par la pierre de Savonnières (Meuse) et

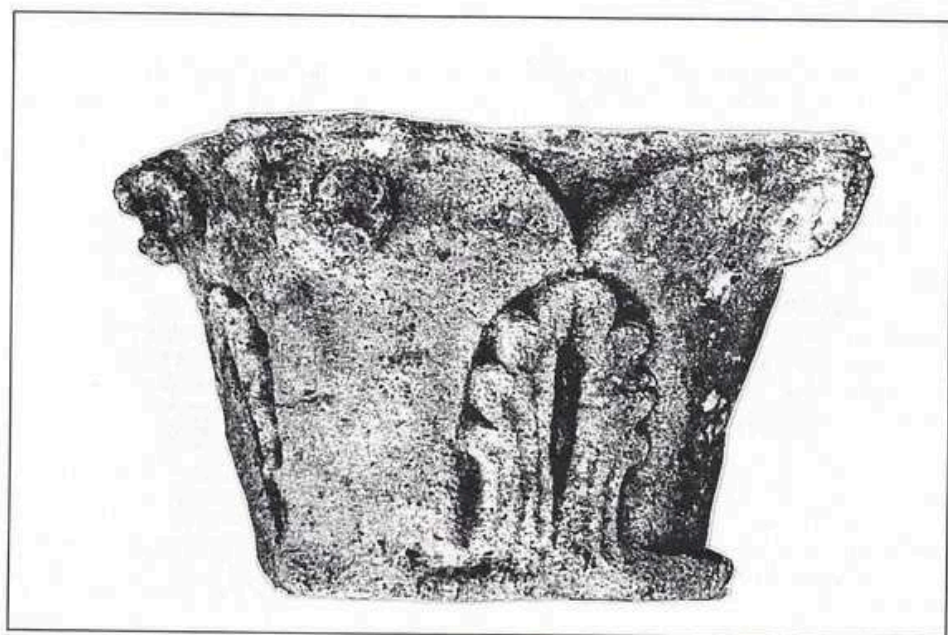
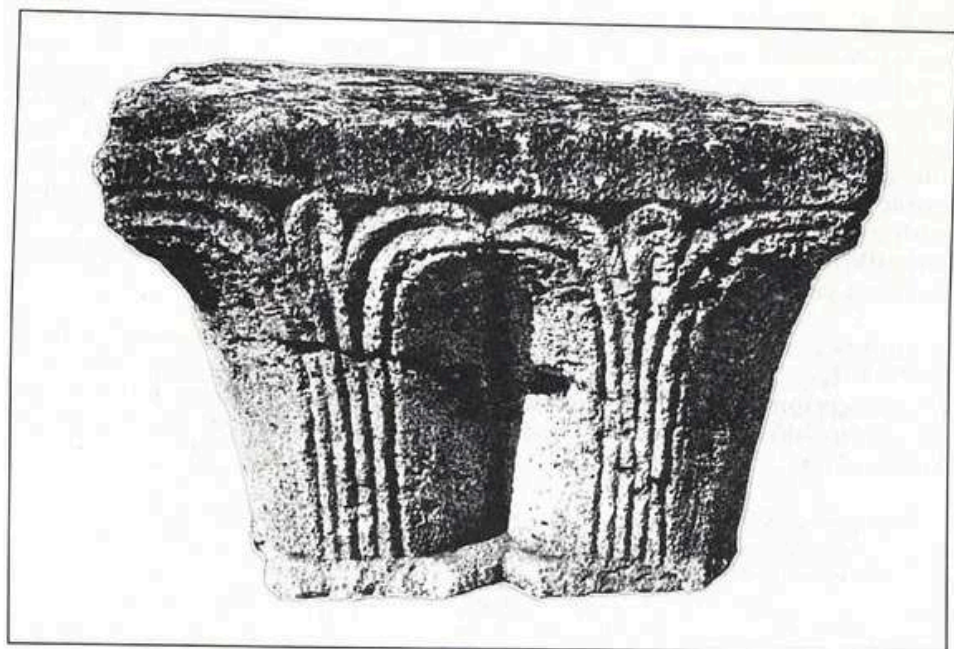
(189) Commune de Pillon, Meuse ; diocèse de Verdun. Il ne reste rien de cette ancienne abbaye cistercienne, qui était une fille de Trois-Fontaines.

(190) *Vers l'an 1715, les religieux, avec les débris de quelques vieux bâtiments, firent construire à La Chevrerie une maison contenant trois portées* (*Inventaire des chartes de La Chalade*, fait par Dom Demeaux et achevé le 15 janvier 1756 ; A.D. Meuse, 11 F 78, p. 3).

(191) Notices par L. PRESSOUYRE, *Saint Bernard et le monde cistercien. Catalogue de l'exposition organisée par la C.N.M.H.S. à La Conciergerie*, Paris, 1990-1991, p. 247, n° 139a, 139b et 139c.

(192) Il est à noter que cette maison se trouve à peu de distance du lieu-dit « La Chevrerie », dont il a été question dans la note précédente. Elle est également très proche du chapiteau servant de socle à la croix dont nous allons parler plus loin.

(193) L. Pressouyre (*op. cit.*) compare leur simplicité à celle du cloître de Fontenay (Côte-d'Or).



Pl. 23. Fig. 1 : Chapiteau roman provenant du cloître (Coll. part.).
 Fig. 2 : Chapiteau roman réutilisé en socle de croix.

bientôt supplantée par elle ; La Chalade constitue le point extrême de l'avancée de ce matériau vers l'est (194).

L'utilisation de ce matériau justifie la recherche de comparaisons avec des œuvres situées dans l'ancien diocèse de Châlons-sur-Marne. Et c'est à Vertus que se trouvent les chapiteaux dont la facture est la plus proche de ceux que nous étudions : dans le transept de l'église (autrefois abbatiale) de Saint-Martin, qui a pu être daté d'environ 1130-1134 (195). Sur l'un d'eux, qui se situe dans un ensemble stylistiquement cohérent, on retrouve le même décor, avec les grandes feuilles d'angle et le petit lobe médian, qui a pour origine une feuille verticale placée au centre de la corbeille, comme on peut le voir sur d'autres chapiteaux du transept et de la crypte centrale de Vertus.

Toutes ces raisons militent pour une datation vers les années 1130-1140. Il faut donc y voir des restes de la première abbaye, postérieure à l'agrégation à l'ordre cistercien en 1127 et faisant partie de la même campagne de travaux que l'église consacrée en 1136 par l'évêque Aubéron III.

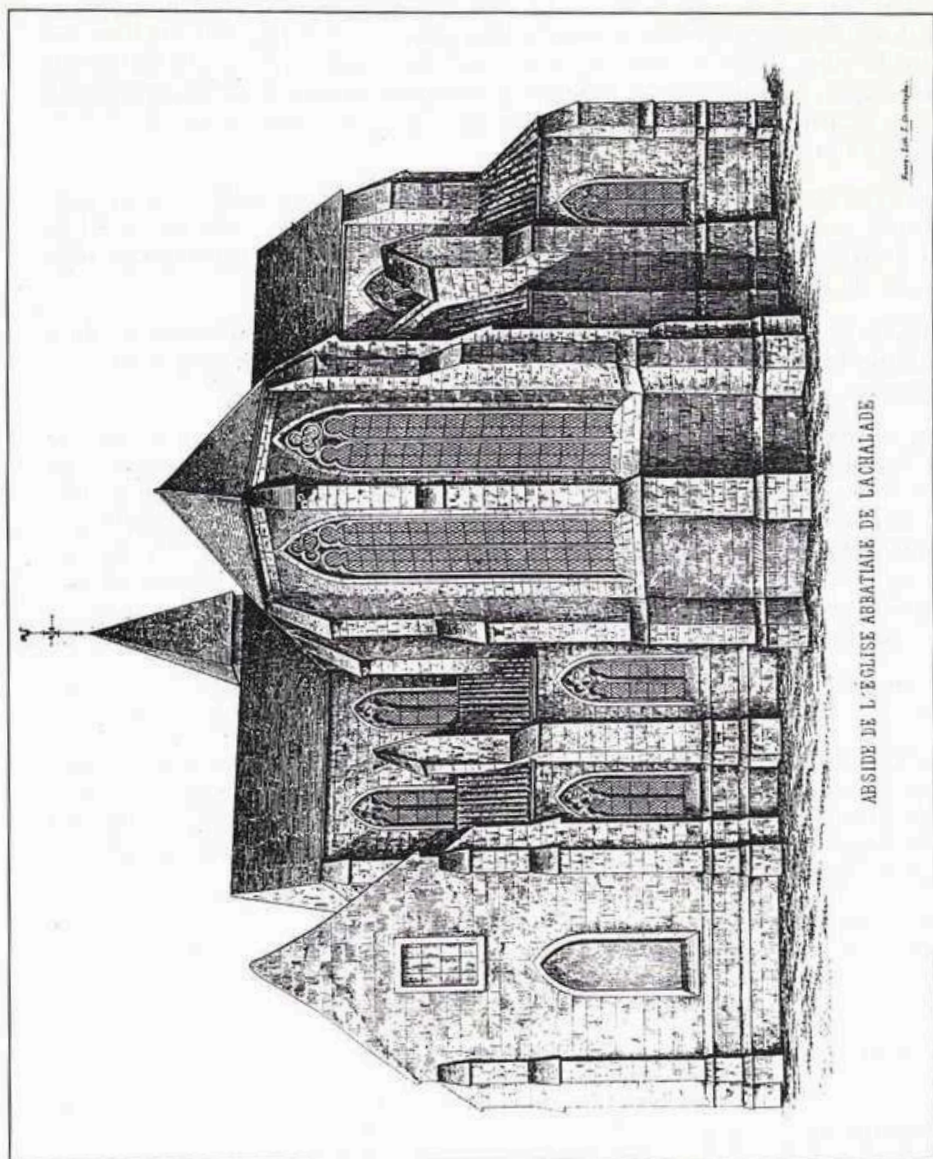
Dans une prairie située à quelques mètres du chevet de l'église, se trouve une croix en fonte moulée, datant de la fin du XIX^e siècle. Son pied est fiché dans un chapiteau en pierre de Faloise, décoré sur ses quatre faces : une grande feuille d'eau terminée en boule à chaque angle et deux demi-palmettes au centre de chaque face (H. : 28 cm ; L. 39 cm, diamètre de la colonnette qui le portait : 23 cm). Il est plus petit que les précédents et pourrait en être contemporain ou un peu plus récent (Pl. 23, fig. 2).

M^{me} Challan-Belval a trouvé, dans le lit du petit ruisseau qui traverse l'ancienne abbaye, un fragment de base, taillé dans un bloc de pierre de Faloise et qui semble pouvoir convenir, par ses dimensions et sa date, à une colonnette portant l'un de ces chapiteaux simples.

Dans une cave du même bâtiment, sont remployés deux supports monolithes, dont on ne voit qu'un lit, ce qui en fait connaître le plan : ils sont tous les deux quadrilobés ; les colonnettes d'angle de l'un sont séparées par autant de gros tores, tandis que l'autre n'a que deux tores, ce qui lui donne un plan rectangulaire alors que le premier est contenu dans un plan carré. Ces supports ne sont pas taillés dans de la pierre de Faloise, mais dans de la gaize, c'est-à-dire dans le matériau local. On peut les situer vers le milieu ou la fin du XII^e siècle.

(194) J.-P. RAVAUX, « Les matériaux de construction utilisés à Châlons-sur-Marne du XII^e au XVIII^e siècle », *Histoire et traditions de Champagne. Mélanges d'histoire et d'ethnographie offerts à Germaine Maillet*, Châlons-sur-Marne, 1979, p. 169-177. Lors de la rédaction de cet article, je n'avais pas encore connaissance des chapiteaux de La Chalade, de sorte que j'avais proposé à la pierre de Faloise une extension moindre que celle qu'il est possible de faire aujourd'hui, et qui n'est peut-être pas sa limite extrême.

(195) J.-P. RAVAUX, « L'église Saint-Martin de Vertus », *Congrès archéologique de France*, 1977, p. 590-613. La figure 2 de cet article montre un chapiteau très proche de ceux de La Chalade.



Pl. 24 : L'église et le trésor, d'après une lithographie de L. Christophe, vers 1862.

Le trésor ou chartrier

Avant la Seconde Guerre mondiale, on voyait, près du bras sud du transept de l'église, une construction médiévale, à deux niveaux, faisant saillie sur l'aile orientale du couvent. Elle contenait anciennement la sacristie, au rez-de-chaussée, et le chartrier ou trésor, au premier étage. Ces deux derniers mots ont servi à désigner l'ensemble de l'édifice. Sa partie la plus intéressante, celle qui faisait saillie à l'est du bâtiment monastique, a malheureusement été presque entièrement détruite après la guerre, victime de son mauvais état et de la stupidité humaine (Pl. 2, 3, 8, 10, 11, 24 et 25).

Ce type de bâtiment, contenant la sacristie et faisant saillie sur le reste de l'aile orientale de l'abbaye, n'était pas rare chez les cisterciens (196) et il y en existait un dans l'abbaye de Lisle-en-Barrois, qui était proche parente de La Chalade.

Après la sécularisation, les voûtes inférieures de ce bâtiment avaient été démolies pour le transformer en écurie (197). L'étage avait conservé ses voûtes (198).

De ce trésor ne subsiste que le mur occidental, qui est inclus dans le bâtiment du XVII^e siècle, et celui du nord, jusqu'à son angle oriental qui a encore ses deux contreforts. On voit les départs des ogives et des formerets des voûtes reposant sur des culots sculptés de feuillages datables du milieu ou du troisième quart du XIII^e siècle (Pl. 25, fig. 1). Les ogives basses étaient moulurées en amande, celles de l'étage étaient simplement épannelées. Les formerets étaient formés d'un tore en amande dégagé par deux cavets.

Une fenêtre subsiste : c'est une simple lancette. L'étage, d'après des cartes postales anciennes, était éclairé par des petites baies rectangulaires.

Cet édifice n'est daté par aucun texte. Ses caractères stylistiques indiquent le XIII^e siècle : les fenêtres, les moulurations pourraient convenir à la première moitié du siècle. Mais les chapiteaux ne permettent pas d'envisager une date antérieure à 1250. Il était donc légèrement antérieur à l'église actuelle.

Dans le prolongement de cette ancienne sacristie, il subsiste des pans de murs médiévaux, conservés dans la reconstruction du XVII^e siècle, avec des restes de fresques gothiques.

Les bâtiments des moines

Les descriptions anciennes (199) ne mentionnent les bâtiments que de façon imprécise et il est bien difficile de se représenter la disposition exacte des lieux. On peut cependant en retirer quelques renseignements

(196) Voir le *Recueil de plans* du Père Anselme Dimier (*op. cit.*).

(197) Visite par Charles Demoget, en 1865 (A.D. Meuse, 2 O 630).

(198) H. JADART, *op. cit.*, p. 26.

(199) Voir *Annexe I*.



Pl. 25. Fig. 1. : Culot de l'ancienne sacristie.
Fig. 2 : Intérieur de la galerie orientale du cloître.

sur quelques points. Elles ne parlent pas de locaux au nord, ni à l'ouest du cloître. Ces ailes étaient sans doute inutilisables et peut-être en ruines dès le XVII^e siècle. Par contre, il y avait plusieurs constructions à l'est de l'aile orientale.

Celle-ci était construite, comme aujourd'hui, dans le prolongement du bras sud du transept et son étage contenait le dortoir. Au rez-de-chaussée, se trouvaient le chapitre, l'infirmerie, le réfectoire, le chauffoir. La mention de ce dernier lieu permet de penser que le bâtiment se prolongeait vers le sud au-delà du bâtiment actuel, selon une disposition assez courante dans les abbayes médiévales. Tout contre l'église se trouvait le corps de bâtiment contenant la sacristie et le trésor, qui avait été conservé dans la reconstruction du XVII^e siècle et nous est mieux connu.

Comme nous l'avons remarqué à propos de l'église, la toiture de cette aile montait moins haut que celle du bâtiment actuel, qui cache en grande partie un oculus.

Dans le jardin situé à l'est de cette aile, se trouvaient plusieurs constructions dont il ne reste rien et qu'il nous est difficile de localiser même approximativement. (Rappelons que ce jardin s'étendait partiellement au-delà de la route actuelle.) Il y avait la maison abbatiale, celle où, en principe, demeurait l'abbé ; mais, comme les abbés du XVII^e siècle ne résidaient pas à La Chalade, elle était louée à un fermier. Cette résidence, qui se trouvait à proximité du dortoir, était composée de deux parties, d'après la description de 1645. Elle fut détruite en 1680, parce que le bruit fait par les locataires troublait le silence nécessaire aux moines. Nous avons vu les difficultés que provoqua cette destruction. Un nouveau logis fut construit en 1706-1707, sur un autre emplacement, à l'ouest de l'église ; il existait encore quand fut levé le plan cadastral. En 1894, Henri Jadart le vit « totalement en ruines » (200). Il ne survécut pas à la Première Guerre mondiale (voir Pl. 2 et 4).

Contre l'ancienne maison abbatiale, se trouvait une construction appelée « le couvent » ; les moines y avaient installé leur cuisine et les chambres des hôtes ; car les moines de La Chalade pratiquaient l'hospitalité, comme la règle bénédictine le leur imposait.

A un endroit indéterminé, près de la porte principale, qui était placée à l'est de l'église, se trouvait un bâtiment appelé « Le Pavillon ». Il avait été construit par un moine « ancien », c'est-à-dire antérieur à la réforme de 1637. Dès 1654, on y avait installé le réfectoire, l'infirmerie et une chambre.

Enfin, à l'ouest de l'abbaye, il y avait diverses constructions (grange, écurie, etc.), remaniées à différentes reprises et qui figurent, en tout ou en partie, sur l'ancien cadastre.

La date de ces locaux n'est fixée par aucun texte. On sait seulement qu'ils étaient en mauvais état, et même partiellement en ruines en 1654 et probablement dès 1645, bien que ce document soit moins explicite. La multiplicité des bâtiments annexes, construits à l'est de la seule aile qui

(200) H. JADART, *op. cit.*, p. 32.

ait été alors habitable, indique sans aucun doute que ce mauvais état durait depuis longtemps et qu'on avait tenté d'y remédier par des solutions provisoires et peu coûteuses. On est donc amené à penser que les constructions qui existaient au milieu du XVII^e siècle avaient plus d'un siècle d'existence.

Par ailleurs, dans l'histoire de l'abbaye, on ne voit qu'une période de grande misère avant 1650 : c'est la guerre de Cent Ans. Il est vraisemblable que c'est à ce moment que les bâtiments ont été partiellement laissés à l'abandon. Ils étaient donc antérieurs à celle-ci.

Enfin, si on observe qu'aucun reste architectural postérieur au XII^e siècle n'a été trouvé sur le site de l'abbaye ou dans ses environs, on est tenté de croire que les constructions détruites à la fin du XVII^e siècle étaient plus anciennes que l'église qui nous a été conservée, et remontaient au siècle où l'abbaye fut fondée.

Tout ceci est évidemment hypothétique. En l'absence de document précis, seules des fouilles permettraient d'avoir des certitudes.

Les constructions du XVII^e siècle

Au sud de l'église, s'étendent les anciens bâtiments conventuels. Il en subsiste deux ailes, au sud et à l'est de la cour du cloître.

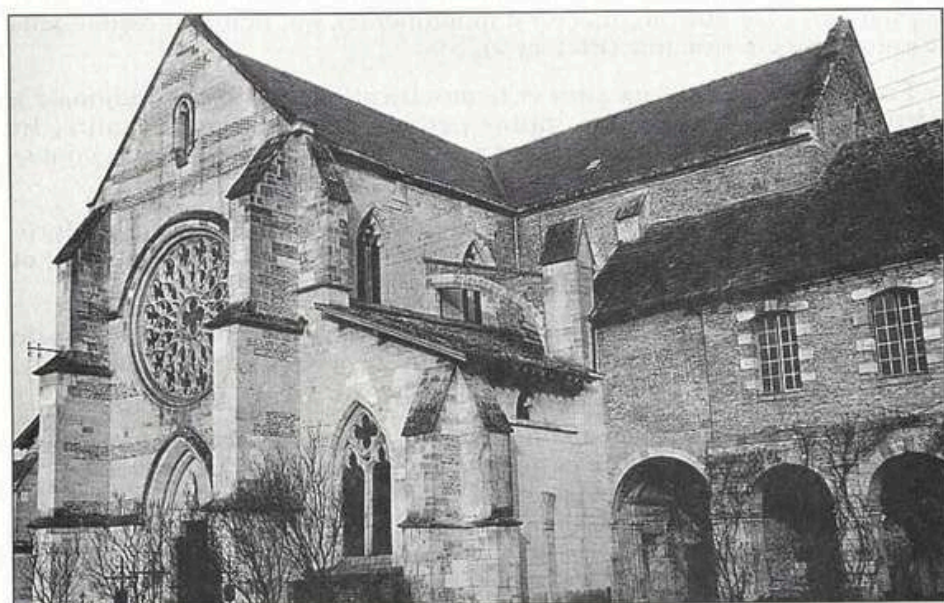
A la fin du XVIII^e siècle, la cour du cloître était donc carrée ; ses quatre côtés étaient bordés par des bâtiments d'une ordonnance identique, formant un ensemble architectural monumental, qui pourtant restait dans la simplicité cistercienne (Pl. 8 et 9).

La destruction de deux ailes et la modification de l'aile méridionale a détruit cette unité et rendu moins perceptible sa monumentalité. Et l'ouverture de l'espace vers le nord et l'ouest a brisé l'impression voulue par les constructeurs.

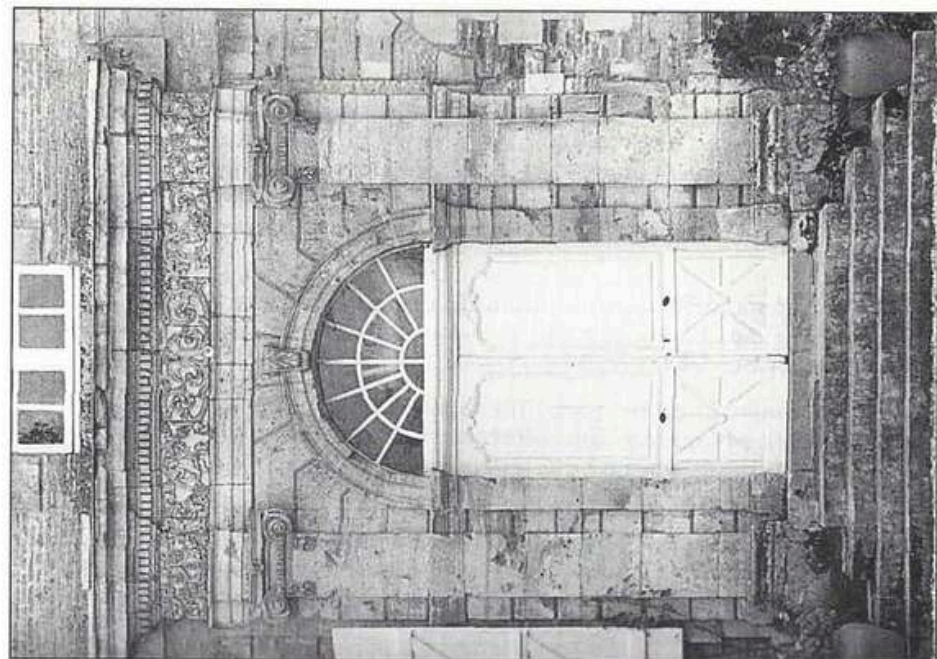
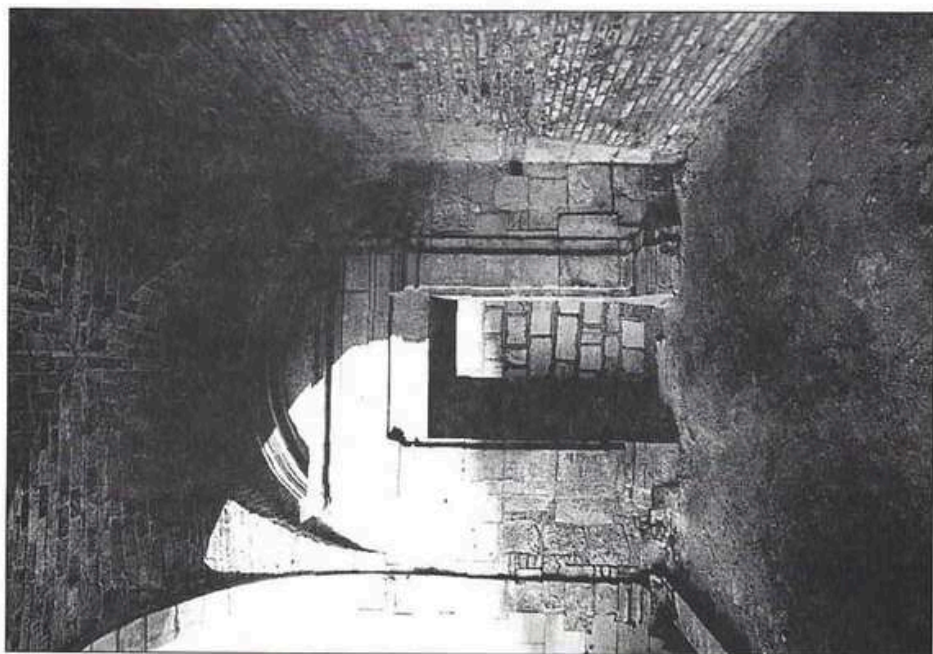
Au rez-de-chaussée de chacune des ailes, se trouvait une galerie voûtée. Seule celle de l'est nous a été conservée, à peu près intacte ; et c'est donc elle que nous allons décrire (Pl. 25, fig. 2 ; Pl. 26).

Elle comprenait sept arcades en plein cintre, reposant sur des piles de plan cruciforme ; en effet, vers l'extérieur, se trouve un petit contrefort, peu saillant, qui ne se prolonge pas à l'étage.

L'ensemble est construit en alternant, de façon régulière, la pierre et la brique : une assise de pierre et quatre rangs de briques. Le procédé avait déjà été utilisé par les Romains et il a été repris à différentes époques, un peu partout : Normandie, Champagne, etc. Ainsi il avait été en usage à Châlons-sur-Marne aux XVI^e et XVII^e siècles, pour l'église de Villers-en-Argonne au début du XVI^e siècle, pour le château de Braux-Sainte-Cohière vers 1600 ; il sera ensuite largement employé pour la reconstruction de Sainte-Menehould, après l'incendie qui détruisit la ville en 1719 ; de même il sera largement utilisé pour les églises reconstruites en Argonne marnaise ou sur ses bordures, à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle ; Dommartin-la-Planchette, Valmy, Passavant, etc.



Pl. 26. Fig. 1 : L'aile orientale du cloître.
Fig. 2 : L'abbaye vue de l'ouest.



Pl. 27. Fig. 1 : Ancienne porte entre le cloître et l'église.
Fig. 2 : Porte de l'aile sud du cloître.

L'alternance des matériaux présente un intérêt esthétique qui a séduit à toutes époques ; mais il a aussi une utilité incontestable lorsqu'il mêle la brique avec une pierre fragile telle que la craie ou la gaize, en donnant plus de solidité au mur et en limitant les remontées hydrostatiques.

Cette galerie de cloître est couverte de voûtes d'arêtes, construites en briques, y compris les doubleaux ; mais ceux-ci sont recouverts d'un enduit de chaux sur lequel on a dessiné des joints, pour faire croire qu'ils sont en pierre. Ces doubleaux reposent sur de petits pilastres en pierre. Le mur de fond de cette galerie de cloître est constitué de pierres taillées irrégulièrement.

La galerie subsistante communiquait avec la dernière travée du bas-côté sud de l'église, par une porte rectangulaire encadrée de pilastres doriques et surmontée d'un fronton courbe (Pl. 27, fig. 1).

L'étage est construit en briques ; il est percé de fenêtres cintrées, dont les encadrements présentent une alternance de pierres et de briques et dont les arcs surbaissés ont une clé légèrement saillante.

Les façades extérieures sont entièrement construites en briques, avec cependant quelques pierres placées dans les encadrements de fenêtres et dans les angles. La toiture à l'angle des bâtiments forme un petit pavillon. Des fenêtres, semblables à celles de l'étage des faces intérieures, percent les murs, avec toutefois des différences dans la disposition des pierres.

Cette belle et sobre ordonnance, qui respecte l'esprit de simplicité des premiers cisterciens, se poursuivait sur les quatre côtés du cloître. Elle n'a été conservée presque intacte que sur l'aile orientale : seule sa dernière arcade vers le sud a été murée. Et la destruction de l'aile septentrionale a laissé une cicatrice, d'ailleurs assez habilement traitée : sur l'ancien doubleau on a élevé un mur en briques, probablement récupérées dans les démolitions, qu'on n'a pas jugé bon de percer d'une fenêtre (Pl. 26, fig. 2).

Cette aile orientale a conservé une partie des aménagements faits par les moines. Au rez-de-chaussée subsiste la grande cuisine, récemment remise en valeur par ses propriétaires et qui possède encore sa grande cheminée en pierres de taille, très simple, son four à pain, son potager (201) en briques et une niche qui a contenu un puits ou une fontaine.

Un escalier à balustres en bois monte au premier étage ; là, on voit encore les anciennes chambres des moines, le grand couloir qui les dessert et où s'ouvrent leurs portes aux boiseries simples et belles. Le couloir prend jour sur le cloître, alors que les chambres ont leurs fenêtres vers l'est.

L'aile méridionale était semblable à celle de l'est ; mais ses arcades ont été murées à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e. Elle comportait

(201) Le potager est un massif en maçonnerie, à hauteur d'appui, sorte de fourneau rudimentaire présentant plusieurs petits foyers où l'on dépose des braises (*Vocabulaire de l'architecture*, Paris, 1972, t. 1, col. 230).

sept travées, c'est-à-dire autant que l'autre aile ; mais, en son centre, se trouve une porte monumentale, de belle qualité et très heureusement incrustée à l'emplacement d'une arcade. De petites irrégularités montrent qu'elle a été insérée dans un bâtiment préexistant (Pl. 27, fig. 2).

Cette porte est entièrement en pierre. Elle est cintrée et moulurée ; sa clé est saillante et ornée. Elle est encadrée par deux pilastres couronnés de chapiteaux ioniques, dont les volutes laissent échapper de petites guirlandes de fleurs. La frise de l'entablement est décorée de rinceaux de feuillages, terminés au centre par deux têtes d'aigle et dans lesquels jouent deux amours nus.

Ce portail date de la première moitié du XVIII^e siècle. On peut supposer qu'il provient du logis abbatial détruit vers 1800 et qui avait été construit en 1706-1707 (202). Mais rien ne le prouve.

Une autre porte s'ouvre au sud, vers les anciens jardins d'agrément des moines. Elle est en plein cintre et accostée de deux pilastres doriques portant un entablement. Elle est contemporaine du reste du bâtiment.

L'aile qui s'étendait le long de l'église fut démolie peu après 1865. Une coupe dessinée par l'architecte Ch. Demoget (Pl. 6) est le seul souvenir qui en subsiste : elle était constituée par une galerie de cloître, qui s'appuyait contre l'église et qui était semblable à celle qui subsiste à l'est de la cour. Elle était surmontée d'un étage, aussi large que la galerie inférieure et qui était éclairé par des fenêtres semblables à celles des autres ailes. Son autre mur, vers la nef de l'église, était aveugle. L'ensemble était surmonté par une toiture à double pente. On imagine volontiers que les problèmes d'écoulement des eaux étaient nombreux dans l'espace ainsi enfermé entre l'étage de ce bâtiment et la nef.

De cette aile subsistent également des pilastres engagés le long du mur du bas-côté, et des traces de reprise à la jonction avec l'aile orientale.

Après sa destruction, elle fut remplacée par une petite construction ne comportant qu'un rez-de-chaussée, qui est visible sur des cartes postales et des photos du début du XX^e siècle.

L'aile occidentale a disparu peu de temps après la sécularisation. La façade extérieure, connue par le dessin de 1768, avait été traitée pour en faire la façade principale. Son élévation était semblable aux autres, mais ses extrémités simulaient deux pavillons. Son centre était percé d'un portail surmonté d'un fronton triangulaire sans base.

Jean-Pierre RAVAUX

Tous les clichés illustrant cet article sont de l'auteur.

(202) Dom DEMEAUX, *op. cit.*, p. 14.

ANNEXE I : DESCRIPTIONS DE L'ABBAYE AVANT 1800

1. ÉTAT EN 1645

Eglise : elle a trois voustes, avec deux chapelles de chacun costé ; sans neffe.

Cloistre : il est spatieux ; le dortoir est au-dessus d'icelui.

Maison abbatiale : elle est plus haulte, consistante en partye en un quarré, en partye en un bastiment appelé « la Porte au Bois » ; et le jardin potager et d'arbres est au derrier de ladicte maison et église.

Couvent : il y a quelques chambres et grenier ; les offices au dessoubz, entre la maison abbatiale et le dortoir. Il y a un bon bastiment, grange, estable proche le dict office. Il y a un carré d'arbres entre ladicte maison abbatiale et ledict dortoir. Il y a encor un jardin potager contre la muraille du cloistre, clos d'un fossé et palissade, et un aultre grand jardin devant ledict couvent, que l'on laboure, qui est fermé de pallis de bois.

Archives départementales de la Meuse, 17 H 4, *Comptes de 1645*

2. ÉTAT EN 1654

Bastiment et lieux réguliers de La Challade

Eglise

L'église de La Challade est bastie en croix comme la plupart des églises de l'ordre de Cisteaux. La structure est assez belle et est fort bien pe[...]. Ladite église n'a esté du tout parachevée, ou bien depuis la structure d'icelle elle a esté en partie ruynée quant à la nef, n'y en ayant quasiment point.

Les chœurs ou sièges de la ditte église sont fort beaux, et d'une fort belle et solide menuiserie.

Du reste elle est fort mal ornée, n'estant ny planchée, ny pavée.

Il y a cinq autels, soit le principal du presbitère, et les quatre autres chapelles, qui sont es deux ailes de la ditte église ; et sont tous fort mal ornés.

A côté de la ditte église est la sacristie qui est voûtée et fort commode, et au surplus fort mal ornée, et très mal fournye d'ornements et meubles d'église.

Au dessus de la ditte sacristie est le trésor ou lieu où se doivent renfermer les ornements et meubles les plus précieux de l'église, comme aussi les tiltres, papiers et principaux enseignements du monastère ; lequel est aussi voulté, fermé aussi d'une porte de fer et est un lieu assez assuré auquel on entre par le dortoir ; mais il n'y a ny coffre, ny armoire propre à reserrer lesdits ornements, meubles et tiltres.

Le cimetière n'est fermé que de petits fossés, pour empêcher l'entrée des bestes.

[...]

Lieux réguliers

Les dortoirs, cloîtres et chapitre, infirmerie, réfectoire, chauffoir, chambres d'hospitalité, cuisine et autres lieux destinés pour le service et commodité du monastère et maison religieuse sont en si pauvre estat qu'il ne sont quasiment pas logeables, et n'y a présentement que deux petites chambres en estat vers la porte principale, dont l'une sert de cuisine et l'autre de réfectoire et chambre d'hôpital, qui sont en estat.

Bibliothèque nationale, Collection de Champagne, t. 5, f°35 à 36.

3. VISITE DE L'ABBAYE PAR FRÈRE CLAUDE LEMAISTRE, ABBÉ DE CHATILLON (19 AU 22 NOVEMBRE 1670)

L'église, voûtée et assez bien éclairée à l'antique, n'est pas entière, n'y ayant que le chœur, et n'estant pas pavée ny carrelée. Le clocher d'icelle en forme de flèche, d'une façon assez extraordinaire, estant fort étroite en bas de ladite flèche.

Le dortoir n'est pas logeable, menaçant ruine de tous costés, tant pour les murailles qu'il faut relever depuis les fondements, que pour les bois dans œuvre qui ne valent rien.

Le chapitre qui est en dessous dudit dortoir est aussy en désordre, tant à cause de la ruine dudit dortoir que des eaux qui sourdent en icelui, faute que les conduits ne sont point relevés.

Le réfectoire régulier, qui estoit fort petit, n'est pas habitable, à cause d'un petit bastiment qui est au dessus, qui menace ruine de tous costés.

Les cloîtres, quoyque simples, n'étant ny voûtés, ny lambrissés, ny pavés sont néanmoins en leur entier.

Restent seulement deux logements, l'un tenant au logis abbatial, où l'on a pratiqué une cuisine, une chambre des hôtes, quelques [...] et au dessus les greniers ; le tout en assez bon état, mais fort incommode à cause de plusieurs personnes qui font leur demeure dans le dit logis abbatial, ce qui est cause que l'on ne peut pratiquer au dit lieu aucune demeure régulière ; l'autre dit communément « Le Pavillon », qu'un ancien de la dite abbaye a fait faire, où l'on a pratiqué un petit réfectoire et une chambre au dessus, qui est en assez bon état.

Il n'y a aucune closure en ladite abbaye ; mais elle est seulement fermée du costé du couchant par un bastiment en forme de grange et escurie, selon l'estendue du cloître, et de l'autre costé par un petit bastiment nouvellement construit où l'on peut pratiquer cinq ou six chambres. Du costé du midy, elle n'est fermée que de palissades. Du costé de l'orient par le dessus dit logis abbatial. Et du costé du septentrion par la susdite église. Ledit sieur abbé ayant tous les jardinages, qui sont fermés de

murailles, et les religieux n'ayant qu'un jardin fermé de méchants palis, hors la dite abbaye.

Archives départementales de la Meuse, 14 H 4.

4. PREMIÈRE VISITE PAR DOM DE LA HUPPROYE, PRIEUR DE TROIS-FONTAINES (28 AVRIL 1686)

Nous avons visité l'église qui est assez proprement ornée en ce qu'elle contient ; nous avons remarqué qu'elle a été relevée et exhaussée d'environ deux pieds, et tout entièrement pavée de carreaux à six pans.

Nous avons fait le tour de laditte église et avons reconnu beaucoup de réparations. La première est une arcade, qui est proche la porte de l'église, du costé du midi, laquelle menace une prompte ruine et seroit tombée s'il n'estoit soutenu d'une pièce de bois qui lui sert d'estançon ; et il y a à craindre que sa chute, qui arrivera bientôt si on n'y remédie, ne cause la ruine des basses voûtes et de tout l'angle dudit endroict, qui fait le coin du midi et septentrion.

Continuant nostre visite et faisant le tour de l'église, nous avons observé que la muraille de l'église et du cloistre du costé du midi est fort défectueuse, et fait une grosse panse qui est crevée et ne subsiste que par estançon mis pour passer l'hiver dernier.

Et tournant du costé du septentrion, avons reconnu que le pignon, qui est à l'entrée de l'église est fort endommagé et fait une panse en haut — le défaut provenant du pied et fondement — auquel pourtant les religieux ont fait travailler l'année dernière, en faisant un contre-arc-boutant, pour aider à soustenir ledit pignon et empescher sa ruine, et ont fait remplir, tant au dehors qu'au dedans, beaucoup de fentes qui s'étaient faites à la longueur du temps ; lesquelles pourtant ne peuvent pas conserver longtemps la cheute dudit bastiment, mais pour empescher seulement la pluie. L'on a encore travaillé à deux arcs-boutants, du mesme costé, qui estoient fort defectueux, le tout pour empescher la ruine dudit pignon pendant quelque temps.

Nous avons ensuite remarqué que le pignon qui sert de muraille à l'église et au dortoir s'est trouvé fort gasté et s'entrouve et se fend ; et si on n'y met remède, la cheute de ladite muraille causeroit une grande ruine, aussi bien au dortoir nouvellement basti qu'à l'église.

Avons remarqué que toute l'enceinte du préau du cloistre a esté rebastie tout à neuf aux despens et frais des religieux, d'autant que la dite enceinte tomboit entièrement en ruine. Ledit cloistre n'est pourtant pas encore en estat, n'estant ny vousté ny pavé. Et nous avons remarqué que l'on a porté beaucoup de terre pour hausser et relever ledit cloistre, que lesdicts religieux ont dessein de faire paver et lambrisser, quand ils en auront les moyens.

Nous avons omis de rapporter quelques réparations qui sont à faire encor dans l'église du costé du couchant, vers le cimetière des religieux : il y a deux arcs-boutants de ce costé là qui sont fort défectueux, et auxquels il faut travailler et qui menacent une grande ruine.

Nous sommes ensuite monté au dortoir, lequel est basti tout à neuf ; dans lequel il y a plusieurs chambres assez grandes et honnestes, regardant vers le levant. Ledict dortoir fait un retour du costé du couchant et fait face au midi, lequel est aussi basti tout à neuf et n'est pas encore achevé. Le dessein est d'y bastir des chambres et appartements pour les hostes. Celuy qui est pour cet usage est en mauvais estat et menace ruine de tous costés. Ledict dortoir est entièrement lambrissé de planches de sapin dans toute sa longueur, dont une grande partie a été achevée l'année dernière.

Nous avons encore visité la flèche, laquelle est en très meschant estat : une partie des pièces principales qui la composent estant pourries et une grosse poutre, qui est très longue, qui soutient la flèche, est rompue par le milieu, tellement que si ladite flèche venoit à tomber — ce qui arriveroit dans peu, si on n'y remédie — causeroit la ruine, non seulement de la toicture de l'église, mais encore celle de la voûte.

Nous avons remarqué que le chapitre, le réfectoire sont en assez bon ordre.

La maison est entourée de murailles et de palissades.

Le grand jardin où estoit le logis abbatial est entouré de murailles, lesquelles on a fait rempiéter et on y fait plusieurs bresches, et rendre de part et d'autre, et couvrir de tuiles courbes, aux frais et despens des religieux ; et l'autre jardin est entouré de palissades, tout à neuf.

Nous avons veu un certain bastiment qui est à l'entrée de la maison et qui sert de grange, d'escurie, et de bûcherie, dont les murailles sont fort gastées par le pied...

Nous avons veu et visité la sacristie ; laquelle est dans son bastiment ancien et assez raisonnable ; mais nous avons observé qu'elle est beaucoup dénuée d'ornements nécessaires pour le service divin, et que le peu qui reste est très défectueux et pourrit, et se rompt aussitôt qu'on y touche...

La maison estoit fort chargée de debtes et sur le point de l'estre davantage ; lesquelles debtes l'on a contractées pour le dortoir et les autres bastiments que les religieux ont fait construire. Et ce qui est capable de les engager davantage, ce sont les poursuites passées et actuelles de monsieur leur abbé commendataire, et l'obligation dans laquelle ils sont de faire bastir un logis à monsieur l'abbé...

Archives départementales de l'Aube, 3 H 190

5. DEUXIÈME VISITE PAR DOM DE LA HUPPROYE, PRIEUR DE TROIS-FONTAINES (13 NOVEMBRE 1692)

Nous aurions visité la susdite maison, et entre autres les lieux réguliers, l'église, clocher et enceintes dudict monastère, lesquels nous aurions trouvé presque en pareil estat que nous les aurions laissé lors de notre dernière visite, en mil six cent quatre-vingt et six, excepté que le corps de logis qui regarde vers le midi, et qui n'estoit pas achevé lors de notre dernière visite, est logeable et contient quatre chambres, dont une

sert de bibliothèque, l'autre pour les infirmes, et les deux dernières pour les hostes et serviteurs ; et le corps de logis du devant que les religieux ont fait bastir, comme le reste du monastère, à leurs frais et dépens, et de leurs bois qu'ils ont employé à cet usage...

Archives départementales de l'Aube, 3 H 190

6. PREMIÈRE VISITE PAR DOM GUYTON (SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MAI 1744)

[...] et visitâmes la maison qui est assez bien bastie ... On travailloit à l'église à enlever beaucoup de décombres et butin.

Il y a, au chœur ancien, douze sièges ; ceux de l'abbé pour la messe et pour les vespres sont différents de celui du prieur qui est tout semblable aux autres. J'y ai remarqué pour le tableau de l'autel dans la nef, qui est derrière la place de l'abbé, un saint Bernard peint sur toile, qui me paroît bon et ressemblant à ceux qu'on croit originaux (203) [...].

Il y a une petite bibliothèque [...].

Les archives à costé du dortoir, à l'orient et au midi, sont bien rangées.

La sacristie d'en haut est joignante [...].

Le logis abbatiale, occupé par un fermier, est devant les fenêtres du dortoir. Le réfectoire est à la place du chapitre. La cour des religieux est grande et vaste ; dans le vestibule de cette cour au cloître, il y a une chambre pour Dom procureur. Monsieur le révérend abbé de Marcilly étoit logé auprès, par le cloître ; j'avois une chambre au dessus. Le jardin est grand et spacieux. Il y a des petits jardins aux particuliers religieux [...].

Il n'y a pas d'orgues dans l'église de la Challade (204).

7. DEUXIÈME VISITE DE DOM GUYTON, EN 1746

Je n'y ai pas vu de lampe clairante devant le Saint-Sacrement. Les chaises du chœur sont anciennes, avec parclauses séparant chaque chaise. Les deux places de l'abbé y sont distinguées. Tout le côté du septentrion est fermé par balustre de bois, et bancs pour plus de 400 comunians (205).

(203) La source de ces portraits considérés comme originaux est la statue qui surmontait le tombeau du saint dans l'église abbatiale de Clairvaux : cf. Pierre QUARRÉ, « L'iconographie de saint Bernard à Clairvaux et les origines de la vera effigies », *Mélanges saint Bernard. Actes du XXIV^e congrès de l'Association bourguignonne des sociétés savantes* (Dijon, 1953), Dijon, 1954.

(204) B.N., ms fr. 23 474, f° 15. Publication : U. ROBERT, E. de BARTHÉLEMY, « Voyage littéraire de dom Guyton en Champagne », *Revue de Champagne et de Brie*, 1889.

(205) *Ibidem*, f° 226. Publications : U. ROBERT, *op. cit.*, p. 148 (très abrégée et avec la date de 1749) ; E. de BARTHÉLEMY, « Visite de dom Guyton dans les abbayes de Lorraine en 1746 », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée d'histoire lorraine*, 3^e série, t. 15, 1887, p. 218 (quelques omissions, qui ne sont pas les mêmes que celles de la publication précédente, pourraient faire croire qu'il y a eu trois visites).

8. EXTRAIT DES ACTES DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CHALADE (11 JANVIER 1791)

La municipalité [fait] les observations suivantes à messieurs les administrateurs du district de Clermont :

1) que l'église que la commune doit espérer devoir entrer dans la communauté avec le cimetière et le gros horloge, étoit composé d'une nef voûtée et de deux collatéraux pareillement voûtés assujettis à la ditte nef par des piliers de force et reboutans, sous l'un desquels [collatéraux] étoit la sacristie, qui devoit être comprise avec ledit collatéral dans la vente future de la ditte maison, à la charge de faire un mur séparatif entre la nef et ledit collatéral à vendre ; que la municipalité dans pareille circonstance devoit observer que la ditte église dans son ensemble devoit rester comme elle est, que par la suppression dudit collatéral, la nef seroit en grand danger, n'ayant plus la même force dans son aplomb, les reboutans n'existant plus contre la hauteur de la nef, et que par conséquent ledit acquéreur ne devoit pas toucher au mur mitoyen dudit côté collatéral de l'église et de la maison, où il sera pratiqué, en cas de démolition, un petit escalier pour monter au clocher et à l'horloge.

[Ils demandent un logis pour le curé ; un autre pour le maître d'école ; la jouissance du] conduit qui traverse la cour d'entrée, et qui passe sous une remise de la ditte maison à l'extrémité de la grange à bled vers l'occident, lequel charrie l'eau, du gué de l'abbaye au moulin de La Chalade ; [et enfin ils demandent] le clos du champ des Michettes de quatorze arpents [qui] est chargé d'une rente soit-disant foncière de vingt-quatre livres envers les fabriques de Mafrécourt, Moirmont et La Neuville-au-Pont.

(Archives départementales de la Meuse, 2 0 630)

9. EXTRAIT DE L'ACTE DE VENTE DU 18 AVRIL 1791

Les bâtimens composant le couvent des ci-devant religieux de La Chalade, non compris l'abbatialle (206) et ses dépendances laissé à bail, mais avec toutes les dépendances du ci-devant couvent, cour, grange, écurie, jardin potager et verger, ensemble le grand clos y attenant, contenant vingt-deux arpens, avec les biens que les dits religieux faisaient valoir, consistant en quatre-vingt-trois arpens de terre, dix-huit arpens de prés, et l'étang de La Chevrerie [...].

Sous la réserve de la totalité de l'église et de l'emplacement de l'horloge, excepté que la porte de communication dudit couvent à l'église sera fermée par l'adjudicataire, et qu'il sera pris des arrangements pour

(206) Il s'agit du logis abbatial. Dans la terminologie antérieure à la Révolution, l'abbatialle (ou abbatial) désigne toujours la maison (ou le logis) de l'abbé. La disparition de cette institution a permis, depuis le XIX^e siècle, de donner un autre sens à ce mot : il s'applique désormais à l'église. Mais il faut bien faire attention à la date du texte où ce terme est utilisé, afin de ne pas faire d'erreur de signification.

pratiquer à l'escalier pour conduire à l'horloge et au clocher avec celui qui existe, et que pour assurer par provision l'existence de la dite église pour l'usage de la paroisse dudit lieu ainsi que du cimetière qui demeure aussi réservé. L'adjudicataire ne pourra démolir les murs ni piliers du cloître qui servent à soutenir la dite église, ni faire aucune œuvre capable d'en altérer la solidité ; le directoire se réservant de faire statuer sur l'étendue actuelle ou restriction de la dite église, clocher et dépendances.

(Archives départementales de la Meuse, 2 O 630)

ANNEXE II : LISTE DES ABBÉS

On ne connaît pas tous les abbés qui se sont succédés à la tête de la communauté, car peu de documents concernant La Chalade ont survécu et, dans beaucoup de ceux du Moyen Age, la modestie cistercienne a empêché l'abbé de se nommer. La liste que nous publions est plus complète que celles qui ont été éditées, grâce à la découverte de nouveaux documents qui n'avaient encore jamais été utilisés.

On trouvera deux dates pour chaque abbé : la première et la dernière auxquelles il est connu. Il faut bien comprendre que ce ne sont pas toujours celles du début et de la fin de l'abbatiate, mais souvent celles du premier et du dernier texte que j'ai trouvés sur chacun de ces abbés (207). J'y ai ajouté des renseignements personnels sur lui, quand les archives les font connaître.

On ne sait pas si Robert a porté le titre d'abbé de La Chalade, bien qu'il en fut le fondateur et qu'il ait été le premier « chef » de la communauté. En effet aucun des textes parlant de lui ne lui attribue ce titre (208). Son frère Ricuin n'est jamais désigné avec ce titre. Il est donc vraisemblable que La Chalade n'a pas été une abbaye avant son rattachement à l'ordre de Cîteaux. Ce titre exige en effet une reconnaissance juridique, qui ne semble pas lui avoir été accordée auparavant.

Le premier abbé n'est pas Hugues, comme on l'a presque toujours écrit. En effet on connaît un abbé avant lui, nommé Haton, qui vivait en 1130 (209), avant le début de l'épiscopat d'Aubéron III.

1. HATON : cité en août 1130 (210).
2. HUGUES : cité en 1134 (211).
3. GONTIER : cité de 1135 à 1159 (212).
4. REMI : cité de 1167 à 1178 (213).

(207) Sources citées par abréviations :

A : B.N., Coll. Champagne, t. 5.

B : *Gallia christiana* (sauf indication contraire, il s'agit du t. 13, col. 1 320 à 1 323).

C : Dom DEMEAUX, A.D. Meuse, 11 F 78.

D : Archives du musée de Chantilly, E 8.

E : C. EUBEL, *Hierarchica catholica*, 8 vol., 1913-1978.

F : A. CHAPEAU, F. COMBALUZIER, *Episcopologie des temps modernes*, Paris, 1977.

G : Jean Herman WEYEN, *Les Chanoines de la cathédrale de Reims*, B.M. Reims, ms 1 773.

H : J.-M. CANIVEZ, *Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis*, 8 vol., Louvain, 1933-1941.

(208) Par contre, il fut abbé de Beaulieu-en-Argonne.

(209) A : f° 67 et B.N., Coll. Moreau, t. 53, f° 72.

(210) A : f° 67, n° 1.

(211) B : t. 13, *Instrumenta*, col. 568, n° 21.

(212) A.D. Marne, 56 H 980 et A : f° 100.

(213) A.D. Marne, 10 H 93 et A : f° 84 v°.

5. EUSTACHE : cité de 1179 à 1184 (214).
6. GUI : cité de 1189 à 1192 (215).
7. RICHER : cité de 1197 (?) à 1203 (216).
8. ADAM : cité de 1206 à 1208 (217).
9. THIBAUD : cité en 1213 (218).
10. ROBERT I^{er} : cité en mai 1214 (219).
11. F. : cité en 1228 (220).
12. TH. : cité en 1235 (221).
13. ROGER : cité en 1239 (222).
14. GEOFFROY : cité en 1244 (223).
15. GUI : cité en 1250 (224).
16. MARTIN : cité de 1266 à 1269 (225).
17. ROGER : cité de 1271 à 1288 (226).
18. JEAN I^{er} : cité en 1310 (227).
19. JACQUES I^{er} : cité en 1331 et 1332 (228).
20. GARNIER : cité en 1357 (229).
21. JEAN II de Louvain : cité de 1399 à 1408 (230).
22. JEAN III de Varennes : cité de 1421 à 1430 (231).
23. NICOLAS I^{er} : cité de 1451 à 1460 (232).
24. ROBERT II de Varennes : cité de 1456 à 1468 (233).

(214) A.D. Marne, 22 H 65/4 et A : f° 86 v°.

(215) A : f° 70 v° et A.D. Marne, 17 H 21/3.

(216) B.N., ms fr. 20 892, f° 47 (il est nommé ici « Richard ») et A.D. Marne, 22 H 11/5.

(217) B et A : f° 84 v°.

(218) B.

(219) B.N., ms lat 5 993 A f° 336.

(220) A. TEULET, *Layettes du Trésor des chartes*, t. 2, Paris, 1866, p. 144, n° 1 981.

(221) A.D. Marne, 10 H 3, f° 19 v°.

(222) B.

(223) A : f° 106.

(224) C et A.D. Marne, 10 H 3 f° 74.

(225) B et A. LESORT, *Les Chartes du Clermontois*, Paris, 1904, p. 127.

(226) *Ibidem*, p. 141 et J. HAVET, *op. cit.*, p. 29.

(227) B.

(228) C et A.D. Marne, 17 H 134.

(229) A.D. Nord, Chambre des comptes de Lille, B 790.

(230) A.D. Marne, 17 H 134 et D. Son sceau est conservé : A.D. Marne, 10 H 9.

(231) A : f° 71 v° et 83 v°.

(232) H : t. 4, p. 644 et C.

(233) A : f° 88 v° et 91, et C : p. 3 (pour le patronyme).

25. JEAN IV Adam : cité en 1478 (234).
26. NICOLAS II Clasquin : cité de 1483 à 1511 (235).
27. JEAN V de Montblainville : cité de 1516 à 1517 (236).
- 27 bis. NICOLAS Boucherat : compétiteur du précédent : 1516 (237).
28. JEAN VI Herbelet (238).
29. JACQUES II Mahinet : cité de 1519 jusqu'à sa mort, le 25 février 1534 ? (239).
30. CLAUDE I^{er} Angenost : cité de 1541 à sa mort, le 20 décembre 1562 (240).
31. BERNARD de La Ferté : cité de 1565 à sa mort, le 24 août 1574 (241).
32. CLAUDE II Lollier : 1574 à 1581 (242).
33. CHARLES I^{er} de Lorraine, ou de Vaudémont : de 1583 à sa mort, le 29 octobre 1587. Il fut nommé évêque de Toul (9 mars 1580), puis de Verdun (7 janvier 1585), cardinal-diacre de Sainte-Marie-in-Domnica (24 juin 1585), puis cardinal-prêtre de Sainte-Trinité (20 avril 1587) ; il était frère de Louise de Vaudémont, qui épousa le roi de France Henri III en 1575 ; cette parenté explique la rapidité de sa carrière ecclésiastique (243).
- 33 bis. NICOLAS Thomas : compétiteur malheureux du précédent de 1581 à 1610 (244).
34. CHARLES II Le Pournant : 1587 à 1597 (245).
35. CHRISTOPHE de La Vallée : de 1597 jusqu'à sa mort, le 28 avril 1607. Il fut évêque de Toul du 22 août 1588 à sa mort (246).
36. FRANÇOIS de Livron de Bourbonne : de 1607 jusqu'à sa mort, le 15 novembre 1647. Il fut en même temps abbé commendataire d'Ambroinay (Ain), de 1637 à sa mort, et de Saint-Paul de Besançon (Doubs), de 1622 à 1632 (247).

(234) D.

(235) B.N., ms fr. 20 892, f^o 47 et A : f^o 71 v^o.

(236) D et B.

(237) Ch. AIMOND, *Les Relations*, op. cit., p. 388.

(238) B : sans préciser la date.

(239) A : f^o 75 et 27 (avec la date fautive de 1543).

(240) A : f^o 75 et 27.

(241) H : t. 7, p. 106 et A : f^o 27.

(242) C et A : f^o 87 v^o.

(243) B et E.

(244) A.

(245) A et B.

(246) B et Ch. AIMOND, *Les Anciens Nécrologes de Saint-Mihiel*, p. 191.

(247) B (et t. 4, col. 280 ; t. 15, col. 229).

37. GILBERT de Clérembault de Palluau : de 1648 jusqu'à sa mort, le 3 janvier 1680. Il fut en même temps évêque de Poitiers, du 1^{er} avril 1658 à sa mort, abbé de Moiremont (Marne) à partir de 1647, de Lieu-Dieu (à Jard-sur-Mer, Vendée), de Licques (Pas-de-Calais) à partir de 1661 et du Breuil-Herbaud (à Falleron, Vendée) à partir de 1670 (248).

37 bis. PLACIDE Petit : élu par les moines en 1647, mais n'accepta pas, car le roi le nomma abbé de L'Etoile (à Archigny, Vienne) (249).

37 ter. LOUIS de La Rivière : 1647 (250). Compétiteur malheureux du n° 37.

37 quater. BENOIT Lavandier : 1647 (251). Compétiteur malheureux du n° 37.

38. ADRIEN de Guittoneau de 1680 jusqu'à sa mort en 1682 (252).

39. NICOLAS III Chéron : de 1683 jusqu'à sa mort en 1692. Il fut en même temps official de Paris (253).

40. LOUIS-FRANÇOIS de Vassinhac d'Imécourt : de 1692 à sa mort, le 16 décembre 1716. Il fut en même temps chanoine de la cathédrale de Reims (prébende n° 58) du 10 février 1694 jusqu'à sa mort ; il fut aussi prévôt de Montfaucon (Meuse) (254).

41. EUSTACHE Le Danois de Geoffreville de Ronchères : de 1717 jusqu'à sa mort en 1757. Il fut en même temps chanoine de la cathédrale de Reims (prébende n° 54), du 15 septembre 1716 jusqu'à sa mort (255).

42. CHARLES III de Broglie : abbé depuis 1757, il démissionna en 1774. Il fut aussi évêque de Noyon du 2 juin 1766 jusqu'à sa mort, abbé de La Sauve-Majeure (Gironde), puis abbé d'Ourscamp (à Chiry-Ourscamp, Oise). Il mourut le 20 septembre 1777 (256).

43. CLAUDE III de Tudert : de 1774 jusqu'à sa mort, le 24 novembre 1779. Il fut en même temps doyen de Notre-Dame de Paris et abbé de Saint-Eloi-Fontaine (à Commenchon, Aisne) (257).

44. JACQUES-MARC-ANTOINE de Mahuet de Lupecourt : de 1779 à la suppression de l'abbaye en 1790. Il fut en même temps doyen de la cathédrale de Nancy, vicaire général de ce diocèse et abbé d'Ebreuil (Allier) (258).

(248) E et F : n° 689 et B (et t. 9, col. 936 ; t. 2, col. 945 ; t. 9, col. 620 ; t. 2, col. 1 433).

(249) A : f° 28 et B (et t. 2, col. 1 355).

(250) A : f° 28 v° et B.

(251) A : f° 29 et B.

(252) B et C.

(253) B et C.

(254) B, C et G.

(255) A.D. Marne, G 396, f° 109 (pour son nom, incomplètement cité par B), B, C et G.

(256) B, E, t. 6 et F, n° 460.

(257) B.

(258) B.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PREMIERE PARTIE : UNE LONGUE HISTOIRE	9
– LA FONDATION DE L'ABBAYE	12
– AU TEMPS DES CONSTRUCTEURS : DU XII ^e AU XIV ^e SIECLE	17
– DE LA GUERRE DE CENT ANS A LA RÉFORME	19
– L'INTRODUCTION DE LA COMMENDE	22
– LES ACCORDS AVEC LES ABBÉS COMMENDATAIRES	23
– LA RECONSTRUCTION DES BATIMENTS CONVENTUELS	26
– L'ABBAYE AUX XVII ^e ET XVIII ^e SIECLES	28
– LA FIN DE L'ABBAYE	31
– LA PAROISSE AVANT 1790	31
– MENACES ET RESTAURATIONS : XIX ^e ET XX ^e SIECLES	32
DEUXIEME PARTIE : UNE ABBAYE ENCORE ENTIERE	44
– L'ÉGLISE GOTHIQUE	44
– Le plan	44
– Les matériaux	50
– Le chevet	51
– La nef	56
– Le transept	60
– Chapelles et collatéraux	64
– La façade occidentale	66
– Les dates de construction de l'église abbatiale	68
• <i>Les reste de l'église précédente</i>	68
• <i>Les monuments funéraires</i>	71
– Les objets mobiliers du Moyen Age	74
• <i>Les vitraux</i>	74
• <i>Les monuments funéraires</i>	77
– <i>Frère Louis</i>	77
– <i>Oger, seigneur de Dannevoux</i>	77
– <i>Raoul Buri, seigneur de Fontaine-en-Dormois</i>	80
– <i>Un chevalier anonyme</i>	81
– <i>Perrin de Vauquois</i>	81
– <i>Le gisant</i>	81
– LES BATIMENTS CONVENTUELS	82
– Au Moyen Age	82
• <i>Le cloître</i>	82
• <i>Le trésor ou chartrier</i>	88
• <i>Les bâtiments des moines</i>	88
– Les constructions du XVII^e SIECLE	91
ANNEXE I : DESCRIPTION DE L'ABBAYE AVANT 1800	96
– 1. ÉTAT EN 1645	96
– 2 ÉTAT EN 1654	96

- 3. VISITE DE L'ABBAYE PAR FRERE CLAUDE LEMAISTRE, ABBÉ DE CHATILLON (19 AU 22 NOVEMBRE 1670)	97
- 4. PREMIERE VISITE PAR DOM DE LA HUPPROYE, PRIEUR DE TROIS-FONTAINES (28 AVRIL 1686)	98
- 5. DEUXIEME VISITE PAR DOM DE LA HUPPROYE, PRIEUR DE TROIS-FONTAINES (13 NOVEMBRE 1692)	99
- 6. PREMIERE VISITE PAR DOM GUYTON (SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MAI 1744)	100
- 7. DEUXIEME VISITE DE DOM GUYTON, EN 1746	100
- /8. EXTRAIT DES ACTES DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CHALADE (11 JANVIER 1791)	101
- 9. EXTRAIT DE L'ACTE DE VENTE DU 18 AVRIL 1791	101
ANNEXE II : LISTE DES ABBÉS	103

PONT-VERDUNOIS, BOURGADE DU MOYEN AGE OU SE TENAIT « L'ESTAUL »

La Biesme, modeste cours d'eau qui prend sa source à proximité du merveilleux site de Beaulieu-en-Argonne et qui se jette dans l'Aisne entre Saint-Thomas et Vienne-la-Ville, traverse sur près de 30 kilomètres une riante et agréable vallée arrosant les villages ou bourgs de Futeau, Les Islettes, Le Neufour, Le Claon, Lachalade, Le Four-de-Paris, La Harazée, Vienne-le-Château. Longtemps, elle fut la frontière entre le royaume de France et le Saint Empire romain germanique.

Les deux plus grandes puissances du Moyen Age avaient, en Argonne, la Biesme comme frontière. Cette question longuement contreversée devait être définitivement établie en 1288.

Des témoignages recueillis à cette date s'accordent tous à déclarer que le « rû de Byemme départ le Royalme de l'Empire ». Plusieurs apportent des preuves formelles, telles que celles de l'existence de « plaids internationaux » où se jugeaient les procès engagés entre les habitants des deux rives : « Ces qui sont par desai le dit rû qui sont de l'Empire, ces qui sont par delai le dit rû qui sont dou royalme de France ».

« L'Estaul »

A l'endroit où la voie romaine de Reims à Metz franchissait la Biesme, se trouvait autrefois une localité gardant ce passage et qui fut détruite par les Vandales en 406. Cette bourgade portait le nom de Pont-Verdunois. Pendant tout le Moyen Age, ce bourg eut une importance considérable par sa situation aux confins de l'Empire germanique et du royaume de France.

Le pont édifié à cet endroit reliait les deux rives près de La Chalade. Là se tenait « l'Estaul », sorte de tribunal international appelé aussi « les plaids ». Sur le pont, territoire neutre, se jugeaient ainsi les procès et différends entre les habitants des deux nations.

Cet usage était d'ailleurs général dans les marches de Lorraine. Une enquête menée en 1390 signale la journée des « estaus » entre les gens du roi et ceux de l'empereur.

Un pont antique, appelé pont Bancelin, situé sur le territoire de la commune du Claon, à quelques centaines de mètres de l'abbaye de La Chalade, subsistait il y a encore une douzaine d'années (notre photo). Il était entièrement construit en bois et en fort mauvais état. Ce pont rappelait celui qui existait au Moyen Age et devait indiquer approximativement l'endroit où était édifié Pont-Verdunois. Ce pont a été restauré entièrement, il y a quelques années, par les services des Eaux et Forêts.



Le pont Bancelin, sur le territoire du Claon, aurait été édifié à l'emplacement de Pont-Verdunois

Photo A. LERICHE

Les ordonnances du roi ne s'exerçaient pas au-delà de la Biesme

Autre preuve de l'existence de cette frontière matérialisée par la Biesme est le fait que la justice française ne pouvait s'exercer de l'autre côté de la rivière. Les ordonnances du roi de France n'étaient pas en vigueur de l'autre côté de la Biesme, rive droite. Les coutumes juridiques étaient différentes sur les deux rives.

Enfin le droit de pêche et la propriété des ponts étaient partagés par moitié suivant le milieu du cours d'eau, entre les habitants des deux bords.

Actuellement, survivance de ces frontières, la limite entre le département de la Meuse et celui de la Marne se situe au milieu de la rivière.

C'était donc, à la fin du XIII^e siècle, une opinion bien établie parmi les habitants du Verdunois que la France et l'Empire étaient séparés en Argonne par le cours de la Biesme.

Alcide LERICHE

LA CHALADE : « L'ATOUT CARREAUX »

Tous ceux qui s'intéressent de près à l'église de La Chalade ont lu – ou entendu dire – que des carreaux de pavage décorés, datant probablement de l'édifice précédent, avaient été retrouvés au siècle dernier, et qu'ils avaient disparu, avec beaucoup d'autres choses, en 1914-1918.

Je connaissais bien, pour en avoir récupéré quelques tessons, les carrelages de Beaulieu (terrassements à Saint-Rouin) et de Moiremont, mais j'avais fait mon deuil de ceux de La Chalade, quand je visitai, en 1990, l'exposition du « Millénaire » de la cathédrale de Verdun. Une vitrine était consacrée à ses anciens carrelages avec une superbe planche de dessins dont l'origine était indiquée : « Bibliothèque municipale de Verdun, manuscrit 882, Liénard - Acquisition récente ».

Mon sang ne fit qu'un tour. Et si... ? Il fallait en avoir le cœur net. Deux jours après, j'étais à la bibliothèque. Merveille ! les dessins des carrelages de La Chalade étaient là, avec ceux de Lisle-en-Barrois. Une note manuscrite y était jointe, dont voici les passages principaux :

« Le sol de cette église ayant été surbaissé, il y a quelques années, a laissé voir, à 30 ou 40 cm de profondeur, quelques petits carrelages monochromes ayant probablement appartenu à l'église primitive (1130) ; les plus importants sont de forme carrée de deux dimensions différentes... il en est qui sont de la forme de losange... vernissés soit en rouge, soit en vert, destinés probablement à former des étoiles incrustées dans le pavage, d'autres sont arrondis par le haut, évidés et pointus par le bas, s'emboîtant exactement à former des écailles ou imbrications, ces derniers également vernissés soit en vert, soit en rouge.

« Ce système de pavage est sans contredit le plus ancien et le plus curieux de tous ceux que nous avons à décrire.

« Cette église ayant été reconstruite... fut pavée de carrelages au goût de l'époque, c'est-à-dire en briques émaillées et à sujets... de 12 cm de côté, ornés en jaune sur fond rouge. Les plus intéressants... portent le nom du fabricant Rebould... et d'un autre semblant se terminer en INS, peut-être Collins.

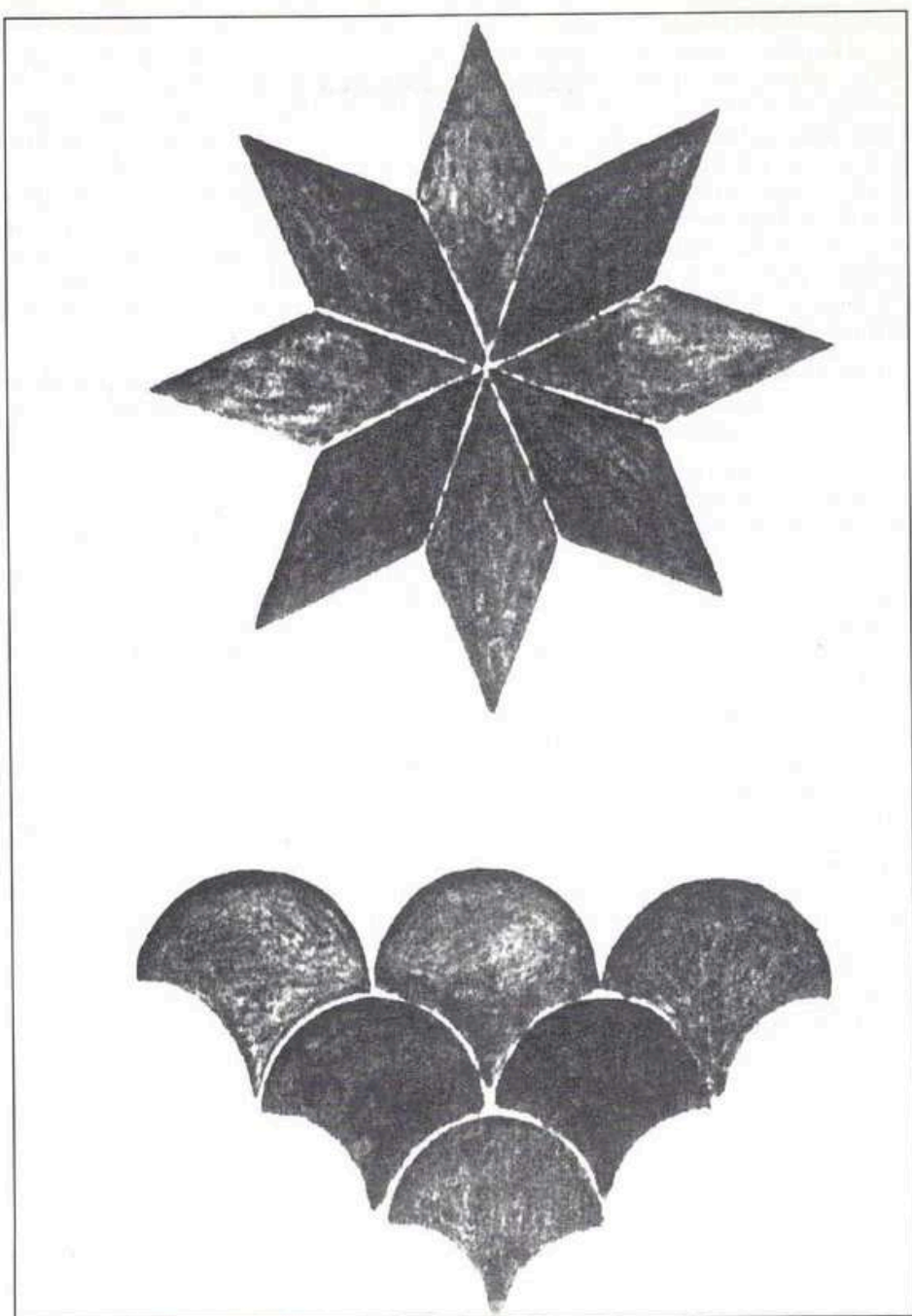
« Les autres représentent les barbeaux du Barrois, les griffons affrontés pour compartiment de 16 briques, des quarts de rosaces, des rinceaux, des entrelacs, etc. »

Il s'agirait « d'une école qui travaillait sur les marches de la Champagne et de la Lorraine » (E. de Barthelémy, *Bulletin monumental*, 1890).

Suit une citation de A. de Barthelémy (carreaux historiés et vernissés avec noms de tuiliers, 1887), qui décrit la fabrication des carreaux à l'aide d'un moule en bois. L'auteur n'est pas un technicien. Nous préférons à sa description celle de Brongniart, qui fut directeur de la Manufacture de Sèvres au début du XIX^e siècle, mais dont le nom n'est plus guère connu aujourd'hui que par le Palais de la Bourse.



Dessins des carrelages du pavage ancien de l'abbaye de La Chalade
(LIENARD, ms 889, B M Verdun).



Modèles d'imbrication des carrelages en losanges et en écailles
du pavage ancien de l'abbaye de La Chalade
(LIENARD, ms 889, B M Verdun).

Son monumental « *Traité des arts céramiques* » dit (T. I., p. 369) :

« Ordinairement, le carreau est formé de deux pâtes de même nature mais différentes par leur finesse : grosse à la partie principale et inférieure, l'autre, à la partie supérieure en couche mince est très fine. C'est dans cette partie qu'on imprime, par voie de pression plus ou moins puissante, au moyen d'une estampille, les ornements en creux. Ces cavités sont ensuite remplies de la même pâte, mais colorée par des oxydes... On enlève avec une lame ou râcle en corne les parties qui ont empiété sur le fond, et on nettoie même celui-ci avec une éponge. La plus grande difficulté est d'obtenir que la pâte colorée qui forme les ornements prenne à la cuisson le même degré de retraite et de dureté que celui des carreaux. »

Ce procédé avait l'avantage de résister, jusqu'à un certain point, à l'usure, en raison de l'épaisseur de la couche colorée. Les carrelages plus récents semblent bien avoir été décorés au pochoir.

Ajoutons que les carreaux étaient recouverts à la cuisson d'un vernis plombifère jaunâtre, qui colorait en jaune les dessins dont la pâte était blanche et en rouge orangé le reste du carreau qui était de couleur brique.

Nous avons donc en main tous les éléments pour procéder à une reconstitution, avec le concours de M. Lange, potier à Passavant, et du collège de Clermont (pour l'estampille). L'histoire pourrait s'arrêter là. Reste le plus étonnant. M^{lle} Meyer, conservateur du musée de La Prince-rie à Verdun, ayant récemment ouvert ses réserves pour contribuer aux expositions argonnaises de l'été, j'eus la surprise d'apercevoir une caisse de carreaux vernissés, de provenance inconnue. De mémoire, il me sembla bien identifier quelques motifs, impression confirmée, croquis en main, quelques jours plus tard. Les visiteurs de l'église de La Chalade ont pu les admirer en complément inattendu à l'exposition *L'Art de bâtir au Moyen Âge*.

Ce n'est pas fini. L'hypothèse d'une « école de potiers travaillant sur les marches de la Champagne et de la Lorraine » va pouvoir être examinée à la lumière de découvertes récentes à l'église de Moiremont et à Saint-Rouin (fouilles de l'ancienne chapelle), ces deux gisements ayant déjà fourni un même cavalier en armure, chaussé à la poulaine, lance en main. Affaire à suivre. Les personnes ayant connaissance de carreaux semblables (même en fragments) sont priées de prendre contact avec l'auteur.

François JANNIN
Les Islettes (55120)

A PROPOS DES VITRAUX DE L'ABBAYE DE LA CHALADE

Les vitraux actuels sont en grande majorité récents. Pourtant ils sont probablement moins éloignés de l'esprit cistercien que ne l'étaient les anciens dont on a soigneusement récupéré les fragments.

La volonté de simplicité, d'économie, de refus de l'ornement a conduit les cisterciens à une esthétique austère. *Sculpturis et picturis ne fiant* : « Il ne sera fait ni sculpture ni peinture », dit la *Charte de Charité*, parce que leur vue pourrait détourner l'esprit du moine cistercien de sa méditation profonde.

« Ceci concerne en particulier les initiales des manuscrits, seules rescapées de l'interdit d'orner les livres, et ce blanc des vitrages, impitoyablement imposé dans le même décret. Ce blanc est celui du verre brut, fabriqué par les moines, tel qu'il sort du creuset. Suivant les matériaux de base, il se teinte d'un gris bleuté ou verdâtre, ou de jaune fumé, ce qui permet de jouer avec les parcelles de tons différents assemblés par un plomb qui se prête à former des dessins abstraits, variés, dont l'inspiration ne relève que de la seule géométrie (J.-P. Jouve). »

Or nous trouvons à La Chalade des vitraux du Moyen Age tout à fait différents. On y a largement utilisé la « grisaille », procédé qui existait depuis le X^e siècle. C'est une technique de peinture sur verre, vitrifiable, plus ou moins transparente, de ton gris-brun, obtenue par mélange d'oxyde de fer et de cuivre auquel on ajoute un fondant. La grisaille est étendue au pinceau et autorise un travail de modelé en demi-teintes, qui peut être accentué par des enlevés ou grattages de la grisaille séchée, avec des pointes de bois. Ainsi trouve-t-on à La Chalade des décors de feuillage et des figures grotesques.

Les vitraux de La Chalade ont été longuement étudiés par une américaine, Helen Jackson Zakin, auteur d'une étude intitulée *French cistercian grisaille glass*, faite à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu en 1980 à l'université de Syracuse. Elle rapporte d'abord une description des vitraux, la plus ancienne que nous connaissions, faite par Edouard de Barthélémy en 1850 :

« Les transepts sont d'une conservation parfaite ; celui de gauche est éclairé à son extrémité par une énorme fenêtre de style ogival flamboyant qui conserve quelques fragments de vitraux en grisaille... La fenêtre placée derrière l'autel possède encore une verrière intacte du XV^e, représentant des saints placés sous des espèces de dais à clochetons très ornés ; celles de droite et de gauche ont également d'assez belles verrières en grisaille, mais sans personnage ; les trois grandes roses de ces fenêtres portent des écussons triangulaires ; dans celle du centre, les armes de France (semé de fleurs de lys sans nombre), dans celle de gauche, de Champagne et dans celle de droite du Barrois. On trouve aussi quelques fragments dans les vitraux des chapelles du transept. »

Que s'est-il passé dans les quinze ans qui ont suivi ? L'abbé Chaput, à qui nous devons certainement la survie de l'abbatiale de La Chalade, rapporte dans une lettre du 24 juin 1865 :

« J'ai ramassé à terre, au milieu des débris de toutes sortes... jusqu'au moindre morceau de verre qui attestait l'ancienne splendeur de l'église.

J'ai restauré trois fenêtres anciennes des hautes nefs ; j'ai remis les morceaux perdus avec assez d'habileté pour qu'on ne puisse distinguer les nouveaux des anciens...

Oui, je n'ai besoin que des matériaux, parce que je puis moi-même confectionner les vitraux peints appelés grisaille. J'ai acheté pour plus de 2 000 F de verre, de couleur, de dessins, d'outillage... La plupart des vitraux sont prêts. J'ai posé une fenêtre au fond du chœur. »

Le 24 décembre 1865, l'abbé Chaput s'engage à poser le vitrage complet.

En 1881, M. Béné, maire de La Chalade, entouré de son conseil, décide que les restes des anciennes grisailles seraient religieusement conservés et que les pièces fracturées ou perdues seraient remplacées par d'autres parfaitement identiques, « comme les artistes habiles peuvent le faire et le font chaque jour ».

Conformément à cette décision, ils firent venir sur les lieux Charles Champigneulle, le verrier de Bar-le-Duc, et passèrent un accord avec lui.

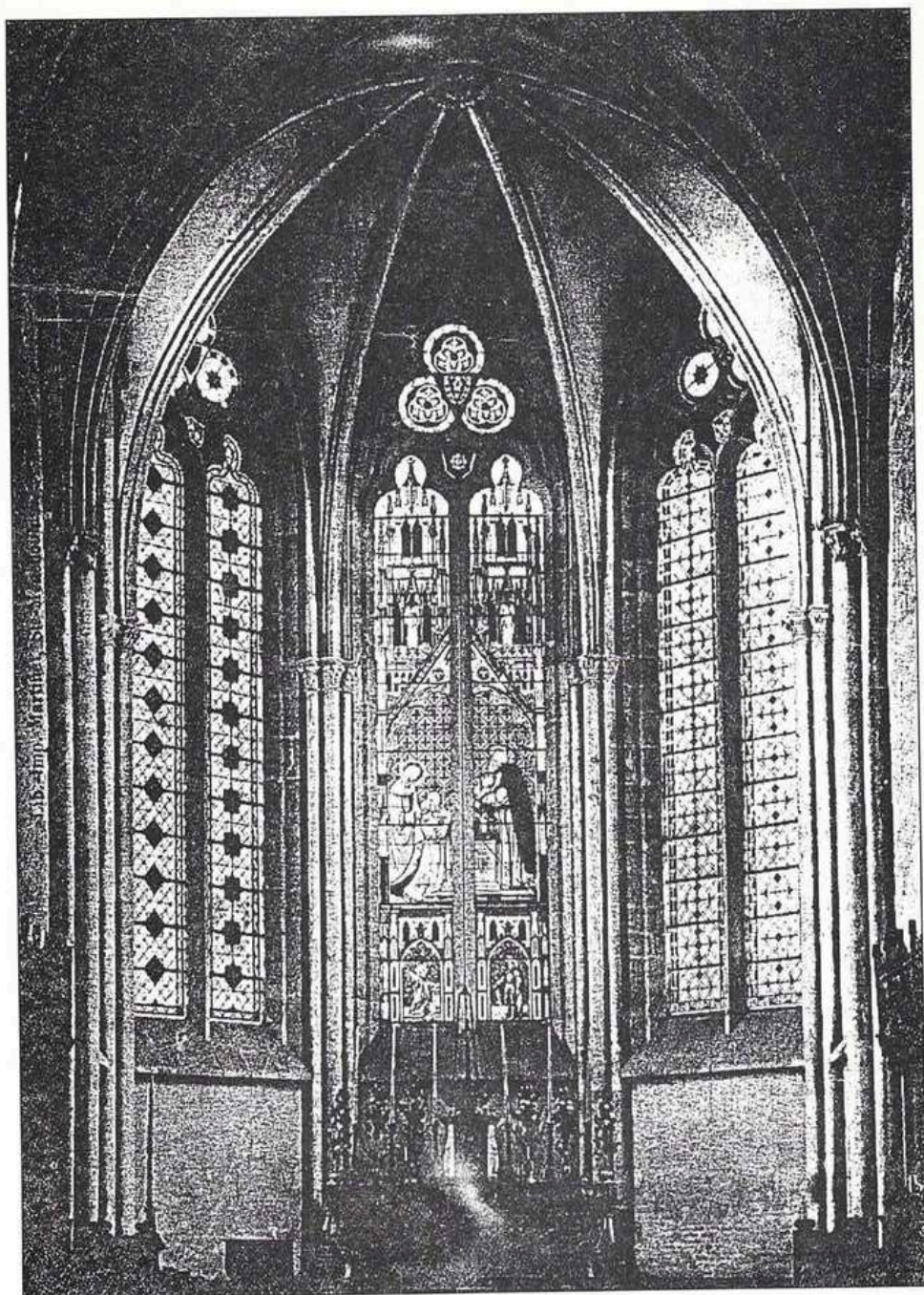
La Grande Guerre n'épargna pas les vitraux. Des photos prises avant et après la guerre montrent l'étendue des dégâts. Certains d'entre eux sont irrécupérables.

En mars 1928, André Ventre (l'architecte chargé de la reconstruction de l'abbatiale) nous donne une autre information : « Au cours des travaux exécutés en 1927 pour la restauration des bas-côtés, nous avons trouvé sous un autel une caisse contenant un très grand nombre de fragments des anciens vitraux du XIV^e, déposés vraisemblablement avant la guerre et semblables à ceux qui subsistent en partie dans quelques fenêtres. Ce sont des grisailles qui datent de la construction de l'édifice et sont extrêmement intéressantes comme disposition, comme dessin et comme qualité de verre. »

Partant de l'hypothèse que les armoiries et les grisailles sont de la même époque, H. J. Zakin conclut que les vitraux auraient pu être commandés entre 1307 et 1314 par Edouard I^{er}, comte de Bar, fils d'Henri III, qui détruisit l'abbaye de Beaulieu en 1297.

Elle poursuit : « Au début de la seconde guerre mondiale, l'église fut de nouveau endommagée. La voûte de la nef s'affaissa à la suite d'un bombardement qui eut lieu en mai 1940 ».

La guerre terminée, l'architecte Robert Pillet fait un nouveau compte-rendu de la situation : « Ce qui subsistait de grisailles anciennes après la guerre de 1914-1918, rassemblé dans les fenêtres du chœur et des chapelles attenantes, est fort heureusement réparable. Les destructions totales n'intéressent que la vitrerie moderne ou losangée refaite après 1918. »



Le chœur au début du XX^e siècle : le sujet représenté sur le vitrail central (la Présentation de Jésus au Temple) date de la fin du XIX^e. L'abbé Chaput avait cru reconnaître, dans les débris qui subsistaient de son temps, une Assomption. Seuls les anges ont été probablement conservés. (*Album verdunois.*)

La restauration des vitraux fut entreprise en 1955 par Jean-Jacques Gruber.

Pour conclure, les fragments de vitraux anciens, réinsérés dans des vitraux récents, ont été restaurés et déplacés de nombreuses fois.

« Du fait de leur rareté et du fait qu'ils représentent le seul cas de grisaille cistercienne en Lorraine, les vitraux de La Chalade mériteraient une étude plus approfondie », écrit H.J. Zakin.

Depuis l'étude de M^{me} Zakin, de nouvelles découvertes ont permis de mieux cerner le problème :

Des fouilles archéologiques ont été menées à partir de 1975 sur le site de l'antique verrerie de Pérupt, dépendant autrefois de l'abbaye de La Chalade (*Découverte de l'Argonne II*, p. 6-25). Elles ont fourni beaucoup de verre plat, de couleur verdâtre, de composition calco-potassique, et aussi, en moindre quantité, de couleurs variées, obtenues parfois par doublage d'une mince épaisseur rouge ou bleue sur verre incolore. Certains fragments sont déjà découpés de formes géométriques pour montage sans plomb, quelques-uns peints en grisaille (hachures ou quadrillages).

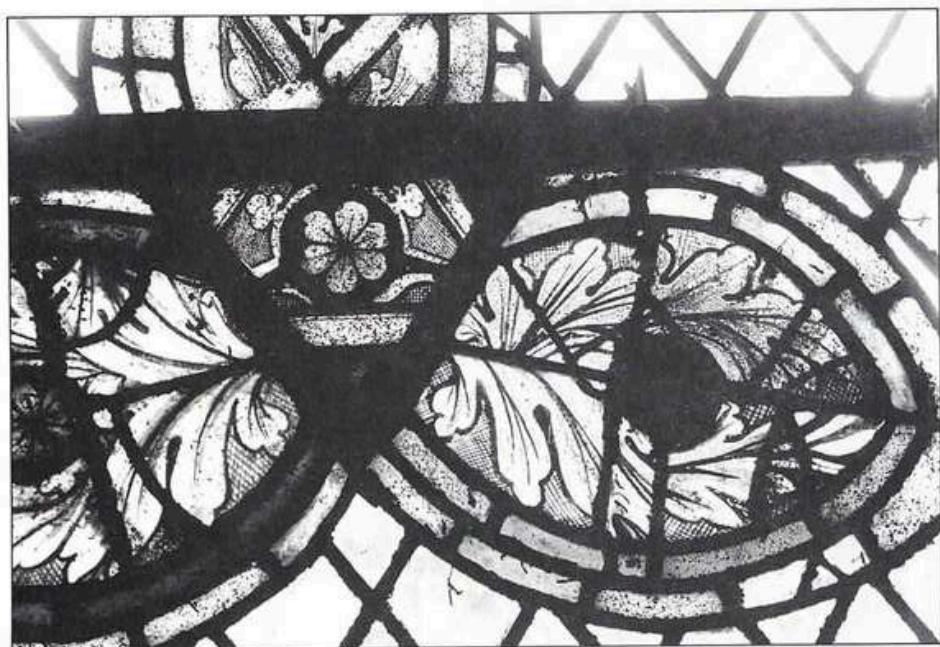
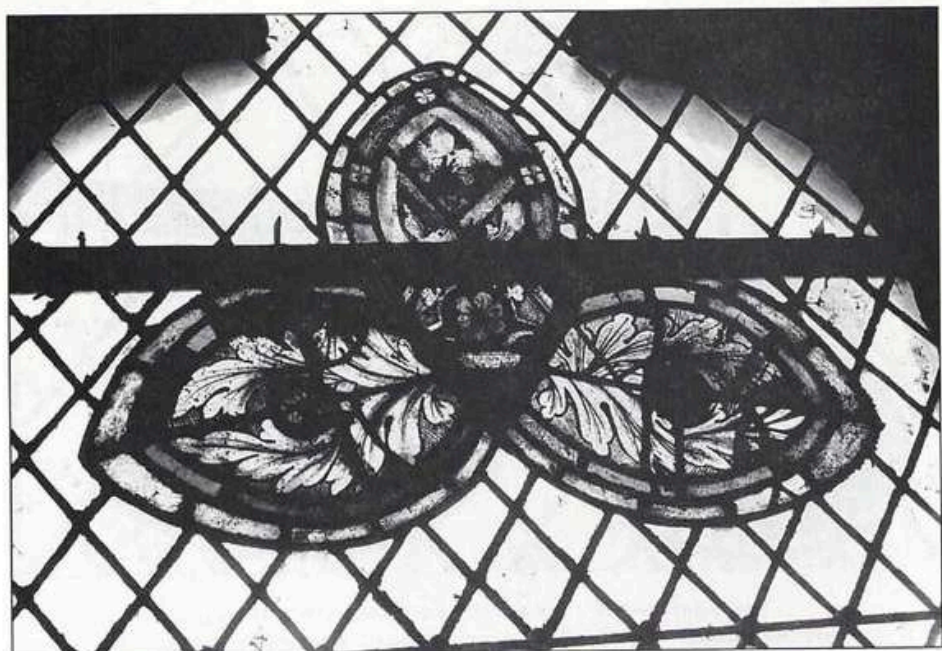
L'activité du four peut être datée du début du XIII^e (monnaies) à la seconde moitié du XIV^e siècles (invasion des Bretons vers 1365). Il est donc vraisemblable que ce verre était destiné aux vitraux de l'abbaye et, peut-être aussi, en provenait (récupération pour refonte). Il est intéressant de le comparer à ce qui est encore en place et aux nombreux fragments recueillis par M. Christian Théron, maire de Lachalade, et provenant des destructions de 1914-1918.

Ces derniers sont relativement récents : verre sodique d'épaisseur régulière, grisaille en dégradés. La pièce la plus remarquable provient sans doute des armes de France citées plus haut : le verre est doublé bleu azur sur incolore ; on y voit une partie de fleur de lys gravée de façon à éliminer la couche bleue, et repeinte ensuite en jaune d'argent, technique déjà connue au XIV^e siècle, mais qui peut être d'application plus récente.

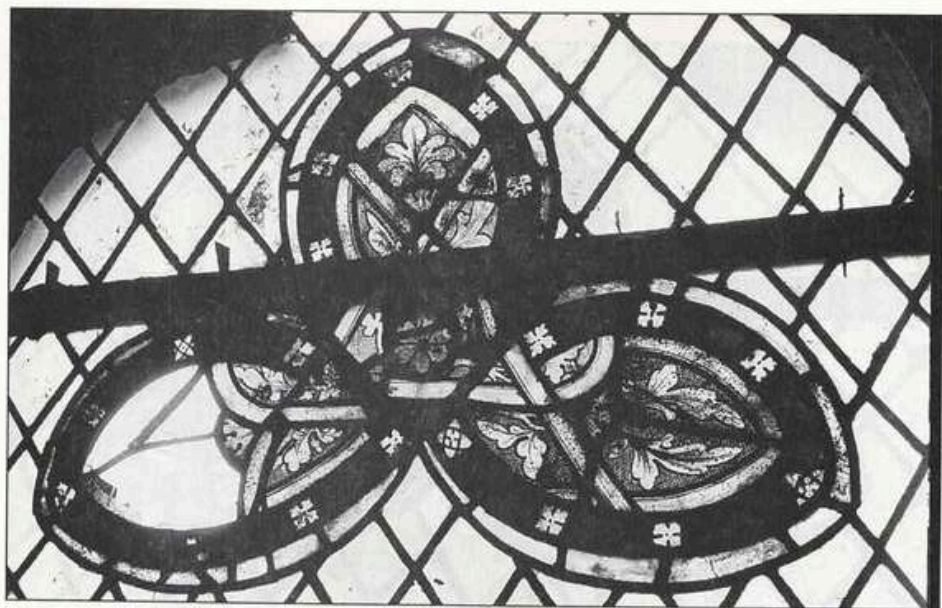
Quelques fragments récupérés récemment de l'un des « trilobes » du vitrail voisin de la porte d'entrée sont d'apparence plus ancienne : verre verdâtre terni par la corrosion, grisaille en quadrillé. Hélas ! un examen approfondi révèle une imitation récente : verre sodique (test spectroscopique), corrosion très bien imitée par une pulvérisation de grisaille sur la face externe (procédé énergiquement réprouvé par Viollet-le-Duc, pourtant expert en imitations !) et, gravé à la pointe sèche sur cette grisaille et normalement caché par les plombs, un repère de montage en écriture moderne ! A qui se fier ?

Le récent démontage d'un autel dans le transept nord ayant découvert quelques mètres carrés de sol non carrelé, l'occasion était belle de savoir ce qu'il y avait dessous. Une autorisation exceptionnelle de fouille archéologique fut obtenue pour l'été 1992.

On put ainsi constater que le pavage actuel n'est pas à plus de 15 cm au-dessus du niveau primitif (les pierres de fondation dépassent l'aplomb



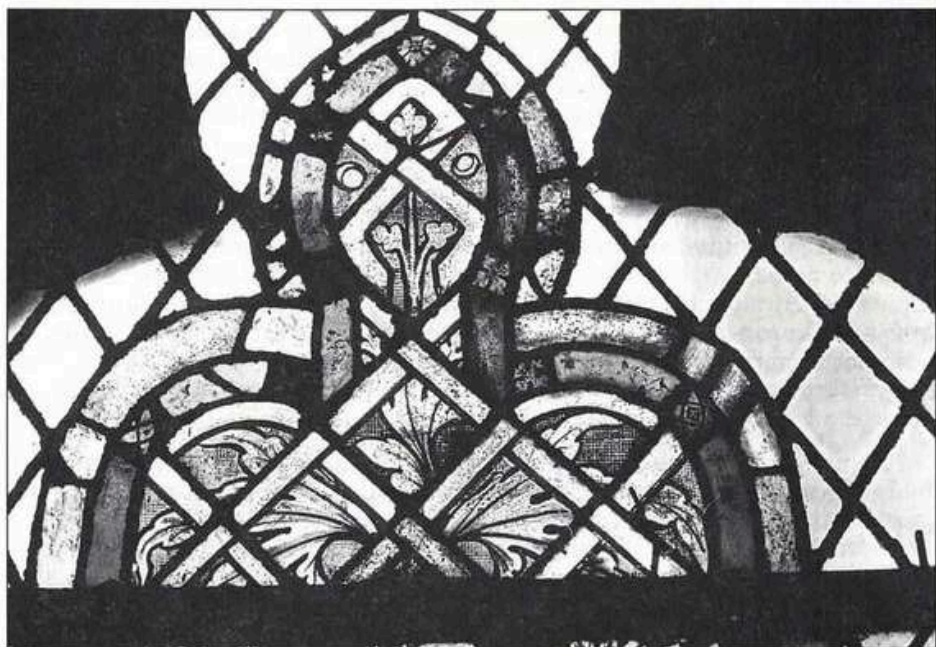
Les trilobes du transept montrent nettement l'assemblage de verres de diverses provenances.



Transept nord : les quelques fragments récupérés
ont permis de constater une très bonne imitation d'ancien.



Au-dessus du portail nord :
trop beaux pour être vrais.



Transept sud : beaucoup de réparations.

du mur). On trouve en dessous un important remblayage provenant de démolitions : fragments de tuiles plates, de tuiles courbes avec ou sans crochet dorsal et d'ardoises épaisses, briques de grandes dimensions identiques à celles qui, à l'extérieur de l'édifice, alternent avec les assises de gaize. Plus bas, on découvre quelques briques de facture plus ancienne et, de plus en plus nombreux, des blocs de gaize informes. Ils sont jointés de terre sableuse dans les couches moyennes et, plus bas, d'argile. La fouille a été stoppée vers 70 cm de profondeur par une forte arrivée d'eau.

Quelques vestiges intéressants ont été récupérés : fragment d'os (humain ?), brique en forme d'élément de colonnette (inconnue dans l'édifice actuel) et, dans les 15 centimètres de niveau supérieur, des fragments de vitraux. Ils diffèrent des vitraux actuels et ressemblent à ceux que M. Théron a conservés : verre à la soude, grisaille en dégradés, et peuvent appartenir aussi bien au XVII^e qu'au XIX^e siècles. Aucun fragment d'apparence plus ancienne n'a été repéré. Mais la réfection du pavage au XIX^e siècle peut les avoir fait disparaître.

Ne pouvant démonter les vitraux pour les examiner en détail, on peut, malgré tout, supposer que ceux du transept droit présentent encore des parties anciennes. Mais, mis à part l'intérêt archéologique, doit-on se plaindre de réparations si bien faites qu'on les confond avec les originaux ? Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'opinion de M^{me} Zakin dont nous avons réussi à retrouver la trace...

Gilbert DESTREZ
François JANNIN

Tous les clichés illustrant cet article sont des auteurs.

LA CHALADE, DE L'ÉTROITE OBSERVANCE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 1637-1790

NOTES ET RÉFLEXIONS AUTOUR D'UNE RÉFORME MONASTIQUE DU XVII^e SIÈCLE (1)

Les abbayes cisterciennes au XVII^e siècle

Cette étude sur l'Étroite Observance à l'abbaye de La Chalade, du fait de la rareté des documents actuellement accessibles aux archives du département de la Meuse, ne pourra guère être développée à partir du fonds provenant directement du site.

Toutefois un premier défrichage peut être engagé à partir de documents et d'informations provenant des autres pôles de ce renouveau monastique situés dans le voisinage : La Charmoye (Marne), Châtillon (Meuse), Cheminon (Marne), Hautefontaine (Haute-Marne) et Orval (Belgique), ou d'archives issues du fonctionnement central de l'ordre et de l'observance en particulier.

La vie cistercienne, au début du XVII^e siècle, n'était pas aussi dégradée dans son ensemble que certains historiens, un peu trop réducteurs et trop tributaires des philosophes des Lumières, l'ont écrit. Toutefois, deux circonstances extérieures à la vie de l'ordre affaiblirent notablement, en ces périodes difficiles, la qualité de la vie régulière : la commende et les guerres.

La règle de saint Benoît prescrit que l'abbé doit être élu par les moines du monastère. Quant à la commende, « c'est l'administration temporaire d'un bénéfice ecclésiastique, confiée à un séculier en attendant la nomination d'un titulaire ». D'abord simple expédient, cette méthode devint une source d'abus : les abbayes étaient délaissées et leurs revenus enrichissaient les hauts dignitaires. A titre indicatif, en 1789, 194 monastères cisterciens français sur 228 n'avaient plus d'abbés réguliers, soit 85 %

(1) Volontairement, nous avons choisi de ne pas alourdir cet article par des notes trop détaillées, le souci étant de vulgariser la dynamique de la réforme cistercienne au XVII^e siècle.

Un article paru dans la revue d'histoire *Cîteaux. Commentarii cistercienses* rend plus accessible l'itinéraire spirituel de Dom Jacques Minguet (1597-1681), qui fut abbé de Châtillon (Meuse).

des maisons. La situation, au XVII^e siècle, devait se situer aux alentours de 70 %, d'après les chiffres énoncés par le P. Polycarpe Zakar (2).

Les régions de l'Est de la France, frontalières, sont soumises aux aléas des conflits entre souverains, particulièrement au cours des XVI^e et XVII^e siècles. Notons que, de 1650 à 1657, les moines de La Chalade durent s'enfuir à Vienne-le-Château. A l'abbaye de Châtillon (Meuse), dans une région agitée par des conflits de 1636 à 1669, quelques moines, avec Dom Jacques Minguet, alors prieur, reprendront la vie régulière en 1648 et ce dernier reste avec cinq religieux en 1652. En 1656, au moment de l'accession de Jacques Minguet à l'abbatiate, un placet pour obtenir le brevet d'agrément du roi nous rapporte que « l'abbaye vacante, étant sur les frontières du Royaume, a été tellement ruinée par les guerres que, depuis les vingt ans derniers, les religieux n'y pouvant vivre ont été dispersés par les supérieurs en d'autres monastères et n'est demeuré en la maison que trois ou quatre religieux pour la conserver du feu, qui ne vivent que de ce qu'ils peuvent labourer aux environs de l'abbaye » (3). L'abbaye d'Orval (Luxembourg belge) n'est pas mieux lotie : pendant la guerre de Trente Ans, en 1637, elle est pillée et réduite en cendres, avec dispersion simultanée de la communauté.

Tous ces événements n'étaient guère propices à une vie régulière de qualité, dans un lieu stable, comme l'envisage la règle de saint Benoît.

L'Étroite Observance

En préalable, il est indispensable de préciser un point essentiel de terminologie, le concept d'*Étroite Observance* : pour la simplicité de l'exposé et par convention, nous préférons user du terme d'*Étroite Observance* plutôt que de celui de *Stricte Observance*, qui est aujourd'hui habituellement employé par l'ordre moderne des cisterciens-trappistes (ordre cistercien de la Stricte Observance). Cet ordre est né il y a un siècle de la fusion des trois principales congrégations trappistes (fin octobre 1892), sous le pontificat de Léon XIII.

L'Étroite Observance cistercienne est issue du réveil provoqué dans les ordres religieux par le concile de Trente. La situation des ordres monastiques n'était guère brillante et particulièrement celle de l'ordre cistercien en France à l'aube du XVII^e siècle. Quelques chiffres : à la fin du XVI^e siècle, l'ordre, en France, comptait 220 monastères de moines et leur population était estimée à environ 3 500 religieux. En 1768, on sait, grâce aux travaux de la Commission des réguliers, qu'il y avait encore

(2) Il est indispensable, aujourd'hui, pour l'étude du réveil cistercien au XVII^e siècle, de recourir à la lecture de sa thèse : *Histoire de la stricte observance de l'ordre cistercien, depuis ses débuts jusqu'au généralat du cardinal de Richelieu (1606-1635)*, Rome, 1966, Editions Cistercienses.

L'auteur de ce travail, préfacé par Victor L. Tapié, membre de l'Institut, est aujourd'hui abbé général de l'ordre de Cîteaux ; les trappistes, depuis 1892, forment un ordre spécifique avec son abbé général.

(3) A.D. Meuse, liasse 14 H 3, n° 95.

dans ces monastères 2 429 sujets. Au XVII^e siècle, la population de ces abbayes se situerait entre ces deux chiffres.

Les initiateurs du réveil du XVII^e siècle élaborèrent progressivement un programme de vie avec pour objectif les valeurs fondamentales de l'ordre. Ce travail de gestation se poursuivit malgré les contradictions inhérentes à cette démarche innovante, démarche que l'on pourrait qualifier, dans ses phases de tension, de conflit entre les anciens et les modernes. Les concepts de Commune et d'Étroite Observance apparaissent ainsi dans le paysage de l'histoire cistercienne ; ils aboutiront assez rapidement à des crises (la guerre des observances) et, *in fine*, à la séparation des deux tendances.

Dom Jacques Dubois, historien bénédictin, caractérise ainsi les deux courants aujourd'hui indépendants (4) : « Dans une certaine mesure, la Stricte Observance rappelle la tendance de la filiation de Clairvaux au XII^e siècle et de l'Étroite Observance au XVII^e siècle, tandis que le Saint Ordre de Cîteaux rappelle plutôt la filiation de Morimond et la commune observance, mais il ne faut pas exagérer une continuité qui ne tiendrait pas compte des filiations de Cîteaux, de La Ferté et de Pontigny, et qui méconnaîtrait que l'influence de saint Bernard a largement dépassé la filiation de Clairvaux (5). »

La Chalade est située dans la zone du premier frémissement du renouveau cistercien, initié puis développé par les fortes personnalités que furent Dom Denis Largentier, abbé de Clairvaux (Aube) de 1596 à 1621, Octave Arnolfini, abbé commendataire converti, abbé de La Charmoye (1598-1608), puis de Châtillon de 1605 à 1641, et Etienne Maugier, moine de L'Aumône, successeur d'Octave Arnolfini au siège de La Charmoye de 1608 à 1637. Il faudrait aussi évoquer les frères Petit, originaires de Châlons-sur-Marne : Jérôme, profès de Montiers-en-Argonne (Marne), puis de Clairvaux, père spirituel de Denis Largentier ; et Placide, profès de Châtillon, qui, comme son frère, fut abbé de L'Etoile, en Poitou, et, dans la suite, fit un passage éclair dans l'histoire de Notre-Dame de La Chalade. Pour bien comprendre l'histoire de l'Étroite Observance, il est indispensable de faire émerger la connaissance des mouvements locaux.

Au départ, il y a une poignée de religieux cisterciens résolus à redécouvrir les sources de leur vocation ainsi que le charisme qui anime

(4) Dom Jacques DUBOIS, o.s.b., *Les Ordres monastiques*, Presses universitaires de France, 1985 (Collection « Que sais-je »).

(5) Les effectifs actuels (1990) :

<i>Stricte Observance</i> (Trappistes)		<i>Ordre de Cîteaux</i> (Confédération)	
<i>Abbayes</i>	<i>Moines</i>	<i>Abbayes</i>	<i>Moines</i>
91	2 797	80	1 313
<i>Abbayes</i>	<i>Moniales</i>	<i>Abbayes</i>	<i>Moniales</i>
60	1 893	63	1 163
<i>Total</i> 151	4 690	143	2 476

Les deux ordres totalisent 294 maisons et 7 166 moines et moniales. Les monastères sont présents sur tous les continents. Il faudrait tenir également compte des bernardines.

l'institution où ils ont fait profession. Dans cette réflexion, nous ne faisons que suivre la ligne directrice tracée par le père Zakar : « Les mouvements qui touchent à la spiritualité, même s'ils sont seulement locaux, ont généralement pour auteur une personnalité forte et énergique. Par la suite, l'auteur fait partager ses idées à d'autres avec lesquels il passe à l'exécution. C'est pourquoi la clef de la compréhension des mouvements de cette sorte se trouve toujours dans l'étude de la vie des principaux acteurs (2). »

Quel idéal monastique avaient, dans leurs cœurs et dans leurs têtes, nos réformateurs du XVII^e siècle ?

Ces religieux manifestaient leur désir d'une plus grande fidélité aux fondateurs et à l'idéal bernardin dans une littérature assez complexe, qui n'a pas encore été assez exploitée dans les fonds d'archives. Comment se concrétisent les familles d'écrits qui nous donnent des indices sur ce renouveau spirituel ? Par des documents officiels et officieux :

1 - *formules de renouvellement de vœux*, la plus célèbre étant celles d'Octave Arnolfini, d'Etienne Maugier et d'Abraham Largentier (dont nous avons retrouvé l'original aux archives de la Meuse daté du 9 mai 1606) ;

2 - *déclarations de religieux zélés* de plusieurs monastères ou bien d'un seul (collège de Pont-à-Mousson, 12 mars 1622) ;

3 - *biographies de religieux célèbres*, enchâssées ou non dans l'histoire de leurs monastères : Jérôme Petit, Jacques Minguet, Octave et Joseph Arnolfini, Dom de Somont, Pierre Cornuty... ;

4 - *correspondances* ;

5 - *articles*, approuvés par les supérieurs, qui *codifient*, dans la vie quotidienne, la *nouvelle orientation plus rigoureuse* impulsée par l'Etroite Observance (clôture, pauvreté, prière, silence, solitude, travail manuel), comme ceux de Châtillon (17 octobre 1624) ;

6 - *statuts de congrès des supérieurs réformés* aux Vaux-de-Cernay (11 juillet 1624) ;

7 - *constitutions* ;

8 - *cartes de visites régulières*, qui mettent en valeur les points de la règle et des us de Cîteaux que les réformateurs cherchaient à faire appliquer.

C'est tout ce matériel brut qu'il faut explorer, comparer, analyser pour chercher à avoir un regard objectif sur le feu intérieur qui animait ces hommes et ces femmes engagés dans la milice cistercienne. Les moniales de l'Etroite Observance, d'ailleurs, nous semblent avoir été trop peu étudiées... et pourtant les archives devraient nous permettre un jour de mieux cerner leur rôle au sein du renouveau monastique de l'époque.

La Réforme : figures et stratégies

Notre-Dame de La Chalaide ou de La Chalade apparaît dans ce mouvement comme une maison secondaire, qui n'a pas généré ou accueilli de personnalités exceptionnelles. La qualité des vestiges architecturaux

n'est pas forcément liée au dynamisme spirituel ; quelquefois les deux peuvent se conjuguer...

Pourtant, indiscutablement, des liens forts existent entre La Chalade et des maisons de la Réforme plus illustres, notamment avec les abbayes de Châtillon, Cheminon ou même d'Orval. D'abord, le monastère argonnais fait une entrée tardive dans l'histoire de l'Étroite Observance : maison passée en commende avec Christophe de La Vallée (1532), après que Charles Le Pournant, dernier abbé régulier, eût cédé sa charge d'abbé, elle n'eut pas la chance de rester en règle, grâce aux interventions de supérieurs lucides et zélés, comme à Châtillon ou à L'Étoile.

Pourtant le passé de cette implantation cistercienne est illustre : fondée le 6 juin 1128, Notre-Dame de La Chalade est une des plus anciennes maisons de l'ordre : au 30^e rang après la fondation de Cîteaux, elle se situe, dans la filiation de Clairvaux, au 5^e rang, après Igny (Marne), fondée le 12 mars 1128 (6).

La Chalade ne figure pas dans la liste des monastères qui devaient structurer la première congrégation rassemblant la filiation de Clairvaux (*Ordonnances particulières* publiées par le cardinal de La Rochefoucauld, visiteur apostolique, pour la réforme de l'ordre cistercien, datées du 11 mars 1623). Cet exercice planificateur resta très théorique ; il était co-signé par Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, Denis Largentier, abbé de Clairvaux, Octave Arnolfini, abbé de Châtillon, Étienne Maugier, abbé de La Charmoye, Jérôme Petit, abbé de L'Étoile, et enfin Dom Jean Picart, prieur émérite de Cheminon. Tous ces artisans de l'Étroite Observance ne pouvaient écarter, sans de bonnes raisons, La Chalade de leur programme.

Il est intéressant de noter aussi que Montiers-en-Argonne ne figure pas dans cette liste, alors que Trois-Fontaines, Chéhéry, Hautefontaine, Cheminon et Châtillon y figurent en bonne place. La moitié de la filiation française de Clairvaux (58 maisons sur 91) est retenue dans ce programme ambitieux, qui ne verra pas le jour de la façon dont les réformateurs l'avaient prévu. Montiers, comme La Chalade, était une maison en commende, mais ce n'est pas une raison suffisante, puisque Cheminon, en commende, fut à l'avant-garde de la réforme. Un certain relâchement de la discipline régulière, du fait d'abbés commendataires peu zélés, est probablement pour quelque chose dans l'absence de ces deux maisons argonnaises sur la liste de 1623.

Jérôme Petit (1586-1634), dont nous avons évoqué le rôle exceptionnel auprès de l'abbé de Clairvaux et d'Octave Arnolfini dans la naissance et le développement de la réforme dans notre région (7), profès de Montiers en 1600, en fut retiré par Largentier pour être transféré à Clairvaux. En effet, ce jeune moine d'une vingtaine d'années était sous la juridiction

(6) Noëlle GAUTHIER, « L'abbaye cistercienne de La Chalade », *Horizons d'Argonne*, n° 21, 1970, p. 1-7.

(7) Claude GARDA, « Vie inédite de Dom Jérôme Petit, abbé de L'Étoile, l'un des promoteurs de l'Étroite Observance », supplément de *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, fasc. 1-2, 1987.

d'un abbé commendataire de sinistre mémoire : Philippe de Lenoncourt, surnommé « L'Ivrogne », qui devait mourir en 1625. La vie de Jérôme Petit, qui est un document d'une grande richesse spirituelle, rapporte que les moines de Montiers buvaient et jouaient de nuit... Il faut espérer que l'état monastique à La Chalade n'était pas aussi dégradé sous les abbatiats de Christophe de La Vallée et de François de Livron...

L'introduction de la réforme à La Chalade

Le premier frémissement de la réforme à La Chalade se situerait à la mort de l'abbé commendataire François de Livron en 1647, avec la revendication de la communauté de placer à sa tête un profès émérite, issu de Châtillon. Ce profès de Châtillon, Placide Petit, frère cadet de Jérôme, est un des pionniers de la réforme ; il signa une déclaration avec l'ensemble de la communauté de Châtillon, datée du 17 octobre 1624 (une vingtaine de religieux signèrent), déclaration d'engagement à plus de fidélité et qui sert de préambule aux *articles donnés à Châtillon*. Elle fut adressée à Denis Largentier, qui mourut à Orval le 25 octobre 1624.

Placide Petit, au moment de son élection à La Chalade, était procureur du collège Saint-Bernard, dit communément des Bernardins, à Paris. Poste-clef dans la stratégie de l'Étroite Observance, car cette maison de formation joua un rôle important dès le début du renouveau ; c'est là qu'Octave Arnolfini, Etienne Maugier et Abraham Largentier renouvelèrent leur profession, le 9 mai 1606, par écrit. Ce document fondateur existe, dans sa forme originale, aux archives de la Meuse (8). En même temps, Placide Petit est procureur général des monastères de l'Étroite Observance et promoteur de l'assemblée des supérieurs de ladite observance à sa session de 1642. C'est donc un réformateur de poids que les frères de La Chalade voulaient élire à leur tête.

L'abbatiate de Placide Petit à L'Etoile se situe de 1648 à 1667. Lorsque Placide Petit est élu à La Chalade, venait-il déjà d'être élu abbé de L'Etoile, comme l'affirme le *Pouillé du diocèse de Verdun* (9) ? S'agit-il d'un mouvement de supérieurs déjà engagé par les instances de l'ordre, puisque Dom Etienne Le Gendre, abbé de La Charmoye, meurt en 1647 et que Charles Bourgeois, alors abbé de L'Etoile et personnalité éminente du mouvement, est appelé à lui succéder ? L'Etoile, site historique de l'Étroite Observance, aurait été alors attribuée à Placide Petit, frère de Jérôme ? Une approche plus profonde de notre part sur cette question reste à faire. Mais l'obstacle à cette élection, qui aurait pu changer le cours de l'histoire spirituelle de La Chalade, ne vient-il pas du fait que l'abbé de La Chalade devait être désigné par le roi de France ? Il y a, en outre, un conflit de juridiction avec Rome comme cela ressort de la note

(8) A.D. Meuse, liasse 14 H 2, n° 133.

(9) Abbé N. ROBINET, *Pouillé du diocèse de Verdun*, T. I, Verdun, 1888, p. 736-751 (notice de l'abbaye de La Chalade).

du *Pouillé*. Les moines de La Chalade persistent et, vraiment décidés à garder à leur tête un abbé régulier, ils élisent « un religieux de Clairvaux », Benoît Lavandier (10).

Après l'échec dans toutes ces tentatives réformatrices, ce fut Gilbert de Clérembault de Palluau, évêque de Poitiers (L'Etoile est dans ce diocèse), qui fut nommé par le roi, en 1648, au siège de La Chalade.

Mais, d'après le *Pouillé de Verdun*, la réforme aurait été officiellement introduite à La Chalade le 30 mars 1637, donc dix ans avant les événements qui viennent d'être évoqués. Le généralat du cardinal de Richelieu à la tête de l'ordre débute avec sa prise de possession contestée de Cîteaux, le 15 janvier 1636. Dans les ordonnances du cardinal de La Rochefoucauld pour les monastères de la Stricte Observance du 20 août 1635, sont cités les monastères réformés : il n'y a pas trace de La Chalade.

Nous n'avons pas eu en notre possession le document marquant l'affiliation officielle de La Chalade au mouvement de réforme. On peut faire l'hypothèse suivante : depuis 1637 environ, une poignée de religieux, à l'exemple de ceux de Cheminon et de La Charmoye, avaient accepté d'engager le processus de réforme. L'élection de Placide Petit à ce siège illustre étant le couronnement de ce renouveau en 1647. Le nom du monastère argonnais est cité pour la première fois dans les actes des réunions de l'Etroite Observance en 1656 (réunion au collège des Bernardins à Paris, le 22 septembre 1656). Le prieur est d'ailleurs signalé absent de la réunion.

Nous savons qu'en 1642 le prieur claustral de La Chalade se nomme Dom Maur Genetelz ; or, ce personnage nous est bien connu, car il s'agit là d'un des profès de Châtillon les plus anciens de la réforme ; il fut religieux sous Octave et Joseph Arnolfini, à Châtillon ; c'est un compagnon de la première heure de Jacques Minguet, l'abbé de Châtillon.

On retrouve souvent la signature du frère Maur Genetelz dans les documents de Châtillon. A ce stade de la recherche, on peut conclure, sous réserve de la connaissance d'autres éléments inexploités à l'incorporation de La Chalade à l'Etroite Observance le 30 mars 1637. Assez vite, le frère Maur, et peut-être d'autres religieux de Châtillon et de Cheminon, renforcent cette nouvelle position des réformés et, dès 1642, le frère Maur est nommé prieur. Puis c'est l'échec des deux candidatures déjà évoquées, celles de Placide Petit et de Benoît Lavandier.

A l'assemblée des supérieurs de l'Etroite Observance à Barbeau (Seine-et-Marne) en 1660, il est de nouveau question de La Chalade ; en

(10) Il nous faudra approfondir la biographie de Benoît Lavandier à partir des archives de Cheminon, puisque, dans un article qui fit date dans l'histoire cistercienne, le chanoine Pierre Ulrich en fait un prieur de Cheminon et profès de Châtillon. De toute façon, Benoît Lavandier était aussi un réformé convaincu. Il est sous-prieur de Clairvaux le 21 mars 1625 et signe la déclaration contre Claude Largentier.

effet l'abbé de Châtillon, Jacques Minguet (11) est désigné comme visiteur des abbayes de Cheminon, La Piété (Aube), Vaucclair (Aisne), La Charmoye et Argensolles (Marne, moniales). Ce groupe de monastères est placé sous l'autorité de Châtillon et intitulé : province de Champagne.

En septembre 1664, La Chalade est taxée (12), comme toutes les autres maisons de la réforme, pour réunir les fonds nécessaires au voyage de l'abbé de La Trappe et de l'abbé du Val-Richer à Rome afin d'y défendre, à la cour pontificale, la cause de l'Étroite Observance (13). La liste des monastères finançant ce voyage montre l'entrée massive de maisons d'autres filiations ; de la liste de 1623, il ne reste plus que onze noms ; en revanche, ce sont les filiations de Cîteaux et de Pontigny qui fournissent le gros des troupes. On peut estimer, à cette date, que la réforme a gagné du terrain, ne se cantonnant plus uniquement à l'Est, au Bassin parisien et à la Bretagne. Seul, « l'empire de Morimond » a résisté aux réformateurs. Mais ce développement reste limité au quart des 228 monastères que compte l'ordre en France. L'Étroite Observance n'a que soixante ans, il est vrai...

Les *Actes* des réunions de l'Étroite Observance nous fournissent encore quelques éléments sur la situation de La Chalade en 1664. Grâce à eux, nous suivons les mutations des prieurs pour les monastères régis par la commende. Le nouveau découpage de la province de Champagne la ramena à cinq monastères : Châtillon, Cheminon, La Chalade, La Piété et Hautefontaine. Les autres : Argensolles, La Charmoye, Le Reclus, Vaucclair, Bohéries et Bonnefontaine constituèrent la province de Thiérache.

Le *Pouillé du diocèse de Verdun* indique que le prieur de La Chalade, en 1671, serait un certain Bernard Leslay. Une fois de plus, il est indispensable de revenir aux documents. Il s'agit, en réalité, de Dom Bernard Blay, profès de Cheminon. Qui était donc Bernard Blay ? Des indices nous permettent de le situer en nous rapportant à un autre événement de l'histoire de La Chalade : la visite régulière que fit en ce monastère, le 28 octobre 1670, le nouvel abbé de Châtillon, Dom Claude

(11) A noter que c'est un profès de Cîteaux, Dom Vincent Sousselier (qui devint plus tard abbé des Pierres), qui est commissaire désigné par l'abbé de Clairvaux à l'élection de Jacques Minguet au siège de Châtillon (le 22 novembre 1656 à 9 heures du matin). Ce moine nous intéresse, car il est procureur de La Chalade à cette époque.

(12) La contribution de La Chalade à cette opération nous est connue : 128 livres ; c'est le niveau demandé à l'abbaye des Pierres et du Val-Richer. La plus forte taxation est à la charge de Vauluisant (360 livres). Des abbayes régulières voisines de La Chalade et pourtant très dynamiques dans la réforme semblent avoir des revenus inférieurs. Châtillon et La Charmoye sont taxées respectivement de 100 et 110 livres.

(13) A.D. Meuse, liasse 14 H 4, n° 14 (document original). La lecture de ce document est intéressante : c'est la liste officielle des monastères affiliés à la réforme ; elle se compose de 53 noms, qu'il faut rapprocher du schéma théorique des ordonnances du 11 mars 1623 donnant la liste des 58 maisons de la filiation de Clairvaux appelées à former une congrégation qui ne vit jamais le jour.

Lemaistre (14). D'après le compte rendu original de cette carte de visite de 1670, Dom Bernard Blay, prieur, est âgé de soixante ans, ce qui nous amène à une naissance vers 1610 ; profès depuis 40 ans, il entra donc à Cheminon vers 1629-1630. Quels étaient les effectifs qu'avait en charge Dom Blay à La Chalade ? Quatre prêtres et un convers... c'est peu, mais ces cinq religieux, dont certains firent leur noviciat à Cheminon, sont jeunes :

– Dom Jacques Picart, alors âgé de 33 ans, profès depuis neuf ans, entré donc dans l'ordre en 1659, quand La Chalade était sous la conduite directe de Jacques Minguet. L'office de ce jeune profès, avec l'autorisation de son prieur et à la demande du curé de Boureuilles, est d'administrer les sacrements dans les communes voisines. Cette situation nous paraît exceptionnelle, car c'est là une dérogation aux objectifs initiaux de l'Étroite Observance. Toutefois, cette activité pastorale fera que les moines de La Chalade, bien intégrés à leur environnement, n'auront aucune difficulté pour exercer comme curés dans les environs, à la Révolution, après la dispersion. Jacques Picart sera prieur en 1682 ;

– Dom Placide Lallemand, 31 ans, cinq ans et demi de profession, entré en 1664 ; a dû faire son noviciat à Cheminon vers 1664. Son office est d'être chantre ;

– Dom Jean Richebois, 28 ans, profès depuis sept ans ; la maison de La Chalade était à son entrée sous la conduite directe de Jacques Minguet (1660) ;

– Dom Louys Alexandre, 25 ans, profès depuis cinq ans, sa charge est d'être procureur ;

– Fr. Benoît Desgombert, convers, 32 ans, profès depuis trois ans ; ce dernier cumule les emplois de l'office, de la dépense, de la cuisine et de la boulangerie.

Suit un état des lieux qui montre que La Chalade est dans un grand état de délabrement : « Il n'y a aucune clôture en ladite abbaye, mais elle est seulement fermée du côté du couchant par un bâtiment en forme de grange. Du côté du midi, l'abbaye est fermée par des palissades. Les religieux n'ont qu'un jardin fermé de méchants palis. L'église voûtée est assez bien éclairée à l'antique, elle n'est pas entière, n'ayant que le chœur et n'étant pas pavée ni carrelée... Le dortoir menace ruine, le chapitre est en désordre à cause du dortoir ruiné. Le réfectoire n'est pas habitable... Les cloîtres, quoique simples, n'étant ni voûtés, ni lambrissés, ni pavés sont néanmoins en leur entier. » Ces commentaires sont à rapprocher de ceux de Dom de La Hupproye, prieur de Trois-Fontaines, lors de ses visites régulières d'avril 1686 et de novembre 1692. En 1686, il est question d'un dortoir nouvellement bâti. Le chapitre et le réfectoire sont revenus en bon ordre... En seize ans, du travail a été accompli par la jeune communauté.

Mais quelle pouvait être la vie quotidienne dans l'Étroite Observance à La Chalade ? Malheureusement, nous n'avons pas encore pu trouver pour cette maison une carte de visite détaillant l'horaire, comme celles que nous avons étudiées pour d'autres maisons (Cheminon, Châtillon...). Aux

(14) A.D. Meuse, liasse 14 H 4.

archives de la Marne, une carte de visite de Robert Gassot du Deffens, abbé de Clairvaux (1718-1740), en visite régulière à Cheminon le 8 juillet 1722, nous donne un aperçu de la vie menée.

Les Matines (Vigiles et Laudes) commencent à 2 heures, Prime est à 6 heures, suivi du chapitre, Tierce à 9 heures, suivi de la messe, de Sexte et de None ; les vêpres sont à 15 heures et les complies à 17 heures (heure solaire). Une demi-heure de méditation est prévue, deux heures de *lectio divina* (lecture spirituelle) et deux heures pour le travail manuel. Le dîner, à Cheminon, en 1722, se situerait vers 10 h 45 et la collation vers 17 h 30. Le découpage du temps dans les horaires monastiques à travers les siècles est une donnée intéressante pour mieux percevoir les accentuations sur tel ou tel aspect de la Règle (jeûne, travail manuel, etc.).

En consultant les procès-verbaux des dernières réunions des abbés et supérieurs de l'Étroite Observance à la fin du XVII^e siècle, nous trouvons mention de La Chalade dans les comptes rendus élaborés par l'assemblée.

D'abord le chapitre général du 2 au 10 mai 1684 au collège des Bernardins. Cette session a lieu sous la présidence de Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux. Dom Charles Bentzeradt, l'abbé d'Orval, très lié à Rancé (qui était d'ailleurs absent), fut sollicité pour présider les assemblées préliminaires en tant qu'abbé le plus ancien de la réforme. D'entrée de jeu, cette présidence fut contestée par Dom Charles Louvet, prieur des Vaux-de-Cernay, aux motifs suivants :

- que l'abbé d'Orval n'était pas de la réforme, n'ayant fait ni profession, ni noviciat ;
- qu'il était étranger (il était né à Echternach au Luxembourg) ;
- qu'il peuplait d'étrangers La Chalade et Hautefontaine.

La réponse du réformateur d'Orval à cette interpellation peu charitable ne se fit pas attendre :

- au chapitre général de 1683, ses pairs l'avaient établi visiteur de l'observance ;
- il n'avait reçu aucun étranger depuis qu'il était sous la domination du roi de France ;
- il avait rendu compte des étrangers antérieurement reçus à Monsieur de Louvois ;
- enfin il avait effectivement, à la demande de supérieurs, envoyé quelques religieux à La Chalade et à Bonnefontaine et surtout il aurait été très à l'aise qu'on lui rendît ses sujets (15).

Ce renfort de moines d'Orval pour soutenir la réforme dans des maisons de l'Étroite Observance est facilement vérifiable dans les cas de Hautefontaine et de Cheminon. Il est assuré que La Chalade dut connaître le même soutien, bien que nous n'ayons pas la preuve de cela aujourd'hui. Orval ne manquait pas de sujets après la réforme bien engagée par Dom Charles Bentzeradt (1668-1707), en liaison avec

(15) Julius Donatus LELOCZKY, *Constitutiones et Acta capitulorum strictoris observantiae ordinis cisterciensis*, Editions Cistercienses, Rome, 1967, p. 211-231.

Rancé, qui fit d'ailleurs un déplacement jusqu'à Châtillon pour rencontrer l'abbé d'Orval, « le jeudi après Quasimodo », c'est-à-dire le 12 avril 1668. La réforme s'engagea à Orval à Pâques 1674. Dix ans après, la visite régulière de 1684 faisait ressortir une communauté forte de 52 choristes et de seize convers (16).

La Chalade et la Révolution

Enfin une dernière pièce au dossier, qui méritera une étude plus détaillée, se trouve dans l'inventaire au moment de la liquidation de l'abbaye (17). Nous sommes en juillet-octobre 1790 ; outre l'état des lieux, il est question des effectifs. La communauté est alors forte de dix hommes dont le devenir, dans les temps troublés qui suivirent, nous est connu (18).

Or, sur les dix religieux, nous constatons que, leur ordre étant dissous, la plupart sont restés à proximité de l'abbaye, que cinq se sont mis au service de l'Eglise constitutionnelle et que quatre au moins, « réconciliés avec l'Eglise » après le Concordat, moururent desservants de paroisses. Cela donne aussi à penser qu'ils étaient bien intégrés dans le tissu local argonnais. D'ailleurs, éloignés d'un pôle dynamique de la réforme de la Stricte Observance comme Sept-Fons, La Trappe ou la puissante abbaye d'Orval (ruinée par les armées révolutionnaires, le 23 juin 1793), ces hommes n'avaient guère la possibilité de rallier le petit groupe héroïque des premiers trappistes modernes, animé par le saint et fougueux Dom Augustin de Lestrange.

Cette plongée dans l'histoire de La Chalade, petite maison de l'Etroite Observance, nous amène à rejoindre les conclusions de Dominique Dinet, historien et auteur de *Vocation et fidélité* (19). La Révolution française n'a pas donné le coup de grâce à une institution monastique moribonde. Les constituants alléguèrent que les couvents accueillaient d'abord les infirmes et des êtres chétifs incapables du mariage. Or, la sélection à la prise d'habit était sérieuse : 80 % des vêtues se sont effectuées dans ces périodes avant l'âge de 25 ans ; la démarche de la majeure partie de ces postulants n'était certainement pas dictée par des échecs répétés dans la recherche d'un conjoint...

Quelle fut la pastorale mise en œuvre par ces moines cisterciens, alors que le clergé était âgé et rare en ces premières années du XIX^e siècle ? Quel rôle jouèrent auprès des populations, dans les paroisses d'accueil, ces moines de La Chalade afin d'y maintenir une flamme de vie chrétienne dans la tourmente révolutionnaire et dans le désert religieux qui

(16) Visite régulière de Claude Lemaistre, abbé de Châtillon. Citée par P.-Chr. GRÉGOIRE, « Les Trois Réformes de l'abbaye d'Orval », *Cîteaux*, fasc. 1-2, 1988, p. 135, note 82.

Sur ces 68 religieux, seize n'ont pas adopté la réforme, soit douze choristes et quatre convers.

(17) A.D. Meuse, Q 815.

(18) Voir ci-dessous l'article de l'abbé André Gaillemain.

(19) Dominique DINET, *Vocation et fidélité*, Economica, 1988.

s'ensuivit ? Firent-il passer à leurs paroissiens le contact avec les écrits bibliques, le culte des reliques ? A ce sujet, nous relevons le témoignage, à l'identification des reliques (enterrées à la Révolution), d'anciens religieux de La Chalade, le 8 juin 1822 (20).

Epilogue

Le dernier moine de La Chalade mourut en 1837, alors que la vie cistercienne-trappiste était en pleine renaissance : la trappe de Melleray, en 1825, compte 175 profès. La vie de son fondateur, Dom Antoine de Beauregard, est publiée à Paris en 1840. L'ordre, en France, compte déjà dix-huit maisons dont douze de moines (aujourd'hui, elles sont au nombre de seize). Le 1^{er} octobre 1834, un décret du pape Grégoire XVI réunissait, dans une première tentative, tous les monastères de trappistes de France en une congrégation, les constitutions de Rancé leur servant de référence. Plus d'un millier de trappistes, alors, relayaient dans une continuité sans rupture la flamme allumée au début de Cîteaux, le 21 mars 1098, flamme ravivée par l'Étroite Observance le 9 mai 1606, puis renforcée encore par le plus grand moine de son siècle, Rancé, reprenant la vie cistercienne à La Trappe en 1664. La vigne de Cîteaux continue toujours, aujourd'hui, de porter du fruit (21).

Jean-Luc COUSINAT

(20) *Pouillé*, *op. cit.*, p. 744.

(21) Que soient remerciés chaleureusement pour leurs conseils ceux qui accompagnèrent notre travail : Madame Noëlle CAZIN, directrice de la Bibliothèque départementale de la Meuse, ainsi que Monsieur Philippe CARMINATI.

LES CISTERCIENS DE LA CHALADE A LA RÉVOLUTION

Dans les premiers mois de 1790, les biens de l'abbaye de La Chalade, comme ce fut le cas pour tous les ordres religieux, furent inventoriés (1). Les religieux furent interrogés pour savoir s'ils voulaient continuer la vie commune ou profiter de la liberté. Nous n'avons pas de documents pour les cisterciens de La Chalade. Mais nous savons, comme nous le verrons par la suite, qu'un au moins voulut profiter de la liberté (2).

L'abbaye de La Chalade avait un abbé commendataire, Jacques-Marc-Antoine de Mahuet de Lupecourt, né à Nancy en 1732, nommé par le roi en 1780. Il habitait à Nancy. Il n'était pas religieux (n° 1687) (3). Il mourut à Nancy en 1806, après avoir été grand doyen de la cathédrale et vicaire général du diocèse. Au moment de la dispersion, en juillet 1790, l'abbaye comptait dix religieux.

Le prieur, *Joseph Bricard* (n° 310) était né à Metz en 1751. Il est indiqué comme demeurant à La Chalade jusqu'à la fin de 1796. Il partit alors pour Metz où il mourut en l'an XII.

Où Joseph Bricard et les quelques religieux qui demeurèrent à La Chalade habitaient-ils ? Restèrent-ils dans l'abbaye en attendant qu'elle soit vendue, en avril 1791, à M. de Bigault de Parfondrupt (maire de La Chalade) ou trouvèrent-ils refuge dans des familles du lieu ? Les cisterciens, qui avaient des terres à cultiver, faisaient appel aux hommes du pays qui comptait environ 450 habitants. Tout porte à croire que les relations étaient bonnes et que les religieux furent aidés dans ces temps d'épreuve.

François-Emmanuel Claro (n° 448), né à Condé-en-Hainaut (Nord) en 1743, était sous-prieur. En janvier 1791, il était aumônier de la garde nationale. Il quitta La Chalade en 1797 pour Valenciennes (4), mais il y était revenu pour 1801 comme nous le verrons (acte de décès de Ventas). Il mourut en 1828 desservant de Saulmory (Meuse).

François Longuet (n° 1661), né à Audigny-les-Fermes (Aisne) en 1747, était curé de La Chalade depuis 1785. A ce titre, il prêta le serment constitutionnel le 30 janvier 1791 et fut inscrit sur la liste des constitu-

(1) A.D. Meuse, Bp 947.

(2) Le *Pouillé*, I, p. 745 écrit que tous réclamaient la liberté.

(3) Ce chiffre et les suivants indiquent leur notice dans mon « *Dictionnaire des prêtres, religieux et religieuses nés en Meuse ou vivants en Meuse pendant la Révolution* ».

(4) A.D. Meuse, L 1529.

tionnels (5). Mais un autre document (6) indique qu'il prêta le serment avec restriction. Aussi dut-il quitter ses fonctions dans les semaines qui suivirent pour être remplacé par un curé constitutionnel, un autre ancien cistercien de La Chalade, Ducrez.

Il repartit alors vers son département d'origine, car il est signalé comme habitant Bohain-en-Vermandois en l'an XI. Il mourut à Vervins en 1817.

Louis-Joseph Ducrez (n° 757), né en 1747, était, comme Claro, originaire de Condé-en-Hainaut (Nord). Procureur de l'abbaye, il succéda à Longuet comme curé « constitutionnel ». Il signa les actes des mois de 1791 comme « desservant ». En 1792, il se désigne comme curé. Il le fut jusqu'à la fin de 1793. A cette date, tout culte fut interdit.

Les lois du 3 ventôse (21 février 1795) et du 11 prairial (30 mai) permirent la reprise du culte, mais pas dans les églises. L.-J. Ducrez en profita certainement, mais nous n'avons de lui aucun acte de baptême et de mariage pour cette époque, alors que nous en avons pour d'autres paroisses comme Beaulieu.

Il dut rester à La Chalade durant toutes ces années (acte de décès de Ventas). Il sera nommé desservant de Boureilles en 1803, puis de Dun-sur-Meuse, où il mourut en 1812.

Jacques-Albert Ventas (n° 2591) était né à Avesnes (Nord) en 1733. Il demeura à La Chalade où il mourut le 9 thermidor an IX (27 juillet 1801).

L'acte de son décès nous apprend qu'il était en pension chez Claude Jametz, scieur de long. La déclaration fut faite « en présence des citoyens L.-J. Ducret et Emmanuel Claro, tous deux religieux ci devant ordre de Cîteaux, à La Chalade, amis ».

Antoine-Simon Vanin (n° 2562) était né à Châlons-sur-Marne en 1744. Quand les actes paroissiaux devinrent état-civil, il fut officier public pendant quelque temps. Il était encore à La Chalade en juillet 1792. Il demeurait avec les frères Claro et Ducrez. Il est mort à Dun en 1811, où il avait suivi le frère Ducrez. Il n'avait jamais repris de ministère.

Joseph Frison (n° 917) était né à Bettainvillers (Meurthe-et-Moselle) en 1747. Il ne resta pas à La Chalade. Pour le trimestre de juillet 1792, il toucha sa pension annuelle de 900 livres à Clermont où il habitait depuis plusieurs mois. Après le concordat on le retrouve curé de Trieux (Meurthe-et-Moselle).

Il mourut desservant de Sancy (Meurthe-et-Moselle) le 30 avril 1826, assassiné, a-t-on écrit. Mais son acte de décès ne le précise pas.

Jean-François Camberlin (n° 363) était né à Fort-sur-Sambre (Nord) en 1751. Il dut quitter La Chalade assez tôt (7). En 1817, il habitait à Laflamengrie (Aisne).

(5) A.N., D XIX/22.

(6) A.D., Meuse, L 1478.

(7) A.D., Meuse, L 1477.

Nicolas-Ulric Romagny (n° 2299) était né à Verdun en 1761. Il prêta le serment constitutionnel pour être du clergé diocésain. On le trouve vicaire à Lochères puis à Montmédy en novembre 1791. Quelques mois plus tard, il fut élu curé de Thonne-le-Thil.

Il abdiqua le 29 germinal an II et remit ses lettres de prêtrise le 26 ventôse an II. Resté à Thonne-le-Thil, le 1^{er} germinal an IV, il fut arrêté et emprisonné. Il fut libéré bientôt, le 22 germinal. Il avait été dénoncé pour avoir rétracté son serment. L'enquête prouva que le renseignement était vague. Ses papiers avaient été mis sous scellés. Il mourut en 1837 desservant de Rouvres, où il avait été nommé en 1805.

Jean Pierron (n° 2113) était né à Lamorville en 1765. Sur lui, nous avons davantage de renseignements d'après la lettre qu'il écrivit au cardinal Caprara (8).

Ses parents l'avaient forcé à être religieux bernardin (cistercien). Il avait obéi, mais « l'ennui et le chagrin le consumaient... Il refusa de prendre des ordres aux approches de la Révolution, qu'il vit arriver avec plaisir seulement parce qu'elle le rendait à la liberté... »

Pourtant, il est indiqué comme vivant encore à La Chalade en 1791 (7). Il préférerait certainement rester là plutôt que de retourner chez ses parents. On peut comprendre pourquoi.

Ses parents voulaient qu'il soit prêtre. Il se retira chez eux, mais ils « lui refusaient ce qui est nécessaire à la vie s'il ne condescendait à leur volonté ». Il fut ordonné diacre par l'évêque constitutionnel J.-B. Aubry. « Il aurait été infailliblement prêtre séculier, état qui ne lui convenait en rien si la Révolution, qui n'a pas toujours fait le bien, n'avait renvoyé tout culte religieux... ». C'était donc vers la fin de 1793.

Il déposa ses lettres de diaconat à Commercy le 30 brumaire an II.

Il exerça plusieurs métiers : administrateur du district, préposé aux achats des subsistances militaires, garde-magasin... Puis « il accéda aux vœux bien prononcés de ses parents » pour le marier à la nièce de sa belle-mère (son père veuf s'était remarié) et conserver l'héritage. Bientôt il fut déchiré par le remords. Aussi, pour retrouver la tranquillité de sa conscience, demanda-t-il au cardinal Caprara l'absolution des censures et de pouvoir recevoir le sacrement de mariage.

Il mourut à Lamorville en 1813, rentier.

La destinée des cisterciens de La Chalade fut bien différente de celle des chanoines de Montfaucon (9), dont certains moururent sur les pontons de Rochefort, victimes des persécutions religieuses de la Révolution.

Abbé André GAILLEMIN

(8) A.N., AF IV 1909 d 13/3.

(9) *Horizons d'Argonne*, n° 60, 1990, p. 67-91, article d'Alcide Leriche.

L'ABBAYE DE LA CHALADE EN 1790 : LA DISPERSION DES RELIGIEUX

Le 2 novembre 1789, suite à la proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, l'Assemblée constituante plaça les biens du Clergé à la disposition de la Nation, afin de restaurer les finances de l'Etat. Les communautés religieuses durent déclarer leurs biens dans les deux mois. La déclaration des biens mobiliers et immobiliers et des charges de l'abbaye de La Chalade fut faite, pour la mense conventuelle (1), le 10 février 1790, au bailliage royal de Clermont et signée par le frère Joseph Bricard, prieur (2).

Le décret du 20 mars 1790 prescrivit aux officiers municipaux de procéder à l'inventaire de tous les biens mobiliers et immobiliers, des revenus et des dettes, des papiers et des archives, car les communes étaient chargées de la vente et percevaient un seizième de bénéfice. Pour ce faire, les officiers municipaux devaient pénétrer dans toutes les maisons religieuses.

Le 13 février 1790, l'Assemblée avait décrété, par ailleurs, la sécularisation des ordres religieux. Les religieux voulant continuer la vie commune seraient regroupés dans des maisons dites « de réunion ». Les religieuses pouvant théoriquement demeurer dans leur maison d'origine. Précédemment, d'autres mesures avaient interdit de recevoir des postulants et d'admettre des novices à la profession religieuse. Les religieux souhaitant quitter le cloître recevaient une pension décente.

L'inquiétude gagna alors le frère Louis-Joseph Ducrez (3), procureur de l'abbaye, et les habitants du village de La Chalade. En témoigne cette lettre adressée au Comité ecclésiastique de l'Assemblée.

(1) En 1790, la mense conventuelle de l'abbaye de La Chalade possédait, dans le Clermontois et en Champagne, près de cinq cents hectares de bois, quelques prairies, six fermes, une tuilerie et presque toutes les maisons du village de La Chalade. Le détail en est donné dans cet inventaire du 10 février 1790. Nous n'avons pu étudier l'aliénation de la mense abbatiale.

(2) A.D. Meuse, Q 815.

(3) Sur Louis-Joseph Ducrez et les neuf autres cisterciens de La Chalade, voir, dans ce numéro d'*Horizons d'Argonne*, l'article de l'abbé Gaillemmin. C'est également l'abbé Gaillemmin qui a trouvé cette lettre de Ducrez aux Archives nationales (D XIX, 14). Nous le remercions de nous l'avoir communiquée.

Ducrez (comme 80 % des religieux meusiens desservants de paroisses – parmi lesquels les neufs cisterciens ou bernardins qui l'étaient –) prêta le serment constitutionnel exigé par la loi du 26 novembre 1790 des prêtres fonctionnaires. Procureur de l'abbaye de 1787 à 1790, il devint curé de La Chalade en 1791, succédant à son confrère Longuet qui avait prêté ce serment avec restriction. Ducrez était bien implanté dans la région : dès le 14 octobre 1790, il déclare avoir transporté « dans la maison du village qu'il doit habiter » du mobilier de l'abbaye. Il demeura à La Chalade durant toute la période révolutionnaire, exerçant les

A Messieurs,

Messieurs les Présidents, vice-présidents et notables du comité ecclésiastique,

D. Ducrez, Religieux procureur de l'abbaye de la Challade, ordre de Cîteaux, diocèse de Verdun, à l'honneur de vous représenter

que depuis l'époque des décrets rendus par l'auguste assemblée sur les Religieux, leurs fermiers et créanciers se sont alarmés d'une manière étonnante, sans fondement sans doute.

Les fermiers craignent que les baux nouveaux qu'ils tiennent des dits Religieux avant la tenue des états généraux, et pour lesquels ils ont payé des pots de vin, n'aient pas lieu en leur faveur après la vente qui doit se faire des biens du clergé ; et pour sûreté des deniers qu'ils ont été obligés d'avancer, ils se refusent à payer leurs canons, ce qui met le suppliant dans une gêne affligeante pour fournir aux dépenses journalières de la communauté.

Les créanciers présentent requête aux fins de saisir les fermiers, ce qui augmente encore la gêne du suppliant.

Les Religieux, d'un autre côté, profès de leurs maisons respectives selon l'usage de l'ordre de Cîteaux, refluent chacun dans leurs maisons, sans en avoir reçu des ordres des supérieurs majeurs (ce qui prouve l'anarchie) pour participer au mobilier de leurs maisons professes, dans l'espérance où ils sont que l'auguste assemblée les traitera favorablement pour entrer dans leur petit ménage (4).

Ces changements inattendus et de confusion, dérangent beaucoup les vues économiques du suppliant, qui désirant se conduire jusqu'à la fin en bon père de famille, se trouve lui-même fort embarrassé, ne sachant quel parti prendre ; ou se rendre dans sa maison de profession (5) à l'exemple de ces confrères, ou à continuer son office dans la maison, où il est et dont les intérêts lui ont été confiés.

Dans ces circonstances fâcheuses, le suppliant espère des sentiments patriotiques de nos seigneurs du comité ecclésiastique, qu'ils voudront

fonctions de desservant quand le culte était autorisé et hébergeant ses confrères Claro et Vanin.

En 1803, après le Concordat et le retour de la plupart des prêtres constitutionnels dans le giron de l'Eglise, il est nommé curé de Boureuilles (paroisse dont La Chalade avait été annexe jusqu'en 1705). Ce n'était pas assez pour lui : en 1807, il fit intervenir le général Radet et le sénateur Vimart afin d'obtenir une cure plus importante. C'est ainsi qu'il fut nommé en 1808 curé de Dun-sur-Meuse.

Pour tout ce qui concerne l'histoire religieuse du département de la Meuse sous la Révolution, consulter l'ouvrage de M^{re} Aimond, le *Pouillé du diocèse de Verdun* et les travaux de l'abbé Gaillemain (*Dictionnaire des prêtres, religieux et religieuses... et articles publiés dans le Bulletin des sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse*).

(4) Voir plus loin le cas de Jean-François Camberlin.

(5) Louis-Joseph Ducrez avait été professeur à l'abbaye de Foucarmont (près de Neuchâtel-en-Braye, Seine-Maritime) avant de venir à La Chalade en 1787. Était-il profès de Foucarmont ?

bien calmer les fortes et vives inquiétudes du suppliant, des fermiers et des créanciers de l'abbaye de la Challade ; et le dit suppliant continuera de former des vœux pour la prospérité de la plus auguste assemblée de l'univers.

A l'abbaye de la Challade, près de S^{te} Menehould, ce 20. mars 1790.

f. DUCREZ, Religieux procureur

On ne sait quelle réponse fut donnée à cette lettre. Un récolement des biens mobiliers de l'abbaye fut effectué par la municipalité de La Chalade les 21 mai et jours suivants (6). Une nouvelle visite domiciliaire fut faite le 8 octobre par la municipalité, afin « de vérifier les différents enlèvements de meubles que peuvent avoir fait les religieux et y constater les distractions qui en auraient pu être faites » (7).

Les frères Bricard, Vintas et Claro déclarèrent vouloir quitter l'abbaye et demandèrent une décharge pour ce qu'ils emporteraient. Réserve fut faite du cas du frère Pierron, parti en juillet en emportant ses effets et ses meubles (8). Il avait déménagé une nuit, sans prévenir ni les religieux, ni la municipalité de La Chalade. C'est du moins ce qu'affirme le procès-verbal établi le 17 juillet, par la municipalité, à la demande des religieux.

Lors de cette visite du 8 octobre, on constata qu'en fait les frères Bricard, Claro et Vintas avaient déjà enlevé tous les meubles de leurs chambres. Ils déclarèrent que ces meubles étaient uniquement à leur usage et « n'avoir rien enlevé du mobilier de la maison ». Ils demandèrent que la vérification de l'inventaire soit faite sous huitaine, car ils désiraient « sortir de la maison » et voulaient obtenir une décharge de tous les effets emportés.

Détail intéressant : « Ces messieurs (Claro et Vintas) nous ont représenté que le mobilier des chambres de chaque religieux n'était pas équivalent à celui de M. Bricard, prieur... » ! Ils demandent donc des meubles en supplément ou une rétribution. On ne sait ce que décida le district.

Le 25 octobre, de nouveau deux administrateurs du district de Clermont se rendirent à l'abbaye à l'effet de recevoir la déclaration des religieux « s'ils entendent profiter de la liberté qui leur est accordée par les décrets de sortir de la dite maison et de se retirer en leur particulier ou de continuer à mener la vie commune jusqu'à l'époque fixée par les dits décrets » (9).

(6) A.D. Meuse, Q 815.

(7) *Ibidem*.

(8) Sur Jean Pierron, le benjamin de la communauté (il avait 25 ans ; le plus âgé – Vintas – avait 57 ans ; l'âge moyen et le plus fréquent est une quarantaine d'années), dont le manque d'attrait pour la vie religieuse ou même l'état ecclésiastique est amplement attesté, voir aussi plus haut l'article de l'abbé Gaillemain. Son départ discret est évidemment en relation avec sa vocation religieuse « forcée » par ses parents.

(9) A.D. Meuse, Q 815.

Les frères Ducrez, Frison, Camberlin, Romagny et le frère Longuet, curé, « actuellement en récréation dans sa famille ayant laissé indication de sa volonté », déclarèrent vouloir continuer la vie commune au moins jusqu'au 1^{er} janvier 1791 et vouloir rester dans la maison. Le rapport des administrateurs du district de Clermont rappelle que les frères Bricard (le 13 octobre), Claro (le 25 août) et Vintas (le 25 septembre) « se sont retirés en leur particulier dans le lieu de La Chalade » et qu'ils en ont fait la déclaration à la municipalité. Quant au frère Pierron, sorti le 7 juillet – sans déclaration –, nous apprenons qu'il est allé résider à « Voix » (Lavoye). Il n'est pas fait mention du frère Vanin, ce qui est curieux, car on sait qu'il suivit les frères Ducrez et Claro à La Chalade, puis à Boureilles, et mourut chez Ducrez, à Dun, en 1811.

Cette visite avait également pour but une nouvelle opération de contrôle, avec apposition de scellés, opération ordonnée aux départements par le Comité d'aliénation des biens nationaux et le Comité des affaires ecclésiastiques le 19 octobre 1790, des dilapidations ayant été constatées dans diverses maisons religieuses. L'inventaire des papiers du « chatier » suivit, afin d'en tirer les baux, puis percevoir les revenus des biens afferlés. C'est alors que les frères Ducrez, Frison, Camberlin et Romagny déclarèrent que, ne voulant plus demeurer chargés de veiller sur les meubles, effets mobiliers, archives, titres, papiers et bibliothèque, ils demandaient de procéder au récolement du mobilier. Ce qui fut fait sur le champ.

Notons que les religieux présents demandèrent et obtinrent que leur soit rendu le couvert d'argent qu'ils avaient apporté à l'ordre en entrant en religion, de même que le mobilier et les effets à leur usage, ainsi que le prévoit les décrets de l'assemblée. « Le sieur Longuet, absent de ladite abbaye avec la permission de MM. les officiers municipaux », par déclaration sous signature privée du 20 octobre, demanda à rester curé de La Chalade et de continuer à habiter l'abbaye en cette qualité. Il réclamait également son couvert d'argent et les meubles de sa cellule.

Autre cas particulier : le frère Camberlin, qui fait observer que, depuis neuf ans, ses supérieurs l'ont envoyé dans différentes maisons en qualité de professeur ou de directeur (confesseur) (10) et qu'il n'est arrivé que le 13 mars de cette année 1790 à La Chalade, où on l'a logé, faute de place, dans une chambre d'hôte. Il réclame donc qu'on lui accorde les meubles et effets auxquels il a droit et qu'il n'a pas reçus. Toutes ces requêtes sont satisfaites.

De son côté, le frère Bricard, « ci-devant prieur » – qui est présent ainsi que les frères Claro et Vintas –, déclare « avoir emmené dans la maison où il réside dix-huit volumes de l'*Histoire du Bas-Empire* et vingt-trois de la bibliothèque de l'abbaye et qu'il offrait de remettre quand il en serait requis ».

(10) Jean-François Camberlin était auparavant directeur des religieuses de Notre-Dame-des-Prés à Troyes.

La vente des meubles et effets non attribués aux religieux fut fixée au lundi 8 novembre. Jusque-là, le frère Ducrez demeurerait seul comptable et garant envers le directoire du district et les autres religieux. Mais l'audition des comptes ne put se faire que juste avant la vente, les commissaires annonçant qu'ils doivent se transporter incessamment à Varennes afin de procéder à l'inventaire du mobilier des religieuses annonciades !

Le procès-verbal fut signé par les frères Camberlin, Romagny, Bricard, Claro, Vintas, Frison, Ducrez (procureur) et par les sieurs Létache, Demoulins, Crunat, Simonin, Martinet, Raulx et Mennehand (secrétaire). La vente du mobilier eut lieu le 29 novembre 1790 (11) et, le 18 avril 1791, tous les bâtiments furent adjugés à Jean-Marie de Parfonru (12). Tous les religieux avaient quitté l'abbaye, mais ils n'avaient pas tous quitté La Chalade. C'est ainsi que le frère Longuet, put cacher les reliques vénérées dans l'église de l'abbaye, en 1794, au plus fort des persécutions religieuses. Elles furent exhumées en 1822, mais les témoignages par lettres des anciens religieux encore en vie ne permirent pas de les identifier – et encore moins de les authentifier – toutes (13) !

Seule des abbayes cisterciennes argonnaises et meusiennes, celle de La Chalade s'offre encore presque entière à nos regards et à notre réflexion. En effet, plus ou moins rapidement après la dispersion des religieux, la vente des biens mobiliers, la saisie des archives et la vente des biens immobiliers, les bâtiments des abbayes furent partiellement ou entièrement démolis. Ainsi, de retour de Valmy, Goethe vit-il abattre l'église de l'abbaye de Châtillon (commune de Pillon, Meuse). Les acquéreurs n'avaient d'ailleurs que faire des églises abbatiales et les communes, sauf exception comme à La Chalade, possédait déjà une église paroissiale. Le reste des bâtiments pouvait servir à une exploitation agricole ou être transformé en habitation. Il pouvait aussi servir, comme les églises, de carrière de pierre ou achever de disparaître lors d'une des deux guerres mondiales. On retrouve également une partie du mobilier des églises abbatiales dans les églises voisines, ainsi que les restes de leurs bibliothèques et de leurs archives dans les dépôts d'archives et bibliothèques de la région.

Noëlle CAZIN

(11) A.D. Meuse, Q 815.

(12) A.D. Meuse, Q 1533, f° 177.

(13) *Pouillé*, I, p. 744.

LA FORÊT DE LACHALADE, UN JOYAU ARGONNAIS

Sur 2 176 hectares la forêt domaniale de Lachalade déroule des paysages de grande beauté, dont la diversité éclate à toutes les échelles, du panorama que des coupes forestières en bandes ménagent, dans les pinèdes, sur le ravin de La Chevrerie et les peuplements contrastés qui drapent ses versants, aux bouquets de calamagrostis qui inclinent leurs flèches mauves sous le vent, au jeune chevreuil inquiet débouchant d'une coulée. Elle offre à qui parcourt ses layons des contrastes soudains entre d'altièrres futaies de hêtres, de royales chênaies, de sombres armées d'épicéas et des bois de pins sylvestres, ouverts, lumineux comme des flammes, égayant les flancs raides des gorgeons aux sols secs et noirs sous les litières craquantes où, ici et là, percent les os blancs de la gaize. Dès que le soleil descend sur la plaine champenoise, les couleurs virent dans les fonds, ombreux, frais, humides aussi quand s'égrène un chapelet d'étangs. La forêt de Lachalade offre un condensé de l'Argonne, de ses milieux physiques, de ses richesses écologiques, de ses ressources forestières, exploitées de temps immémoriaux, gérées par aménagement depuis plus de deux siècles.

La forêt – toute forêt – est un potentiel écologique que les sociétés humaines exploitent, appauvrissent, conservent, enrichissent. La croissance biologique y rythme des cycles végétatifs aussi variés que le cortège des espèces qu'elle abrite et, au fil du temps et des compétitions entre vivants, structurent les formations végétales. Les demandes exprimées par les usagers, celles traditionnelles de bois d'œuvre, de bois de feu et de bois de charbon, de pacage ou de produits alimentaires, les actuelles pour des espaces récréatifs et de « nature », sont prises en compte par les gestionnaires. Pour les honorer, ils modèlent les peuplements, favorisent ou remplacent certaines essences, modifient les périmètres, contrôlent les accès et les prises. Dans nos pays de vieille civilisation rurale, les paysages forestiers sont ainsi, à tout moment, la résultante d'une action humaine sur un double potentiel biologique et écologique, la traduction d'échanges entre Nature et Culture (1).

Comment ces échanges concourent-ils à créer les paysages de la forêt ? Quelle est leur part relative et réciproque dans la physionomie et la dynamique des peuplements ? Dans cette livraison d'*Horizons d'Argonne* consacrée à l'abbaye de La Chalade, l'ancienne forêt abbatiale offrait un terrain de promenade et d'expérimentation idéal pour tenter de répondre à ces questions.

(1) GADANT (J.) (sous la direction de), *Atlas des forêts de France*, Paris, J.-P. de Monza, 1991, 240 p.

LES PAYSAGES ACTUELS DANS LEUR DIVERSITÉ

Lachalade, une forêt domaniale

La forêt de Lachalade est une forêt domaniale. Cette affirmation signifie *d'abord* un cadre foncier strict, celui de la part du domaine privé de l'État affecté au ministère de l'Agriculture et de la forêt. *Ensuite* un cadre juridique affirmé, car « tous les bois et forêts du domaine de l'État sont assujettis à un aménagement réglé par arrêté ministériel » (*Code forestier*, art. L. 133-1). La gestion de ce domaine est confiée à l'Office national des forêts, établissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle de l'État. *Puis* un cadre technico-économique défini par le document de gestion, « l'Aménagement ». Le tableau 1 montre, dans l'exemple de notre forêt, le caractère directif, fonctionnel et permanent de ce cadre, mais aussi sa capacité à évoluer, dans la durée d'application comme dans l'organisation du terrain. *Enfin* – et plus récent – un cadre environnemental qui fait aujourd'hui de l'aménagement le maillon local d'une chaîne de planification de la gestion forestière ; les directives nationales de gestion situent le rôle des forêts domaniales dans la politique forestière de l'État, les directives locales d'aménagement groupent les éléments d'analyse et les guides techniques communs à toutes les forêts d'une même région forestière.

Actes d'aménagement	Divisions	Traitement	Période d'application
Décrets de 1747 et 1753	Mense conventuelle	Taillis sous futaie	Non précisée
Décrets de 1753 et 1757	Mense abbatiale	Taillis sous futaie	Non précisée
Décret d'aménagement du 18-1-1863	Trois séries	Conversion en futaie	144 ans (1860-2004)
Décret de révision du 31-3-1892	Trois séries	Poursuite de la conversion	Même période
Décret d'aménagement du 18-1-1927	Trois séries	Poursuite de la conversion	36 ans 1926 à 1961
Arrêté de révision 17-2-1967	Première série	Futaie feuillue Futaie résineuse	24 ans (1965 à 1988)
Arrêté de révision 1970	Deuxième série	Futaie feuillue Futaie résineuse	24 ans (1970 à 1993)
Arrêté d'aménagement 15-1-1990	Première série	Futaie feuillue	15 ans (1989 à 2003)

Tableau 1 : Un siècle d'« Aménagements » dans la forêt domaniale de Lachalade.

Source : Archives de l'O.N.F. Centre de Verdun, et du ministère de l'Agriculture et de la forêt.

Un joyau dans son écrin

La forêt meusienne de Lachalade se déploie sur le massif de la gaize. Elle frange les affleurements humides de l'argile du Gault à la faveur des ruisseaux qui entaillent le front de la côte d'Argonne, dans la vallée marécageuse du Mollu et près de la ferme de Rochamp, où vit le chêne dit « Roi de l'Argonne », solitaire et majestueux avec ses 5 m de tour de taille ! Elle appartient à la région forestière « Argonne », qui s'étend sur le plateau de gaize et les secteurs des buttes témoins de la rive droite de l'Aire, en particulier le massif de Hesse (2).

Le joyau : la forêt

Paysages déployés sur les lanières de plateau au gré des coupes forestières qui ménagent d'amples horizons, paysages fermés des reliefs tourmentés, des vallons étroits, parallèles comme les dents d'un peigne, profonds, véritables ravins où l'hiver entretient souvent des ambiances froides, de vives gelées tardives. La constante double exposition des versants, septentrionale et méridionale, ménage de fortes oppositions, un phénomène quasi montagnard d'adret et d'ubac et, dans les fonds, de véritables îlots de climat montagnard.

Construire des itinéraires de promenades ou de randonnées est aisé, tant le réseau de desserte de la forêt est dense, du GR 14 au moindre layon entre deux parcelles (3). La route de La Forestière est un de ces axes qui donnent rendez-vous avec les paysages les plus classiques de la forêt. Partant du village devant l'abbaye, elle emprunte une longue échine jusqu'à La Haute-Chevauchée, route sommière du massif, qu'elle rejoint au carrefour de La Forestière, occupé par le cimetière militaire national du même nom. La voie pénètre en tranchée dans la forêt : la gaize arme le front des talus et joue d'une palette blanche et noire avec l'humus épais et sombre qui tapisse le sol. Les plantes herbacées donnent immédiatement la tonalité écologique. La fougère aigle, la myrtille, les longues hampes fructifères de la grande luzule appartiennent au cortège silicicole qui occupe les sous-bois légers.

Il est impossible de différencier par ses habits végétaux la forêt de Lachalade de ses voisines, forêts domaniales de Haute-Chevauchée au nord, du Grand-Pays au sud, forêt communale de Neuville à l'est. Il y faut la carte topographique, ou la route quand apparaît un panneau de l'ONF signalant le passage d'une forêt à une autre. Hormis ces signes, pas de critère visuel simple. Uniformité des peuplements ? certes non ; plutôt broderies communes à partir de quelques motifs forestiers définis par des caractères physiologiques et floristiques. Parmi eux, la hêtraie-chênaie sur limons des plateaux, accompagnée du frêne et du merisier en strate arborescente, avec un cortège d'herbacées neutrophiles où dominent l'aspérule odorante, le millet diffus, le carex sylvatique, le lamier jaune et la violette des bois ; ou la chênaie-bétulaie acidiphile de versant sud, sur

(2) CENTRE D'ÉTUDES ARGONNAIS, *Le Guide de l'Argonne*, Lyon, La Manufacture, 1987, 246 p.

(3) Carte topographique *Forêt d'Argonne* au 1/25 000, I.G.N./O.N.F., 1982.

gaize affleurante, marquée par une strate arborescente basse, ouverte sur un cortège silicicole, la callune, la bourdaine, la germandrée scorodaine, la fougère aigle.

Par contre, les dossiers de gestion portent le poids de ces divisions qui sont une des pierres angulaires de la diversité des paysages. Unité, série, affectation, canton, parcelle sont des échelons du découpage forestier. La forêt de Lachalade est divisée en deux séries – qui sont des groupes de parcelles formant chacune une unité de gestion. La première série, au nord, couvre 954,18 ha, la seconde, au sud, 1 211,56 ha. Il n'en a pas toujours été ainsi. Permanence de la division et mobilité des découpages en séries et parcelles ont des conséquences sur les peuplements.

L'écrin, la région forestière « Argonne »

Une région forestière est « une unité territoriale naturelle qui présente, pour la végétation forestière, des caractères de sol et de climat suffisamment homogènes pour abriter des types de forêts comparables » (4). Il faut comprendre le terme *abriter* comme *abriter actuellement* ou *abriter potentiellement*, dans le cas d'une forêt actuelle dont tout ou partie des espèces arborescentes ne seraient pas celles qui peupleraient la forêt naturelle en équilibre avec les seules conditions du milieu. Nous avons l'exemple ici des résineux introduits, pins sylvestres, épicéas et autres, depuis le XIX^e siècle surtout. Une présentation cartographique de la région a été faite par ailleurs (5).

A cheval sur les trois départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse, la région forestière d'Argonne couvre au total 100 080 ha avec un taux de boisement de 50,6 %.

Argonne	Surface totale (ha)	Surface boisée (ha)	Taux de boisement
Ardennes	15 710	36 140	43,5 %
Marne	12 590	18 200	69,2 %
Meuse	22 320	45 740	48,8 %
Total	50 620	100 080	50,6 %

Tableau 2 : Taux de boisement de la région « Argonne », par département.

Avec un taux de boisement double de la moyenne régionale française (25 %), la région « Argonne » est fortement boisée.

Les disparités sont notables quant à la propriété ; dans la Meuse, la forêt soumise, domaniale et communale, occupe une place dominante

(4) *Inventaire forestier national : Département de la Meuse, Résultats du deuxième inventaire forestier*, 1980, 2 tomes.

(5) AMAT (J.-P.) (sous la direction de), « La forêt et le bois », *Horizons d'Argonne*, 1987, n° spécial 55, 108 p.

(Tab. 3). On peut comparer ces valeurs avec le taux de soumission pour la France entière, 7,6 %, très faible.

Argonne	Propriété soumise (ha)	Propriété non soumise (ha)	Total (ha)	Taux de soumission %
Ardennes	6 860	8 850	15 710	43,7
Marne	5 870	6 330	12 200	48,1
Meuse	18 150	4 020	22 170	81,9
Total	30 880	19 200	50 080	61,6

Tableau 3 : Surface des peuplements boisés de production et type de propriété.

Les principales essences de la forêt

Il est impossible de connaître le nombre d'individus des essences présentes dans la forêt ; la notion la plus classique utilisée par les forestiers est celle d'*essence dominante* (6) dans un peuplement. En 1990, les estimations réalisées par les services de l'ONF donnent la répartition suivante (7) :

Essence dominante	Surface (ha)	% de la surface forestière
Hêtre	380,96	39,8
Chênes	225,17	23,5
Frêne	66,09	6,9
Autres feuillus	6,70	0,7
Total feuillus	678,92	70,9
Épicéa commun	168,01	17,5
Douglas	42,64	4,5
Pin sylvestre	27,50	2,9
Sapin (+ mélèze)	40,60	4,2
Total résineux	278,75	29,1

Tableau 4 : Les essences dominantes dans la forêt de Lachalade

La forêt argonnaise est restée entièrement feuillue jusqu'au XIX^e siècle. Le type de peuplement le plus fréquent était, nous le verrons, un taillis à charme et chêne prépondérants sous une futaie à réserves de chênes rouvre (*Quercus sessiliflora*) et pédonculé (*Quercus pedunculata*) et de

(6) L'*essence dominante* (ou prépondérante) d'un peuplement est l'essence la plus représentée dans ce peuplement, c'est-à-dire celle qui occupe la plus grande surface, dans l'étage dominant.

(7) O.N.F. (Centre de Verdun), 1990 – Arrêté d'aménagement de la forêt domaniale de Lachalade – 1^{re} série (Meuse), révision d'aménagement 1989-2003, division de Verdun-Clermont.

hêtre. La proportion des essences de la futaie et la composition du taillis variaient beaucoup avec l'exposition et la position topographique.

Le chêne est aujourd'hui l'essence dominante dans 20 % environ des peuplements. Il apparaît en majestueux individus sur les marges orientales du massif et dans l'Argonne des étangs, où il bénéficie de sols argileux profonds à bonne réserve hydrique. C'est là que sont concentrés tous les chênes rois, forêts de Montiers, de Lisle, de Sainte-Menehould, de Châtirces. Quelques exceptions ne doivent pas faire illusion, car les croissances sont très lentes. Pour le « Roi de Rome », planté en 1811, l'accroissement moyen en circonférence a été de 17 mm par an jusqu'en 1936, et seulement de 9 mm par an de 1936 à 1980. Sur les stations acidiphiles des plateaux, l'accroissement est aussi faible, mais le bois assure de très bonnes prestations technologiques. Ce sont les chênes qui offrent les meilleures potentialités dans les stations forestières reconnues en Argonne. Le chêne sessile a ainsi été retenu en 1989 « essence principale d'objectif » pour la 1^{re} série de la forêt de Lachalade.

Le hêtre domine néanmoins dans la forêt. Il compose de belles futaies, aussi productives que les chênaies, même sur la gaize. Mais sa valeur et ses qualités technologiques ne s'affirment vraiment qu'en versant nord et sur plateau limoneux, comme le montre le tableau 5 qui reprend des valeurs publiées par l'Afocel-Armef (8). Elles concernent des arbres de futaie de 130 ans situés dans les stations les plus caractéristiques du massif argonnais. Le hêtre doit être conduit à l'avenir en mélange de futaie avec le chêne dans ces stations.

Station Circonférence à 1,30 m	Fond et bas de pente	Plateau limoneux	Pente nord	Plateau sur gaize altérée	Plateau sur gaize et pente sud
Chêne	2,61 m	1,88 m	1,82 m	1,61 m	1,39 m
Hêtre	3,02 m	3,02 m	1,85 m	1,87 m	1,72 m

Tableau 5 : Dimensions comparées du chêne et du hêtre dans différentes stations argonnaises.

Des autres essences feuillues indigènes, le merisier, l'érable-sycomore et le frêne sont les plus intéressantes. Ce dernier, abondant sur les sols frais et profonds de la dépression de pied de côte, fait aujourd'hui l'objet d'une sylviculture spécifique dans la 1^{re} série de la forêt.

Les résineux furent introduits au cours du XIX^e siècle, en regarnis dans les chênaies claires des versants sud, envahies par une lande à bouleau, fougère et callune. Ils furent représentés au début par le seul pin sylvestre, puis par l'épicéa. Les reboisements de la zone rouge apportèrent la diversité : ils firent appel à d'autres essences, l'épicéa surtout, mais aussi le

(8) DUBOIS (J.-M.), « Conseils aux reboiseurs de l'Argonne », *Informations-Forêts*, Afocel-Armef, 1982, n° 3, p. 193-219.

mélèze, le sapin, puis le douglas après 1945, avec les reboisements aidés par le fonds forestier national.

NAISSANCE ET TROUSSEAU DE BAPTÊME

A la veille de la Révolution, l'abbaye de La Chalade, dont la forêt porte le nom, est une parmi la quarantaine d'établissements religieux (abbayes, prieurés et chartreuses) que compte l'Argonne. Chacun possède des biens assez divers et étendus pour assurer une possible autarcie. Toujours fondée sur la trilogie du grain, du bois et de l'eau, celle-ci exige donc, avec les terres, la propriété de forêts, d'étangs, mais aussi de forges, de verreries, de tuileries.

Naissance d'une forêt domaniale

L'histoire domaniale de la forêt de Lachalade, comme celle de toutes les forêts du domaine privé de l'État, commence à la Révolution. Ce domaine de plus de 2 000 ha s'est constitué en plusieurs étapes.

A la fin de l'Ancien Régime, la forêt dite de l'abbaye Notre-Dame de La Chalade regroupait, sur 1 900 ha environ, deux massifs contigus mais distincts sur les paroisses de La Chalade et du Claon, et une forêt indépendante, Le Bouzon, sur la commune de Montblainville. Le bloc principal comprenait deux unités, connues sous le nom de *menses* (9). Au sud, la mense conventuelle comptait deux séries, celle du Claon (380 ha environ), la plus méridionale, séparée de celle de La Chevie (90 ha) par le bois du Princier ; au nord, la mense abbatiale, groupant la série du Grand-Triage (525 ha) sur la crête de La Haute-Chevauchée, celle des Rouges-Terres (864 ha), dominant la vallée de la Biesme et le village de La Chalade, et celle du Bouzon (56 ha). Pour reprendre l'expression consacrée des aménagistes du siècle dernier, ces quatre séries « appartenaient de temps immémorial » à l'abbaye de La Chalade. La forêt vivait au rythme des traitements sylvicoles propres au régime du taillis sous futaie qui imposait au taillis un passage en coupe tous les 25 ou 30 ans. La durée de la rotation impliquait la division de chaque série en 25 (ou 30) coupes ordinaires qui étaient assises sur le terrain par un parcellaire. De plus chaque mense abritait un *quart en réserve* (10) traité aussi en taillis sous futaie, Le Grand-Rupt (126 ha) dans la mense conventuelle, Le Mollut et La Gorgia (130 ha) dans la mense abbatiale. Celle-ci participait bon an mal an pour les deux tiers du revenu de la forêt.

L'année 1860 vit l'incorporation au domaine privé de l'État des 260 ha de la forêt enclavée du Princier, assise pour une part sur le territoire communal de Neuville. Ce Princier était resté jusqu'en 1789 en

(9) Mense abbatiale : revenu ecclésiastique. Partagée souvent, dans les abbayes, sous l'Ancien Régime, en mense *abbatiale* : revenu qui était la part de l'abbé, et mense *conventuelle* : part des religieux.

(10) *Quart en réserve* : la réserve est la partie d'une forêt aménagée conservée pour une attribution et une utilisation future, non encore précisées. En France, le quart de la possibilité de certaines forêts collectives soumises au régime forestier pouvait être constitué en réserve. C'est le quart en réserve.

indivision entre le chapitre de la cathédrale de Verdun et le prince de Condé. La donation du Clermontois, établie en 1648 après le traité de Münster, confirmée en 1659 à celui des Pyrénées, fut révoquée par décret le 15 mars 1791. Elle fut confisquée au titre de bien d'émigrés. Sous la Restauration, par la loi du 5 décembre 1814, leurs biens personnels furent rendus aux émigrés ; les *apanages* (11) en constituaient environ les deux cinquièmes. Les « Bois des ci-devant princes français » figuraient pour 181 401 ha parmi les forêts encore sous séquestre (12). Les forêts des princes de Condé représentaient 38 101 ha, à titre de propriété privée ou sous la condition de droit de retour envers les domaines. Comme pour les autres bois non aliénés du Clermontois, une ordonnance de mai 1814 rendit au prince de Condé la moitié du Princier. Cette propriété passa à Louis-Henri-Joseph de Bourbon, son fils. Mais, entachée de domanialité, cette fraction du domaine du Clermontois restituée à Condé fut soumise au droit du « rachat du quart » (loi du 14 ventôse an VII). Aussi le duc de Bourbon s'engagea-t-il, en 1828, à payer le quart de la valeur du sol et du taillis et la totalité de la valeur de la futaie des biens domaniaux engagés dont il était détenteur. Le paiement fut en partie honoré grâce à la vente à l'État du Palais-Bourbon de Paris. A sa mort en 1830, la propriété échut à Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, son filleul et légataire universel. Le duc d'Aumale vendit sa part du Princier en 1852 à un particulier, pour une somme de 90 000 F. Le bois fut revendu en 1881 pour 200 000 F. Le dernier acquéreur et ses héritiers proposèrent à l'État de lui céder leur part du Princier par voie d'échange. Les 258,62 ha furent estimés à 543 216 F. Un décret de juin 1887 autorisa l'échange de cette forêt avec deux parcelles de 53 ha dans la forêt domaniale de Sénart, près de Melun. La prise de possession fut effective en mai 1888 ; l'État se trouvait dès lors propriétaire de tout le bois du Princier.

Durant tout le XIX^e siècle, la forêt de Lachalade resta attachée à la 16^e conservation de Bar-le-Duc, inspection de Verdun-Ouest, cantonnement de Clermont-en-Argonne. En 1860, six personnes assuraient la surveillance de la forêt. Un brigadier domanial résidait à Neuville, trois gardes domaniaux à Lachalade, Le Claon et Boureuilles, deux gardes mixtes (domaniaux et communaux) à Boureuilles et Neuville. Deux cantonniers habitant Lachalade étaient attachés à la forêt. A la fin du siècle, les postes de cantonniers n'existaient plus et le personnel forestier était ainsi réparti : un brigadier et un garde domanial logés en maison forestière, deux préposés domaniaux à Lachalade et au Neufour, deux gardes mixtes à Boureuilles et à Neuville. La maison forestière dite du Four-des-Moines fut construite en 1864 à l'embranchement des chemins de Lachalade et de La Haute-Chevauchée, à l'angle nord-est de la parcelle 15 de la 2^e série. Six emplacements de un hectare chacun,

(11) La définition traditionnelle d'*apanage* est rappelée par Baudrillart, en 1823 : les apanages sont des « domaines que les souverains donnent à leurs puînés, pour qu'ils puissent en vivre d'une manière digne de leur rang, et pour leur tenir lieu de partage » (article « Apanage » du *Dictionnaire des Eaux et forêts*, 1823). Les biens des Bourbon-Condé n'étaient pas compris dans les apanages au sens strict.

(12) *Les Eaux et forêts du 12^e au 20^e siècle*, Paris, Editions du CNRS, 1987, 768 p.

proches des lieux de résidence, avaient été défrichés et attribués au personnel à fin de terre de culture et de jardins privatifs.

Mais l'histoire forestière, elle, n'a pas commencée avec la Révolution.

Un passé aménagé

Comme pour la majorité des forêts françaises, la vie et l'activité dans la forêt abbatiale assuraient la satisfaction du besoin majeur des populations en bois de chauffage, tout en ménageant une part de la production ligneuse pour des usages de bois d'œuvre, charpente, menuiserie, charronnage, construction. En 1886 par exemple, les bûcherons meusiens abattaient et façonnaient 106 745 m³ de bois d'œuvre et encore 529 855 m³ de bois de feu, respectivement 17 % et 83 % en volume (13). Et pourtant, déjà, le charbon avait supplanté le bois comme combustible industriel. La structure du couvert arborescent la plus apte à répondre à cette double fonction de production ligneuse était celle du mélange futaie-taillis. A exploiter et perpétuer une telle structure étaient voués les aménagements, tel celui de 1751 sous l'application duquel avait vécu la forêt jusqu'à la Révolution.

Avant 1789, dans la forêt de Lachalade comme dans toutes celles du Clermontois, quand une parcelle venait en coupe, le taillis était réalisé un an avant la futaie. Ce mode d'exploitation dissociatif permettait de jouer sur la concurrence que les divers utilisateurs entretenaient sur les produits forestiers. Il laissait espérer des prix de vente plus élevés par le jeu de la concurrence entre les verriers, amateurs de taillis, et les marchands de bois amateurs de la futaie. Ce n'est qu'en 1810 que fut instituée l'exploitation et la vente synchrone du taillis et de la futaie.

Jusqu'en 1806, les coupes de taillis de la série du Claon étaient affectées à l'affouage de la verrerie du Claon par un bail emphytéotique daté de 1706, alors que la futaie exploitée à chaque coupe de taillis était vendue annuellement. Futaie et taillis du reste de la mense étaient vendus façonnés en bois très courts (0,22 à 0,24 m) communément appelés *perdus*. Ils alimentaient les verreries de La Chalade et du Claon. Le chêne fournissait de nombreux produits, bois de charpente, planches, merrains, échalas et écorces pour le tannin, plus rarement des bois de marine. Les beaux sciages de charpente étaient exportés jusqu'à Paris ; les merrains, transportés à Florent, étaient de là dirigés sur la Champagne ; échalas, bois de construction et bois de feu aussi étaient expédiés dans la Marne. Le hêtre fournissait en bois d'œuvre l'industrie locale et, à partir de 1860, alimentait un atelier d'injection de traverses de chemin de fer installé à Varennes ; taillis et houppliers étaient débités en bois de chauffage.

(13) BERTRAND (A.), « Forêts meusiennes », *Dossiers documentaires meusiens*, Bar-le-Duc, O.C.C.E., 1979, n° 17, 64 p.

Le charme, essence du taillis, ne fournissait que du bois de feu, exceptionnellement du bois de charonnage. Les autres essences feuillues alimentaient les très nombreux tourneurs, surtout ceux de Malancourt et de Varennes, et les diverses petites industries du bois (14).

Le bois du Princier – 785 arpents (15) – était traité en taillis sous futaie. A la veille de la Révolution, sa réserve était très appauvrie. Le taillis était exploité à 25 ans avec balivage pour subvenir aux besoins de la forge de Montblainville, alimentée aussi par la forêt de Hesse (2 315 arpents) et les bois de la gruerie de Varennes (1 452 arpents), soit au total 4 552 arpents. Les ventes de la futaie profitaient au prince de Condé et à l'évêché de Verdun.

La forêt était soumise à des droits d'usage. Citons le droit de vaine pâture que les habitants de la commune de Neuville possédaient dans Le Princier depuis 1241, souscrit d'abord par le comte de Bar et le princier (16) de Verdun, puis par la charte de Neuville en 1246. Un arrêté de préfecture consacra ce droit le 20 nivôse an XII, mais le préfet, en mai 1863, rejeta une demande de la commune qui voulait se faire reconnaître comme usagère du pâturage. Depuis, ce droit d'usage est réputé éteint.

A titre d'exemple de bilan quantitatif, en 1828, les usines argonnaises (soient onze verreries, quatre forges – celles de Montblainville, Cheppy, Chehéry et Apremont – sept faïenceries, neuf poteries, quatre fours à chaux) consommaient 98 000 stères de perdus, 111 500 stères de charbonnette, 25 500 stères de bûches et 330 000 fagots.

Établir le troussseau

Les grandes réformes du XIX^e siècle forestier touchent la forêt domaniale de Lachalade d'autant plus rapidement que nous ne sommes pas loin de Nancy, de sa récente école forestière, lieux où s'élaborent les nouvelles théories et pratiques de la foresterie française moderne.

Ménager, aménager

Au XIX^e siècle, aménager une forêt, c'est y introduire une gestion rationnelle de ses peuplements qui contraste avec les pratiques empiriques de l'Ancien Régime (17). Aménager, c'est donc établir puis

(14) « Les tourneurs de Malancourt, 80 en 1846, encore 14 en 1886, avaient produit jusqu'à 10 millions de pièces de bois par an, très variées, tant éléments de jouets qu'articles de mercerie, boutons, coulants, glands, grains, tubes... Ceux de Neuville, de Varennes, se spécialisaient dans les barreaux pour chaises, pieds de fauteuils et de tables, berceaux... (BERTRAND (A.), *op. cit.*, p. 25).

(15) Arpent du Clermontois : 0,32 ha.

(16) Le *princier* était le premier dignitaire du chapitre de la cathédrale de Verdun au Moyen Âge.

(17) Pratique empirique ne signifie pas absence de pratique. Les « aménagements forestiers » du XVII^e siècle organisaient déjà la gestion des forêts dans l'espace et dans le temps pour évaluer et préserver les possibilités de la récolte à venir. C'est aux forestiers de cette époque que nous devons les futaies de chênes qui illuminent le patrimoine.

appliquer des règles de conduite. La forêt produit des biens et des services de natures diverses et de valeur relative dans le temps et dans l'espace. L'aménagement forestier édicte les règles de gestion qui sont nécessaires pour satisfaire en bois — ou en revenus tirés de la vente des produits de la forêt — non seulement les besoins de son propriétaire, mais aussi ceux de la collectivité. « Protéger les droits des générations futures contre l'empressement de jouir et l'envahissement des générations présentes et faire observer les nuances qui séparent la jouissance collective de la jouissance individuelle », tel est le *credo* du *Code forestier* de 1827. Il traduit la volonté du législateur d'assurer la pérennité du patrimoine forestier des forêts de l'État et des collectivités publiques.

Alors que l'aménagement de la forêt domaniale de Lachalade allait être édicté, quel était, en ce milieu du siècle, l'avenir prévisible du patrimoine forestier public français ? Les guerres (révolutionnaires et du Premier Empire), les invasions de 1814 et de 1815, les révolutions de 1830 et de 1848 avaient doublement pesé sur la forêt. Altération des consistances d'abord, car la diminution de la durée des rotations du taillis, la pratique de coupes hors calendrier sur de vastes surfaces avaient appauvri les peuplements. Modification des contenances ensuite. En 1860 en effet, l'aliénation touchait déjà plus de 300 000 ha de forêts domaniales, et plus de 10 000 ha de très belles forêts communales ou d'établissement public avaient été distraites du régime forestier, vendues ou défrichées. La loi de 1859 sur les défrichements donnait de grandes facilités aux propriétaires. Comment, dans ces conditions, continuer à tirer profit de la forêt, à accroître à la fois la production de produits ligneux et les revenus ? Une des rares solutions était de modifier radicalement le régime sylvicole en vigueur, celui du taillis sous futaie. « C'est d'appliquer à ce sol le traitement naturel qui assure dans son exécution la plus grande production en volume et en argent... la futaie » (18). Mais il était impossible, dans la quasi-totalité des forêts soumises, d'obtenir une futaie complète, apte à se régénérer seule, par simple coupe du taillis des peuplements de taillis sous futaie, car les réserves étaient insuffisantes. Cette situation était très préoccupante en Meuse, où « les forestiers appelés à diriger les balivages (...) éprouvent les plus grandes difficultés à recruter les baliveaux de bonnes essences *chêne* et *hêtre*, et beaucoup, en refermant leur calepin, éprouvent une impression d'inquiétude en constatant que l'avenir des coupes qu'ils viennent de marquer est des plus aléatoires, si ce n'est compromis » (19). Il fallait donc partir de la totalité des peuplements existants pour obtenir, au terme de plusieurs décennies, la futaie souhaitée.

Les méthodes sylvicoles sont définies, présentées et commentées dans le *Cours élémentaire de culture des bois*, professé à l'école forestière de Nancy par Lorentz, son premier directeur, puis par Parade. Les arbres en cépées, propres au taillis, doivent reculer au profit des arbres de haute tige. Pour cela, il faut *convertir*, c'est-à-dire appliquer des traitements qui

(18) BECQUET (M.-Ch.), « De la conversion des taillis en futaie », *Revue des Eaux et forêts*, 1867, t. 6.

(19) LESSEUX (M. de), « Taillis sous futaie dans la Meuse », *Bulletin de la société forestière de Franche-Comté et Belfort*, n° 4, décembre 1909.

font passer les peuplements d'un mélange futaie-taillis à une futaie pleine, en conservant les mêmes essences principales. Comment ? La conversion est réalisée par des opérations de régénération à partir des semences des grands arbres de la réserve, pour produire des francs-pieds ou arbres issus de graine (20). Ces traitements exigent un bon couvert ; il faut donc le préserver ou le réintroduire dans les peuplements ouverts ou les vides, par semis ou plantations. L'aménagement est adopté pour une durée variable, au vu de la longévité des essences qui constituent les peuplements. L'aménagement appliqué à la forêt domaniale de Lachalade, qui avait pour but de convertir aussi rapidement que possible la forêt en une futaie de chêne et de hêtre mélangée de quelques essences feuillues secondaires, est ainsi la parfaite illustration du long, patient, énorme travail de conversion des peuplements entrepris dans la France de l'Est après l'adoption du Code forestier.

L'aménagement forestier de mars 1864

Aux termes du décret du 20 août 1863 et du règlement d'exploitation approuvé le 14 mars 1864, la forêt a une contenance boisée de 2 176,45 ha. Elle est soumise à des exploitations dirigées en vue de la conversion des peuplements de taillis sous futaie en futaie pleine, cela sur une révolution de 144 ans divisée en quatre périodes égales de 36 ans, la première réputée commencer en 1860.

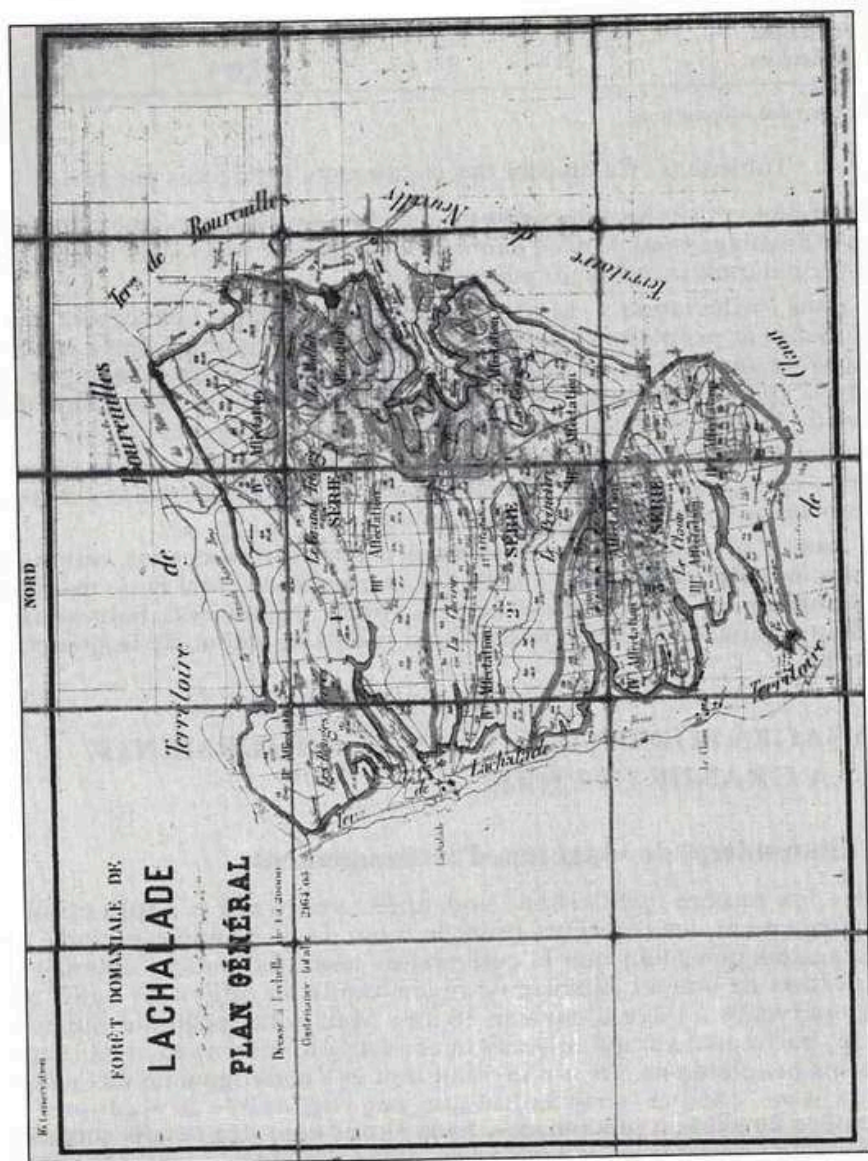
Les essences à cultiver sont le chêne, le hêtre, accessoirement le charme, le frêne, les érables plane et sycomore.

La forêt est divisée en trois *séries* (21) d'exploitation qui sont, du nord au sud : la 1^{re} série du Mollut (963,50 ha), formée des cantons du Mollut, du Grand-Triage et des Rouges-Terres ; la 2^e série du Princier (689,25 ha), formée des cantons de La Chevrie, du Princier, La Gorgia et une partie du Grand-Triage ; la 3^e série du Claon (523,70 ha), identique à l'ancienne série du même nom (photo 1).

Chaque série est exploitée suivant le principe des affectations. Pendant la première période de 36 ans définie par l'aménagement, quatre affectations sont prévues : la première en coupe de régénération, les seconde et troisième en coupe de taillis dans le taillis sous futaie, préparatoire à la conversion, la quatrième en coupe de conversion. Les trois périodes suivantes voient le passage successif des affectations à la coupe de régénération (Tab. 6). Au terme des 144 ans d'application, la forêt doit être devenue une futaie, contenant, par série, des massifs homogènes aux classes d'âges étagées.

(20) Une procédure directe peut aussi être pratiquée par la sélection des meilleurs brins du taillis ; dans ce cas, le peuplement final sera une futaie sur souche (reconnaissable au renflement caractéristique de la base des troncs) à partir de laquelle se fera la conversion proprement dite.

(21) Une *série* est un ensemble de parcelles groupées pour former une unité du point de vue de l'aménagement. C'est une unité d'objectifs et, généralement, une unité de traitement (cf. *Manuel d'aménagement*, ONF, 1989).



(Photo : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.)

Périodes	1 1864-1900	2 1901-1936	3 1937-1978	4 1979-2008
Coupes : de régénération préparatoire de conversion d'amélioration	1* 2 et 3 4	2* 3 1 et 4	3* 1, 2 et 4	4* 1, 2 et 3

* Numéro des affectations.

Tableau 6 : Calendrier des traitements sylvicoles par série

Pour concrétiser les interventions dans les peuplements que prescrit ce type d'aménagement, voici l'exemple des travaux sylvicoles appliqués à une série durant la première période :

- dans l'affectation 1, la régénération des parcelles concernées vise à renouveler le peuplement par l'ensemencement naturel. Menée avec les ressources propres de la futaie en semenciers, elle commence par une coupe d'ensemencement (22), suivie à dix ans environ de la coupe définitive de la futaie si les semis sont assez denses et réguliers ;

- dans les affectations 2 et 3, des coupes de taillis sous futaie préparatoires sont réalisées par un balivage d'autant plus serré que le groupe se rapproche de l'époque de la régénération ;

- dans l'affectation 4, des coupes d'amélioration sont suivies de coupes de taillis sous futaie à balivage serré afin de créer et de maintenir un peuplement composé de semis, rejets vigoureux, baliveaux et modernes, apte à former une futaie au moins au début de la quatrième période.

PAYSAGES FORESTIERS AVANT LA TOURMENTE DE LA GRANDE GUERRE

Un bilan mitigé de vingt ans d'aménagement

Dès les années 1880-1884, soit après vingt ans d'application de l'aménagement, les forestiers tirent le bilan de la première période. Les aménagistes pensaient que la conversion serait facilement obtenue par l'exécution de coupes directes de régénération au milieu de taillis sous futaie parvenus à l'âge d'environ 36 ans. Mais cette technique supposait que les baliveaux, sur qui reposait la conversion, fussent assez nombreux dans les peuplements. Or il n'en était rien et l'hétérogénéité des peuplements dans chaque série entraînait des difficultés à appliquer les méthodes de gestion préconisées. Sans entrer dans des détails sans objet ici, on peut rapporter les réflexions les plus fréquentes des agents chargés de l'application de l'aménagement sur le terrain :

(22) « C'est sous cette dernière dénomination que nous désignerons désormais la première exploitation d'une coupe de futaie pleine qu'on veut réensemencer naturellement, BAUDRILLART, *Annales forestières*, t. 2, avril 1809). »

a) La diversité des sols forestiers, liée à la géomorphologie et à l'exposition, crée des conditions écologiques très variables. Ces données primordiales, qui sont bien explicitées aujourd'hui dans la notion de *stations forestières*, sont à l'époque loin d'être clairement perçues, *a fortiori* maîtrisées si même elles sont entrevues. Cette diversité s'exprime dans les deux situations extrêmes de la dynamique végétale : l'abondance et la facilité de reprise des semis sur les sols équilibrés, épais, à bonne réserve en eau des plateaux, comme dans les cantons du Mollut et de La Gorgia ; les difficultés de reprise de pauvres semis dans les peuplements maigres, ouverts, trop vite colonisés par les héliophiles, sur les versants raides aux sols pelliculaires, aux humus acides. C'est ainsi que les coupes préparatoires de 2^e et 3^e affectations n'ont créé de peuplements compacts que dans les fonds de vallée et sur les plateaux couverts de limons assez riches. Partout ailleurs, les peuplements obtenus sont ouverts, hétérogènes, parcourus de nombreux vides, de clairières landeuses.

b) Beaucoup de taillis de seize à trente-trois ans sont encore trop jeunes pour produire la régénération. L'impératif est de les laisser vieillir pour que les plus belles de leurs perches puissent aussi concourir à la production de semences dans les taillis sous futaie à réserve trop clairsemée.

Les éclaircies ont souvent été néfastes, surtout celles pratiquées largement comme le préconisait l'aménagement. Sols livrés à un trop brutal éclaircissement, assèchement des réserves en eau des sols sur les versants raides, passage des microclimats d'abri sous couvert forestier au mésoclimat sec des versants sur roche poreuse, acide et sub-affleurante, ont provoqué l'apparition et le maintien de vastes vides, vite conquis par la génistaie et la fougériaie. La seule possibilité offerte pour recréer l'état boisé fut l'introduction d'essences résineuses en semis, pin sylvestre en tête. En 1892, ils occupaient 144 hectares.

c) L'aspect financier est à prendre en compte comme facteur explicatif. L'aménageur, qui désirait obtenir un revenu élevé de la forêt au début de la première période afin d'assurer la transition financière entre les deux régimes, a prescrit de réaliser, en première affectation et dès la coupe d'ensemencement, tous les anciens les plus vieux, afin « d'éviter les dommages que leur extraction ultérieure eût causé au jeune massif ». Or ces grands arbres de futaie assurent toujours une grande partie de la production de semis. Potentialité évanouie, la forêt de Lachalade perdit trop vite des ressources précieuses pour sa régénération naturelle.

Une vocation maintenue dans la révision d'aménagement de 1892

La conclusion de ce catalogue de remarques ne remet pas en cause le régime de la conversion. Mais elle souligne que la régénération naturelle immédiate des peuplements de taillis sous futaie ne pouvait être obtenue avec des éléments insuffisamment aptes à la produire. Les coupes d'ensemencement ont été trop claires, les semis, dégagés trop vite ; le sous-étage n'a pas été maintenu assez longtemps, les semenciers, trop souvent coupés trop tôt. Ces procédés, acceptables dans des milieux riches, se révèlent néfastes et très aléatoires dès que les réserves nutritives sont

faibles et que la concurrence des plans d'essences forestières avec les herbacées et les ligneux pionniers héliophiles devient disproportionnée.

Tout cela conduisit les forestiers à arrêter, en mars 1892, une révision d'aménagement. Tout en réaffirmant la vocation de la forêt de Lachalade, elle proposait des réponses aux problèmes apparus en vingt ans d'application et qui ne pouvaient aller qu'en s'aggravant. Car, à cette date, la conversion en futaie était fort peu avancée dans les parties soumises depuis 1863 aux travaux d'exploitation qui devaient y conduire. La régénération n'était acquise que sur des surfaces restreintes dans les premières affectations des deux premières séries. Les dispositions fondamentales de l'aménagement en vigueur furent donc maintenues, sous réserve d'adaptation aux nouvelles réalités de terrain et à un environnement technico-économique modifié. En effet, depuis cette date, pour la forêt argonnaise comme pour une grande partie des forêts nationales, l'écart financier entre les ventes des produits de bois de feu et de bois d'œuvre s'est creusé rapidement. D'un côté, les coupes de taillis perdirent vite de leur valeur marchande. Dans les forêts des particuliers voisines, elles se vendaient difficilement 200 F l'hectare, prix dérisoire. Le démantèlement de l'industrie verrière, l'extinction des fours à chaux, la transformation de l'industrie métallurgique et le remplacement de ses sources énergétiques ont provoqué l'avitilissement des bois de charbon et de chauffe, produits en grande quantité par le taillis. Il n'était plus personne, en ces années 1890, pour croire à une inversion de tendance. A l'inverse, les produits ligneux de la futaie étaient de plus en plus demandés. L'absence de pierre de construction dans la région champenoise, le traditionnel usage du colombage dans le bâti neuf comme dans la reconstruction, assez fréquente, entretenaient et fortifiaient la forte demande régionale en bois d'œuvre.

Nouveaux venus sur le marché, furent les étais de mine demandés par les houillères des régions limitrophes et les exploitations de phosphate dont le développement nécessitait la poursuite des extractions en galeries souterraines. Certes le taillis peut fournir en abondance les bois spécifiques, mais uniquement dans les terrains fertiles assurant des brins de cépée solides et bien conformés. Les éclaircies de la futaie, elles, les offraient partout et dans une plus large proportion par unité de coupe.

Le descriptif des peuplements, un arrêt sur image

Une précieuse source de connaissance des paysages de la forêt domaniale de Lachalade est le descriptif des peuplements réalisé en 1886 en préalable à la révision d'aménagement de 1892. Il brosse la géographie forestière de l'avant-guerre. Recensées à l'échelon de la parcelle, les informations fournies sont les suivantes : l'identification de la parcelle, numéro et contenance ; sa topographie ; la litière et la strate herbacée ; l'âge des bois ; la description sommaire des peuplements ; des renseignements sur les opérations prescrites et réalisées pendant l'aménagement en vigueur. Voici, à titre d'exemple, le descriptif de la parcelle 33 (1^{re} série, 4^e affectation), qui occupe le quadrant sud-ouest du carrefour de La Pierre-Croisée :

— *Contenance* : 24,75 ha.

- *Topographie* : plateau légèrement incliné au nord et au sud ; 240 à 205 m ; pente de 0 à 2 %.
- *Sol* : grandes herbes, mousses, myrtille, hautes fougères au sud ; feuilles avec quelques fougères et herbes par places au nord et au centre.
- *Essences* : • taillis : chêne : 0,60, hêtre : 0,20, charme : 0,05, tremble, bouleau, bourdaine : 0,15, quelques pins.
• réserve : chêne : 0,75, hêtre : 0,20, bouleau : 0,05.
- *Age des bois* : • taillis : 32 à 34 ans.
• réserve : 60 à 90 ans.
- *Description sommaire des peuplements* : sur 6 hectares, en bande le long de la parcelle 34 et sur un versant au sud, taillis de chêne et quelques bouleaux de faible consistance, clairié par places, formé de brins gros mais courts ; réserves jeunes, petites, très rares, le plus souvent sans avenir ; taches de pins de 50 à 60 ans sur 2 ou 3 ares, et perchis de pins éclaircis, bienvenants, âgés de 20 ans sur 15 à 20 ares. Le surplus légèrement incliné au nord comprend un taillis en chêne, dominant ; hêtre et tremble de moyenne consistance, bienvenant, mais couvrant parfois fort pour le terrain ; francs-pieds, chêne et hêtre assez nombreux. Réserves peu nombreuses, assez élancées et assez bonnes, mais de faible grosseur.
- *Opérations de l'aménagement antérieur* : éclaircie en 1883.

A titre de comparaison, la parcelle abrite aujourd'hui des peuplements très différents. Futaies de chênes ou hêtres dominant sur le versant exposé au nord du ravin des Courtes-Chausses, relayées en bordure de la route de La Haute-Chevauchée par des sapinières et pessières d'une soixantaine d'années ; vaste plantation sur la croupe centrale où les chênes de dix ans commencent à émerger d'un fond hirsute de morts-bois héliophiles, jeune sapinière dans la corne sud-est, en tête du ravin des Sept-Fontaines.

Le descriptif de 1866 a permis de dresser une carte physionomique et floristique des peuplements (carte 1). Plus qualitative que quantitative, elle vise à donner une image des grandes unités de végétation, souvent peu liées au découpage parcellaire. Elle reste acceptable pour l'immédiate avant-guerre. La légende physionomique différencie les structures de l'ensemble des feuillus de franc-pied, futaie adulte, jeune futaie, gaulis, perchis et fourrés et celles des arbres en cépées, taillis et recrus de taillis. Les plantations ne concernent que les résineux. La légende floristique distingue les essences de la futaie et celles du taillis. L'imbrication des signes verticaux et obliques illustre le régime du taillis sous futaie et les formes de gestion relevées sont les coupes de régénération naturelle qui associent semenciers en futaie ouverte et brosses de semis et fourrés.

L'analyse permet les conclusions suivantes :

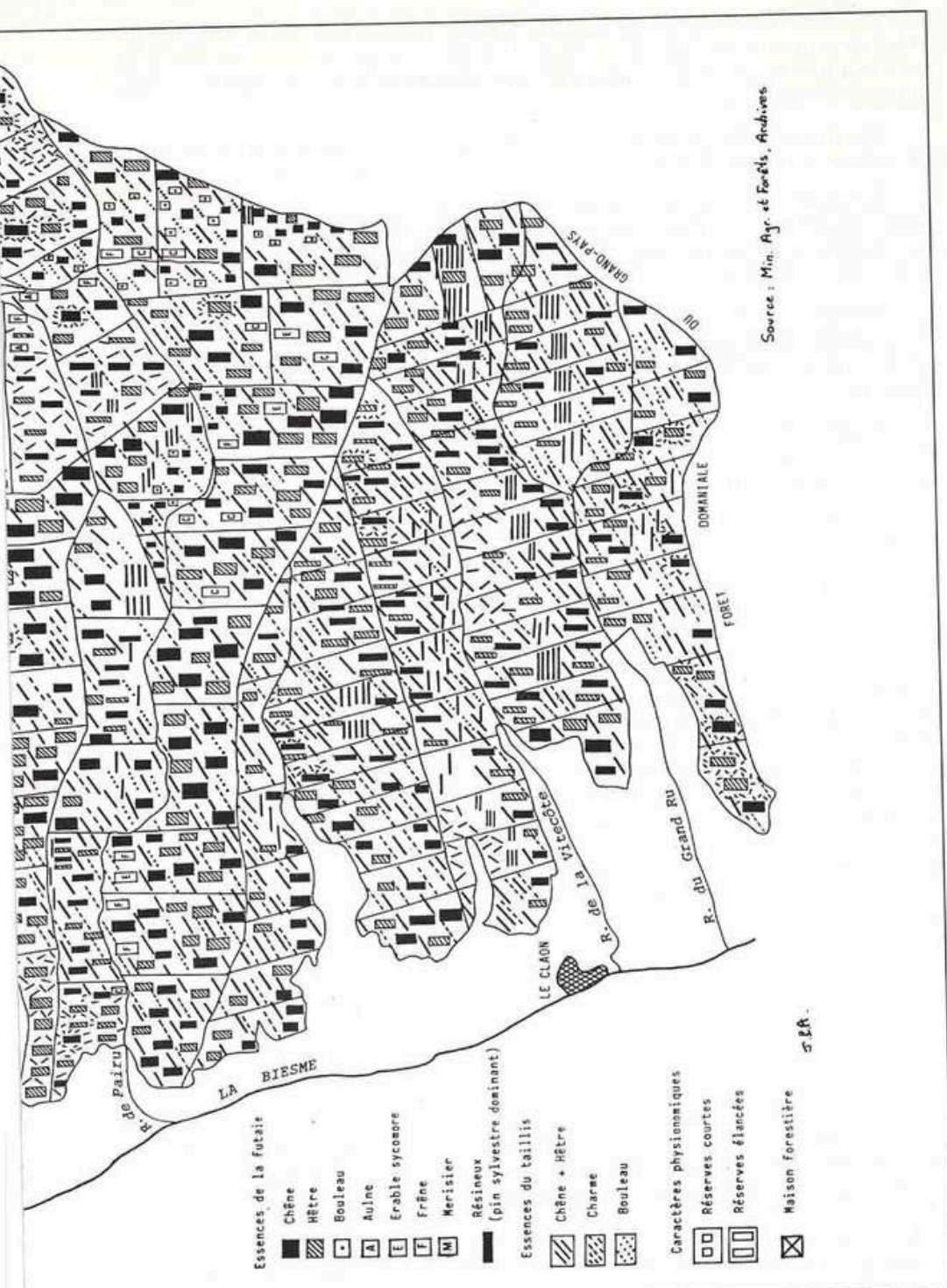
- vingt ans après le début de l'aménagement, la forêt de Lachalade présente des peuplements contrastés, variés, où domine le mélange futaie-taillis. Cela illustre la différence de nature, et le décalage dans le temps, entre le régime imposé par l'aménagement (ici la conversion) et la physionomie des peuplements induite par les traitements choisis pour l'application de ce régime. La coproduction Nature-Société s'inscrit dans la longue durée ;

**Carte 1 - LA FORET DOMANIALE DE LACHALADE
LES PEUPLEMENTS EN 1886**

Peuplements	Futaie	Jeune futaie	Gaulis perchés	Taillis	Fourré	Coupe de régénération	Recru de taillis
Feuillus	□ □	□ □	□ □ □	///	⌵ ⌵	⌵ ⌵	⌵ ⌵
Résineux		≡	Plantations				

Les signes sont d'autant plus serrés que la densité du peuplement est forte





– les densités du couvert varient. Certaines parcelles sont très appauvries (comme la 33 citée plus haut) ; les réserves y sont peu nombreuses ou absentes et les taillis, dominés par des héliophiles de faible valeur comme le bouleau ;

– des groupes de parcelles où le taillis domine, très pauvres en essences de valeur, chênes et hêtres (parcelles 1 et 2 de la 1^{re} série), existent ;

– des contrastes internes pour les parcelles en exposition sud, entre les hauts en taillis sous futaie à réserves jeunes et les pentes à taillis simples de charme et bouleau souvent clairiérés (ravins de Pairu et de la Vitecôte), sont observés ;

– des âges et des densités variables de la futaie marquent des différences entre les trois séries. Par exemple, un ensemble de belles parcelles entre le ruisseau de Pairu et la voie romaine, dans la deuxième série du Princier ;

– la présence d'essences précieuses est notée avec précision dans les relevés, comme le merisier sur les plateaux couverts de limon ou le frêne dans les larges vallons orientaux sur l'argile du Gault ;

– des plantations résineuses occupent les vides et sont majoritaires sur les versants méridionaux.

Au total, une très grande diversité paysagère qu'un promeneur averti de la fin du siècle aurait décrit comme ceci : les fonds de vallée et les parties basses des versants, sur sols frais, portent des taillis vigoureux, élancés, où le chêne, le hêtre, le frêne acquièrent de belles proportions. Le long des versants frais et peu pentus, les semis de hêtres abondent et le taillis est peu développé sous le couvert de belles réserves de hêtres et de chênes. Sur les plateaux, dans les parties les plus riches, hêtres et chênes poussent en peuplements mélangés. Des taillis clairs de chênes, où prolifèrent les bouleaux, marquent de leurs formes ramassées aux vives couleurs automnales les lanières les plus étroites aux sols minces et les convexités des croupes sommitales. De multiples carrières ou griffures d'extraction de la gaize ou de sable gaizeux ont appauvri les peuplements, créé des vides dont la cicatrisation, lente et aléatoire, fait progresser la lèpre des landes ouvertes et sèches. Sur les pentes raides, le long de la plupart des versants méridionaux, on ne trouve plus, sous des réserves rares, courtes, souvent mortes en cime, que des bouquets épars de cépées de chêne, bouleau, sorbier blanc et bourdaine, séparés par de vastes clairières. Les 144 hectares de semis de pins qui y ont été réalisés sont la meilleure illustration de cet appauvrissement des formations boisées. Les vides qu'il serait encore nécessaire de regarnir en résineux sont estimés à près de 200 ha. Il n'existe aucune affectation (comme le montre la carte), pratiquement aucune parcelle de haut de versant, dans les gorgeons des Sept-Fontaines, dans le ravin de Pairu ou de La Vitecôte, qui ne présente, en quelques plages de myrtille, de fougère aigle ou de callune, les indices de peuplements ruinés et de sols amaigris.

A la fin du XIX^e siècle, l'administration des Eaux et forêts réalisa la compilation des monographies des forêts soumises dans le département de la Meuse. Cette *Historique forestière* brosse un tableau des peuple-

ments (23). Elle a servi de base départementale pour la grande *Statistique et atlas des forêts de France*, publiée en 1912 (24). Les deux cantonnements qui composaient l'inspection de Verdun-Ouest (Verdun-Ouest et Clermont-en-Argonne) recensaient respectivement 6 770 et 8 680 ha, répartis en 451 bois et 30 forêts. Dans le cantonnement de Clermont, auquel appartient la forêt de Lachalade, forêts soumises et forêts non soumises au régime forestier s'équilibrent comme le montre le tableau 7.

Superficie communale	39 759 ha
Superficie forestière totale	16 154 ha (40,6 %)
Forêts soumises	8 514 ha (52,7 %)
dont : – forêts domaniales	2 177 ha
– forêts communales	6 337 ha
Bois des particuliers	7 640 ha (47,3 %)

Tableau 7 : Superficies forestières en 1888 dans le cantonnement de Clermont-en-Argonne

Le régime du taillis sous futaie, omniprésent, est quasi exclusif dans les forêts soumises. Il occupe 6 720 ha sur les 6 770 ha soumis du cantonnement de Verdun-Ouest, 50 ha restant hors aménagement, et la totalité des 6 337 ha de forêts communales pour celui de Clermont. Seule la forêt domaniale de Lachalade est traitée en futaie et en conversion de taillis sous futaie (25).

LA FORÊT ET LA TOURMENTE DE LA GRANDE GUERRE

1871-1914, la forêt espace stratégique

1871 : avec le traité de Francfort, le rôle stratégique dévolu aux forêts dans le nord-est de la France se trouve bouleversé par le nouveau tracé de la frontière franco-allemande (26). De nouvelles modifications sont apportées au tracé et au contenu de la zone frontière, cette division territoriale qui, depuis le Premier Empire, a donné à l'État, représenté par une commission mixte des Travaux publics, les moyens de contrôler toute

(23) LOPPINET (F.), *Historique de l'inspection de Verdun-Ouest*, Paris, Archives du ministère de l'Agriculture et de la forêt, 1888.

(24) DAUBRÉE (L.), *Statistique et atlas des forêts de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1912, 2 tomes.

(25) Pour éviter les confusions, il est bon de rappeler que les types de peuplements qui marquent, à un moment donné, une forêt n'infèrent pas *ipso facto* de la nature du régime sylvicole qui lui est appliqué. C'est ainsi qu'en Lorraine, en cette fin de siècle, des forêts gérées suivant le régime récent de la conversion à la futaie présentaient encore, et pour longtemps, des peuplements de mélange futaie-taillis propres au régime du taillis sous futaie, voire des peuplements de taillis.

(26) AMAT (J.-P.), « Les forêts d'Argonne et de Verdun et la guerre de 1914-1918 », *Horizons d'Argonne*, 1987, n° 54, p. 75-92.

transformation dans l'utilisation des sols (27). En vertu d'un décret du 8 septembre 1878 qui, à la demande expresse du département de la Guerre, institue des territoires réservés, l'Argonne, incluse depuis longtemps dans la zone frontière, tombe aussi sous le contrôle de cette commission pour les défrichements et la création ou l'amélioration des chemins. La forêt de Lachalade, bien que domaniale, est soumise à l'examen administratif. Ainsi les forestiers souhaitaient-ils, pour améliorer les voies de vidange de la 2^e série, empierrer les 3,1 km du chemin de La Haute-Chevrie, voie transversale qui relie la vallée de la Biesme à La Haute-Chevauchée. La demande, dite *demande d'adhésion*, est transmise à la commission mixte avec un avis défavorable du chef du Génie de la place de Verdun. La commission, en date du 26 janvier 1885, émet un refus d'adhésion approuvé par les ministres de la Guerre et des Travaux publics. L'argument décisif avancé par le Génie est la nécessité de conserver au massif forestier argonnais sa fonction de môle de résistance dont l'affaiblissement, provoqué par la création d'une route empierrée supplémentaire, pourrait favoriser la pénétration d'une armée ennemie.

La forêt de Lachalade dans la guerre

L'Argonne a un rôle stratégique majeur dès le début de la guerre, surtout après la fixation de la ligne de front à l'automne et l'hiver 1914-1915. Selon la logique des enchaînements, des objectifs militaires apparaissent, d'autres, qui étaient tactiques, deviennent opératifs voire stratégiques ; les lois d'organisation de l'espace sont ainsi modifiées, pour les forêts comme pour les voies de communication. Pendant quatre ans – et la guerre de mines de l'Argonne aux Eparges en témoigne – l'environnement stratégique est dominé par l'articulation des données suivantes : un saillant frontal accroché au môle que dessine le camp retranché de Verdun ; la coupure de la voie ferrée de la vallée de la Meuse, entre Commercy et Verdun, au droit de la hernie allemande de Saint-Mihiel ; l'importance primordiale acquise par la ligne Châlons - Verdun qui traverse l'Argonne au défilé de Islettes ; la révélation des points faibles de cette ligne face aux menaces de l'artillerie allemande. En effet, après le col de Clermont, dû au défonçage du front de côte par l'érosion des ruisseaux affluents du ru de Beauchamps, la voie ferrée descend dans la dépression du pied de la côte, non défilée, en dessinant un ample coude pour atteindre le village d'Aubréville. L'occupation de la crête de Bolante-La-Fille-Morte, d'où l'artillerie met le chemin de fer sous ses feux, se révèle essentielle pour les Allemands quand ils entrevoient la possible opération d'étouffement du camp retranché de Verdun. Cette crête acquiert alors un poids stratégique qui implique, pour les Allemands, la mise en œuvre des moyens nécessaires pour la conquérir et s'y maintenir, pour les Français, ceux de la défendre à tout prix.

Dès l'hiver 1914-1915, le destin est scellé pour la 1^{re} série de la forêt domaniale de Lachalade que je prendrai ci-après en exemple. Sa limite nord avec les bois privés des Courtes-Chausses (actuelle forêt domaniale

(27) DELMAS (Général J.), *Histoire militaire de la France*, t. 2, *De 1715 à 1871*, Paris, Presses universitaires de France, 1992 (voir chap. XX).

de Haute-Chevauchée) suit le fond du ravin du même nom, en contre-bas de la ligne principale de front, fixée en juillet 1915. Les parcelles qui la constituent sur le flanc méridional du ravin s'exposent aux feux de plein fouet de l'artillerie allemande ; elles abriteront pendant quatre ans la deuxième ligne de la première position française.

Je n'aborde pas ici les questions du combat en forêt, de l'aménagement du champ de bataille, de la destruction des peuplements et du développement des polémo-paysages, présentées dans d'autres numéros d'*Horizons d'Argonne* (28).

Écoutons simplement le témoignage de J. Léry, combattant des premiers mois de la guerre de position en Argonne :

« L'humidité de cette forêt est proverbiale. Les sources jaillissent tout en haut des pentes ; la terre argileuse et gluante retient toutes les eaux. Les chemins deviennent rapidement impraticables. Les soldats y pataugent effroyablement... Il est indispensable, si l'on veut passer, d'aménager surtout des pistes faites de rondins, disposées à la suite les unes des autres. Les tranchées à peine creusées sont inondées aux trois quarts. Les soldats sont obligés de les vider sans relâche, avec des seaux, des pelles, voire des plats et des gamelles, comme dans un canot qui ferait eau (29). »

Le bilan de la guerre

Les blessures de la guerre sont profondes, celles des bois comme celles des hommes. A peine éteint le canon, les agents des Eaux et forêts doivent définir les urgences, parer au plus pressé, faire avec des moyens financiers qui ne sont pas à proportion de l'ampleur des travaux qui seraient nécessaires pour panser les plaies. Dès 1920, les forestiers reçoivent mission d'établir, pour les forêts soumises au régime forestier, des bulletins de dévastation sur les dévastations des coupes (doc. 1). L'état de dévastation y est codifié par un ensemble de paramètres, présentés pour la 1^{re} série de la forêt de Lachalade.

– Contenance totale :	959,73 ha.
– Contenances partielles correspondant aux divers degrés de dévastation :	
• terrain bouleversé, réserves disparues, état boisé détruit	4 ha
• terrain fouillé, réserves mortes ou très mutilées, taillis vivace	80 ha
• exploitation à blanc étoc	26 ha
• dommages de bombardement ou d'exploitation :	
– 75 % des réserves ont disparu	165 ha
– 50 % des réserves ont disparu	229,03 ha
– 25 % des réserves ont disparu	421,13 ha
– Coupes intactes	34,57 ha
– Réseau de fil de fer	783 520 m ²
– Tranchées et boyaux (cubage approximatif)	166 193 m ³

(28) AMAT (J.-P.), *op. cit.*

(29) LÉRY (J.), *La Bataille dans la forêt (Argonne, 1915). Impressions d'un témoin*, Paris, Hachette, 1916.



BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS

Forêt Domaniale de Lachalade

1^{re} Série dite de *Mollat* Contenance totale : *959^m 73*

Située sur le Territoire de *Lachalade*

FRONT FRANÇAIS ~~CHASSE~~ (barre suivant le cas)

SITUATION AVANT GUERRE

Principales essences, par dixièmes. } futaie : *Chêne 6/10 Hêtre 3/10 Divers et résineux 1/10*
 Nombre moyen à l'hectare dans l'ensemble } taillis : _____
 de la forêt, de. } Baliveaux : _____ Modernes : _____ Anciens : _____
 Cube moyen total à l'hectare de la futaie } mc.g dont _____ mc.g en bois d'industrie.
 dans l'ensemble de la forêt. } _____ mc.g en bois de chauffage.
 Production moyenne à l'hectare du taillis à } 60 stères dont _____ 10 st. rondin et bois de mines.
 l'âge normal d'exploitation dans l'ensemble } _____ 80 st. charbonnette.
 de la forêt. }
 Nature et qualité du sol *Argile calcaire Bonne qualité*

SITUATION APRÈS GUERRE

I. LIMITES : *Périmètre déterminé en quelques endroits (voir renseignements annexes)*

II. LIGNES D'AMÉNAGEMENT : *Arbretoyer et énumération des obstacles par place (voir renseignements annexes)*

III. RÉSEAU ROUTIER : *Très bon*

NOMS DES CHEMINS		LONGUEUR	LARGEUR	ÉTAT ACTUEL
Chemins existant en 1914 et empierrés pendant la guerre.	<i>De Lachalade à l'ancienne route Garraud</i>	<i>850</i>	<i>4-6 m</i>	<i>bon</i>
Chemins créés pendant la guerre : A. Empierrés B. Non empierrés				
Voies ferrées		<i>9125</i>	<i>3</i>	<i>bon</i>

Les travaux réalisés en forêt sont considérables. Entrepris dès la fin des hostilités, ils s'étalent sur cinq années, de 1920 à 1924. Les coûts financiers à la charge de l'État se montent à environ 400 000 F pour la seule remise en état du sol comme le note le tableau ci-dessous.

Exercice	Contenance des coupes déblayées correspondantes	Enlèvement de réseaux de fil de fer	Comblement de tranchées et excavations	Déblaiement de lignes forestières	Dépenses partielles
1920	1 145 ha	855 449 m ²	13 970 m ³	0 m	193 000 F
1921	141 ha	136 500 m ²	2 055 m ³	4 700 m	25 419 F
1922	338 ha	409 000 m ²	7 470 m ³	5 180 m	75 345 F
1923	105 ha	212 320 m ²	6 040 m ³	9 020 m	43 752 F
1924	329 ha	0 m ²	29 000 m ³	0 m	61 486 F
Total	2 158 ha	1 613 269 m ²	58 535 m ³	18 900 m	399 002 F

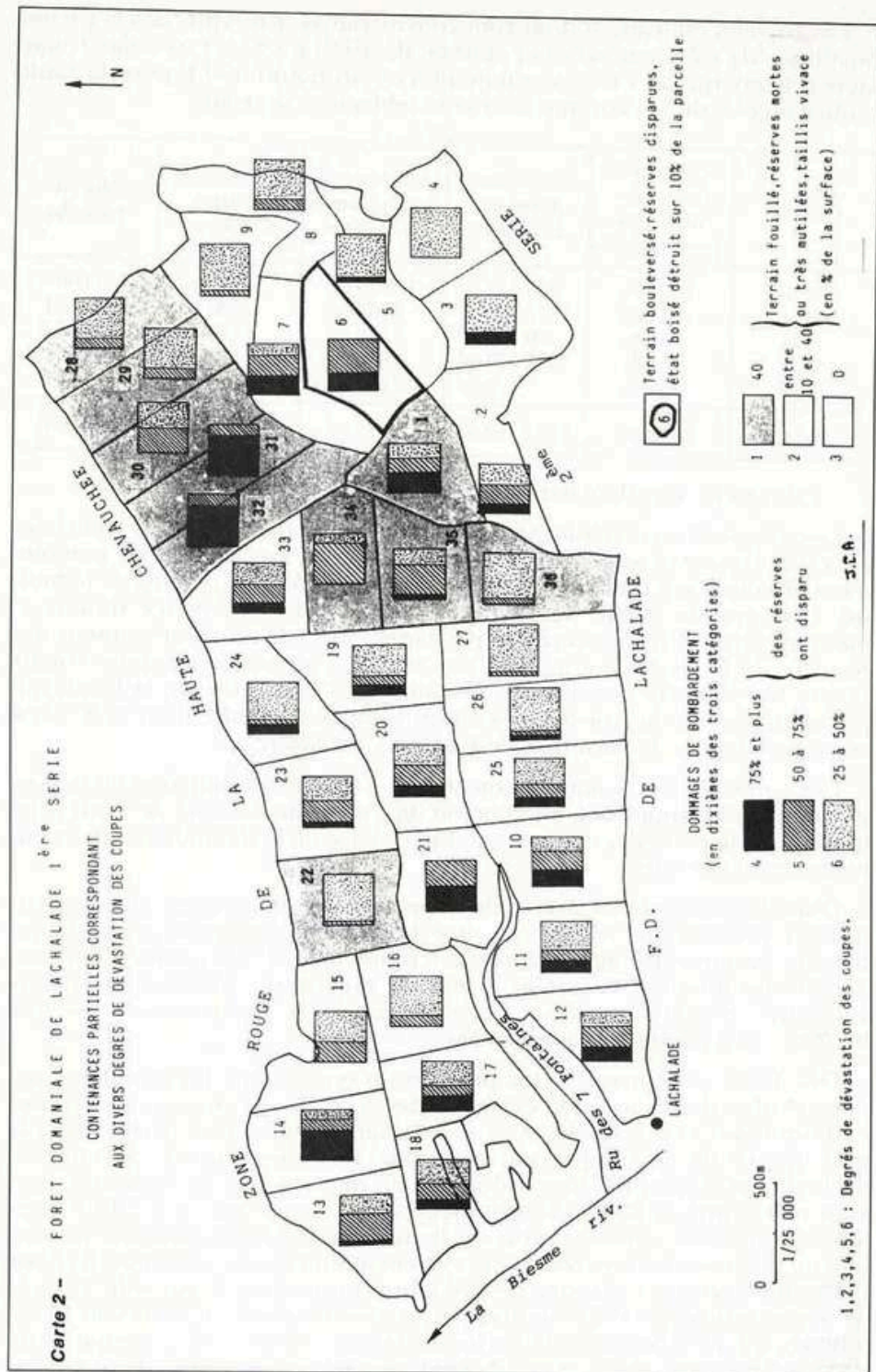
Tableau 8 : Les déblaiements de *militaria* en forêt de Lachalade.

Le cubage de terre déplacée par le creusement des boyaux et tranchées est évalué, pour la seule 1^{re} série, à 166 193 m³. Les travaux de comblement effectués sur toute la forêt représentent 58 535 m³, moins de la moitié. Une grande partie du système enterré est donc restée intacte et marque aujourd'hui encore les paysages. Par contre l'enlèvement des réseaux de fil de fer est mené à son terme. La comparaison des totaux révèle la très forte densité des réseaux sur l'ensemble de la forêt, qui prend en compte la troisième position française, établie dans la 3^e série entre Le Claon et le carrefour de La Croix-de-Pierre.

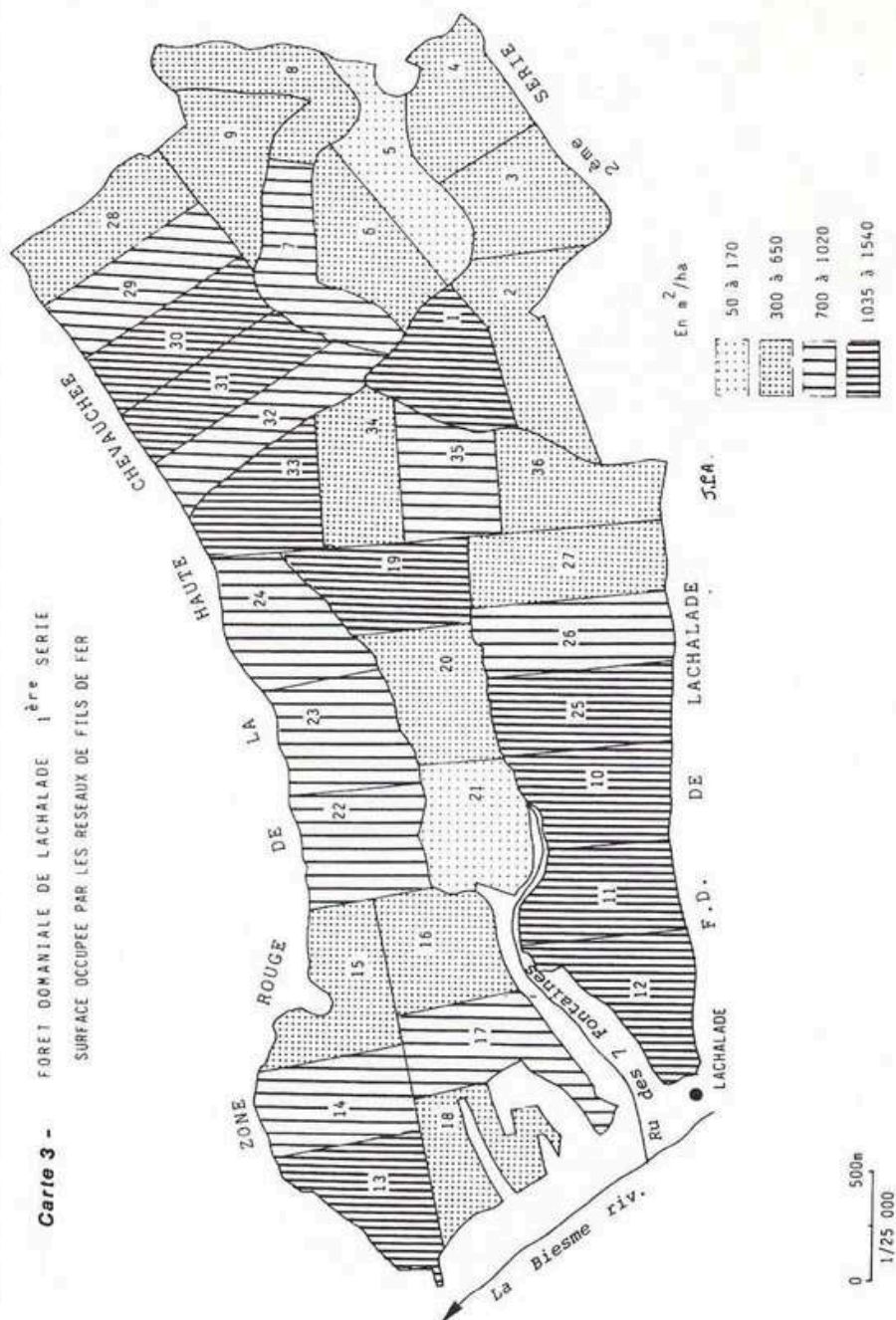
Les cartes 2, 3 et 4 ont été construites à partir des bulletins de renseignement. Elles montrent, à l'échelon de l'unité de collecte de l'information qu'est la parcelle, une géographie précise de la dégradation des peuplements et des sols.

Durant ces premières années de l'après-guerre, des travaux de reconstitution forestière sont réalisés au titre de frais supplémentaires de guerre. Sur dix hectares, les agents forestiers repiquent 24 300 plants d'épicéas, 20 200 de pins sylvestres et 2 000 de pins noirs, sèment aussi pins sylvestres et chênes sur 5 ha, en partie avec des productions – pas très bonnes – des pépinières allemandes.

Dès 1919, commencent les premiers travaux dans les peuplements. Aux ventes d'automne de cette année-là, sont proposées des coupes extraordinaires de bois morts et dépérissants vendues sur pied. Dans la parcelle 15 de la 2^e série par exemple, 86 arbres morts, 31 chênes, 50 hêtres et 4 feuillus divers, dont 32 de plus de 2 m de circonférence, sont mis à prix 6 150 F. L'adjudication est remportée à 2 270 F. Les années suivantes voient la mise sur le marché de lots très souvent refusés une ou plusieurs fois, parce qu'ils avaient atteint le prix de retrait fixé par l'Administration. Une coupe de 478 arbres morts dans la parcelle 22 de la 1^{re} série, retirée en 1927, remise sur le marché en 1928 à 20 000 F, est adjugée à 3 400 F seulement. Le lot de 247 arbres morts de la coupe 24 de cette même série, mis à prix 10 000 F, est retiré à 1 770 F. Toujours en

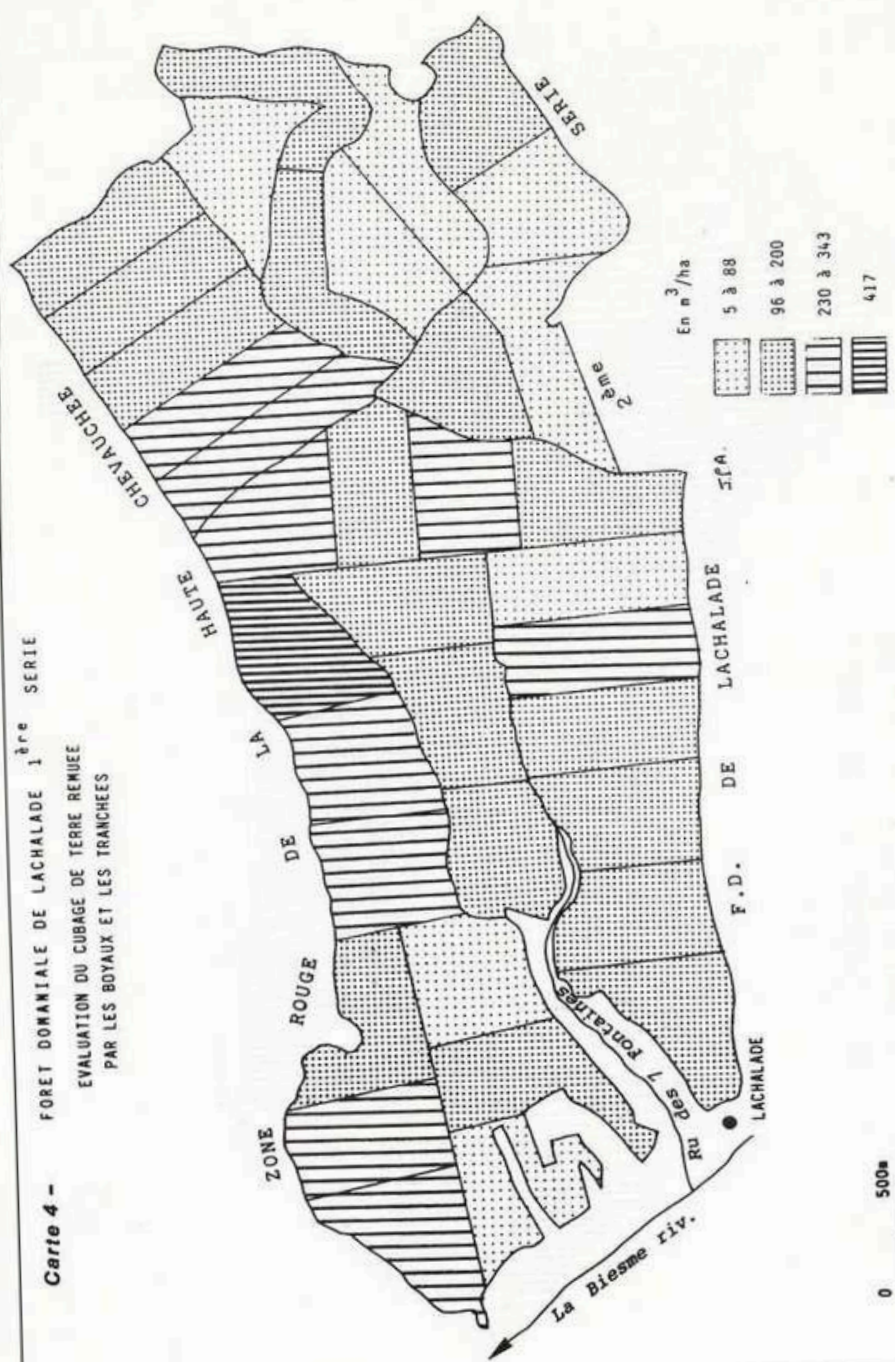


Carte 3 -
 FORET DOMANIALE DE LACHALADE 1^{ère} SERIE
 SURFACE OCCUPEE PAR LES RESEAUX DE FILS DE FER



Carte 4 -

FORET DOMANIALE DE LACHALADE 1^{ère} SERIE
EVALUATION DU CUBAGE DE TERRE REMUEE
PAR LES BOYAUX ET LES TRANCHEES



1928, a lieu la vente de la première coupe ordinaire de l'après-guerre, sur 15 ha de la parcelle 15 de la 1^{re} série : 1 443 arbres de plus de 50 cm de circonférence (845 chênes, 229 hêtres, 369 feuillus divers) sont mis à prix 130 000 F. Le montant de l'adjudication est de 48 500 F, soit 37 % seulement de l'estimation. La brutale question de la perte de valeur des bois mitraillés commençait à prendre une ampleur dramatique pour l'avenir de la forêt et rendait nécessaire une révision de son aménagement (30).

1926, tableaux d'une exposition

La guerre rendait ainsi caduque – car désormais inapplicable – la révision de l'aménagement de 1892. Une deuxième révision est mise sur le chantier, puis promulguée en janvier 1927 pour une période d'application de 36 ans (1926-1961). Elle ne remet pas en cause la conversion en futaie, mais modifie les affectations pour les rendre compatibles avec l'œuvre de cicatrization des peuplements dévastés. Le travail d'élaboration est fondé sur un relevé parcellaire très précis des peuplements. Dressé en 1926, il fournit une minutieuse description du tapis végétal, sept ans après l'arrêt des combats. Ce relevé aborde deux thèmes. Le premier est qualitatif : la nature des peuplements et l'état de mitraillage des arbres de la futaie. Le second, quantitatif : les surfaces occupées par chaque type de peuplement et l'estimation en dixième de ce mitraillage. Le dossier donne, pour chaque parcelle, des indications spatiales, sud, centre, nord, « reste ». Il montre bien que les trois séries n'ont pas été touchées avec la même intensité par la guerre.

Deux documents suggèrent une exploitation cartographique possible de ce type de relevé. La carte tramée 5 montre l'état de mitraillage ; la géographie des intensités s'explique par le gradient de distance au front et par la disposition des première et deuxième positions françaises. Construite sur le modèle de celle des peuplements de 1886, la carte 6 montre l'état de la forêt en 1926 dans la 1^{re} série et permet une étude de l'évolution des couverts végétaux entre les deux enquêtes. Ce sont les dévastations de la guerre au contact de la zone rouge de La Haute-Chevauchée, totales (parcelles 22, 23, 24, 33) ou partielles (P13, 14, 15, 28 à 32), les dynamiques « civiles » des peuplements au sud de la série, coupes de régénération devenues des gaulis ou perchis (P 4, 5, 8, 9), mélange futaie-taillis converti en futaie (P11, 17). En définitive une telle carte montre les poinçonnements que le passage « éclair » d'un cataclysme – ici la guerre – inflige aux paysages de la gestion civile, inscrits, eux, dans la longue durée.

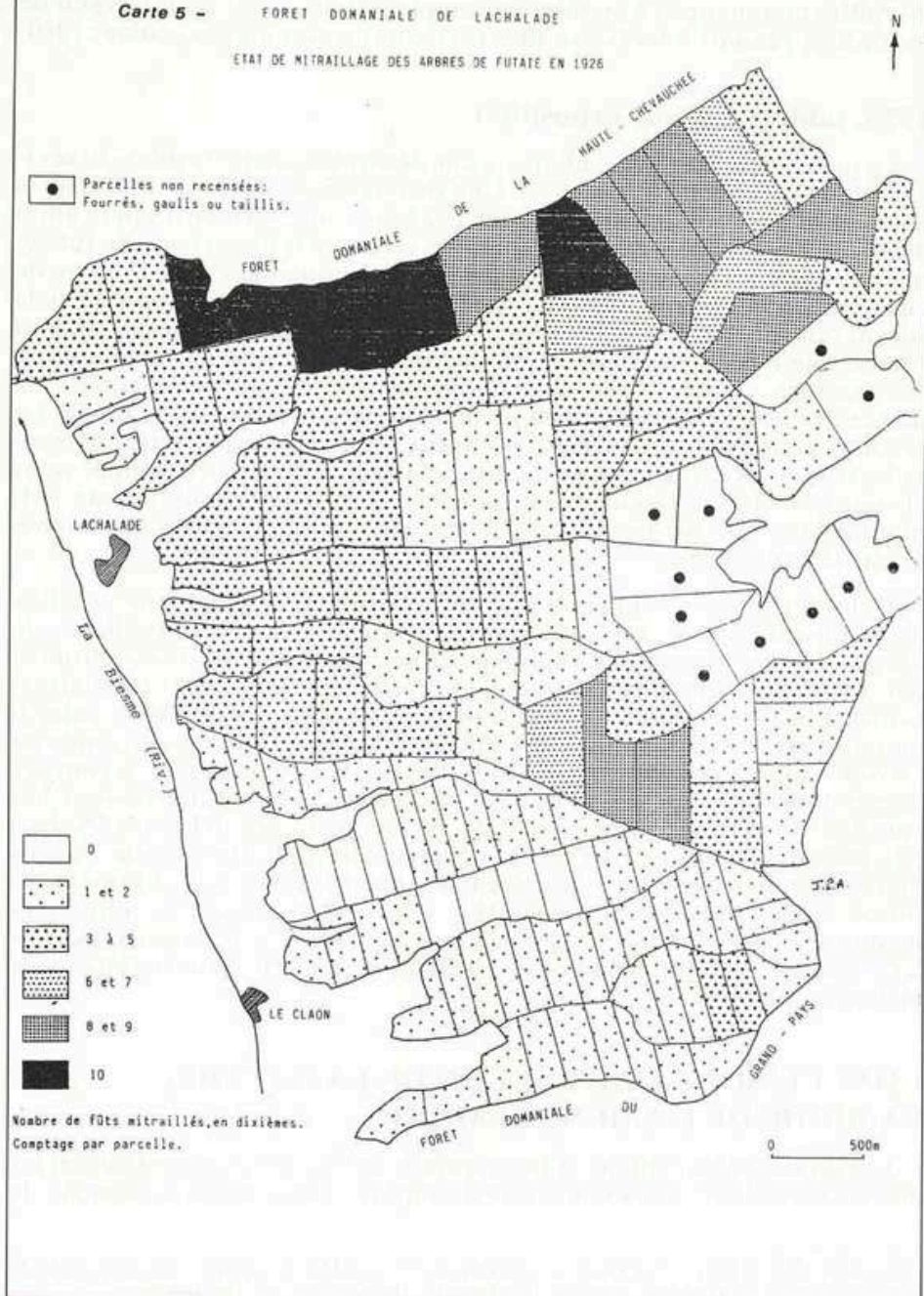
CONCLUSION : L'AIGUILLON DE LA NATURE, LA BRIDE DE L'AMÉNAGEMENT

Les modes et les rythmes d'intervention sur la forêt changent durant les années 1965-1970. Le découpage est simplifié. Deux séries seulement : la

(30) AMAT (J.-P.), « La forêt mitraillée du Nord-Est français, une question de biogéographie », *Cahiers nantais*, Université de Nantes, n° 38, 1992.

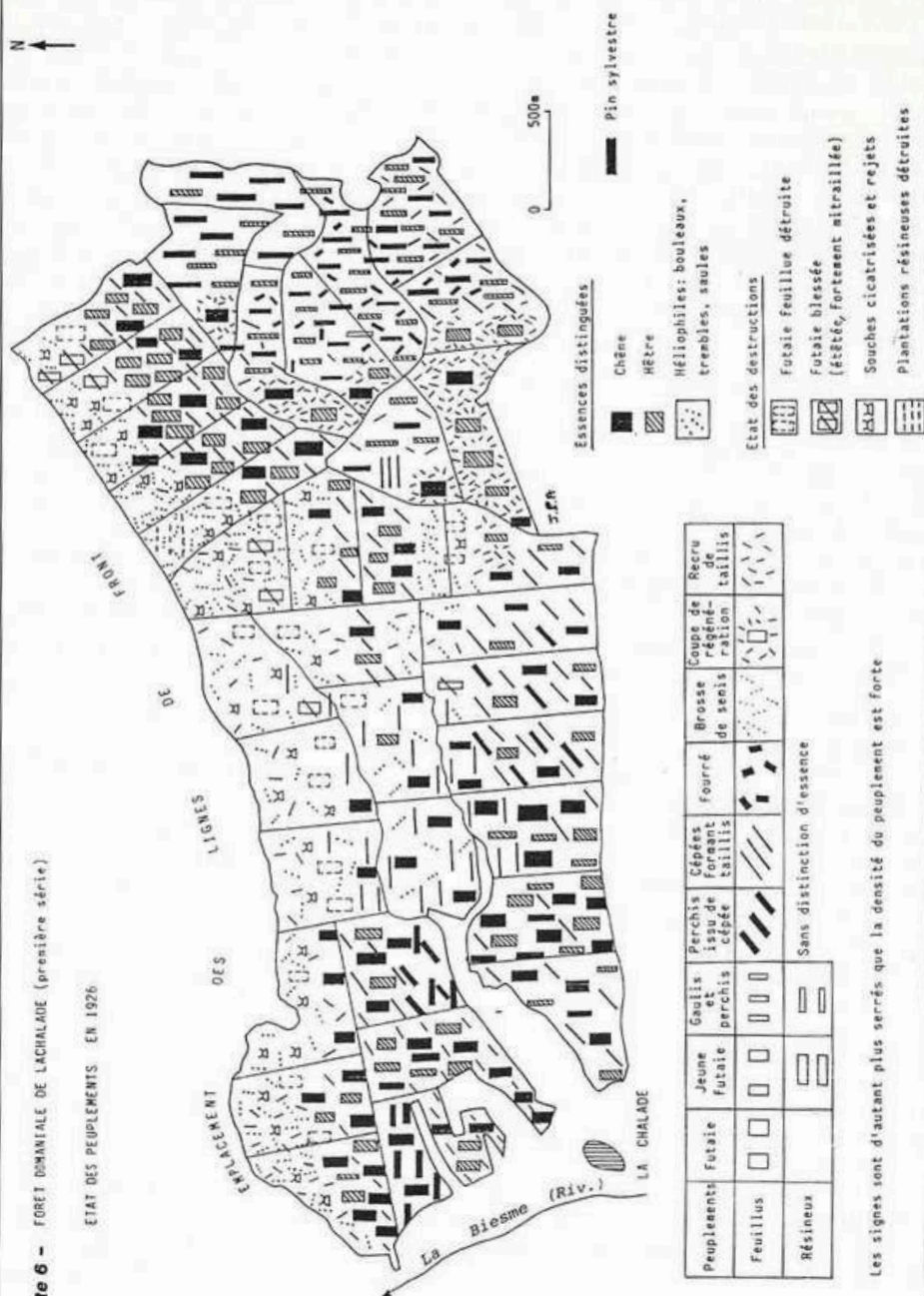
Carte 5 - FORET DOMANIALE DE LACHALADE

ETAT DE MITRAILLAGE DES ARBRES DE FUTAILLE EN 1926



Carte 6 - FORÊT DOMANIALE DE LACHALADE (première série).

ETAT DES PEULEMENTS EN 1926



Les signes sont d'autant plus serrés que la densité du peuplement est forte

1^{re} inchangée, sur 954,18 ha ; la 2^e qui regroupe sur 1 211,56 ha les anciennes 2^e et 3^e séries. L'arrêté d'aménagement de la première série, promulgué en février 1967 pour une période d'application de 24 ans (1965-1988), annonce une double vocation. Sur 648 ha, une futaie régulière de feuillus dominant, avec 70 % de hêtre, 20 % de chêne, 10 % de feuillus divers, obtenue par régénération naturelle et plantations. Sur le reste, peuplements mal cicatrisés, mal venants ou clairs dans les stations les plus pauvres, une transformation en futaie résineuse avec 80 % d'épicéas, 20 % de sapins et résineux divers. Au terme de ces 24 années, 142 ha de feuillus et 184 ha de résineux étaient régénérés. La deuxième série, elle, est soumise à une révision d'aménagement courant sur la période 1970-1993. Deux types de peuplements sont retenus : sur 831 ha, une futaie régulière feuillue avec 70 % de hêtre, 20 % de chêne et 10 % de feuillus divers ; sur 379 ha, des futaies résineuses avec épicéa dominant.

Aujourd'hui, dans les forêts « publiques » (forêts de l'État et des collectivités placées sous le régime forestier), les aménagements se succèdent à un rythme plus rapide, les recherches sur les écosystèmes forestiers, les sols, les potentialités écologiques stationnelles se multiplient ; les connaissances s'ordonnent, se modélisent, se cartographient : cartes de stations forestières, cartes de potentialités sylvicoles ; les études s'affinent sur les relations entre station naturelle et production ligneuse, les directives de gestion définissent des objectifs à toutes les échelles. N'oublions pas les importants travaux menés par les Centres régionaux de la propriété forestière qui font que la forêt privée n'est pas en reste dans cette dynamique (31).

Le plan de gestion actuel de la 1^{re} série de Lachalade a bénéficié de tous ces acquis et des recherches en cours. Proposé pour une période plus brève encore que la précédente, il court de 1989 à 2003 (31). La forêt est affectée à la production de bois d'œuvre feuillu et résineux, et traitée en futaie régulière. Deux essences sont retenues comme objectif : le chêne sessile sur 881,88 ha et le frêne sur 75,79 ha, dans les fonds orientaux. Tous les bois mitraillés encore existants devraient être réalisés dans un délai de trente ans. Le bilan financier est établi sur un solde positif de 376 F/ha/an après impôts, correspondant à un revenu moyen de 1 000 F/ha (loyer de la chasse de 70,20 F inclus), et des dépenses (travaux d'entretien et d'investissement) établies à 593 F/ha.

Dans la forêt gérée, le degré de liberté des peuplements est limité, mais les forces biologiques, le foisonnement de la vie continuent, même s'il faut partager l'espace, le partager pour mieux y vivre. Par exemple, les plantations faites dans la 1^{re} série en 1985 et 1986 ont beaucoup souffert des chevreuils, dégâts d'abroutissement dus à une densité trop forte de 13,5 animaux aux 100 ha. Enclure ? difficile à cause du coût et peu satisfaisant. Alors il convient de diminuer la pression animale, d'arriver par régulation à un optimum sylvi-cynégétique. En 1988, l'augmentation des plans de chasse a permis de ramener la densité à une valeur de huit

(31) GAUDEMARD (F.), « La forêt privée en Argonne », *Horizons d'Argonne*, 1987, *op. cit.*, p. 5-12.

animaux aux 100 ha. Comprendre et gérer la forêt dans l'accomplissement des fonctions qui lui sont assignées, c'est certes décrire et conduire au plan local des formations végétales, mais c'est aussi, aujourd'hui plus qu'hier, projeter dans le cadre de l'unité forestière un ensemble de décisions et d'orientations définies à des échelons supérieurs. On pourrait dire que toute marque en délivrance portée sur un hêtre ou un chêne par le marteau de l'État est le fruit de décisions en cascade dictées loin de la parcelle : l'aménagement à l'échelon de la forêt, les relations stations-production à celui de la région administrative, les orientations nationales enfin.

Le camaïeu des paysages qu'offrent les panoramas de la route de La Chevrerie, l'existence même de ces points de vision temporaires ménagés par les coupes, sont la matérialisation des calendriers et des choix sylvicoles de l'aménagement ; de celui en vigueur certes, mais aussi de tous ceux qui l'ont précédé depuis plus de deux siècles, appliqués à une région façonnée par l'Histoire, celle des hommes tout autant que celle de la nature.

Jean-Paul AMAT

(32) *O.N.F., op. cit.*

LA LÉGION ÉTRANGÈRE A LACHALADE

Ce numéro spécial sur Lachalade ne peut manquer d'évoquer les légionnaires qui moururent au combat dans la forêt voisine et reposèrent, quelques années durant (1), à l'ombre du chœur de l'église abbatiale.

A l'est de la route, au-delà du chevet de l'église, une plaque indicative et un monument commémoratif rappellent le souvenir des combats menés sur le front de Lachalade, de Noël 1914 au 9 janvier 1915, par le 4^e régiment de marche du 1^{er} étranger dont les morts furent enterrés dans ce pré (2).

Les inscriptions sont les suivantes :

– sur la plaque du Comité commémoratif de l'Argonne, frappée des deux drapeaux français et italiens :

Guerre 1914-1918

Ancien cimetière des Garibaldiens

En cette prairie furent enterrés les Garibaldiens du 4^e régiment de marche du 1^{er} étranger tombés en Argonne dans les combats de l'hiver 1914-1915

Le Four de Paris - Bolante - Les Meurissons

Les Courtes-Chausses

La Haute-Chevauchée,

– sur le monument commémoratif, outre la formule latine évocatrice d'un pacte d'amour : OPTATUM FOEDUS AMORIS, l'inscription italienne rappelle :

Costante

Courte-Chausse

5 janvier 1915

Bruno

Bolante

26 décembre 1914

*Bruno et Costante Garibaldi
avec cinq cent légionnaires
sont tombés sur cette terre de France
et furent l'héroïque avant-garde
de l'Italie de Vittorio Veneto (3)*

Association nationale des volontaires de guerre d'Italie, 21 avril 1932

(1) Quelques années après la guerre, les Garibaldiens ont été exhumés et transférés au cimetière italien de Bligny (15 km S.O. Reims).

(2) Le dernier combat argonnais de ce régiment étranger, au ravin des Meurissons, est relaté dans le fascicule n° 7 de *La Guerre 1914-1918 en Argonne* rédigé par le général de division (CR) Rouyer, président du Comité commémoratif d'Argonne.

(3) Vittorio Veneto : victoire italienne déterminante du 24 octobre 1918 sur les Austro-Hongrois.

Le service historique de la Légion étrangère m'a aimablement communiqué (4), pour *Horizons d'Argonne*, le fac-similé de l'acte de naissance du régiment garibaldien (5) et l'historique de sa courte, douloureuse et glorieuse existence en Argonne. Ces documents sont reproduits ci-après.

LE 4^e RÉGIMENT DE MARCHÉ DU 1^{er} ÉTRANGER : « LA LÉGION GARIBALDIENNE »

C'est une émouvante histoire que celle du 4^e régiment de marche du 1^{er} Étranger. Une histoire bien courte, mais que l'enthousiasme latin rend plus précieuse encore.

Un nom prestigieux la domine, celui d'une sorte de La Fayette italien, sans cesse au combat pour la Justice et le Droit : Garibaldi.

Déjà, en 1870, les « Chemises rouges » du général Guiseppe Garibaldi avaient ajouté une page nouvelle à leur épopée en défendant Dijon contre l'envahisseur. Son fils Ricciotti avait à son tour combattu en Grèce. En 1914, ce fut le petit-fils, Peppino, qui continua la tradition et offrit ses services à la France. Cinq autres membres de la famille le suivirent, dont deux devaient trouver une mort héroïque au cours de la courte campagne.

Composé exclusivement d'Italiens, à l'exception de quelques officiers français, le 4^e régiment de marche fut officiellement constitué le 5 novembre 1914, dans les dépôts de Nîmes et de Montélimar. Le lieutenant-colonel Guiseppe Garibaldi en prit le commandement.

Le 10 novembre, les trois bataillons se trouvaient regroupés au camp de Mailly. Le 17 décembre, ils portaient pour le front d'Argonne et séjournaient au Claon jusqu'au 24. Ils montèrent en ligne la nuit même de Noël.

(4) L'auteur de ces lignes, général de brigade (C.R.), a eu l'honneur de servir durant sept années à la Légion étrangère : capitaine commandant de compagnie au 2^e régiment étranger d'infanterie au Sahara, chef de bataillon au 2^e régiment étranger de parachutistes en Corse et au Tchad et colonel chef de corps du 4^e régiment étranger à Castelnau-d'Aud.

(5) Destins croisés ! Les traditions du régiment garibaldien, partiellement mis sur pied à Nîmes le 5 novembre 1914, sont gardées par le 2^e régiment étranger d'infanterie — dont l'un des chefs de corps, le colonel de Chabrière fut tué à Magenta, le 4 juin 1859, lors de la guerre pour l'unité italienne — que les hasards de l'histoire ont amené, le 11 novembre 1983, en garnison à Nîmes. (Le 22 juin 1991, quatre généraux anciens commandants de compagnies du 2^e R.E.I. au Sahara, en visite privée à Sainte-Menehould, sont allés à La Haute-Chevauchée et à La Chalade, en hommage aux Garibaldiens).

Journal des Marches et
Opérations du 4^{me} Régiment
de Marche du 1^{er} Etranger
pendant la campagne entreprise en
1914 du 7 Novembre au 30 Mars 1915

Constitution du Régiment. Le 4^{me} Régiment
de Marche du 1^{er} Etranger a été constitué le 5 novembre
1914 par dépêche ministérielle de ce jour, sous
le Commandement de Monsieur le Lieutenant
Colonel Giuseppe Paritaldi ayant comme Adjoint
Monsieur le Commandant de Duplax de Paris.
Sous le Lieutenant Colonel, avec 2 Bataillons de
Mousselman et 1 Bataillon du Dépôt de Tunis.
Ces deux Dépôts avaient été spécialement créés
pour le recrutement d'un corps exclusivement
composé d'éléments italiens par voie d'enga-
gements volontaires pour la durée de la
guerre, au 4^{me} Régiment Etranger station-
né à Sidi Bel Abbès.

Ordre de départ. L'ordre de départ du
Régiment constitué s'avançant vers le sud a été donné
par dépêche ministérielle dans la nuit du
6 au 7 Novembre. Les 2 Bataillons de Mousselman
se sont embarqués à Oran, et ceux

Imaginez une immense forêt, mystérieuse à souhaits mais déjà mutilée par des milliers d'obus et d'innombrables rafales de mitrailleuses. Une forêt qui s'étend sur un massif coupé de ravins profonds où cascaden des ruisseaux, au sol gorgé d'humidité, que seuls, avant la guerre, affrontaient les charbonniers.

En cet hiver 1914-1915, l'ennemi s'est emparé de près de la moitié de ce sombre domaine et les combats se poursuivent, acharnés, de ravin en ravin, de sentier en sentier, de coulée en coulée. Tout en haut, sur la ligne de crêtes qui forme limite entre la Lorraine et la Champagne, une antique voie se glisse au milieu des couverts : le « chemin de la Haute-Chevauchée ». En d'autres temps, on imaginerait les meutes et les équipages des seigneurs d'antan poursuivant le cerf ou le sanglier. En ce moment, l'homme chasse l'homme. Des noms bizarres jalonnent le pays : « L'Homme-Mort », « Pierre-Croisée », la « Fontaine-aux-Charmes », le « Four-des-Moines », le ravin de « Courtes-Chausses », celui de la « Fille-Morte », qui sentent la légende, tantôt charmants, tantôt sinistres.

Ce paysage, piétiné par des milliers de combattants, a donné naissance à un nouveau facteur, le plus important peut-être et qui laissera les souvenirs les plus tenaces : la boue. « La boue de l'Argonne était la boue véritable, la boue noirâtre, tenace, molle ou épaisse, ordure et tristesse de la terre... Les Garibaldiens durent vivre dans la boue, porter une armure de boue que la chaleur de leur corps desséchait et que fendaient les grandes inspirations ou les cris de victoire et de rescousse. La boue fermait les blessures, la boue remplissait la bouche convulsée des mourants, la boue emprisonnait le cadavre (Gabriele d'Annunzio). »

Le 25 décembre au soir, l'ordre arrive de se porter dans la nuit en face des tranchées ennemies du Bois de Bolante et de les attaquer à la pointe du jour. Malheureusement aucune reconnaissance sérieuse n'a pu être effectuée et, dans la nuit épaisse de sous-bois, les bataillons s'enchevêtrent. Les exclamations s'entendent de loin et l'ennemi attend depuis longtemps l'attaque, quand, à 8 heures et demie, les clairons sonnent la charge. Alors c'est la ruée désordonnée vers les positions ennemies, et le massacre. Pendant sept ou huit minutes, les Garibaldiens déferlent en vagues sans cesse éclaircies sur les réseaux de barbelés qu'une préparation d'artillerie insuffisante a entamé à peine. Quatre officiers et 44 hommes gisent dans la boue et 112 blessés se traînent péniblement vers l'arrière. Pour récupérer les cadavres restés entre les lignes, il faudra creuser des boyaux souterrains. Le corps du lieutenant Bruno Garibaldi ne sera ramené que dans la nuit du 27 au 28.

Cette première attaque, quoique vaine, ne devait pas émousser l'ardeur des Garibaldiens. Dès le 5 janvier, leurs unités reformées remontaient en ligne. La leçon du premier combat avait été comprise et, cette fois, tout avait été préparé dans les moindres détails. Rien d'étonnant, puisque le journal de marche signale : « Le colonel Valdant, faisant fonction de général de brigade, exposa, en présence du général Gouraud le plan conçu sous sa direction par le commandant Rollet, commandant

le 331^e d'Infanterie, en vue du combat du lendemain 5 janvier. Les ordres étaient si clairs et les instructions si précises que chacun savait ce qu'il avait à faire et que nous étions tous convaincus du succès de la bataille. » On avait fait appel à un expert en matière légionnaire, à un spécialiste égaré, pour peu de temps heureusement, dans les rangs de la « régulière » (6).

Instruit par l'expérience du 26 décembre où nos troupes se sont heurtées à des barrages infranchissables de barbelés et à des nids de mitrailleuses bien camouflés, le commandant Rollet a décidé de neutraliser les points les plus dangereux de la ligne adverse en faisant sauter sous elles des mines puissantes. Le Génie a creusé des sapes profondes et les a bourrées d'explosifs. A 6 heures précises, après une sévère préparation d'artillerie, de sourdes explosions se font entendre et des montagnes de terre et de cailloux jaillissent du sol, retombant jusque sur nos propres positions. Les clairons sonnent la charge et les compagnies se précipitent. Trois lignes de tranchées sont enlevées et le régiment se retrouve à 500 mètres de sa ligne de départ. Le ravin de Courtes-Chausses a été franchi d'un seul élan. Les pertes s'élèvent à 125 tués ou disparus et à 172 blessés. Parmi les morts, l'adjudant-chef Costante Garibaldi, le second des frères à donner sa vie pour la France.

Le 8 et le 9 janvier, un dernier effort va être demandé aux Garibaldiens. Le ravin des Meurissons est menacé par l'ennemi et les tranchées françaises ont été abandonnées précipitamment par leurs occupants, surpris par une grêle d'obus, puis par la ruée des adversaires. Les Garibaldiens arriveront juste à temps pour garnir le front, stopperont l'avance ennemie, mais ne pourront pas gagner un pouce de terrain.

Après cette ultime montée en ligne, le régiment fut ramené vers l'arrière. Le gouvernement italien avait rappelé plusieurs classes, prélude à son entrée en guerre. Il fut décidé que les combattants de l'Argonne pourraient être, sur leur demande, rapatriés dans leur pays pour y reprendre la lutte et que leur corps serait dissous. (Le 8 mars 1915, en Avignon, le 4^e régiment de marche du 1^{er} Etranger cessait d'exister.) Néanmoins quelques-uns d'entre eux restent en France et s'engagent à nouveau à la Légion étrangère.

Rentrés en Italie, les survivants ont été placés dans le 52^e régiment alpin. Au sein de ce régiment-frère, aujourd'hui encore existant, se perpétue la tradition des Garibaldiens au service de la France et plus particulièrement celle du 4^e de Marche du 1^{er} Etranger.

✱

✱✱

(6) Désignation officieuse, par les légionnaires, des formations de l'Armée française extérieure à la Légion étrangère. La présence du commandant Paul-Frédéric Rollet à la tête du 331^e régiment d'infanterie constitue en effet une exception. Affecté à la Légion étrangère comme lieutenant en 1899, il y servit sans discontinuer jusqu'en 1935 : légendaire chef de corps de Légion de la 1^{re} guerre mondiale, il fut général-inspecteur de la Légion étrangère de 1931 à 1935. Il est surnommé le « père de la Légion ».

Bolante, 26 décembre 1914*,
Courtes-Chausses, 5 janvier 1915,
Ravin des Meurissons, 8 et 9 janvier 1915.

Bolante, Courtes-Chausses, Les Meurissons, noms familiers aux habitants de La Chalade, noms inconnus de ces légionnaires italiens venus spontanément aider la France à défendre son sol et son identité, dans une manière de symétrie à l'aide apportée par la France à l'achèvement de l'unité italienne, une cinquantaine d'années auparavant.

Dans son fougueux élan de générosité guerrière, le régiment garibaldien perdit en Argonne, en quinze jours à peine, cinq cents tués, blessés ou disparus.

Que demeure leur souvenir.

Bernard JEAN

LACHALADE, 1917 : L'INITIATION D'UN HOMME

John Roderigo Dos Passos (1896-1970) appartient à ce qu'on a appelé la « lost generation » des écrivains américains. Ce jeune homme, né à Chicago, d'ascendance lusitanienne, très cultivé, fils d'un haut personnage de la finance et de la politique, s'engagea comme ambulancier en 1917 et débarqua en France avec l'armée américaine. Nombreux furent les intellectuels américains à en faire alors autant. Pour cette génération, élevée dans le « rêve américain » et la mystique du progrès, le choc avec la réalité de la guerre fut terrible. Dos Passos, Hemingway, Fitzgerald, Bromfield furent incapables de se réadapter à la vie civile et, s'ils laissèrent des œuvres qui comptent parmi les plus riches de la littérature américaine, ils ne purent jamais sortir du désarroi dans lequel cette cruelle expérience les avait plongés.

Dos Passos a publié son premier roman en 1920 : ce fut le récit de mois passés en Argonne, un reportage, mais aussi un réquisitoire : One man's initiation : 1917. Le héros du livre, Martin Howe, est l'alter ego de l'auteur. Jeune homme sensible et cultivé, il a voulu voir, « s'initier à tous les cercles de l'enfer », mais aussi agir. Il en mourra. Dos Passos, lui, passera le reste de sa vie, dans ses livres, à décrire l'écrasement de l'homme par le monde et sa propre bêtise. De la révolte juvénile et de la tentation de l'anarchie, il arrivera peu à peu à la résignation à l'ordre établi. Toujours cependant l'être humain sera, dans ses œuvres, la victime, le héros étant le décor, la société qui anéantit l'homme et qu'il décrit avec des procédés imités de ceux du cinéma ou de l'art moderne.

Nous publions les pages du roman de Dos Passos qui se déroulent à Lachalade (1). L'idée que l'auteur et ses héros se font de la vie monastique autrefois et à leur époque n'est certes pas conforme à la réalité. Mais la véritable héroïne de ces pages, c'est surtout l'abbaye, écrasée elle aussi par la civilisation en crise.

Dans une vallée rase qui descendait entre des coteaux couverts de hêtres se dressait la grande Abbaye, avec sa nef et son abside gothiques aux verrières admirablement dessinées ; d'un côté une très vieille chapelle en ruine et, en travers par derrière, un bâtiment aux belles proportions, datant de la Renaissance, qui avait servi de dortoir. La première fois que Martin vit l'Abbaye, elle s'élevait, fantômale et parfaite, au-dessus d'un voile de brume flottant bas, qui faisait ressembler la vallée à un lac sous des rayons de lune. Des lignes ne venait aucun bruit et, quand il arrêta son moteur, il entendit le chuchotis du vent dans la hêtraie. Si ce n'eût été l'odeur infecte des soldats entassés qui arrivait de temps à autre par bouffées, mêlée aux senteurs fraîches des bois, on aurait pu croire qu'il n'y avait pas la guerre. Dans le moelleux clair de lune, les grandes

(1) John DOS PASSOS, *L'Initiation d'un homme : 1917*, Paris, Editions Michel de Maule, 1989, p. 90-95. (Préface de G.-A. Astre, professeur de civilisation et littérature nord-américaines à l'Université de Paris X).

verrières à meneaux, les contreforts et la toiture dans les hauteurs, semblaient aussi magnifiquement inatteints par les injures du temps que si les ornements des pinacles et des voûtes venaient d'être sculptés par la main minutieuse des ouvriers gothiques.

— Et tu dis que nous avons fait des progrès ? dit-il tout bas à Tom Randolph.

— Fichtre, oui, c'est beau.

Ils se promenèrent un bon moment en silence, le long de la route, admirant la haute abside de l'Abbaye, respirant l'air frais de la nuit, humide du léger brouillard dans lequel arrivait de temps à autre l'odeur gênante de soldats entassés. Enfin la lune, énorme et comme gonflée d'or, se coucha derrière les coteaux boisés, et ils retournèrent à leur voiture, où ils s'enroulèrent dans les couvertures pour s'endormir.

Derrière la lanterne carrée qui s'élevait au-dessus de la nef, il y avait une trappe dans le vieux toit de tuiles par laquelle on montait au poste d'observation établi dans la lanterne. C'était là, moitié sur le toit et moitié sur la plateforme derrière la trappe, que Martin passait les longs après-midi d'été quand on n'avait pas besoin de la voiture, à contempler les fenêtres gothiques de la tourelle et le ciel bleu par-delà, où de gros nuages cotonneux passaient lentement, projetant leur ombre mouvante sur le vert tapis des bois et des champs, rendus aux herbes folles, de la vallée.

Il n'y avait, pour ainsi dire, aucune activité dans ce secteur du front. Deux ou trois fois par jour les 75 de la batterie derrière l'Abbaye envoyaient quelques décharges avec un claquement sec, et les bois résonnaient comme une harpe quand les obus passaient pour éclater sur la crête de la colline qui fermait l'entrée de la vallée, où étaient les Boches.

Martin restait là à songer à la vie tranquille que les moines avaient dû mener dans leur belle abbaye, si loin du monde, dans la Forêt de l'Argonne, à labourer et planter les terres fertiles de cette vallée, à soigner les fleurs de leur jardin, dont on voyait encore les traces aux énormes massifs de tournesols et de soucis jaune orangé qui fleurissaient tout le long des murs du dortoir. Dans une salle, tout en haut du bâtiment, il avait trouvé quelques vieux livres déchirés ; sûrement il y avait eu là dans le temps une bibliothèque, des rangées et des rangées de bouquins sentant le moisi, richement reliés en veau brun qu'un long usage avait rendu doux comme du velours, ou en parchemin jauni sur lequel les traces de doigts des générations se marquaient en bis ; d'énormes psautiers aux notes et aux chants enluminés de vert, d'outremer et d'or ; des manuscrits du Moyen Âge aux lettres étranges, avec des images aux couleurs vives et pures ; des Vies des Saints, les pensées des vieux théologiens polies par des années de calme méditation ; d'anciens romans de chevalerie ; des contes de sang et de mort et d'amour où les douleurs rudes et déchirantes de la vie apparaissaient à travers un voile de beauté douce comme la brume de l'aube.

« Mon Dieu, s'il pouvait y avoir un endroit aujourd'hui où se sentir évadé de toute cette stupidité, de l'hypocrisie des gouvernants, de ce hideux renouveau de haine, cette haine étouffante... ». Voilà ce qu'il se disait, et il se voyait en train de travailler aux champs ou de copier des

parchemins aux lettres anciennes et charmantes, endormant ses désirs fiévreux dans les chants graves et passionnés des interminables offices de l'Église.

Vers la fin d'un après-midi qu'il était ainsi allongé sur le toit de tuile, sa chemine ouverte pour recevoir la bonne caresse du soleil sur la gorge et la poitrine, somnolent au milieu de cette beauté de l'édifice, des bois environnants et des nuages qui passaient au-dessus de sa tête, il entendit le son de l'orgue dans l'église : quelques notes graves au rythme brisé qui le remplirent d'une surprise émerveillée, comme s'il eût été subitement transporté à l'époque tranquille des moines. Mais le rythme changea subitement et, à travers la plainte aiguë des tuyaux délabrés, tourbillonna jusqu'à lui en *ragtime* soi-disant oriental, qui sonnait comme un rire de dérision sous les voûtes aux arceaux séculaires. Il descendit dans l'église et trouva Tom Randolph en train de jouer sur le petit orgue, pompant furieusement avec les pieds.

– Toi ! Mais c'est de l'impiété de jouer tes airs impurs sur ce vieil orgue pieux.

– Je te parie que les vieux moines la menaient joyeuse, les vieux farceurs, dit Tom en continuant à jouer.

– S'il y avait encore des monastères aujourd'hui, fit Martin, je crois bien que j'y entrerais.

– Mais il y en a. Et j'irai y finir mes jours, très probablement, si on ne me fourre pas en prison avant. Je suis sûr que tout homme au monde serait candidat à l'un ou l'autre de ces refuges, s'il pouvait ainsi se tirer de cette sacrée garce de guerre.

Un sifflement déchirant au-dessus de leurs têtes, qui se répercuta étrangement sous les voûtes de l'église. Les hirondelles qui y avaient leurs nids se mirent à passer et repasser à travers les verrières sans vitraux. Tom Randolph s'arrêta brusquement sur un accord endiable.

– On dirait que ça ne leur plaît pas que je joue.

– Celui-là n'a quand même pas éclaté.

– Mais celui-là, il a éclaté, corbleu, dit Randolph en se relevant de sur le sol où il s'était jeté d'un mouvement automatique.

Une pluie de tuiles dégringola du toit, et dans le fracas on entendait les cris d'effroi des hirondelles.

– J'ai bien peur que quelqu'un n'en ait dans l'aile.

– Ils auront eu vent du dépôt de munitions dans la cave.

– Fichu endroit pour un poste de secours... au-dessus d'un dépôt de munitions !

Dans la salle blanchie à la chaux qui servait de poste de secours, une odeur de sang montait, plus forte que celle du chlore. Un médecin était penché sur un brancard, où, en passant pour aller à sa voiture, Martin aperçut deux jambes nues avec des taches de sang sur la peau blanche.

– Trois brancards pour les Islettes. Tout doucement, dit l'infirmier de service en lui remettant les feuilles.

Cahotée sur la route défoncée par les obus, la voiture marchait lentement à travers des champs en friche, envahis par les herbes folles. Chaque secousse arrachait un gromement de souffrance aux blessés.

En revenant vers les postes du front, ils trouvèrent toutes les batteries le long des lignes en pleine activité. L'air n'était plus qu'un chaos d'explosions qui leur fouillaient méchamment les oreilles, dominant le ronron rassurant du moteur. Aux approches de l'abbaye un soldat les arrêta.

– Mettez la voiture derrière les arbres et gagnez un abri. Ils sont en train de bombarder l'abbaye.

Il avait à peine fini de parler qu'un pialement aigu se renforça soudain au-dessus d'eux. Le soldat se jeta à plat ventre dans la boue de la route. L'explosion projeta du gravier tout autour d'eux, dégageant une curieuse odeur d'amande.

Serrés l'un contre l'autre à l'entrée de l'abri, creusé dans le coteau d'en face, ils observaient l'abbaye dont les obus éventraient le toit, l'un après l'autre, ou allaient éclater dans les gros contreforts de l'abside. La poussière s'élevait au-dessus du toit, remplissant l'air d'une odeur de plâtras et de tuiles humides. Les bois résonnaient du tremblement et du vacarme des batteries qui entraient en action l'une après l'autre.

– Bondieu, ce qu'ils font là est odieux ! grommela Randolph entre ses dents.

– Qu'est-ce que tu veux, c'est un poste d'observation.

– Je sais bien, mais je m'en fous !

Il y eut une série d'arrivées ; un éclat d'obus siffla tout près de leurs têtes.

– Vous n'êtes pas à l'abri à l'entrée, vous feriez mieux de venir au fond, leur cria quelqu'un de l'intérieur.

– Je veux voir, je m'en fous... Je reste ici pour voir jusqu'au bout, Howe. Je m'étais attaché à ce fichu endroit bougrement – et Randolph rougit en faisant cet aveu.

Une autre grappe d'obus, si rapprochés l'un de l'autre qu'ils n'entendirent pas le sifflement. Quand le nuage de poussière se fut dissipé, ils virent que la lanterne s'était abattue sur le toit de l'abside, et qu'il n'en restait qu'un seul mur et les meneaux d'une verrière dont les sculptures fracassées se détachaient en blanc crème sur le ciel rougeâtre du couchant.

Il y eut une pause dans le bombardement. Quelques hirondelles continuaient de décrire leurs cercles autour des murs en poussant des petits cris perçants.

Ils virent l'éclair d'un obus dans le ciel au moment où il éclatait sur la partie du grand toit qui subsistait encore. Le toit se frippa, s'effondra et la poussière leur cacha encore une fois l'abbaye.

– Oh ! c'est odieux ! fit Tom Randolph. Mais il s'agirait de savoir ce que sont devenus nos vivres. La popote est enterrée sous quatre pieds d'art gothique... Idée de foutues bêtes, de placer un poste de secours au-dessus d'un dépôt de munitions.

– La voiture est-elle touchée ? leur demanda l'infirmier en s'avancant.

– Je ne crois pas.

– Bon. Quatre brancards pour le 42 tout de suite.

DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE, L'ÉGLISE ABBATIALE DE LA CHALADE FAIT L'OBJET DE TRAVAUX CONTINUS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

Au moment de la Révolution, tous les biens de l'abbaye furent dispersés. Le 17 juillet 1790, les agents municipaux procédèrent à l'inventaire des biens, meubles et immeubles et en prirent possession au nom de la Nation. Le 18 avril 1791, les bâtiments furent mis en vente par le district de Clermont.

Tous les biens vendus ou spoliés, la communauté dispersée, l'abbaye de La Chalade disparaissait après plus de six siècles et demi d'existence et de rayonnement dans la vallée de la Biesme.

L'église abbatiale transformée en église paroissiale de Lachalade devenait alors propriété de la commune et, de ce fait, cette dernière en avait la charge totale.

Dès cette époque, les maires de Lachalade qui vont se succéder auront le souci de s'occuper de la restauration et de l'entretien de l'édifice, et ce sera une lourde charge pour les finances d'une petite commune.

Christian Théron, maire de Lachalade depuis mars 1965, a bien voulu me confier des documents permettant de retracer l'histoire de la restauration et de l'entretien de l'église au cours de ces cent trente dernières années.

De la Révolution à 1900

Vers 1856, une première restauration eut lieu. Les travaux effectués alors furent probablement consacrés à la remise en état de toute la partie ouest de l'édifice et certainement à la réfection de la façade, comprenant la rosace provenant de l'ancienne église Sainte-Vanne de Verdun, qui fut posée en 1862 grâce à l'énergique volonté de l'abbé Chaput, alors curé de Lachalade. Ces travaux se seraient élevés à un montant de 28 477 F financés par une imposition de 0,20 F pendant dix ans (qui rapporta une somme de 4 229 F), un secours de l'Etat de 8 000 F et des fonds donnés par le curé pour 16 248 F. Cette imposition de 0,20 F sur les quatre taxes devait d'ailleurs être renouvelée pour dix ans jusqu'en 1876.

En 1876, à nouveau, des réparations urgentes sont à effectuer. Le conseil municipal se réunit le 23 juillet de cette même année pour étudier un dossier préparé par l'architecte Médard. Les travaux prévus alors comprennent la construction d'un clocher, le relèvement de la couverture, la réparation des vitres (*sic*), la réouverture des arcades latérales du chœur et la construction d'un escalier pour accéder aux combles. Le devis s'élevait à 27 000 F. Les élus municipaux et les habitants les plus imposés (ces

derniers avaient le droit de participer aux décisions communales), devant la nécessité et l'urgence des travaux, les intempéries compromettant la solidité de l'édifice et en hiver l'église étant « inhabitable », décidèrent leur réalisation, à l'exception de la réouverture des arcades du chœur dont le coût était de 2 380 F. Le devis fut ainsi ramené à la somme de 24 620 F.

Le financement était envisagé de la manière suivante : une nouvelle imposition de 0,15 F sur les quatre taxes, qui rapporterait, du 1^{er} janvier 1876 au 21 décembre 1885, la somme de 10 500 F, et un secours demandé à la préfecture de 14 120 F.

Cette proposition est rejetée par la commission des bâtiments civils, qui refuse la construction d'un clocher pouvant compromettre la solidité de l'édifice.

Le conseil municipal se réunit à nouveau pour ce dossier, le 20 mai 1877. Le maire, Jean-Louis Gerodel, lui soumet un contre-projet s'élevant à 50 000 F, financé toujours par le produit de l'imposition et un secours demandé au gouvernement de 39 500 F. L'imposition prévue irait du 1^{er} janvier 1878 au 31 décembre 1887, et rapporterait 10 500 F.

Le maire, soucieux de trouver à tout prix des fonds pour la réalisation de cette réfection indispensable, frappe à toutes les portes. Il écrit tout d'abord au préfet, signalant les sacrifices considérables déjà consentis par les habitants de Lachalade. Il exprime son « sentiment de tristesse » devant la « destruction prochaine » de son église abbatiale si des travaux ne sont pas rapidement effectués. Il insiste en particulier sur l'urgence des travaux de couverture, la pluie s'infiltrant sous les voûtes, menaçant de les endommager à jamais et compromettant la solidité de l'ensemble.

Le 13 mars 1878, le maire écrit encore à M. Salmon, sénateur, lui exprimant la confiance qu'il a en sa sollicitude et lui demandant d'user de son influence auprès du ministre des Cultes pour que ce dernier intervienne rapidement pour la réfection de l'église de Lachalade.

Une lettre analogue est adressée au sénateur Bompard, au baron Klopstein, député, et au vicomte d'Abancourt, qui a déjà rendu de multiples services à « cette laborieuse population » de Lachalade. Enfin un dernier courrier est adressé directement au chef de bureau du ministre de l'Intérieur, Henri Chadenet.

Le 9 février 1879, le maire de Lachalade est saisi d'une réclamation de l'architecte Demoget qui n'avait pas perçu les honoraires des travaux effectués en 1862. Cet architecte d'Angers ne devait pas être pressé de recevoir son argent pour le réclamer dix-sept années plus tard ! Il lui revenait une somme de 730,70 F augmentée des intérêts de retard, soit un montant de 836,07 F. Bien que cette somme ne soit pas très importante, la « pénurie » des finances communales ne permit pas de la régler immédiatement. Toutefois, réuni le 11 mai 1879, le Conseil municipal vota le règlement de la créance en demandant la remise des intérêts. Le 25 mai 1879, le maire écrivit en ce sens à l'architecte, sollicitant donc la remise des intérêts et le règlement en deux années. Une imposition extraordinaire de 7 centimes fut votée pour ce faire du 1^{er} janvier 1880 au 31 décembre 1881.

Pour en revenir aux travaux envisagés par le Conseil en 1877, et après un pressant appel auprès de toutes les personnalités pouvant intervenir pour obtenir des aides, une première tranche de travaux peut avoir lieu. Il s'agit de l'urgence, c'est-à-dire la réfection de la couverture. Cette réfection s'élève à 14 617,61 F. En retenant le dixième pour la garantie, il faut trouver 13 155,85 F. En plus de l'imposition de 0,15 F prévue, il est nécessaire de faire un emprunt de 10 000 F à la Caisse des dépôts et consignation.

Après ces travaux de couverture, les vieux matériaux (plomb, débris de charpente) sont récupérés et vendus afin d'en obtenir une modeste compensation.

D'autres travaux urgents sont encore à entreprendre et Jean-Baptiste Bené, le maire qui a succédé à Jean-Louis Gerodel, prend, avec beaucoup de dévouement, la relève. Il écrit, lui aussi, à nombre de personnalités. En mars 1880, il adresse un courrier à M. Honoré, sénateur de la Meuse, pour appuyer ses demandes de secours. Le député des Ardennes, M. Peronnet, est également sollicité, enfin – ultime recours – le ministre de l'Intérieur et des Cultes est saisi de la nécessité des travaux de restauration et du besoin de finances pour mener à bien ces projets.

Les travaux prévus alors sont la remise en état du pavage et la restauration des vitraux. Le maire insiste auprès de ses interlocuteurs sur la pauvreté de la population laborieuse de Lachalade ainsi que sur la pénurie des ressources de la commune.

Le 20 juin 1880, une adjudication d'une tranche des travaux est décidée, c'est Jules Lachambre, entrepreneur à Vienne-le-Château, qui l'obtient. Le carrelage du sol, les marches du chœur, les voûtes des collatéraux et les vitraux entièrement détruits sont refaits. Le montant de ces travaux s'élève à 15 942,40 F. Ils sont réalisés en cours des années 1880-1881. Le solde de la facture présentée par M. Lachambre, soit 1 913,15 F, est voté par la municipalité le 5 octobre 1884. Le dixième retenu pour la garantie sera versé plus tard. Ce reliquat et la retenue de garantie tardant à venir, l'entrepreneur fait état, le 8 août 1885, dans un courrier très sévère pour la commune de Lachalade, de « la négligence et du mauvais vouloir de la municipalité », et il demande des intérêts de retard. Le conseil municipal juge cette missive « de tout point déplorable, car la commune a fait tout ce qu'elle pouvait pour payer ».

Où se trouve la négligence entraînant ce retard de paiement ? Une lettre est adressée au préfet par les conseillers pour user « des voies et moyens qui permettront d'apporter des éclaircissements sur cette question qui apparaît des plus obscures ». Le conseil municipal est convoqué le 27 septembre 1885 et les mesures nécessaires à ce règlement sont alors prises.

Au cours de la fin du XIX^e siècle, l'intérieur fait l'objet d'aménagements qui sont en partie réalisés par les paroissiens. On note à cette époque un certain luxe dans le choix des meubles et dans leur disposition.

De 1900 à 1940

En 1900, l'édifice apparaît en assez bon état, après les réfections successives qui ont été réalisées au prix de sacrifices considérables consentis par la population. Une croix est signalée au-dessus de la porte des Morts ou porte nord de l'église, une statue en bois est placée au-dessus du portail ouest et un appentis a été élevé à droite de ce portail ; dans une niche au sommet de la façade ouest, se trouve une statue sans tête.

Au cours de la Première Guerre mondiale, l'ensemble des bâtiments et l'église vont souffrir des événements. L'abbaye et les bâtiments conventuels sont utilisés comme « ambulance ». De nombreux blessés sont soignés là. L'intérieur est alors endommagé de manière importante, les vitraux sont cassés, les soldats se chauffent avec le mobilier.

Si le gros œuvre n'a pas subi de gros dégâts, il faut cependant, après la guerre, restaurer la couverture. Les vitraux sont remplacés par du verre et des travaux sont effectués grâce aux efforts conjugués des paroissiens, mais aussi de mécènes. C'est ainsi que la ville de Pithiviers, marraine de guerre de Lachalade, lui viendra en aide financièrement, de même que quelques personnalités. De 1920 à 1940, le chemin de croix est entièrement rénové.

Le 18 octobre 1931, M^{me} Du Granrut fait la donation du chartrier qui se trouve accolé au sud-est de l'église contre les bâtiments conventuels. C'est Maître Lallier, notaire à Verdun, qui reçoit l'acte de donation du chartrier et d'une parcelle de 5 mètres sur 5 mètres. Le conseil municipal accepte la donation, mais demande que l'entretien soit à la charge des Beaux-Arts.

Le 17 septembre 1933, M. Boutaud, architecte à Varennes, présente un projet de construction d'un tambour à la porte des Morts. Le devis de ces travaux se monte à 2 310 F. Proposé aux conseillers, ce projet obtient leur accord et ils autorisent le maire, M. Léon Marizier, à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise Roland Frères, pour l'exécution de ce travail. Ce tambour ne sera jamais réalisé, fort heureusement.

Au cours de l'année 1935, des menus travaux sont à exécuter, mais le conseil refuse de voter la somme correspondante à ces quelques réparations. L'assemblée communale refusera également une subvention annuelle à l'architecte du département, M. Delangle, pour l'entretien de l'église.

De 1940 à nos jours

La Seconde Guerre mondiale va causer à nouveau des dégâts importants à l'église abbatiale.

Au cours du mois de mai 1940, l'abbaye est bombardée par les Allemands et endommagée.

M^{me} Pierre Marizier, alors institutrice à Lachalade, se souvient très bien de cette période de mai 1940. Le 12 mai, des avions de reconnaissance allemands survolent, à basse altitude, le village : les aviateurs enne-

Le bombardement de 1940



La partie nord-ouest est détruite.



Voûtes et charpente sont effondrées et les débris jonchent la nef.

Photos collection C. THÉRON

mis repèrent les troupes françaises qui sont cantonnées dans les bâtiments conventuels attenants à l'église. Deux jours plus tard, le 14 mai, à nouveau des avions allemands survolent Lachalade, mais, cette fois, ils lâchent des bombes qui causent des dégâts importants à l'église et aux environs. La toiture de l'abbatiale est endommagée, le cimetière est labouré par les explosions, de nombreuses tombes sont détruites. La charpente et les voûtes de l'église s'effondrent, causant des destructions à l'intérieur.

Les réparations de ces destructions vont être longues et s'étaleront sur plusieurs années, voire décennies.

Quelque temps après le bombardement, M. Boutaud, conseiller général de Varennes, vint se rendre compte des dégâts. Le maire, M. Marizier, para au plus pressé en faisant mettre hors d'eau les parties préservées et en isolant, par une cloison en bois, la partie est du chœur et du transept intacts. Léon Marizier, maire jusqu'en 1955, puis Léon Hurlain, qui lui succède, auront la lourde tâche d'entreprendre la restauration de l'église.

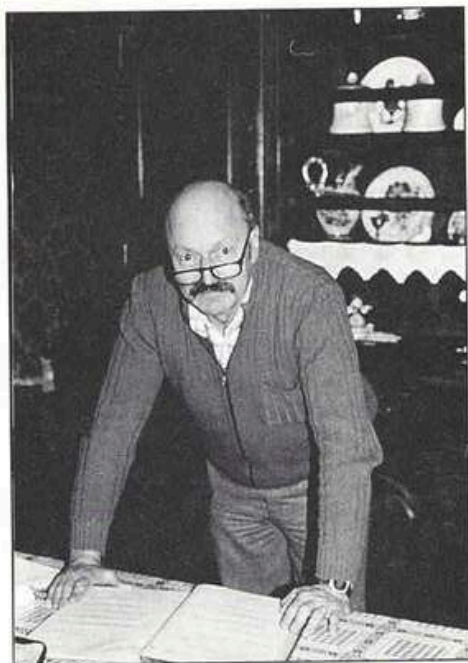
A signaler que le chartrier, cédé à la commune en 1931, fut détruit en 1945. Un sous-officier français avait la charge de garder un groupe de prisonniers allemands. Il ordonna cette destruction, apparemment sans raison. A cette occasion, plusieurs prisonniers allemands furent tués, dans des circonstances qui n'ont pas été élucidées.

D'importants travaux furent donc entrepris après la Seconde Guerre mondiale pour remettre en état la partie détruite lors du bombardement allemand de 1940. Les voûtes furent en presque totalité refaites à neuf, les piliers furent consolidés et toute la partie nord-ouest, qui avait énormément souffert, fut entièrement reconstruite. Les vitraux cassés lors du bombardement par les déflagrations furent remis en état par le maître-verrier Gruber.

A partir de 1965, Christian Théron prit le fauteuil de maire de Lachalade. Son souci premier fut de continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, Léon Marizier et Léon Hurlain, et d'achever la reconstruction avec les dommages de guerre de 1939-1945 qui restaient.

Pour ce faire, le maire prit contact avec l'architecte départemental des Monuments historiques et un programme de travaux fut alors mis au point. Il comprenait la restauration du pavage du sol de la nef qui avait été considérablement endommagé par la chute des voûtes et de la charpente lors du bombardement de 1940, et la reconstruction de deux contreforts encadrant la porte des Morts. Ces derniers avaient été disloqués par la pousse d'arbustes et des pierres étaient descellées. Il y avait encore quelques menus travaux sur la toiture principale ainsi que des bordures en ciment et la réfection d'une chappe à exécuter, afin d'éviter la dégradation des voûtes par les eaux de pluie.

Depuis 1986, M. Théron prépare un gros dossier de restauration. En effet, il y a constamment des dégradations dues aux intempéries ainsi qu'au matériau, la gaize, la pierre gélive et vulnérable nécessitant une surveillance constante. Le maire, passionné par « son église » et qui en connaît bien l'histoire, ne néglige aucun détail et préfère prévoir et intervenir avant que de grosses réparations ne soient nécessaires. Un vaste programme d'entretien et de restauration va ainsi être entrepris sous la



Christian THÉRON, maire de Lachalade depuis mars 1965,
est passionné par l'histoire de Lachalade.



Un maire attentif à la restauration et à l'entretien de l'église abbatiale
présente des documents inédits.

Photos A. LERICHE.

direction d'un architecte en chef des Monuments historiques. Ce programme est subventionné par l'Etat pour 60 % et par le Département pour 30 %.

Ce sera un dossier à suivre très prochainement.

Ce tour d'horizon des différentes restaurations au cours des 130 dernières années montre combien l'église abbatiale a nécessité de surveillance constante mais aussi de moyens financiers considérables et de sacrifices de la part des habitants d'une petite commune. Ils ont permis de conserver un patrimoine aussi précieux pour l'histoire de Lachalade que pour celle de notre magnifique région d'Argonne.

Il me reste à remercier Christian Théron, maire de Lachalade, pour les documents qu'il a bien voulu me laisser consulter, pour le temps qu'il m'a consacré afin de présenter cette rétrospective.

Alcide LERICHE

VIENT DE PARAÎTRE

PÉRIODIQUES

Les Cahiers haut-marnais, n° 186-187, 1991, 93 p., cartes, graph. et illustr. (B.P. 565, 52012 Chaumont).

Ce numéro spécial, entièrement consacré à « La métallurgie haut-marnaise », peut fournir d'utiles références pour l'histoire de la métallurgie argonnaise.

Le Curieux Vouzinois (Hôtel de Ville - 08400 Vouziers)

– N° 28, novembre 1991 : « L'église Saint-Martin de Tannay », « Le chaisier », « La fête à Toges » et « Terron et la famille Colbert ».

– N° 29, mars 1992 : Un récit d'exode en 1940 depuis Vandy jusqu'à Narbonne et quelques pages sur des « Inscriptions et vieilles pierres d'Olizy ».

Revue d'Histoire moderne et contemporaine, T. XXVII, octobre-décembre 1991.

– J. SAGNES, « Le refus républicain : les 80 parlementaires qui dirent "non" à Vichy le 10 juillet 1940 », p. 555-589, carte et tableaux.

Rappelons que le menehildien Alfred Margaine (1870-1953), député radical-socialiste, a fait partie de ceux qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

LIVRES

Atlas de la Révolution française. Les sociétés politiques, sous la direction de J. Boutier, Ph. Boutry et S. Bonin, Paris, E.H.E.S.S., 1992, 132 p., cartes, graph. et bibliogr. (130 F).

Que restera-t-il de l'avalanche de publications suscitée par le bicentenaire ? Peu de choses, à vrai dire, mais l'**Atlas de la Révolution française**, cette entreprise collective au long cours, en fera partie à coup sûr. Sa sixième livraison a conservé toutes les qualités des fascicules précédents. On y apprend notamment que dix-huit communes argonnaises, soit 10 % du total (contre 14 % en France), ont possédé une société politique lors de la phase la plus « chaude » de la Révolution (l'an II), les deux plus importantes se situant à Sainte-Menehould et Varennes.

P. BENOIT et D. CAILLEAUX, **Moines et métallurgie dans la France médiévale**, Paris, A.E.D.E.H. (Picard diffusion), 1991, 365 p., cartes, plans et graph. (190 F).

Les abbayes sont très vraisemblablement à l'origine de la métallurgie argonnaise, laquelle n'a disparu – dans ses formes traditionnelles – qu'au premier tiers du XX^e siècle. Aucune des communications ici rassemblées ne traite de l'Argonne, mais on y trouvera maintes précisions susceptibles d'éclairer son passé industriel.

Dictionnaire des Constituants, sous la direction d'E. Hindle Lemay, Paris, Editions Universitas, 1991, 2 vol. de 1 084 p. reliés, illustr. (950 F).

Ce superbe dictionnaire vient compléter en amont l'excellent **Dictionnaire des Conventionnels** de Kuscinski (1917). Il fournit une notice bibliographique et parfois même de longs développements sur les députés ou députés suppléants qui ont siégé aux Etats généraux, puis à l'Assemblée constituante (1789-1791). Cinq d'entre eux, tous élus du Tiers-Etat, intéressent directement l'Argonne. Jean-Baptiste Choisy (1742-1820), désigné par le bailliage de Châlons, était fermier de la métairie d'Arcé-Fays (Vaubecourt). Basile-Joseph Raux (1747-1817), désigné par le bailliage de Reims, était maître de forges à Belval-Bois-des-Dames. Jean-Nicolas Mangin (1744-1809), né à Varennes-en-Argonne, était maire de Mouzon et avait été élu par le bailliage de Verdun. Il siégeait à l'Assemblée nationale lorsque son fils Nicolas, chirurgien à Varennes, apporta la nouvelle de l'arrestation de la famille royale.

Et c'est également à l'Assemblée nationale que se trouvait, cette nuit-là, Robert-François George (1741-1803), maire de Varennes. Né à Beauzée-sur-Aire, il avait été désigné comme suppléant par le bailliage principal de Verdun. Il faut, enfin, faire une mention particulière à Nicolas-Remi Lesure (1734-1793), un enfant de Vouziers, qui devint lieutenant général du bailliage de Sainte-Menehould et représenta le bailliage principal de Vitry-le-François. Devenu ultérieurement juge de paix du canton de Sainte-Menehould, il fut victime des proscriptions de la Terreur et guillotiné à Paris. On peut relire à son sujet l'étude ancienne de H. Bourin, « Le procès Lesure », parue dans la **Nouvelle Revue de Champagne et Brie** (1926, p. 133-148) et l'article plus récent d'A. Lebon, « Nicolas-Remy Lesure. Député », publié par **Le Curieux Vouzinois** (n° 20, mars 1989, p. 5-7).

Ch. HIGOUNET, **Défrichements et villeneuves du Bassin parisien**, Paris, C.N.R.S., 1990, 384 p., cartes et illustr. (250 F).

Historien réputé de l'Aquitaine, Charles Higounet est décédé deux ans avant la parution de cet ultime ouvrage. Il l'avait élaboré entre 1952 et 1960 au moyen d'une enquête itinérante qui l'avait conduit, de sites caractéristiques en dépôts d'archives, à travers l'ensemble du Bassin parisien, Normandie exclue. Son texte était terminé pour l'essentiel en 1965, ce qui explique que sa copieuse bibliographie dépasse rarement les années 1950. De toute façon, les études récentes portant sur notre région se comptent sur les doigts d'une seule main et on ne voit guère que deux recherches nouvelles à ajouter : la thèse de Michel Bur sur **La Formation du comté de Champagne** (1977) et le mémoire de maîtrise de D. Lemoine sur **Le Temporel de l'abbaye de Moiremont** (1983), signalés en leur temps dans cette rubrique.

Une vingtaine de pages sont consacrées à l'Argonne avec, entre autres, deux vues aériennes de Florent, un village dont la topographie a véritablement fasciné Charles Higounet. Les réponses apportées ou les problématiques esquissées montrent que cet homme du sud-ouest de la France a su admirablement lire la genèse historique

de bon nombre de nos paysages. De plus, l'ampleur du cadre géographique retenu permet de relever convergences et divergences dans l'origine des défrichements et la création des « villeneuves ». Ainsi, Charles Higounet ne manque pas de souligner la spécificité de l'Argonne, marquée à la fois par la dynamique monastique et la diffusion de la charte de Beaumont. Enfin, malgré la complexité des thèmes abordés, l'auteur ne cède jamais à la démonstration pontifiante et jargonante. Au total, un maître-livre.

Les Oiseaux de Champagne-Ardenne, sous la coordination de B. Fauvel, Saint-Remy-en-Bouzemont, Centre ornithologique de Champagne-Ardenne, 1991, 290 p., cartes et illustr. (100 F).

Cet ouvrage abondamment et remarquablement illustré est le fruit de milliers d'heures d'observation opérées principalement entre 1985 et 1989. Les fiches consacrées à chacune des 366 espèces d'oiseaux recensées en Champagne-Ardenne du XIX^e siècle à nos jours, permettent de relever la présence de 174 oiseaux nicheurs dûment repérés. L'Argonne (ardennaise et marnaise) abrite 143 espèces, soit 82 % des oiseaux nicheurs dénombrés, ce qui en fait, eu égard à sa faible superficie, l'une des régions naturelles les plus riches de Champagne-Ardenne.

La société des éditions **Res universis** (10, rue Roger-Salengro, 80320 Chaulnes) diffuse sous forme de « reprint » – et au prix fort – des monographies départementales ou communales épuisées depuis longtemps. C'est ainsi qu'a été signalée dans cette rubrique (n° 58, 1989) la réédition malheureusement incomplète de la solide **Histoire de Sainte-Menehould** de Louis Brouillon (1909). Plusieurs des titres actuellement disponibles intéressent notre région, mais leur ancienneté ne leur confère pas automatiquement un label de qualité. Comme chacun le sait, tous les vins ne se bonifient pas en vieillissant. Concernant les Ardennes, la **Géographie historique du département des Ardennes** de J.-B. Hubert (1855) est indubitablement périmée, quoique plus recommandable que la très médiocre **Chronique de la ville et des comptes de Grandpré** de M. Mirot (1839). En revanche, le **Précis de l'histoire de la ville et du pays de Mouzon** de N. Goffart (1894) a conservé l'essentiel de sa valeur. Côté marnais, le **Précis de la statistique générale du département de la Marne** de J. Chalette (1844-1845) doit être utilisé avec précaution. Voir à ce sujet la préface de notre collaborateur J.-P. Ravaux. Quant au **Département de la Meuse, Dictionnaire des communes** de H. Lemoine (1909), c'est aujourd'hui encore un livre de référence.

A. SARTELET, **La Principauté de Sedan**, Charleville-Mézières, Terres ardennaises, 1991, 179 p., cartes et illustr. (170 F).

Un guide en images de Sedan et de sa principauté de la fin du Moyen-Age à 1642, date de son rattachement à la France. A recommander plus particulièrement aux amateurs d'armes et de fortifications.

F. WOUTAZ, **La Véritable Histoire du champagne**, Paris, Favre, 1990, 175 p., illustr. (120 F).

Ce surprenant opuscule prétend « éclairer d'un jour totalement nouveau l'histoire de la naissance du champagne », en l'associant au rôle de Dom Pérignon. Mais, outre le fait que René Gandilhon l'avait déjà établi, voici maintenant un quart de siècle (**Naissance du champagne**, 1968), avec l'apport d'une énorme documentation, Fernand Woutaz fait reposer son argumentaire sur un texte imprimé – et un seul – par ailleurs archiconnu : **Manière de cultiver la vigne et de faire le vin en Champagne** (1718, rééd. 1722). L'auteur s'en justifie en affirmant péremptoirement que les archives de l'abbaye d'Hautvillers et les minutes de notaires de l'époque ont été entièrement détruites sous la Révolution. Il faut donc croire que René Gandilhon, conservateur en chef des archives de la Marne, a été victime d'hallucinations puisque son livre fait référence à plus de 120 pièces d'archives de l'abbaye ainsi qu'à une quarantaine de minutes de notaires d'Épernay et d'Hautvillers. Tout lecteur documenté sur l'histoire du champagne ne manquera pas également de relever, au fil de chapitres passablement racoleurs, des plagiat de René Gandilhon ou du colonel Bonal. L'interprofession du champagne fait régulièrement condamner des petits malins qui commercialisent du mousseux, voire du cidre bouché, sous l'étiquette **Moët-et-Chandon** ou **Dom-Pérignon**. On peut parfois regretter que ce genre de procédure n'ait pas cours en Histoire.

ROCHA

1965

STE-MENEHOULD
MONTCHENOT
SOISSONS

STENAY

LA FRANCHVILLE
VITRY-LE-FRANÇOIS
VOUZIEUX

SAULT-LES-RETHEL
JOUY-AUX-ARCHES

MONTCORNET

BAR-LE-DUC

LANDRES

PIENNES

REIMS

VAL DE MURIGNY

TERVILLE

THONVILLE

VOTRE PARTENAIRE FORÊT & JARDIN

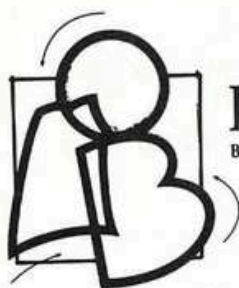
1993

Lunettes

PERIDON



L'expérience au service de votre vue



IMPRIMERIE DU BARROIS

BAR LE DUC

PARIS

*Du document d'exécution à la réalisation
finale, vos travaux d'impression
n'ont aucun secret pour nous...*

Impression

Z.I. des Poutôts - BP 48 - 55001 Savonnières dt Bar Cedex
Tél. 29 76 20 76 (+) - Télex 850 870 F - Fax 29 45 00 41

Composition et bureau

94, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél : (1) 40 23 02 13 - Télécopie : (1) 48 78 15 85

CHARLES-JANIN S.A.

au Capital de 456 000 Francs

DISTRIBUTEUR TOUTES BOISSONS

VINS FINS - VINS DE PAYS - ALCOOLS
LES PLUS GRANDES MARQUES DE BIÈRES
PLATS CUISINÉS

2, avenue Bournizet - B.P. 54
51800 SAINTE MENEHOULD

Tél. 26.60.80.05
Fax 26 60 87 81

Pépinière d'Argonne

André OPTEL



Route de Varennes
55120 CLERMONT EN ARGONNE
Téléphone: 29 88 46 34

*Production fruitière
ornementale
forestière*

*Création et entretien de jardin
Plans et devis sur demande*

Nous consulter...



HOTEL - RESTAURANT **NN

LE CHEVAL ROUGE

1 et 3, RUE CHANZY - 51800 SAINTE MENEHOULD

Tél. : 26.60.81.04

Pieds de cochon à la Sainte-Menehould

Repas d'affaires

Réception de groupes

CEBAL, emballagiste international
présent en Argonne,
participe au développement de la région

USINE DE SAINTE-MENEHOULD

B.P. 16, Z.I., 51800 SAINTE MENEHOULD. Tél. 26 60 55 00

USINE DE VIENNE-LE-CHATEAU

B.P. 33, 51800 SAINTE MENEHOULD. Tél. 26 60 10 14



CEBAL

UNE SOCIÉTÉ DU
GROUPE PÉCHNEY

TOUS LES MATÉRIAUX

Pour CONSTRUIRE, AMÉLIORER, RÉNOVER

BigMat

Noël-Matériaux

SAINTE-MENEHOULD

TÉL. 26 60 80 84

PUBLICATIONS EN VENTE AU SECRÉTARIAT DU C.E.A.
(Bureau de l'OFFICE DU TOURISME, place Leclerc
51800 SAINTE-MENEHOULD - Tél. 26.60.85.83)

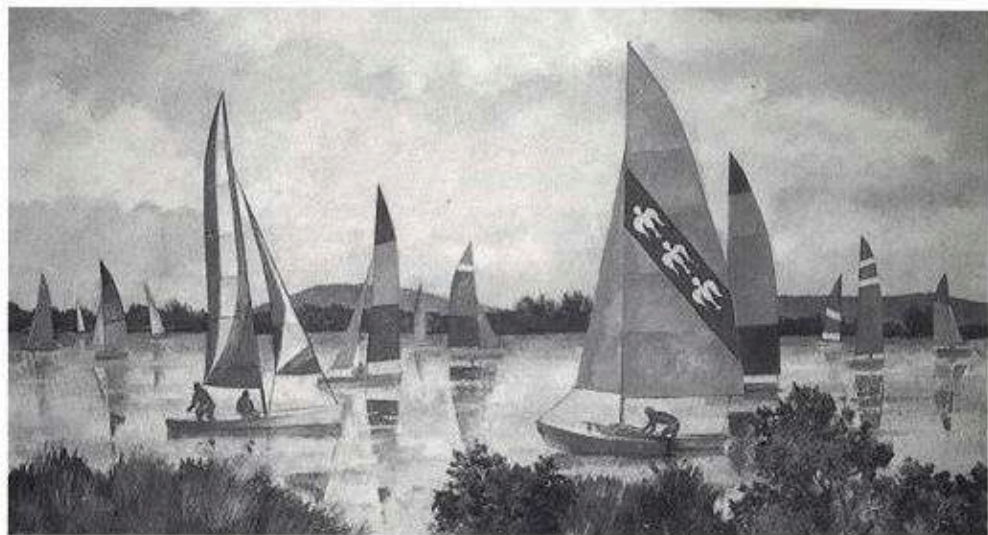
- REVUES HORIZONS D'ARGONNE

ANNÉES	1964-1967	N ^{os}	3 à 8 et 10	à 15,00 F	la revue
»	1968	»	14-15	à 18,00 F	»
»	1970-1971	»	19-20, 21, 22	à 20,00 F	»
»	1973	»	25	à 28,00 F	»
»	1975	»	28-29	à 30,00 F	»
»	1976	»	32-33 et 34	à 35,00 F	»
»	1977	»	35	à 35,00 F	»
»	1978	»	36 Les étrangers dans nos villages	à 35,00 F	»
»	1978	»	37 La chasse	à 40,00 F	»
»	1979	»	39 De la voie romaine à l'autoroute	à 40,00 F	»
»	1980	»	40 Etienne Thiery	à 40,00 F	»
»	1980	»	41 La chapelle de Saint-Rouin	à 40,00 F	»
»	1981	»	42 Argonne ardennaise	à 45,00 F	»
»	1981	»	43 Le cochon et le gros noir	à 45,00 F	»
»	1982	»	44 L'agriculture	à 50,00 F	»
»	1982	»	45 Le patois des croix	à 50,00 F	»
»	1983	»	46	à 50,00 F	»
»	1983	»	47 Guides et voyages	à 50,00 F	»
»	1984	»	48	à 50,00 F	»
»	1984	»	49 L'industrie	à 50,00 F	»
»	1985	»	50	à 50,00 F	»
»	1985	»	51	à 50,00 F	»
»	1986	»	52 Artistes et artisans d'art	à 50,00 F	»
»	1986	»	53 La mort	à 50,00 F	»
»	1987	»	54	à 55,00 F	»
»	1987	»	55 La forêt et le bois	à 55,00 F	»
»	1988	»	56	à 60,00 F	»
»	1988	»	57 Le feu	à 60,00 F	»
»	1989	»	58	à 65,00 F	»
»	1989	»	59	à 65,00 F	»
»	1990	»	60 La Révolution	à 70,00 F	»
»	1990	»	61	à 70,00 F	»
»	1991	»	62 Les Jeux	à 75,00 F	»
»	1991	»	63	à 75,00 F	»

L'abonnement 1993 : 150 F pour les 2 revues (240 pages environ).

- **Découverte de l'Argonne II** (l'exemplaire : 85,00 F).
- **Découverte de l'Argonne III : Richesses naturelles de l'Argonne du Sud**, par A. Gerdeaux et M. Poncelet (l'exemplaire : 95,00 F).
- **Guide touristique de l'Argonne**, par J. Marchal (l'exemplaire : 20,00 F).
- **A la découverte du Clermontois**, par J. Hussenet (Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, l'exemplaire : 6,00 F).
- **L'exploitation des coquins en Argonne**, par A. Gerdeaux (Mémoires S.A.C.S.A., l'exemplaire : 15,00 F).
- **Argonne 1630-1980**, par J. Hussenet (l'exemplaire : 170,00 F + frais de port).
- **La bataille de la Marne**, par la S.A.C.S.A., l'Académie nationale de Reims, la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, le Centre d'Etudes argonnais (l'exemplaire : 70,00 F).
- **Le Guide de l'Argonne**, par le Centre d'Etudes argonnais (1987) : huit thèmes : la forêt, la fuite de Louis XVI, l'artisanat, les églises d'Argonne, la guerre de 1914-1918 en Argonne, les abbayes et l'architecture civile. Avec cartes, itinéraires et bibliographie, 246 p. (100 F franco).
- **Chamisso** (Actes des Journées franco-allemandes des 30 et 31 mai 1981), par le Centre d'Etudes argonnais, avec le concours du Centre national des Lettres (100 F franco).
- **Tocsin et Carillons**, par J. Laurent (125 F franco).

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A L'OFFICE DU TOURISME.



BERNARD IGIER

*sera heureux de vous accueillir
au cours de sa prochaine exposition*

en juillet - août 1993

les samedis, dimanches et fêtes de 14 à 18 heures

à BRIZEAUX 55250